

CHATELLENIE DE LILLE

2026 - 2

NOTAIRES LEFRANCQ

Jean, Simon et François

Lille 1576-1668

Par Christophe Yernaux

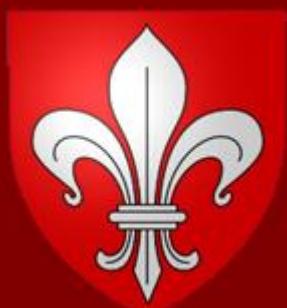
CASTELO-LILLOIS

 Christophe Yernaux

 2026 - Article 2 - 90 pages

 www.lillechattellenie.fr

2026 - 2



MELANTHOIS

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de
généalogie de l'ancienne
châtellenie de Lille

Mélange – Une seule liasse de 500 actes couvrant 92 ans d'archives mais deux générations de notaires : Jean Le Francq le père originaire de Mons, Simon qui deviendra imprimeur et François ses fils. Une clientèle issue de toute la châtellenie.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recouvrant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

Généalogie de ces notaires

Les notaires LE FRANCQ dont les archives sont dépouillées ici, originaires de Mons en Hainaut, n'ont a priori pas de lien avec les autres ayant exercé à Lille, Le Maisnil, Linselles, Santes, Wavrin, Marquillies, Sainghin en Weppes ou Herlies qui sont, eux, originaire de cette dernière commune.

Charles LE FRANCQ maître +/1587 x Jeanne INGLEVERT +1602 fille de Pierre et d'Isabeau CUVILLON

- Jeanne +1602 / x François DOUTRELEAU

- Isabeau +1602 / x Josse VANROYE

- Jean °Mons en Hainaut, Bg par achat 1587, notaire cité 1591-1630 (jusqu'en 1659 ?), auditeur 1629, procureur cité 1614-1631, +1631 / x Marguerite LEPERS +/1623 xx Péronne CLARISSE +/1629. A pour clerc Germain DELETOMBE en 1614

- - Jean +/1625 [2 E 3 / 2828 acte 481 du 02/09/1625 André LEBLANCQ bourgeois de Lille, administrateur des biens de feu Jean LEFRANCQ, fils à moi notaire auquel appartient une lettre de rente héritière du 19 avril 1614 obligeant Jacques BOUCHERY fils de feu Antoine, Catherine LANSEL sa femme du faubourg des Reigneaux de Lille, Jean BATAILLE fils de feu Antoine, et Jeanne BOUCHERY sa femme du faubourg Notre-Dame de Lille au profit dudit LEBLANCQ pour 150fl, laquelle rente néanmoins procède et remplie de rachat de quelque ... appartenant audit feu Jean, ors qu'il n'en soit fait mention par icelle et que sa constitution soit créée au profit du comparant. Moyennant l'écrit à lui délivré par François LEFRANCQ frère dudit feu Jean contenant confession d'avoir reliré (retiré ?) des mains dudit LEBLANCQ ladite lettre de rente, et ce en tanmoins de l'hoirie et succession à lui échue par moitié par le trépas dudit feu Jean LEFRANCQ son frère dont il se tient content, vend audit François LEFRANCQ ladite lettre de rente héritière. Témoin Hubert FONTAINE fils de Jérôme, marchand à Lille.]

- - (1) Nicolas, licencier es droits, conseiller et surintendant du Mont de Piété à Lille 1633-1639, Bg 1623 x Marie ROSTRUD [12/03/1627 - 2 B 29 / 1 Nicolas LEFRANCQ licencier es droits et avocat postulant à ce siège, fils de Jean et héritier de feu Demoiselle Marguerite LEPERS mise de fait contre Robert POUTRAIN censier du Mez et Jean MAINER du faubourg des Malades] [2 E 3 / 2828 acte 182 du 05/04/1645 Nicolas LEFRANCQ licencier es droits, surintendant du Mont de Piété de Lille époux de Marie ROSTRUD et procureur spécial de Jeanne WILLEMIN veuve avec enfant d'André ROSTRUD vivant bourgeois de Lille vend à Cornille FLOURET meunier à Ennetières en Weppes une maison sur 9c et 6c de labeur en deux pièces.]

- - - Charles François, licencier es lois, Bg 1668 x Marie FIEVET

- - (1) François °1593 Lille, Bg 1625, trésorier d'un capitaine en 1623, cité témoin comme simple fils dudit Jean 1623-1628, auditeur cité 1633-1662, notaire cité 1630-1668, il semble avoir remplacé son frère Simon comme notaire, +1665 / x Nicole SCHELLEWART +1649/. [A.M. Lille 12241 du 15/05/1665 témoin François LE FRANCQ 72 ans, notaire à Lille]

- - (2) Simon, Bg 1629, clerc de son père en 1625, notaire cité 1625-1629, imprimeur à Lille 1631, +/1663 x Georgine BEYS +1663/

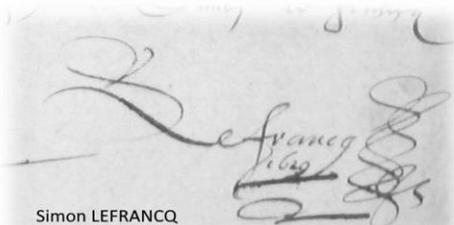
- - - Balthazar, Bg 1663 (avec retard) x Elisabeth MENART

Un autre François LE FRANCQ est greffier et notaire à Herlies déjà en 1614 et jusqu'en 1626 au moins, +/1636 marié à Charlotte MEURILLON qui, veuve, s'installe à Lille +1640/. D'où Marie x François DE BEAUSSART à Herlies.

Maximilien LE FRANCQ fils de Jean et d'Anne GRAU, notaire à Linselles, est également originaire d'Herlies.



Jean LEFRANCQ



Simon LEFRANCQ



François LEFRANCQ

M^{es} Jean, Simon et François LEFRANCQ 1576-1668

2 E 3 / 2828 acte 1 du 11/02/1629

Demoiselle Madeleine ARTUS veuve de Charles DUROT marchande de draps de soie à Lille met à néant ses dispositions précédentes et teste : inhumation à Ste Claire à Lille auprès de son mari, fondation de messes. A Isabeau DUROT sa fille épouse de Charles TAVERNE le jeune, procureur un lit étoffé avec sa suite pour ses services, deux paires de linceuls et deux paires de taies ainsi qu'en ont eu Jacques, Barbe et Adrienne DUROT ses enfants en avance ment de mariage. Ce qu'elle a procédant de Sr Madeleine DUROT ayant été religieuse au couvent de Ste Claire à Lille et ses meubles iront à ladite Isabeau. Lesdits Jacques et Isabeau occuperont sa maison le temps du bail et prendront par priserie les marchandises en la boutique, elle les tient pour quittes de ce qu'ils ont manié lui appartenant. A Barbe sa fille épouse de Gilles DE LANDAS ne pourra pas être inquiétée de la gouverne de ce qui aura été donné à ses enfants. A Antoine DE LANDAS son filleul fils de ladite Barbe une petite tasse d'argent de 7fl. Si ledit Jacques son fils veut retenir pour lui les 15c de terre à Fretin il devra donner 400fl à ses sœurs. Tous ses autres biens iront à ses neveux et nièces (petits-enfants) comme repris dans l'acte devant Maximilien LEFEBVRE notaire le 22 mai 1617. Si ledit Jacques veut profiter des 600fl donnés lors de son mariage devant Georges VAN ZANTEN notaire le 15 octobre 1621, il devra les rapporter dans la succession. Ladite barbe aura la jouissance viagère de ce qui revient à ses enfants pour leur alimentation sans que des créateurs puissent y prétendre, le tout devant être employé en lettres de rentes héritières. Donne à Sr Marguerite DUROT sa fille, religieuse audit couvent, 25£ par an sa vie durant à prendre sur les revenus de la cense à Marcq sans que le couvent puisse en profiter. Ladite Barbe et ses enfants devront rapporter 2400£ de son port de mariage et prendre une lettre de rente héritière en laquelle la comparante est obligée avec le veuve Allard DE LANDAS pour ledit Gilles DE LANDAS pour 600£ pour la casser. Les autres enfants mariés devront rapporter dans la succession ce qu'ils auront reçu de plus que les 2400£. Si l'un d'eux conteste il sera privé de sa succession. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 2 du 21/07/1630

Daniel DEWITTE fils de feu Daniel, peintre à Lille, assisté de Demoiselle Anne CADET sa mère, veuve dudit Daniel, Abraham DE BOUSSER marchand oncrier (?) et Jean Baptiste CRAYE ses beaux-frères d'une part, Adrienne COTHON (plus loin GOTTHON) fille de Pierre tailleur d'images et sculpteur et d'Isabeau DANTREULLES, assistée de ses père et mère, Adrien LAHONIN (?) maçon et Gérard CARLIER jullier, ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 400£ et ses vêtements de noces. Devant Jean LEFRANCQ notaire.

2 E 3 / 2828 acte 3 du 27/07/1630

Mathis, Jean et Anne DE BOIZIERE, lesdits garçons pour eux et forts de Guillaume, Antoinette et Marie DE BOIZIERE leurs frère et soeur en bas-âge, tous enfants de feu Marguerite JEAN à son trépas femme de Charles VASSEUR navier et auparavant veuve de Jean DE BOIZIERE, acquittent ledit VASSEUR du règlement de la moitié des biens meubles comme prévu au contrat de mariage entre lui et ladite JEAN devant Jean DE TENRE, notaire, le 1^{er} octobre 1629. Ledit VASSEUR les décharge des dettes de la maison mortuaire de leur mère. Ledit VASSEUR donnera audit Jean DE BOIZIERE 100£ données par feu Marie VROMANS veuve de Ghislain HOVART et avant de Thomas DE BOIZIERE sa grand-mère par acte devant ledit Jean DE TENRE le 2 décembre 1623. Devant Jean LEFRANCQ notaire, témoins Jean HOVART fils de feu Ghislain, navier, oncle des enfants, Jean VASSEUR navier à Tournai et Pierre VASSEUR cousin des enfants.

2 E 3 / 2828 acte 4 du 02/12/1630

Jacques BERNARD fils de feu Jacques, bourgeois à Lille vend aux enchères à Claude LIENART graissier et chaperier à Lille, un jardin au faubourg St Pierre de Lille. Devant Jean LEFRANCQ et François DE MARQUILLIES notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 5 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 6 du 23/09/1630

Gérard et François DEGRAVE, Jacques WYF époux de Madeleine DEGRAVE, Mathias MONTAIGNE époux d'Agnès DE GRAVE et Guillaume MONTAIGNE époux de Jeanne DEGRAVE tous enfants de feu Georges et héritiers par représentation de feu Jacques DEGRAVE vivant greffier criminel de la ville d'Armentières vendent à Christophe BOUSMART (BOUSSEMARRE) boulanger à Lille, 5 cens de plat bois pris en 26 cens à Comines que l'on dit en thiois den Verbernden Busch à l'encontre des autres héritiers dont les enfants du dit Christophe qu'il eut de feu Madeleine DEGRAVE sœur du dit Jacques et du dit BOUSSEMARRE qui en a acquis une partie des nommés CARDON.

2 E 3 / 2828 acte 7 du 30/09/1630

Jacques GRAVE fils de feu Jean, époux de Marie CORNILLE d'Herlies, Nicolas LEPLUS fils d'Antoine, époux d'Anne CORNILLE de Fromelles et Jean CHARLES fils d'Antoine, époux d'Antoinette CORNILLE de La Gorgue filles et héritières de feu Vincent et héritières de Jean CORNILLE leur frère, tous laboureurs devant deux lettres de rente de 200 et 250 livres dont à droit Arnould CARLIER bourgeois et huissier du Conseil de Flandre veuf de demoiselle Jacqueline DEGRUISONS par accord avec les héritiers de la dite Jacqueline devant Jean DELEBECQUE notaire le 17 octobre 1525. La rente de 250 livres est acquittée dont aujourd'hui Philippe DUBOIS, brasseur, verse les 50 livres restantes en leur nom. Devant Jean LEFRANCQ et Jean DELEBECQUE notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 8 du 19/10/1630

Guillaume DE MARCQ bourgeois et fermier des moulins de l'hôpital Comtesse à Lille et arrentataire des héritages après déclarés, cède en avant-arrentement à Pierre HERMAN bourgeois et charpentier à Lille, la troisième partie d'héritage devant et derrière large de 64 pieds et profondeur 80 pieds. Devant Jean LEFRANCQ et Guillaume CUVILLON notaires à Lille. Même transport fait à Adrien PASMIER (?) bourgeois et marchand à Lille de trois portions. Puis à Jean CORNUEL d'autres portions.

2 E 3 / 2828 acte 9 du 16/11/1630

Pierre LEDRUT chapelier à Lille déclare que de feu Barbe DE TAYE sa deuxième femme il eut deux enfants encore vivants tels que Christophe âgé de 10 ans et Barbe âgée de 7 ans. Lors qu'il a convolé en troisièmes noces avec Marie LEMPEREUR sa femme moderne, il n'a pas fait parchon. Il leur donne 200£ faisant 100 chacun. Accepté par maître François DE BELLETRE chirurgien au faubourg St Maurice et Guillaume VIERME (ou VIENNE) marchand de brandevin.

2 E 3 / 2828 acte 10 du 29/10/1630

Antoine DELEBECQUE (DELEBICQUE ?) fils de Jean, procureur postulant à Lille moyennant certaine somme reçue de son dit père, il prend à sa charge une lettre de rente héritière du 27 octobre 1623 obligeant Jean DELEBECQUE et feu Péronne POLLET père et mère du comparant en 200£ au profit de maître Roland DE BEAUMAREZ procureur postulant à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 11 du 17/10/1630

Pierre POIGNART bourgeois et marchand à Lille ayant droit par transport, vend à Antoine CAMBIER à présent mayeur de Provin en échange des weddes qu'il dépouillera en 1631, une lettre de rente du 11 février 1520 de 150 livres obligeant Jean DEBOUREL fils de feu Guillaume, et Jacquemine SAUVAIGE sa femme au profit de maître Jean BLONDEL docteur en médecine, reconnue exécutoire par David POTTEAU époux de Florence MAHETTE, Hugues DEBAZ et Barbe MAHETTE sa femme filles de feu Jean le 15 novembre 1618 comme propriétaires du bien hypothéqué.

2 E 3 / 2828 acte 12 du 25/09/1630

Jean LEMAY époux de Jossine CORNILLE de Quesnoy sur Deûle et Etienne MAKELBERCH époux de Catherine CORNILLE d'Halluin filles de feu Pasquier CORNILLE et Catherine CORNILLE fille célibataire de feu Jean de Linselles ayant droit de 700 livres parisis dans une rente, les deux premiers chacun 300 et la troisième 200, vendent à Wallerand MULLIER fils de feu Philippe, laboureur à Halluin une lettre de rente de 475fl obligeant Guillaume CORNILLE fils de feu Jean, laboureur et Catherine LAMAY (LEMEY) sa femme de Bousbecque au profit des tuteurs des enfants des dits Pasquier et Jean CORNILLE depuis le 12 décembre 1618. Devant Jean LEFRANCQ et Jean BALLET notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 13 du 14/08/1630

Martin PUISSANT fils de feu Jean, sayeteur à Lille vend à Jean BUS dit LE BOUCQ, tonnelier à Lille, un jardin de plaisance avec la hobette plantés d'arbres, vignes et autres dont ledit PUISSANT a acquis droit de Charles DUBOIS messager, au faubourg Notre-Dame lez Lille qui est portion de 14c de pré appartenant à l'hôpital St Sauveur arrentés pour 60 ans depuis la St Rémy 1624.

2 E 3 / 2828 acte 14 du 02/07/1630

Jean DOBY fils de feu Jean, laboureur et tristran à Lomme donne entre vifs à Jean WICCART frère de Marie WICCART, sa femme, 1200 livres à prendre à sa mort.

2 E 3 / 2828 acte 15 du 26/06/1630

Allard VANHULST receveur de Dame Michelle DESCLABES (DESCLAIBES) veuve de noble homme Nicolas DE LA HAMAIDE vivant chevalier, Sr de le Vechte etc. suivant la sommation faite par Henri BEHAGLE laboureur en la paroisse d'Armentières de lui céder une lettre de rente de 576 livres parisis de capital et 17£ 13s d'arriérages, lui cède une lettre de rente héritière de 14 décembre 1491 de 576£ soit 48 livres de gros de 1491 obligeant Robert LOYSIER fils de Jacques de Warnton au profit de Laurent LEMUERE conseiller de l'archiduc Philippe reconnue exécutoire le 10 mars 1621 par le dit BEHAGLE comme ayant acquis le bien affecté par l'hypothèque.

2 E 3 / 2828 acte 16 du 15/06/1630

Maître Guillaume DECLERCQ licencier es droits et avocat à Comines vend à maître Antoine DEHAILLY licencier es droits et avocat postulant à Lille une lettre de rente datée d'aujourd'hui de 300 florins obligeant Olivier COENE tavernier à Comines au profit du premier comparant. Devant Jean LEFRANCQ et Allard THEVELIN notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 17 du 07/06/1630

Jean DELEBARRE fils d'Antoine, boulanger à Lille comme il est en difficulté avec Guillaume DE MARCQUE bourgeois de Lille, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, ratrayant touchant la vente par lui faite d'une maison, ils s'accordent, le premier vend au second une maison au lieu qu'on dit communément le Houche à usance de boulangerie occupée par le vendeur que ledit DELEBARRE a acquis de Jean MOREL, boulanger moyennant indemnisation de la vente aux enchères passée devant Jacques DELEDEUSLE, notaire et don à la femme du vendeur et prix principal de 6000£. Puis bail par l'acheteur au vendeur et Françoise SALAMANN (?) sa femme de ladite boulangerie.

2 E 3 / 2828 acte 18 du 07/06/1630

Georges DUPONT sayeteur, fils de feu Jean, Nicolas HEDDEBAULT et Catherine DUPONT sa femme de Lille forts de Jean DUPONT leur frère expaysé depuis 14 ou 15 ans, vendent à Marie DUPONT leur soeur, leurs parts sur une maison à Comines en la ruelle menant du jardin de l'arbalète au poncelet vers Lille, à côté de celle qui fut à Piat DUPONT. Témoins Jean BRIDOUL fils de maître Jean et Jean DE ZADELAER clerc en pratique à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 19 du 01/06/1630

Marguerite PETIT veuve de Louis GHISLAIN de Lille vend à Jacques MUETTE fils de feu Robert, bourgeois de Lille, une lettre de rente du 15 octobre 1625 de 75 florins obligeant Adrien DUBOIS fils de feu Jacques, laboureur à Labroye paroisse d'Ennevelin au profit de la comparante.

2 E 3 / 2828 acte 20 du 14/05/1630

Antoine EMPIS fils de Pierre, laboureur à Erquinghem le Sec reçoit d'Allard THEVELIN, procureur postulant à Lille, 1000 livres parisis à cause de la vente du premier au second de 18c en trois pièces à Salomé. Témoin Gilles DELEPORTE fils de feu Gilles clerc à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 21 du 04/05/1630

Marie V [...] veuve de Mathias HUMEZ de Lille donne à Marguerite HUMEZ femme de Gilles BONDUEL sa fille et ses enfants, neveux et nièces une lettre de rente héritière obligeant Demoiselle Agnès VANHULSE veuve de Boniface VAN LIEBECQUE au profit de ma comparante de 150fl à prendre à sa mort dont ladite Marguerite aura la jouissance viagère

2 E 3 / 2828 acte 22 du 16/04/1630

Maître François BECQUART prêtre et pasteur de Roubaix donne tous ses biens à son trépas aux enfants de Jean BECQUART son frère, ceux de Jeanne BECQUART sa sœur femme de Josse LERICHE sayeteur et à ceux de feu Isabeau BECQUART qui fut sa sœur femme d'Antoine DU LOING COURTY et nome maître Antoine FARVACQUE, clerc de Roubaix, comme exécuteur testamentaire.

2 E 3 / 2828 acte 23 du 16/04/1630

François PETRE fils de feu Louis, passementier présentement soldat au service de sa majesté du tertio de Monsieur DE FONTAINE, âgé de 20 ans pour la bonne affection qu'il porte à Marguerite DELANDRES veuve de Jean DE HAUBOURDIN sa tante alliée maternelle, l'ayant nourrit en son bas-âge, s'il meurt sans laisser d'enfant, donne tous ses biens.

2 E 3 / 2828 acte 24 du 19/03/1630

Wallerand DUMARES bourgeois et receveur de Demoiselle Anne LE GUILLEBERT sa femme de Lille déclare que par leur disposition du 22 août 1627 par laquelle ils demandent égalité entre tous leurs enfants mais comme la part qui doit tomber à maître Denis DUMARES prêtre, contre Elisabeth l'église St Etienne à Lille, leur fils, risque de tomber en notable diminution par nonchalance dudit Denis, disent que sa part ne pourra être vendue ou aliénée, n'en ayant que la jouissance pour retourner à ses frères et sœurs ou leurs enfants à sa mort.

2 E 3 / 2828 acte 25 du 19/01/1630

Nicolas FUMER fils de feu Didier, couturier au faubourg St Maurice d'une part, Marie SIGIER veuve d'André HUON vivant couturier audit faubourg, assistée de Robert TURLURE son compère et ami d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots mais elle donne à Antoinette et Marie HUON ses filles, 12£ chacune. Le 6 décembre 1646 Mathieu CARLIER couturier à Lille, époux de ladite Antoinette HUON a reçu de Nicolas FUMIER (sic) son beau-père 24£ comme héritière de Marie sa sœur morte sans hoirs.

2 E 3 / 2828 acte 26 du 17/01/1630

Guillaume LEVEN fils de feu Clément, marchand de tripes à manger, assisté de (Jean ?) LEVEN son frère, Jacques DE CAPTES boucher à la grande boucherie son ami d'une part, Hélène DEFFONTAINES fille de feu Denis vivant boucher de la grande boucherie, assistée d'Allard LEBRUN son frère boucher, Philippe DE SANTES l'aîné son oncle, Urbain DE BOULOGNE son oncle allié et de Jacques VANLAER bourgeois marchand son maître et ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 500£ et elle 400£ et 200£ que lui doit ledit Philippe DE SANTES, ses habits, bagues et joyaux estimés 400£. Le 17 septembre 1632 Isabeau LEBRUN femme de Guillaume CORNILLE le jeune et Catherine LEBRUN sœurs de ladite Hélène à son trépas femme de Guillaume LEVEN tripier qui reçoivent de lui 22£ pour leur contingent de la succession.

2 E 3 / 2828 acte 27 du 11/01/1630

Marie BRAEM fille de Barnabé, assistée de et émancipée de son dit père de Lille donne à André ROTRUD bourgeois à Lille, un lieu manoir sur 6c en la rue des Gamechines dite des Tronchons et 7c de labeur en deux pièces, le tout à Fleurbaix.

2 E 3 / 2828 acte 28 du 10/01/1630

Pierre LALLION fils de feu Jacques, et Marie COPPIN sa femme de Lille donataire de feu Jeanne ROHART vivante lingère vendent à Jeanne COPPIN soeur de ladite Marie, fille non mariée de feu Jean, le quart d'une lettre de rente héritière de 600fl du 7 septembre 1624 obligeant les échevins de Lille au profit de ladite feu Jeanne ROHART à l'encontre de Jérôme, Jacques et ladite Jeanne COPPIN aussi donataires pour un quart. Témoins Pierre VAN HULSTE fils d'Allard et Pasquier LEMESRE fils de Jean, laboureur à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 2828 acte 29 du 06/12/1629

Josse VANOOSTALLE fils de feu Pierre, sayeteur à Lille, assisté d'Agnès COMBLET veuve dudit Pierre, sa mère, Josse VANDEWALLE son parrain, François VANOOSTALLE son frère et de Catherine FIERS sa cousin germaine d'une part, Marguerite OBRON fille de feu Josse et de Jeanne PECQUEUR, assistée de sa mère, Marguerite OBRON veuve de Mathieu BRAINE MESIELE (?) sa tante et marraine et de Roger COCHEREL son oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 15£ de gros par an sa vie durant que lui doivent les messagers d'Amiens résident à Lille procédant de la donation faite par son père qui, vivant, était aussi messager de Lille à Anvers ayant quitté son droit de voyage au profit desdits. Elle apporte plusieurs bons habits et 5£ de gros donnés par messieurs du chapitre St Pierre, apprécié le tout à 100fl.

2 E 3 / 2828 acte 30 du 03/12/1629

Demoiselle Marie DE HAS veuve de Thomas LEMESRE vivant marchand épicer à Lille donne par partage à Jean LEMESRE son fils, une maison au coin du cimetière de l'église St Etienne à Lille occupée par Allard COCQUET épicer à prendre à son trépas à condition que Gabriel BRICQUEVELT et Marie LEMESRE sa femme pourront avoir pour pareille somme que le prix de ladite maison sur la succession. Les boîtes, balances, mehaires, poids et tous ce qui se trouve dans ladite boutique ayant été acheté par ledit Jean durant le temps où il y a vécu avec sa mère. Il pourra prendre sur la succession 12£ de gros en plus desdits meubles. Elle a 300fl provenant des revenus des héritages dudit feu Thomas assignés par son trépas audit Jean et à ladite Marie LEMESRE ses enfants, ayant elle-même reçu 300fl.

2 E 3 / 2828 acte 31 du 01/12/1629

Jean DELECOEULLERIE fils de feu Toussaint, laboureur à Fromelles devant à André ROTRUD bourgeois de Lille procureur spécial de Marie BRAEM fille de Barnabé, qui a payé pour lui à maître Philippe LEFEBVRE prêtre pasteur de Fromelles vers lequel le premier est obligé depuis 1628, 75 livres pour la vente de 3 cens à la Boutillerie à Fleurbaix par Péronne GHEMART veuve de Toussaint DELECOEULLERIE mère dudit comparant audit pasteur et ratrait par Marie BRAEM, 6 livres que le dit ROTRUD a payé à Antoine DELAVAL courtier, 48 Livres a Jacques WARESQUEL pour deux années de rente, 7 livres 12 sols 2 deniers au receveur BACCART pour une année de rente seigneuriale pour le bien qu'il occupe à la Boutillerie, 48 livres de rendage, 88 livres de rente venue à lui par son père et due à Clément HESPEL vivant greffier d'Armentières dont le dit ROTRUD a droit par transport de Gillette HESPEL fille du dit Clément et 55 livres 13 sols 3 deniers pour les arriérages d'une portion de rente soit 340 19 sols 11 deniers, il le décharge de 343 livres que le dit ROTRUD lui doit.

2 E 3 / 2828 acte 32 du 21/11/1629

Maître François BECQUART prêtre et pasteur de Roubaix désirant pourvoir envers ses parents et prochains héritiers apparents de qui laissera à son trépas donne aux enfants de Jean BECQUART son frère, ceux de Jeanne BECQUART sa soeur femme de Josse LERICHE sayeteur et à ceux de feu Isabeau BECQUART qui fut sa soeur, femme d'Antoine DU LOING COURTY (LONGCOURTIL) tous ses biens à charge de ses dettes et nomme de maître Antoine FARVACQUE clerc de Roubaix comme exécuteur testamentaire.

2 E 3 / 2828 acte 33 du 16/11/1629

Gérard DELEMEZ (plus loin : DELENEZ) marchand à Aire d'une part, Jacqueline COMMIN veuve d'Allard ROULLOOF assistée de Jérémie DUPONT son oncle, Claude LIENARD, Jacques DEMONS et Jean ROULLOOF ses frères alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte cinq parts de huit en la maison le Petit Quesnoy à Lille appréciée 4000£, des biens meubles pour 2000£ dont il faut déduire 2000£ au profit dudit Jacques DEMONS, 400£ au profit des héritiers de la veuve Henri SMERPONT et 2200£ pour le partage mobilier à ses quatre enfants qu'elle eut dudit ROULLOOF, restant à elle 2200£.

2 E 3 / 2828 acte 34 du 14/11/1629

Jean MAUPAYE boulanger à Lille, fils et héritier de feu Catherine WARQUIN veuve de Jean MAUPAYE tant pour lui que comme ayant droit des cohéritiers de ladite Catherine déclare que par exécution de justice ont été vendus divers biens à la Gouvernance comme appartenant à Amand DELECOURT fils de feu Hippolyte, naguère hôte à Hérrin le 10 mars 1628 à quoi ladite WARQUIN s'est opposée pour avoir le capital et arriérage d'une lettre de rente héritière de 200£ obligeant feu, alors vivant, Jean ALLARD et Marie DUCAMP sa femme et Antoinette DUCAMP fille de feu Philippe au profit des tuteurs d'Anne et Catherine DUCAMP et Jeanne CARLIER veuve de Jean DUCAMP depuis le 17 décembre 1583 dont ladite WARQUIN a acquis droit par transport, hypothéquée sur un quartron pris en 1c 1 quartron sur lequel a été bâtie une maison dont elle a reçu le capital et arriérages par sentence rendue. Mais le comparant a acheté la pièce de terre hypothéquée des héritiers dudit feu Jean ALLARD avec 2c à Hérrin et ayant ladite rente à sa charge. Pour quoi il vend audit DELECOURT ladite lettre. Puis ledit DELECOURT naguère hôte à Hérrin vend audit MAUPAYE ladite rente ce même jour.

2 E 3 / 2828 acte 35 du 12/11/1629

Gilles LE GENTIL procureur postulant à Lille ayant droit par transport de Jean DELOBEL l'aîné fils de feu Jean, charpentier à Lille de la moitié d'une lettre de rente héritière de 300fl, pour laquelle moitié ledit DELOBEL accepte de recevoir les 150fl des mains du dépositaire de la ville de Lille suite à la vente d'une maison à Pasquier DELEVOYE par acte devant Jean LEFRANCQ et Charles TAVERNE comme auditeurs du Souverain Bailliage de Lille le 28 juillet dernier dans laquelle ledit DELOBEL le jeune s'était obligé comme pleige et caution dudit Jean DELOBEL l'aîné. Et vend audit DELOBEL le jeune l'autre moitié à charge de Jean DELOBEL fils de feu Pierre, et Jeanne LEURIDAN sa femme au profit de Jean DELOBEL fils de feu Guillaume.

2 E 3 / 2828 acte 36 du 06/11/1629

Jean et Gilles BILLAU sayeteurs à Lille frères et héritiers de feu Jacques BILLAU vendent à Barbe BRISELANCE veuve d'Antoine DUVIVIER de Lille, une lettre de rente héritière du 3 juillet 1626 pour 700fl obligeant la ville de Lille au profit d'Arnould DEULCART, Guillaume HANNOTEL et ledit Jean BILLAU alors tuteurs dudit feu Jacques.

2 E 3 / 2828 acte 37 du 13/10/1629

Damoiselle Marie DENIS veuve avec enfants de Jean DOUCHET vivant bourgeois de Lille vend à André ROTRUD bourgeois de Lille une lettre de rente héritière de 75 florins du 5 septembre 1618 obligeant Toussaint DELECOEULLERIE fils de feu Pierre, laboureur à La Boutillerie et Péronne GHEMART sa femme au profit de Jean DOUCHET Sr du Burg dont ledit Jean DOUCHET mari de la comparante avait droit par transport du 7 avril 1605

2 E 3 / 2828 acte 38 du 09/10/1629

Maître Henri DECROIX chirurgien à Lille, assisté de Jean DUPONT couturier, son frère allié d'une part, Marie LEFEBVRE fille de feu Jacques et de vivante Demoiselle Jacqueline HOGHE, assistée de sa mère, Pierre LEFEBVRE marchand son frère et de Jean DUBOIS tonnelier, son oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 500£, habits, bagues et joyaux estimés 500£.

2 E 3 / 2828 acte 39 du 20/09/1629

Liévin GILLES cariateur et Isabeau DUCHASTEAU sa femme de Condé reconnaissent avoir reçu 36 livres parisis d'Antoine DUCHASTEAU père de la dite pour subvenir à leurs grandes nécessités et renoncent à sa succession au cas où il mourrait avant Jacqueline DESME sa femme moderne.

2 E 3 / 2828 acte 40 du 16/08/1629

Marc LAUTENS écuyer, Sr de Lhatermersch, conseiller assesseur au siège de la Gouvernance de Lille, époux de Demoiselle Pétronille (Petronnelle) DI THILLOEUL fille et héritière de feu Demoiselle Marie DE BERTAULT dit de Hollande veuve de Gilles DU THILLOEUL en ladite qualité et fort de ladite Demoiselle vend à François DEVOS bourgeois et graissier à Lille, une lettre de rente héritière de 300fl du 27 avril 1624 obligeant Jean BERNARD fils de feu Frédéric (Phedricq), laboureur et échoppier et Agnès HARO sa femme de Carvin et ledit François DEVOS au profit de ladite feue, lors vivante, Marie DE BERTAULT veuve DU THILLOEUL.

2 E 3 / 2828 acte 41 du 07/07/1629

Pierre DALLAIN fils de feu Jacques, teinturier à Lille, assisté de Thomas BOURLECOURT son oncle allié et de Jean LEFEBVRE marchand teinturier de wedde son maître et ami d'une part, Marie COPPIN fille de feu Jean, assistée de dudit Thomas son cousin allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte le quart d'une lettre de rente héritière de 1200£ obligeant les Etats et châtelaines de Lille, Douai et Orchies, en deniers clairs procédant de la maison mortuaire de feu Jeanne ROHART et en meubles, lit, linceul, bagues, joyaux et accoutrements appréciés 700£, faisant le tout 1000£.

2 E 3 / 2828 acte 42 du 21/06/1629

Louis LEGRAND olieur et Madeleine DELEDICQUE sa femme d'Esquermes, fille et héritière de feu Jean, ayant droit par partage devant Pierre LALLIER, notaire, le 21 mars 1626, vendent à Catherine LAIGNEL veuve d'Antoine DESPLANCQUES de Lille, une lettre de rente du 4 juillet 1622 de 300 florins obligeant Jean LAMBERT fils de feu Pierre, laboureur et Jeanne TERNOY sa femme et Catherine BURETTE veuve d'Alexis TERNOY d'Esquermes vers le dit DELEDICQUE. Devant Jean LEFRANCQ et Pierre DELEGRANGE notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 43 manquant

2 E 3 / 2828 acte 44 du 08/05/1629

Oste REUVIN (ou REUBIN) bourgeteur à Lille (Rayé : et Jeanne DE MAREZ (?) sa femme) vend à Jacqueline LESTIEVENON fille non mariée de feu Nicolas de Lille, une lettre de rente héritière données des auditeurs du Souverain Bailliage du 21 janvier 1626 de 100fl obligeant Florent HAUBOURDIN fils de feu Jean, cabaretier et Jeanne DE MAILLY sa femme au profit du comparant. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 45 du 08/05/1629

Vénérables et discrets Srs Messire Engelbert DES BOIS licencier en théologie, prévôt de l'église collégiale St Pierre à Lille et maître Philippe DE SOYE (?) licencier es lois, doyen et chanoine de ladite église, visiteurs et pauvrisseurs de l'hôpital Notre-Dame que l'on dit Comtesse à Lille en la présence de Monsieur Mathias BORNE (?) maître dudit hôpital ont accordé à Michel DELANNOY charpentier à Lille, d'**ériger un moulin à vent à usance de moudre toutes écorces et tordre huile** sur 1c de terre pris en 10c 2/3c appartenant à l'hôpital St Nicaise à Lille que ledit DELANNOY a pris en arrentement pour 100 ans, du lez de la chaussée du grand chemin de la chaussée du faubourg St Sauveur à Lezennes à charge du droit de vent à payer audit hôpital de 5£ par an. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 46 du 25/04/1629

Ponthus DE ROCOURT fils de feu François vivant mayeur de Lens en Artois et de Demoiselle Anne GHELUY (?) demeurant présentement à Lens, actuellement à Lille, assisté de maître Jacques DELECOURT époux de Demoiselle Anne DE ROCOURT sa soeur et de Philippe COLBAU son frère utérin, procureur et notaire royal à Lens d'une part, Isabeau DE LANDAS fille de feu Gilles et de vivante Demoiselle Barbe DUROT, assistée de sa mère, Demoiselle Madeleine ARTUS veuve de Charles DUROT sa grand-mère et de Martin DE LANDAS son oncle paternel de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une maison avec jardin et arbres à Lens, un petit bois, 7 mesures moins un quartier de terres en diverses pièces en l'échevinage de Lens, une croix, une salière d'argent carrée avec deux cuillères aussi d'argent, 1400fl de rentes, le tout repris au testament de son père et au partage avec les cohéritiers. Elle apporte 600fl et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 2828 acte 47 du 24/04/1629

Noble et vénérable Monsieur Jean DELABROYE prêtre et chanoine de l'église cathédrale de St Omer ayant droit par transport de Messire André DE LANNOY chevalier, Sr d'Esplechin, Lesdin etc. époux de Dame Marie DU CHASTEL dit de la Hovardrie fille et héritière de feu Messire Nicolas DU CHASTEL chevalier, Sr de la Hovardrie par acte devant Pierre LIPPENS notaire le 2 décembre 1620, sur la sommation à lui faite par Allard VAN HULSTE procureur à Lille au nom de Dame Adrienne DE HAVRECH veuve de Messire Jean François DE COTTREL chevalier, Sr de Tronchiennes, baron de Saint Martin etc. de faire cession moyennant 10107£ 10s, savoir 5200£ de capital et le reste pour 15 années d'arriérage depuis le 2 mars 1614 jusqu'au 8 avril 1629, lui cède une lettre de bailli du 2 septembre 1585 de 2600fl obligeant Dame Adrienne DE HAUDION de GHIBRECHIES veuve de Messire Charles DE GRUUTERE vivant chevalier, SR de Wallebecque, soeur et héritière de feu Walter DE HAUDION dit de GHIBRECHIES vivant écuyer, Sr de la Ville, Hamaide etc. au profit dudit feu lors vivant Messire Nicolas DU CHASTEL. Témoin Pierre VANHULSTE fils dudit Allard et de Guillaume CHRETIEN serviteur dudit Sr comparant.

2 E 3 / 2828 acte 48 du 18/04/1629

Jean BOUTRY teinturier à Lille ayant droit par avant-bail des jardin, hobette, plantes et choses en résultant fait par feu maître Charles PUISON et Jacques DURIEZ pour 60 ans devant le présent notaire le 9 décembre 1624, vend à Betreumieux DESMAZIERES marchand esquilleteur à Lille, un jardin de plaisance et hobette au faubourg Notre-Dame compris de 14c auparavant à usage de prés appartenant à l'hôpital St Sauveur de Lille sauf les plantes que le vendeur pourra emporter. Devant Jean LEFRANCQ et Clément DELEFOSSE notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 49 du 24/07/1627

Agnès et Anne HACHE filles non mariées et héritières d'Adrienne SCRICQ (?) à son trépas veuve de Victor HACHE vivant procureur, pour faire solution de payement à Josse HACHE procureur à Lille, leur frère, de ce qu'il a payé pour la maison mortuaire de ladite Adrienne, cède (Rayé : A Etienne et Adrienne FRANCHOMME enfants de Jean et de feue Marguerite HACHE qui fut soeur des comparantes) audit Josse HACHE une lettre de rente héritière du 13 mars 1572 obligeant Augustin DEDUICT et sa femme au profit de Michel CESLAMER (?) de 100£ à présent obligé Charles MATE (?) d'Ascq comme ayant acquis le bien hypothéqué le 13 mars 1627.

2 E 3 / 2828 acte 50 du 09/02/1629

Jacqueline BENDON (?) veuve de Jean DE CLERIMONT (?) surchargé de Lille vend aux enchères à Demoiselle Isabeau POUILLE veuve de Jean BOCQUET vivant tonnelier à Lille, une maison rue de la Picquerie à Lille. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 51 du 11/02/1629

Demoiselle Madeleine [...] veuve de Charles DUROT de Lille ordonne que Jacques, Jean Baptiste, Madeleine, Catherine Thérèse et Elisabeth Thérèse DELEVOYE enfants de Robert LEPERS dit DELEVOYE et de feue Adrienne DUROT sa fille prendront à son trépas 500£ de gros, faisant à chacun 100£ pour toute l'hoirie et succession qu'ils pourront prétendre sans charges de dettes, qui devra être mis en rentes par Jacques DUROT et Charles TAVERNE le jeune, son fils et beau-fils si bon leur semble dont ledit Robert aura la jouissance.

2 E 3 / 2828 acte 52 du 07/02/1629

Isabeau MASURE femme de Liévin CHOMBART de Frelinghien vend aux enchères à Allard VANHULSE procureur postulant à Lille 4 cens 1/2 de labeur pris en 9 cens à l'encontre des hoirs François MASURE à Santes, tenant à Nicolas MASURE.

2 E 3 / 2828 acte 53 du 07/02/1629

Isabeau MASURE femme de Liévin CHOMBART de Frelinghien vend aux enchères à Nicolas MASURE fils de feu Valentin, laboureur à Santes, 2 cens 1/2 à Santes. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 54 du 07/02/1629

Paul LECOMTE fils de feu François et de Demoiselle Cécile (Cicillet) LESQUILLIER et maître Pierre LECOMTE fils dudit Paul, docteur en médecine à Lille d'une part, Demoiselle Marie PETITPAS veuve d'Antoine LANDE qui fut fils et héritier de Jean Baptiste LANDE de Lille d'autre part. Les premiers reconnaissent que le 24 février 1589 ledit feu François LECOMTE et ladite Cécile ont partagé au profit de leurs enfants, neveux et nièces devant échevins de la ville et cité de Cambrai, disant que la rente de 12£ 10s tournois sur la ville de Cambrai serait constituée par la vente de deux petites maisons données audit Paul par ledit partage. Partant ladite rente appartient audit Paul, néanmoins Demoiselle Anne LECOMTE veuve de Jean BALLECQUE (?) et soeur dudit Paul a vendu ladite rente audit feu Antoine LANDE son fils et héritier et depuis reçu le court annuel comme a fait ladite Marie PETITPAS depuis le 7 juin 1604. Ce fait étant venu à leur connaissance, ledit Paul a requis du Magistrat de Lille qu'elle lui livre le cour et arriérage et rendre ledit transport nul. Ils s'accordent : ledit Paul l'acquitte des huit années de cour moyennant quoi elle fourira aux premiers comparant 200£ de capital et 16 années de cour depuis le 7 juin dernier, faisant aussi 200£. Devant Jean LEFRANCQ et Wallerand DELESAUCH notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 55 du 11/01/1629

Pierre TAVERNE sergent de la Gouvernance de Lille ayant droit de la lettre déclarée à Loi fait par Pierre POIGNART comme père et tuteurs des enfants qu'il eut de feu Jeanne HALLE, marchand qui en avait droit par partage de feu Demoiselle Jeanne HALLE veuve de François MARIAGE qui en avait acquis droit de Betreumieux LIBERT, vend à Dame Michelle DESCLABES (DESCLAIBES) veuve de noble homme Nicolas DE LA HAMAIDE Sr de la Vichte au nom de noble homme Ferry DE LA HAMAIDE Sr d'Ogimont fils dudit Sr de la Vichte, une lettre chirographe héritière donnée des échevins de la collégiale St Piat de Seclin le 30 décembre 1593 de 300£ obligeant Pierre MAZENGHE fils de feu Jean, et Anne MASUREL sa femme au profit dudit Betreumieux, reconnue exécutoire à la Gouvernance par François BAUDUIN comme ayant acheté la maison hypothéquée le 10 décembre 1599 et depuis par Jean et Denis BAUDUIN enfants dudit François le 31 août 1622.

2 E 3 / 2828 acte 56 du 11/01/1629

Jacques DUBOIS bourgeois et clerc au greffe échevinal de Lille vend à Pierre TAVERNE sergent de la Gouvernance de Lille une rente héritière du 16 décembre 1609 pour 150 florins obligeant Jacques et Philippe THIEFFRIES père et fils de Baisieux et Chéreng et Josse CLERMONT de Baisieux vers le dit DUBOIS, reconnue exécutoire par Jean DE THIEFFRIES de Baisieux, fils du dit feu Jacques. Au verso inachevé et rayé : Pierre TAVERNE sergeant à la Gouvernance ayant droit par transport de la lettre de rente héritière par Pierre POIGNART marchand, père et tuteur des enfants qu'il eut de feu (blanc) HALLE, nièces (sic) et héritières (sic) en ligne collatérale de Demoiselle Jeanne HALLE veuve de François MARIAGE par partage avec les cohéritiers et ledit MARIAGE ayant acquis droit par transport de Betreumieux LIBERT...

2 E 3 / 2828 acte 57 du 09/01/1629

Robert DEDOUAY receveur à Lille vend à Dame Michelle DESCLABES (DESCLAIBES) veuve de noble homme Nicolas DE LA HAMAIDE vivant chevalier, sr de la Vichte une lettre de rente du 23 décembre 1615 pour 200fl obligeant Fremin DELANNOY fils de feu Vincent et François BAUDUIN fils de feu Jacques, laboureurs à Thumeries vers le premier comparant.

2 E 3 / 2828 acte 58 du 26/11/1628

Adrien DOULCET sergent de la Gouvernance de Lille et Demoiselle Catherine DE HANGOUART sa femme de Lille ordonne que tous leurs biens soient partagés entre tous leurs enfants tant fils que filles sauf au regard de Nicolas DOULCET leur fils aîné qui prendra hors part 100fl à prendre sur les biens que feu Demoiselle Jeanne DORESMIEUX mère-grande de ladite Catherine lui a laissés. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 59 du 16/07/1628

Demoiselle Barbe MESREL veuve de Mathieu DE LIGNY vivant procureur postulant à Lille fait savoir que lors du contrat de mariage entre Michel DE LIGNY, Jacqueline DE LIGNY vivante femme de Jacques DELABARGE et Marie DE LIGNY à présent femme d'Alexandre LAILLIER, procureur, tous ses enfants, elle leur a donné à chacun 1000fl sans toucher à leurs habits ni autre avancement, signalement audit DELABARGE. Elle veut qu'Antoinette DE LIGNY sa fille non mariée, pour ses agréables services, aura hors part en sa succession pareilles 1000£ dont elle sera libre d'user à sa volonté et elle jouira sa vie durant de tous les biens qu'elle délaissera à charge des dettes et funérailles sans que les autres héritiers puissent y prétendre, ni même à un inventaire.

2 E 3 / 2828 acte 60 du 16/11/1628

Philippe JACQUEMONT bourgeois à Lille ayant droit par transport de Jean MUYSART qui en avait acquis droit par transport de Michel DE LIGNY et lui de Barbe MESREL veuve de Mathieu DE LIGNY vivant procureur postulant à Lille, vend à ladite MESREL, une lettre de rente héritière du 3 novembre 1569 de 150 florins obligeant Jean FACON (FASCON) fils de feu Robert, laboureur à Aubers et Michel GHESQUIERE fils de feu Wathier, marchand caucheteur à Lille au profit de Mathieu DELIGNY reconnue exécutoire en 1609 par François FACON fils du dit Jean.

2 E 3 / 2828 acte 61 du 23/10/1628

Comparait noble homme Gilbert DE LANNOY Sr de la terre et Srie de Courtembus et de la Chapelle d'Armentières à présent à Lille, il est venu à sa connaissance que Pierre VANDERBECQUE, bailli et receveur de Messire Antoine DE TRAMECOURT chevalier, Sr dudit lieu, Werchin, Vieil Biez etc. époux de Dame Louise DE SAINT VENANT a vendu 11 peupliers croissant sur le cimetière de ladite chapelle, ce que toutefois il ne peut faire d'autant que ledit DE TRAMECOURT à cause de sa femme n'est pas seigneur temporel de ladite chapelle. Ainsi le comparant comme appert par deux sentences, la première à la Gouvernance de Lille le 5 septembre 1510 entre Jean GOMMER époux de Demoiselle Marie DE LE CAMBE dit Ganhois et à cause d'elle du fief, terre et Srie du Viez Biel (sic) lez Armentières, impétrant de commission et lettres patentes en forme de plainte demandeur d'une part, et Jean CAMBIER bailli de ladite Srie de Courtembus et Demoiselle Catherine DE LOSTREWICQ dit de Nastz veuve de maître Louis DU BACQ ayant l'administration de ses enfants ayant empris de garant dudit Jean CAMBIER d'autre part, et l'autre du 11 mai 1610 par Morand LEFEBVRE sergent de la Gouvernance comme juge référendaire entre Demoiselle Catherine DE LA CHAPPELLE veuve de Nicolas DE FATTRISSART vivant écuyer, Sr de Sassignies, dame de Courtembus et de la Chapelle d'Armentières impétrant de commission de plainte en cas de saisine et nouvelleté, demanderesse d'une part, Charles DE SAINT VENANT écuyer, Sr de la Cessoie, Viez Biez etc. défendeur d'autre part, et depuis confirmée par sentence à la Gouvernance le 13 mai 1611 sur l'appel en émis par ledit Sr de la Cessoie. A cause desquelles sentences et des droits, possessions et saisines portées par icelles et dont ils ont été maintenus et gardés, ledit Sr comparant comme héritier, successeur de ladite Srie de Courtembus est aussi Sg temporel de ladite chapelle. Par conséquent le receveur et bailli du Vieux Biez n'a pu faire procéder à ladite vente. Requiert du notaire de se transporter vers ledit VANDERBECQUE pour lui sommer de délivrer au comparant ou son commis les noms et surnoms des acheteurs pour qu'il puisse se pourvoir en conséquence comme il trouvera convenir, et protester auprès de lui et du Sr DE TRAMECOURT. Le 3 novembre 1628 Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille se sont transportés chez ledit VANDERBECQUE qui a déclaré avoir bien entendu mais ne souhaitait pas donner réponse et qu'on ne pouvait pas le contraindre à le faire.

2 E 3 / 2828 acte 62 du 09/09/1628

Nicolas DELESALLE fils de Jacques, charpentier à Lille déclare que son père s'est marié en secondes noces avec Jeanne CARPENTIER, promettant de lui fournir en formoture 100£ pour le parchon d'Anne DE RELLENGHIEN sa mère à payer après son trépas advenu parce que son père n'avait pas moyen de le faire lors de son second mariage. Reconnaît avoir reçu ladite somme de ladite CARPENTIER sa belle-mère, il renonce à l'hoirie de son père.

2 E 3 / 2828 acte 63 du 14/08/1628

Sire Philippe DE LE BOURSE prêtre à Lille vend à Simon GHYS bourgeois à Lille, la moitié d'un bonnier de labeur à Allennes et la moitié de 5c de labeur au même lieu à l'encontre de Forsy HAZE et Marie DE LE BOURSE qui fut sa femme.

2 E 3 / 2828 acte 64 du 15/07/1628

Nicolas SIX fils de feu Nicolas, bourgeois et facteur à Lille pour la bonne amour et affection qu'il porte à Nicolas, Antoinette, Marie, Anne, Jeanne et Claire SIX ses enfants qu'il eut d'Anne WAIGNE sa première femme, leur donne 3600fl, savoir 300fl à ladite Jeanne sa fille débile de plus que les autres et le reste également entre eux à prendre sur sa succession en considération qu'il a vendu plusieurs héritages venant d'Antoinette WAIGNON veuve de Nicolas SIX, sa mère.

2 E 3 / 2828 actes 65, 66 et 67 manquants

2 E 3 / 2828 acte 68 du 08/07/1628

Denis LOURDEAU burgeteur à Lille veut que Michel et Jean DESBUISSONS ses neveux en ligne directe (petits-enfants), enfants de Jacques foulon qu'il eut de feue Marie LOURDEAU qu'il eut d'Agnès LEMOISNE auront 200£ faisant chacun 100£ sur sa succession pour toute hoirie et succession sans charge des dettes et funérailles, sans qu'ils puissent demander plus grand droit à raison qu'advenant son trépas avant Isabeau DE COMONT sa femme, elle aura la moitié de tous ses biens meubles et son droit de veuve. A sa fille Martine à présent en fiançailles avec Pierre MOREL il sera fourni ce qui est prévu par son contrat de mariage devant le présent notaire le 29 juin 1628. Ladite somme de 200£ à fournir lorsqu'ils se marieront ou ingeression en religion.

2 E 3 / 2828 acte 69 du 30/06/1628

Pierre MOREL fils de Jude, burgeteur à Lille, assisté de son père burgeteur, Josse LE RICHE sayeteur son oncle maternel, Jean BOUCHE bourgeois et marchand son oncle allié, Arnould BOUCHE son cousin germain, Jean LAMBELIN tonnelier son cousin germain allié et de Jean DE CAMBRAY son ami d'une part, Martine LOURDEAU fille de Denis burgeteur et d'Isabeau DE COMONT, assistée de ses père et mère, Jacques DESBUISSONS foulon, son frère allié et de Jean FRANCHOMME burgeteur son parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 500£ pour la parchon de Claire LE RICHE sa mère, 300£, le tout pour 800£ à prendre sur 8c de labeur pris en 24c venant de la succession d'Antoinette MOREL veuve de Pierre GRISSON (GRISON) sa tante en la paroisse de Warneton près du moulin de Rabecquedont il pourra jouir jusqu'au fournissemement de ladite somme ou jusqu'à ce que son père la lui fournisse, une lettre de rente héritière du 11 janvier 1602 de 400fl obligeant François et Jean BOIDIN père et fils et Henri BOIDIN frère dudit François au profit des exécuteurs testamentaires de feu Demoiselle Péronne BAVIERE (?) veuve dernièrement de Michel DUMARETZ succédée par son trépas à Demoiselle Jeanne BAVIERE (?) veuve de Pierre LECHERF sa soeur que ladite Jeanne a donné audit Pierre MOREL son petit-neveu que Jean BOUCHE, l'un des tuteurs mettra es mains dudit MOREL dès son mariage. Elle apporte 400£, un lit avec sa couche et sa suite, trois hostilles à faire changeant et ses vêtements de noces, bagues et joyaux estimés 200£.

2 E 3 / 2828 acte 70 du 06/06/1628

Demoiselle Anne LECLERCQ veuve de Guillaume DURIEUX vivant orfèvre à Lille teste. Inhumation au petit âtre de l'église St Etienne près de son mari. Fondation de messes, dons aux pauvres, d'un tableau du Jugement pour la chapelle Ste Barbe sinon Ste Anne autrement dite Sr Roch à St Etienne. A Maicke (Marie) DURIEU femme de (blanc) BOUCHERY couturier, cousine dudit feu Guillaume 200£, à Marguerite DOMMESENT sa filleule femme de (blanc) de Fleurbaix 12£ pour prier pour son âme, à Anne GEUVART (?) sa fille non mariée 24£, Wallerand (blanc) homme ancien demeurant dans une maison à elle rue des Estaques y restera sa vie durant sans payer de loyer. Etant obligée en une lettre de rente héritière de 400£ elle veut qu'elle soit acquittée. Le reste de ses biens ira pour moitié à Michel FLOURENT son neveu marchand orfèvre et moitié à Pierre BLONDEAU fils de feu (blanc) et de ladite (sic) Jeanne FLORENT, Gérard et Charles enfants d'icelle qu'elle eut de son second mari, ses petits-neveux en ligne collatérale.

2 E 3 / 2828 acte 71 du 20/06/1628

Antoine DE POIX greffier de Bomy pays d'Artois y demeurant et Jeanne LANGELIER sa femme vendent à Pierre DE WARENGHEN receveur d'Anchin demeurant à Lille, une lettre de rente du 2 novembre 1616 de 100 Florins obligeant Mathieu BONNIER fils de feu Jean, couturier et Anne GRANDSIRE sa femme de Templeuve en Pévèle au profit de Jeanne LANGELIER reconnue exécutoire en 1627 par Mathieu PAUWEL ayant acheté le bien hypothéqué.

2 E 3 / 2828 acte 72 du 07/06/1628

Philippe ARTUS écuyer, Sr du Mollin, fils de feu Jean vivant écuyer, Sr de Walegourdin et de vivant Demoiselle Antoinette LEFEL à présent femme de Josse DU CHASTEL écuyer, lieutenant de la prévôté de Lille d'une part, sadite mère et ledit DU CHASTEL d'autre part. Suite à l'accord entre ladite LEFEL, ledit Sr du Mollin et Martin ARTUS son frère écuyer, Sr de Walegourdin concernant la formoture de leur père devant le présent notaire le 30 octobre 1627, elle promet en plus de décharger ses enfants de toutes les dettes de la maison mortuaire et les diverses rentes jusqu'au jour du décès dudit Jean puis par moitié entre les parties ensuite. Ledit Sr du Mollin jouira de 1/2b de terre à son choix en ladite Srie située à Bondues sur laquelle ladite LEFEL a droit de douaire de la moitié des fruits, profits et revenus. Témoins André VALIN fils de feu Antoine et Jean DUBOIS fils de feu Jacques, bourgeteurs à Lille. Devant Jean LEFRANCQ notaire.

2 E 3 / 2828 acte 73 du 31/05/1628

Péronne BARBE veuve d'Henri CAIGNET, Pierre DE COURCHELLES et Marguerite CAIGNET sa femme de Santes et Antoine MESSEANT laboureur à Illies pour lui et comme procureur de Catherine CAIGNET sa femme, vendent à Allard VANHULSE procureur postulant à Lille 13 cens de labeur fief à Santes tenant à Jeanne MASURE veuve de Jean DAMIDE et Robert WAMBE dit le Prince à cause de Jeanne GOSSART sa femme. Témoin Pierre DELEBECQUE fils de Jean.

2 E 3 / 2828 acte 74 du 27/05/1628

Roger DELEBEULCQUE fils de Jean, chirurgien à Lille, assisté de Jean DELEBULCQUE (sic) son frère cordonnier à Mouscron et de Pierre DUQUESNE de Mouscron sa ami d'une part, Valentine DE HANGOUART fille de feu Jean, dernièrement veuve renoncée aux biens et dettes de François VINCQ vivant peintre, assistée de Demoiselle Agnès DORESMIEUX veuve de Vaast BUSQUET (ou BUFQUET) vivant lieutenant de Douai, Demoiselle Barbe DORESMIEUX veuve d'Adrien DUBUSSON vivant prévôt de campagne de Lille ses tantes, Adrien DOULCET sergent de la Gouvernance et de maître Bauduin EMPIN licencier es droits et avocat ses oncles alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100fl, ses vêtements de noces et la décharge de toutes ses dettes. Elle apporte 1/9° d'une cense appelée la Srie de le Douze sur 18b à Mouvaux occupée par Jean DUMORTIER et en meubles ou argent 300fl. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 75 du 05/04/1628

Jean HERBAU sayeteur fils de feu Jean et de vivante Catherine BARBIEUR, assisté de Noël HERBAU son frère laboureur à Péronne en Mélanthois, Guillaume HERBAU son frère sayeteur à Lille et de Louis DU BOSQUEL bourgeteur et grassier son ami d'une part, Anne LOHIER fille de feu Philippe vivant savetier au faubourg Notre-Dame, assistée de Gaspard LOHIER son oncle et parrain, Jean DE ROULLIN sayeteur, son cousin tous deux ses tuteurs, Pierre BOUCHE son oncle allié, Marie DUBUS veuve d'Hugues DEGAND sa tante, Martin FAUCHILLE sayeteur et Hubert DELOBEL bourgeteur ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte en lieu manoir et terres valant 1000£ que ledit Noël lui donnera lors de son mariage et contre quoi il renonce audit lieu. Elle apporte trois petites maisons audit faubourg rapportant 108£ par an, une lettre de rente héritière de 700£ obligeant la veuve Gilles LANDRIEU et Jean LE VASSEUR de Péronne en Mélanthois depuis le 12 janvier 1624 au profit de Marie LEMAITRE (LEMESTRE) fille de Jacques et une de 200£ obligeant Roger JOMBART de Loos et plusieurs biens meubles, le tout prisé 3000£.

2 E 3 / 2828 acte 76 du 17/04/1628

Demoiselle Catherine LOUISE veuve de Léon LE CHERF de Lille, procuratrice spéciale de Demoiselle Catherine DELANNOY veuve de Jean LE CHERF mère et héritière mobiliaire de feu Pierre LE CHERF son fils ayant droit par partage devant Jean DE BRABANT et Jean DE LE SAUCH notaires le 10 décembre 1626 (La procuration est également donnée à maître Pierre DELANNOY son frère devant Jean DE BRABANT et Gilles BAILLET notaires à Lille le 17 avril 1628) vend à Guillaume BERNARD de Mons en Baroeul, fils de feu François et de Demoiselle Isabeau DESBUISSONS à son trépas femme d'Antoine LE PIPPRE écuyer, une lettre de rente héritière du 6 mars 1629 de 2800£ obligeant ledit LE PIPPRE et sadite femme au profit dudit feu lors vivant Pierre LE CHERF. Le même jour ledit BERNARD la revend à François FOURMESTRAUX bourgeois à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 77 manquant

2 E 3 / 2828 acte 78 du 28/02/1628

Gaspard LOHIER tuteur avec Jean DE ROULLIN d'Anne LOHIER fils de feu Philippe, soeur et héritière de Marguerite LOHIER qui fut fille et héritière de Marie LEFEBVRE à son trépas femme dudit Philippe LOHIER, ladite LEFEBVRE soeur utérine de Marie LEMESRE ayant droit à l'origine, vend à Denis BERTHE bourgeois naguère brasseur à Lille, une lettre de rente héritière du 11 août 1612 obligeant Jean CAMBIER fils de feu Olivier pour 1200£ au profit d'Arnould CARLIER qui l'a transportée à maître Arnould MIROUL receveur des Etats et ses héritiers à Maximilien MIROUL leur frère qui l'a transportée à ladite Marie LEMESRE par acte devant Jean DE TENRE et Jean DE GHESTEM notaires le 13 novembre 1623 restée au rachat de 526£ 7s 6d à la charge de Gérard BLANCQUART cartier depuis le 20 novembre 1626 comme ayant acquis la maison hypothéquée au marché à vaches à Lille. Témoin François LEFRANCQ fils du notaire Jean LEFRANCQ.

2 E 3 / 2828 acte 79 du 19/02/1628

François DELEZENNES bourgeois à Lille déclare que le 27 février 1627 il a reçu de Jacques DE HENNIN obligé avec autres en une lettre de rente héritière, 300fl pour le capital et arriérage pour quoi ladite rente a été mise à néant, ledit acheteur voulant la garder à charge de Guillaume DE HENNIN Comines-obligé pour 100fl pour avoir profité des deniers capitaux comme appert par lettre d'acquis devant auditeurs du Souverain Bailliage de Lille du 21 mars 1625. Pour quoi ledit DELEZENNES vend audit Jacques DE HENNIN une lettre de rente héritière du 21 mars 1625 et 2 avril de 300fl obligeant ledit Jacques et ledit Guillaume fils de Philippe, laboureur, Florence LUTUN sa femme, Claude HOCHART fils de feu Pasquier de Ligny Gaucquière, Jean WAYMEL fils de feu Michel, et Catherine TURPIN femme dudit Jacques DE HENNIN au profit dudit François DELEZENNES pour un capital de 100fl. Témoins Jacques IMBERT fils de feu Jacques, marchand à Lille et Guillaume DE HENNIN laboureur à Fournes. Puis le même jour ledit Jacques DE HENNIN laboureur à Fournes, acheteur pour faire solution de payement à (blanc) CRAUWIN veuve de Jean DU BOSQUEL marchande et sayettresse à Lille de 100£ restant de plus grande somme à cause de rendage de cense et semblable somme reçue d'elle, lui cède ladite lettre de rente héritière.

2 E 3 / 2828 acte 80 du 12/02/1628

Bernard MERLIN fils de feu Daniel, marchand filetier et mercier à Lille, assisté de Paul LIPPELS son frère utérin filetier d'une part, Jacqueline POTTEAU fille de Josse bourgeois et de Demoiselle Madeleine LEPERS, assisté de ses père et mère, Nicolas POTTEAU son frère, Jacques BOLLART marchand son frère allié, Jean DUPONT procureur général des gouvernances de Lille, Douai et Orchies et de Jacques MANNIER marchand grossier ses oncles alliés, tous de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 9000fl et elle 2000fl en argent et marchandises

2 E 3 / 2828 acte 81 du 04/12/1628

Philippe HANNEGRAVE couturier et Jeanne LAGACHE sa femme de Lille a été puis naguère demenez (?) de forain à la requête d'Isabeau DE CASTEKERE femme et procuratrice spéciale de Charles LE GHIEZ auparavant veuve de Jean POTTEAU vivant hôtelain des Trois Rois à Lille pour 152£ restant de plus grande somme à cause de dépenses de bouche du vivant dudit POTTEAU, payements et façons d'habits jusqu'à ce jour. Pour faire solution de payement lui cède 12£ par an en une rente viagère de 48£ par an que Marie GHESQUIERE veuve de Julien LAGACHE vivant frère de ladite Jeanne lui doit chaque trois mois jusqu'au plein payement. Témoins maître Boniface HANNEGRAVE chirurgien et François LE FRANCQ fils de Jean LE FRANCQ présent notaire.

2 E 3 / 2828 acte 82 du 06/11/1599

Agnès DESMULLIERS dernièrement veuve d'Antoine BARISEL et avant de Georges NANANTE l'aîné d'une part, Jacques LEBROUCQ et Barbe DESMULLIERS sa femme, lesdites DESMULLIERS filles et héritières de feu Martin tous de Lille d'autre part. Suite au partage devant les échevins de Lille entre eux et Jeanne LE CANDELE veuve dudit Martin a été assigné un lieu manoir sur 9c et 11c de labeur à Frelinghien achetés par ledit Martin lors de sa conjonction avec Pasque DE BEAUCAMPS leur mère et 1c en 12c pris en 2c acqui par ledit Martin lors de sa conjonction avec ladite LE CANDELE, assignée aussi la moitié de 2b 4s de labeur audit lieu acquis avec ladite Jeanne.

La première cède aux second sa part dans lesdits 2b 4c et lieu manoir moyennant 617£ 15s et la décharge de diverses sommes dûes par la première dont 50£ pour la pleigerie faite par les seconds comparants à la prière de la première pour paix faite et accordée à partie intéressée de l'homicide commis par son fils Martin. Témoin Pierre RUZET (?) l'aîné dit **Sombre du Cul**, serrurier à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 83 du 10/11/1599

Noël et Léonard (Liénard) MARTENS, Béatrice MARTENS veuve de Jacques DRUMEZ et Roger HOVIN administrateur de Péronne MARTENS, lesdits MARTENS frère et soeurs et héritiers de feu Jean MARTENS leur frère mort à Lille sans enfants vivants par lequel chacun reçoit un quart de ses biens qui, déduction faite des dettes est de 2542£ 10s 3d moins 12£ pour chacun pour un obit à perpétuité en l'église d'Halluin, ils reçoivent 623£ 10s 3d chacun qu'ils reçoivent par les mains de ladite Béatrice ayant eut la maniance des dits biens et l'en acquitte sauf ledit HOVIN qui reçoit 482£ 15s 3d étant un surplus pour ladite Péronne pour subvenir à ses menuités compris 96£ 15s pour accoutrements achetés par elle à la vendue des biens dudit feu. Témoins Jean HERRENG fils de feu Grard filetier et sayeteur et Pasquier DELANNOY fils de Louis marchand détaillleur de draps à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 84 du 15/10/1599

Jean DELEBOE fils de feu Martin, bourgeois de Lille vend à Etienne WILLEMIN bourgeois de Lille es mains d'Herman PREVOST procureur, son beau-frère, 300fl procédant de la vente de la moitié d'une lettre de rente héritière de 1200£ obligeant François FOLLET et sa femme au profit dudit WILLEMIN, une lettre de rente héritière du 16 juin 1593 de 300fl reconnue exécutoire le 17 septembre dudit an obligeant Antoine DESQUENNES fils de feu Hugues, brasseur et Marguerite COPPIN sa femme au profit dudit feu Martin DELEBOE dont ledit Jean a acquis droit par transport du 3 avril 1598 de Demoiselle Isabeau LEMOISNE veuve dudit feu Martin.

2 E 3 / 2828 acte 85 du 21/11/1599

Pierre LUTTIN potier de terre et Marguerite REGNART sa femme du faubourg de La Madeleine de Lille moyennant certaine somme reçue de maître Betreumieux MIROUL licencier es lois et avocat postulant à Lille, l'acquitte de la donation à eux faite devant Perre DESTAILLEURS notaire le 28 juin 1594 par ledit maître Betreumieux de 100fl.

2 E 3 / 2828 acte 86 du 08/11/1599

Adrien MUSSART fils de feu Simon, chevaucheur de l'écurie de leurs Altesses Sérénissimes en leur Chambre des Comptes à Lille, assisté de Monsieur Charles DE APELTERRE conseiller de leurs dites altesses et maître ordinaire de ladite Chambre, Mahieu CASTELAIN Sr du Becquerel, Guillaume LOUISE et Hans HABEL ses amis d'une part, Antoine DULIEU porteur au sac à Lille, fort de Marie DULIEU sa fille qu'il eut de feue Françoise CARLIER, assisté de Jacques DULIEU son frère et de Jean DE BOUCHAIN naguère sergent de la Gouvernance de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte en divers biens 1200fl et elle 750fl et ses vêtements de noces. Témoins François DAMETTE hôte au Boucq d'Or et Maximilien SIX laboureur et censier du Becquerel demeurant à Marquette.

2 E 3 / 2828 acte 87 du 25/10/1599

Catherine WILLOT dit de Pernes jeune fille de feu Jean de Lille ayant plusieurs neveux et nièces en ligne collatérale enfants de ses frère et soeur et aussi un seul frère vivant nommé Vincent WILOOT dit de Pernes, ordonne que ses dits neveux et nièces viendront à sa succession du chef de leur père ou mère comme s'ils étaient vivants. Sauf Madeleine WILLOT dit de Pernes fille de feu Jacques et de Marie DE BRUIELLE à présent femme de Martin ROGIER d'Orchies à laquelle elle donne 300fl dont elle devra se contenter. Témoin Jean DUGARDIN étinier fils de feu Jacques de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 88 du 08/10/1599

Jean MALLATIRE l'aîné, fils de feu Jean, bourgeois à Lille donne à François MALLATIRE son fils aîné un fief de 4b à Houplines qu'occupe Mathieu CAULLET, à Oste MALLATIRE son fils second un fief avec portion de terre renteuse d'1b 12c en la paroisse d'Armentières occupé par Jean DAMIDE et 1/2b renteux tenant aux terres de la Srie de Bois Grenier et 1/2b à Marcq en Baroeul patrimoniaux du comparant venant de la succession de Jean MALLATIRE son père. Concernant la cense sur 8b 4c à Marcq en Baroeul compris un fief tenu du Vert Bois, elle appartiendra à tous ses enfants, garçons et filles. Témoins Simon BOURGEOIS son beau-frère et Gilles MALLATIRE étinier son neveu.

2 E 3 / 2828 acte 89 du 01/10/1599

Philippe FREMAUT bourgeois et marchand à Lille, fils et héritier de feu Philippe et de feu Demoiselle Aliénor DESPLANCQUES veuve dudit dont ledit père avait acquis droit des enfants de feu Martin LEMIEUVRE premier mari de ladite Aliénor par partage avec ses cohéritiers du 6 janvier 1597 devant le présent notaire et Etienne BUISSE (?) notaires, pour faire solution de payement à maître Martin TREZEL docteur en médecine et Demoiselle Antoinette FREMAUT sa femme et soeur du comparant de 500£ par acte passé devant le présent notaire le 20 novembre 1597 restant d'une rente de 1600£ dues par Isabeau et Michelle FREMAUT aussi ses sœurs, vend audit maître Martin et sa femme, une lettre de rente héritière du 20 septembre 1521 de 300£ obligeant Pierre LE MANNIER fils de feu Roger, et Demoiselle Jacquemine BERNIER sa femme et maître Hubert LE MANNIER prêtre, fils de feu Mahieu au profit de maître Olivier DUBUS dont les tuteurs des enfants dudit maître Martin LE MIEUVRE ont acquis droit par transport des héritiers dudit Olivier devant échevins de Lille le 12 juin 1563 que paye à présent Jean PLANCHON. Témoin Jean CHARDIER fils de Nicolas, épennier à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 90 du 26/09/1599

Louis DELAHAYE de Lille, tuteur avec les suivant nommés de Jean, Alexandre et Antoine LECLERCQ enfants et héritiers de feu Antoine et de feu Simone DUHAMEL d'une part, François LECLERCQ, Michel DESNOUETTE et Louis DUHUS aussi tuteurs desdits enfants, Maximilien VOLPOT époux de Claire LECLERCQ, François LECLERCQ le jeune, frère de ladite Claire aussi enfants dudit feu Antoine qu'il eut de Péronne HOCHEPIED sa première femme et Laurent LEURIDAN tuteur avec ledit Louis d'Agnès POTTEAU fille de Jean qu'il eut de ladite feue Simone DUHAMEL d'autre part. Lesdits Alexandre, Antoine, Claire, François LECLERCQ le jeune et Agnès POTTEAU frères et sœurs et héritiers dudit Jean LECLERCQ à présent religieux profès à l'abbaye de Vicoigne. Ledit DELAHAYE a rendu compte ce jour des biens dudit Jean LECLERCQ ayant reçu 5573£ 2s et payé 3758£ 5s compris les deniers de la purge de la maison acquise par Antoine MENIER, pour ledit Jean religieux 1028£ 17s, audit Alexandre 462£ 10s et ledit Antoine 23£ 15s, de sorte que ledit Louis est redevable de 299£ 15s.

2 E 3 / 2828 acte 91 du 22/09/1599

Pierre LEGRAND et Antoinette CARTON sa femme forts de Marie CARTON leur soeur, filles de feu Pierre et de feu Françoise BINAULT petite-nièce en ligne collatérale de Sébastien BECQUART demeurant tous à Bondues d'une part, Nicaise LEROY marchand à Aire neveu et principal héritier du dit feu Sébastien d'autre part. Accord à propos d'une maison à Verlinghem venant du dit Sébastien et d'Antoinette DEBAILLOEUL sa femme donnée en 1572 devant Gilles VANHULSE et 300 livres données par le dit Sébastien seul à la dite Antoinette en 1575 devant Gilles FERRET avec mention de Nicaise LEROY fils du dit Nicaise.

2 E 3 / 2828 acte 92 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 93 du 21/06/1599

Demoiselle Pasque WILLOT dit de Pernes veuve avec enfants de Nicolas LOUISE de Lille dispose que Florent et Catherine LOUISE ses enfants ne devront pas avoir de tuteurs ni dont les gardes orphènes de Lille n'auront connaissance mais elle institue pour administrateurs de ses biens : Antoine LE MIEUVRE bourgeois de Lille, Guillaume LOUISE oncle dudit feu Nicolas, Pieter (Pierre) JANSSON (JANSSEN) cousin germain dudit feu, Vincent et Catherine WILLOT dit de Pernes frère et soeur de la comparante, Jean et François MALLATIRE père et fils, ledit Jean frère allié de la comparante et ledit François son neveu et Betreumieux LEFEBVRE aussi son neveu allié. Témoins Oste MALLATIRE et Pierre MILLESCAMPS caucheteur à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 94 du 21/06/1599

Demoiselle Jeanne DORESMIEUX veuve avec enfants de feu Paris HANGOUART de Lille, vend à Antoine DORESMIEUX écuyer, son frère, lieutenant de la compagnie en garnison à Menin, une lettre de rente héritière du 30 septembre 1596 de 150fl obligeant Antoine CANNE et Martine DU CORNET sa femme au profit dudit feu Paris, reconnue exécutoire par Jean VILLAIN procureur et receveur des obligés le 5 novembre dudit an et aussi par Jean ROHART ayant acheté une maison hypothéquée. Témoins Jacques DEFFONTAINES le jeune, fils de Jacques, tanneur et Roger DE BAISIEUX messager de Lille à Béthune.

2 E 3 / 2828 acte 95 du/1599

Demoiselle Françoise LEROY veuve de Jean TAFFIN de Lille vend aux enchères à Jacques MAS de Lille, la moitié d'une choque de maisons rue de la Barre à Lille. Témoin Jacques GOSSART fils de feu Jacques, vieswarier à Lille [Sans date].

2 E 3 / 2828 acte 96 du 14/01/1599

Jacques PREVOST marchand jullier, Marguerite CARLIER sa femme, Noël LEMAITRE et Marie CARLIER sa femme de Lille pour eux et forts de Nicolas et Wallerand CARLIER, (blanc) et Adrienne CARLIER sa femme, ledit PREVOST tuteur avec autres de Jacques CARLIER, lesdits CARLIER enfants et héritiers de feu Madeleine CARDON à son trépas femme de Nicolas CARLIER, vendent à fà CLICQUET lieutenant de bailli d'Hérrin, le tiers d'un lieu manoir et autres édifices sur 13c 14v à Tourcoing, tiers de 14c et tiers de 4c de plat bois à Linselles occupé en cense par Josse LEDUCQ et Marie DUQUESNE sa femme dont ledit Nicolas CARLIER a droit de vivenote.

2 E 3 / 2828 acte 97 du 27/05/1599

Adrien DUBUISSON et Demoiselle Barbe DORESMIEUX sa femme demeurant au pays de Hainaut, ladite Barbe donataire avec ses frère et sœurs de Demoiselle Anne DORESMIEUX à son trépas veuve de Gilles LE PREVOST, vend à Antoine DORESMIEUX écuyer, frère de ladite Barbe et lieutenant d'une compagnie en garnison à Menin par les mains de Jeanne DORESMIEUX veuve de maître Paris HANGOUART sa soeur, une lettre de rente héritière du 14 août 1567 de 100fl obligeant Jacques DUPONCHEL fils de feu Antoine, et Jeanne ROGIER sa femme au profit de ladite Anne reconnue exécutoire par Nicolas DU BOURCQ (?) époux de Jeanne ROGIER auparavant veuve dudit Jacques DUPONCHIEL et le 23 janvier 1585 par Antoine et Guillaume DUPONCHEL, Jean MARTIN et Marguerite DUPONCHEL sa femme tous enfants dudit Jacques.

2 E 3 / 2828 acte 98 du 16/05/1599

Pierre DUCORNET tondeur de grandes forces à Lille, assisté de Dame Catherine HAVET veuve de Messire Paul DELAGRANGE Sr de Nédonchel vivant président et premier maître ordinaire de la Chambre des Comptes de sa majesté défunte à Lille sa marraine et de Nicolas RAMONT son ami d'une part, Catherine DELEREUWE fille de feu Pierre et de feu Marie CARPENTIER, assistée de Gilles GUIOT sayeteur, son grand-oncle maternel et de Marie PETIT veuve de Pierre DURIN vivant fermier, sa maîtresse d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 50F et elle en meubles et accoutrements pour 150F.

2 E 3 / 2828 acte 99 du 01/04/1599

Antoine LEMESRE marchand à Lille, Nicolas DUMONT époux de Jacqueline LEMESRE et Jean LEMESRE, forts de Toussaint LEMESRE leur frère expaysé, lesdits LEMESRE enfants de feu Pierre, vendent à Georges CARLIER marchand teinturier de garance à Lille, une maison sur le marché aux poissons à Lille ayant pour enseigne La Tête d'Argent. Témoins Jean RICOURT l'aîné, Jean DUGARDIN l'aîné fils de feu Simon et Jean RICOURT le jeune marchands de garance et teinturiers à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 100 du 26/02/1599

Adrien DUBUISSON fils de feu Adrien, et Demoiselle Barbe DORESMIEUX sa femme de Cantin paroisse de Provys pays de Hainaut vendent à Antoine DORESMIEUX écuyer, lieutenant d'une compagnie en garnison à Menin, frère de ladite Barbe es mains de Demoiselle Jeanne DORESMIEUX veuve de maître Paris HANGOUART aussi sa soeur, le quart d'une lettre de rente héritière de 6£ de gros par an au rachat du denier seize obligant à présent les enfants et héritiers de feu Jean LE FEL vivant Sr des Oursins. Témoins Jacques et Toussaint DEFFONTAINES père et fils, tanneurs à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 101 du 23/02/1599

François DU BOSQUEL écuyer, Sr de Stradins, Foissardrie etc. demeurant au dit lieu de Froissardrie à Mérignies d'une part, Jean HEDDEBAULT censier du dit Froissardrie sur 34 bonniers d'autre part. Etant en procès concernant contravention au bail de 1594 de ladite cense ayant baillé en avant-cense, sortie de bail. Témoins François DUBOSQUEL son fils et Jacques BONDUEL fils de Charles de Wavrin.

2 E 3 / 2828 acte 102 du 26/01/1599

Jean FLAMENG laboureur à Wazemmes a acheté à Martin HUIFZ porteur au sac 3 cens un quartron de labeur à prendre en 9 cens 1/2 à Fromelles à l'encontre des pauvres de Fromelles et autres 3 cens venant de feu Pierre VOLLAND pour 300 livres parisis et 25 livres à la femme du vendeur mais Oste MALSEANT fils de feu Jean, cousin germain de Noëlle MALSEANT femme du dit HUIFZ a fait retrait lignagé dont la vente est enregistrée. Témoin Jacques CAULLET fils de feu Jacques, laboureur à Fromelles. Puis Marguerite DE GRUISONS veuve de Jean MESSEANT, nièce et héritière de feuée Catherine DE GRUISONS à son trépas veuve de Pierre LE BAY vend à Martin HUIFZ époux de Noëlle MESSEANT, porteur au sac à Lille, ses droits sur 3c un quartron vendus par ledit HUIF (sic) à Jean FLAMENT.

2 E 3 / 2828 acte 103 du 26/01/1599

Jean REGNAULT receveur du domaine de son altesse au quartier d'Hesdin y demeurant vend à Jean POTTEAU hôtelain des Trois Rois à Lille, une lettre de rente héritière de 64£ de gros obligant Pierre COTTEREL écuyer, Sr d'Espin au profit dudit Jean depuis le 4 octobre 1590 que paye à présent (blanc) écuyer, Sr de Chana demeurant à Tournai donné des notaires d'Artois. Témoins Philippe BATAILLE fils de feu Guillaume et Laurent FIERS (?) fils de feu Georges serviteurs au logis des Trois Rois à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 104 du 29/10/1599

Pierre DELEZENNES bourgeois de Lille a reçu ce jour d'Alillio BALBANY marchand, diverses cédules que doivent audit DELEZENNES Jean HEBERT pour 136£ 3d de gros, Merant FLAHAUT 592£ 18s, Eloi FRANCOIS de 98£ 16s, le tout de gros suivant l'acte devant Jean CUVILLON et Jean BRABANT notaires le 20 mai 1595 entre eux et autres cédules.

2 E 3 / 2828 acte 105 du 26/10/1598

Jose GODSCHALCK bourgeois et marchand à Lille, fils de feu Chrétien et de feuée Françoise GARZETTE, François LE BOURGEOIS lieutenant d'Armentières, Demoiselle Marie GARZETTE sa femme, fille de feu Pierre, et Jeanne BEHAGLE veuve d'Adrien PHILIPPE, filles de feu Jean et de feuée Marie GARZETTE de Lille, lesdits GODSCHALCK, Marie GARZETTE et Jeanne BEHAGLES neveu et nièces en ligne collatérale de feu Monsieur Sire André GARZETTE vivant prêtre, chanoine et chanteur de l'église collégiale St Pierre à Lille, partagent la succession. Audit Josse les maison, jardin, prés et labeur à Flers et environs occupés par André PREVOST sur 8b 1/2 en fief et terres renteuses et la maison à Bousbecque sur 5b. Audit LE BOURGEOIS les maisons et héritages à Houplines Flandre et châtellenie de Lille occupés par André CARPENTIER et la cense en la paroisse d'Armentières sur 7b 3c et 18c de pré en deux parties acquises de François LE PIPPRE, Georges WARLOP et consorts. A ladite BEHAGLE une maison et terres à Pérenchies sur 2b 3c occupés par Jacques CARPENTIER et la maison et jardin à Wambrechies acquise de Jean CASTEL héritier de Mahieu FOURNIER.

2 E 3 / 2828 acte 106 du 24/10/1598

Francisco PATURIO marchand à Lille, procureur spécial du Sr Jean Benedicto JNUREA (?) marchand et des Sros Dominico et Oberto DE LAZARO marchands genevois résident à Anvers par procuration devant Philippe DE BARLAMONT notaire public à Anvers du 1er septembre 1598 pour faire venir 357£ 15s 9d de gros que doivent Gilbert ROUZEE, Melchior PICAVET et Paul DELANNOY comme pleiges de Nicolas PICAVET restant de 477£ 1s de gros de l'accord du 26 janvier 1594 devant Ramboult DE BACQUERE notaire à cause d'armoisins et soies de poil achetés. Payement. Devant Wallerand CROCHART et Jean LE FRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 107 du 12/10/1598

Jean POTTEAU fils de feu Josse, bourgeois et marchand à Lille, assisté de Gilles et Paul POTTEAU ses frères, Jean TAHON son grand-oncle allié et de Martin DU RIVAGE bourgeois de Lille et capitaine d'une compagnie bourgeoise ses amis d'une part, Isabeau DECASTECKERE veuve de Balthazar DE FOURMESTRAULX, assistée d'Antoine DE BOMONT marchand, son beau-père, Jean DE CASTECKERE son oncle et de Jean LE RENIER son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 1800fl.

2 E 3 / 2828 acte 108 du 10/10/1598

Jean POTTEAU hôtelain des Trois Rois à Lille veuf de Simone DUHAMEL auparavant veuve d'Antoine LECLERCQ vend aux enchères à Louis DUHUS le jeune, François LECLERCQ et Louis DELAHAYE tuteurs de Jean, Alexandre et Antoine LECLERCQ enfants mineurs desdits feu Antoine et de feue Simone DUHAMEL, une maison rues des Apôtres à Lille occupée par Jean THIBAUT tonnelier et Antoinette MUNTE sa femme.

2 E 3 / 2828 acte 109 du 23/09/1598

Antoine LECLERCQ laboureur et censier de la cense du Busqueau à Willems, procureur spécial de Grard OUDART son beau-père qui est mari de Péronne DUTHOIT fille et héritière de feu Collard vend à Barbe PAYELLE veuve de Charles DUPONT vivant laboureur et auparavant brasseur à Ascq une lettre de rente du 21 mars 1537 de 100 livres obligeant Marie ROZEBONNE veuve d'Etienne PREVOST, Collard LOZE et Martin PREVOST sa femme vers le dit Collard, ayant le dit Charles DUPONT acheté le bien hypothéqué mais il y avait procès avec les créateurs entre le dit Grard OUDART et Catherine DESROUSSEAUX veuve de Jean DELAOULTRE dont la dite veuve peut maintenant jouir. Témoins Guillaume DUBOIS et Jean CHOCQUET clercs du notaire.

2 E 3 / 2828 acte 110 du 12/08/1598

Antoine PIETRE fils [...] Antoine, sayeteur à Lille, assisté de Jean CHOCQUET sayeteur, son cousin allié et de maître Jacques EMPIN son ami d'une part, Martine DESLIS fille de feu Betreumieux vivant sayeteur, assistée de Wallerand DESLIS (sic) son cousin germain et de Zacharie et [...] DU BOSQUIEL ses cousins issus de germain tous de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100£ et elle en divers biens pour 200£.

2 E 3 / 2828 acte 111 du 12/09/1598

Jean DESPAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Radinghem assisté de Jean LEFEBVRE son frère allié et de Pierre VILENT son ami d'une part, Jeanne DAUDRUMEZ fille de Jean et Marie MALLAGIE assistée de ses parents, de Jean et Barbe DAULDRUMEZ ses frère et soeur d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte 100 livres parisis payables en trois fois. Témoins Pierre et Nicolas DELESPIERRE frères à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 112 du 06/08/1598

Betreumieux et Simone LEFEBVRE enfants et héritiers de maître Laurent de Lille partagent la succession. Audit Betreumieux une maison rue des Malades à Lille où est mort ledit Laurent et où ledit Betreumieux réside, et à ladite Simone une maison en ladite rue ayant pour enseigne Cambrai occupée par Jacques CANT marchand et le reste des biens par moitié. Ladite Simone prendra pareille somme que son frère a reçu lors de son mariage.

2 E 3 / 2828 acte 113 du 17/07/1598

Martin BRAEM laboureur à Lambersart vend à Charles BRAEM fils de Jean de Lambersart une lettre de rente de mars dernier pour 400 florins obligeant Jean PINTES fils de feu Jean et Isabeau DILLIES sa femme de Lambersart vers ledit Martin.

2 E 3 / 2828 acte 114 du 17/07/1598

Martin BRAEM laboureur à Lambersart vend à Charles BRAEM fils de Jean de Lambersart une lettre de rente du 25 juillet 1591 pour 550 florins carolus obligeant Philippe SIX fils de feu Pierre et Martine DURIEZ sa femme de Lambersart vers ledit Martin.

2 E 3 / 2828 acte 115 du 13/07/1598

Jean POTTEAU hôtelain des Trois Rois à Lille, veuf de Simone DUHAMEL auparavant veuve d'Antoine LECLERCQ et père et tuteur d'Agnès POTTEAU qu'il eut de ladite Simone d'une part, François LECLERCQ, Michel DESNOETTES et Louis DUHUS tuteurs de Jean, Alexandre et Antoine LECLERCQ enfants des dits Antoine et DUHAMEL d'autre part. Accord concernant la succession de ladite Simon, moitié au premier, moitié aux seconds. Le premier payera 7200€ aux seconds qui seront tenus de prendre en payement la maison rue des 12 Apôtres à Lille pour 2300€ à charge de la rente de 30€ par ans dont elle est hypothéquée au profit du Sr du Roseau et devront le tenir quitte des 3 parts de 8 des biens meubles de ladite feue compris 3600€ de partage mobiliaire aux trois enfants d'icelle, le reste des biens restant audit POTTEAU et sa fille à charge pour lui des dettes et des frais d'accouplements achetés pour ledit Jean LECLERCQ religieux à l'abbaye de Vicoigne pour 200€. Témoins Gilles POTTEAU marchand, frère dudit Jean et Laurent FIERS fils de feu Georges, serviteur dudit témoin.

2 E 3 / 2828 acte 116 du 02/07/1596

Antoine COCQUET, Jean LEBLANCQ et Péronne COCQUET sa femme frère et soeur et héritiers de feu Arnould COCQUEL fils d'Arnould ont reçu de François DEVOS marchand épicer à Lille et Demoiselle Marguerite LEBOUCQ sa femme, fille et héritière de feu Pierre et de feue Marguerite NATIERE, 40€, savoir 25 de rachat d'une lettre de rente héritière de 100€ obligeant ledit feu LEBOUCQ et sa femme étaient obligés au profit dudit Arnould l'aîné, le reste de la rente ayant déjà été racheté aux comparants, Betreumieux WILLEMIN à cause de Philippotte COCQUET sa femme et Jean WILLEMIN à cause de Madeleine COCQUET sa femme tous enfants dudit Arnould l'aîné dont seul un quart restait audit Arnould le jeune car mineur sous tutelle, et le reste de la somme pour arriérages dudit quart. Témoins Guillaume DUBOIS clerc du présent notaire et Pierre ROSIER fils de feu Jean, wantier à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 117 du 30/06/1598

Agnès CASTELAIN veuve de Pierre DUPONT vivant bourgeois à présent demeurant au jadis château de Lille suite à la vente par elle faite à Guillaume DISEMBECQUE et Jean VANDERBECQUE d'un lieu manoir et grange sur 2b 15c à La Madeleine pour 10200€ en mai dernier, restant à recevoir 2411€ 3s. Pour l'affection qu'elle porte à Grard, Charles et Antoine DUPONT, Mathieu COMMEN, Marie DUPONT sa femme, Pierre CRESPIN, Jeanne DUPONT sa femme, Grard LESAFFRE, Martine DUPONT sa femme, Anselme CARPENTIER et Antoinette DUPONT sa femme, ses enfants, elle donne à chacun 340€ qu'ils recevront dudit Grard qui a les deniers en mains pour en faire la distribution et le reste portant 31€ 3s reviendra à ladite Agnès. Témoins Charles SPELLEBEEN fils de feu Michel, sacloteur et Jean TANT fils de feu Jean, sacloteur à Lille. Puis le même jour ledit Grard reçoit 1200€ de sa mère et la décharge sa mère du cours et principal d'une lettre de rente héritière de 1200€ due à Marie CASTELAIN veuve de François GODIN sa soeur. Puis le même jour lesdits enfants déclarent qu'ils ont chacun reçu de port de mariage 300fl de ladite Agnès et son mari sauf Antoine qui a reçu 500fl dont il l'acquitte et recevront chacun 200fl de la succession de leur mère de plus que ledit Antoine. Puis acquittent ledit Grard de chacun 340€.

2 E 3 / 2828 acte 118 du 24/06/1598

Jean CARRE sayeteur, Jean CHOCQUET sayeteur, Catherine CARRE sa femme, lesdits CARRE frère et soeur et héritiers de feu Michel CARRE (Rayé : leur frère et) Catherine BEUWE veuve dudit Michel, lesdits CARRE frères et soeur et héritiers de Claire CARRE, tous de Lille, partagent la succession de ladite Claire en accouplements et dudit Michel. 89€ de la vendue des meubles de ladite Claire après la mort dudit Michel, chacun aura 37€ 1s 8d et le

surplus à ladite BEUWE. La vendue des biens dudit Michel porte 317£ 10s 6d et comme ladite veuve est partie de 16£ 4s 9d de plus que lesdits Jean CARRE et Jean CHOCQUET, elle sera tenue de leur payer pareille somme, revenant aux dits 333£ 15s 3d à répartir par moitiés. A ladite BEUWE pour sa moitié la lettre de rente héritière de 1675fl obligeant Antoine DE LANNOY seigneur de Bailleul qu'elle a apportée en mariage le 9 octobre 1585 devant Mathieu DE LIGNY, notaire appréciée 350£, excédant sa part de ladite somme susmentionnée, restant en commun les arriérages de ladite somme. Ledit Michel étant terminé de mal contagieux en sa maison rue du Bancq de Wedde appartient pour moitié à sa veuve et l'autre moitié aux autres à charge d'une lettre de rente héritière de 400£ à charge d'eux tous. Néanmoins ledit CHOCQUET et sa femme renoncent à leur quart au profit dudit Jean CARRE moyennant 600£, confessant ledit Jean que ledit CARRE et sa femme l'ont remboursé de 100£ qui est le quart de ladite rente. Témoins Henri COLPART fils de feu Philippe, drapier à Armentières et Antoine DELEBECQUE fils de feu Jean, drapier à Houplines.

2 E 3 / 2828 acte 119 du 28/05/1598

François DESQUENNES sayeteur à Lille, veuf de Jeanne BERNISSE, assisté de Mahieu DESQUENNES son oncle, Martin BERNISSE son frère allié, Paul MORTIER son cousin issu de germain et de Georges HEYMAN frère allié de sa défunte femme, Anne LESAGE dernièrement veuve de Jacques LHOIR et avant de Louis MEURISSE, assistée d'Aliénor POTTIER [...] de Noël HOCHEPIED sa tante, Charles JOLY son compère et ami et de Simon HOUZET son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 400£ sauf 36£ et un lit qu'elle doit à Marie MEURISSE sa fille de formoture de son père estimés 100£. Témoin Jean DE HENNIN hôte à la Fleur de Lys à Lille. Puis le 29 mai 1598 ledit DESQUENNES et ses trois enfants Adrien, Jacques et Françoise qu'il eut de ladite BERNISSE à qui fait formoture de 6£ de gros faisant chacun 2. Lesdits Adrien et Françoise ont appris le style de sayeteur et ledit Jacques est en apprentissage, accepté par Mahieu DESQUENNES leur grand-oncle paternel, Martin BERNISSE leur oncle maternel, Georges HEYMAN leur oncle allié maternel et Paul MORTIER leur cousin issu de germain demi point moins.

2 E 3 / 2828 acte 120 du 23/05/1598

Augustin GRARD fils de feu Jean, bourgeteur, assisté de François POLLET son oncle maternel, Guillaume LE PRINCE son parrain allié et de Mathieu CHOCQUET son maître et ami d'une part, Madeleine DESROUSSEAUX veuve de Vincent LEFEBVRE, assistée d'Adrien BRISELANCE joueur d'instrument, son frère allié, Henriette DESROUSSEAUX sa femme, sa soeur, Antoinette HARDUIN vieille fille à marier de feu Cornille et de Jean DU CROCQ femme de François DE MOUCHIN ses amies d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en divers biens 100£. Témoin Michel DUMARETZ hôte du Corbeau à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 121 du 26/03/1598

A la requête de LOUIS DE MAILLY chevalier, seigneur de Quesnoy sur Deûle les notaires se sont transportés chez Nicolas DE FOURMESTRAUX bourgeois et marchand à Lille pour le sommer de refondre et restituer le capital et arriérage d'une lettre de rente héritière de 800fl comme il l'a promis par acte devant lesdits notaires à raison que ladite rente n'est adressée par l'ordonnance des deniers de la terre de Coupigny et dépendance vendue par décret au Grand Conseil de Malines le 18 de ce mois. Lequel a répondu qu'il ne se souhait pas de ladite ordonnance parce qu'il avait transporté la rente audit Sr absolument. Devant Wallerand DUMARETZ et Jean LE FRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 122 du 20/03/1598

Nicolas GHURE écuyer, Sr de le Voorde à Lille, fils et héritier de feu Demoiselle Marguerite DE MORENGHES veuve d'Henri GHURE d'une part, Nicolas WIDELEU dit DE FLANDRES marchand, Pierre BOURGEOIS procureur postulant en court laye à Lille, époux de Demoiselle Catherine WIDELEU dit DE FLANDRES et Pierre POURET époux de Demoiselle Jeanne WIDELEU dit DE FLANDRES de Lille, lesdits WIDELEU neveu et nièces en ligne directe (petits-enfants) et héritiers de ladite DE MORENGHES d'autre part. Le 3 décembre 1593 ils ont fait partage entre ladite Jeanne, lesdits DE GHURE, DE FLANDRES, BOURGEOIS et Jean CARPENTIER tuteurs d'icelle des rentes héritières délaissées par ladite DE MORENGHES, savoir audit GHURE la moitié d'une de 2400£ due par Philippe DE GHERBODE écuyer, Sr de le Hoye et 1090£ d'arriérage, laquelle ne se tient bonne ni valable à raison que ledit GHURE l'a cédée

à son père, étant aussi ledit GHURE trop parti de 504£ 10s qu'il doit à ses trois cohéritiers dessus nommés auxquels appartiendra une lettre de rente héritière de 1200£ et arriérages, une de 50£ obligeant [...] veuve de Toussaint HESPEL de Roubaix et arriérages, une de 50£ due par Allard DELERUE menestre à Néchin, une de 50£ due par Jacquemine BRASSART veuve de Jean SOHIER, une de 100£ due par Charles FRANCOIS receveur de Madame DE GLAIZON, une de 72£ due par les hoirs Claude LEPERS, une de 150£ due par Robert DANCOISNE au lieu de Guillaume HOCHART et sa femme, une de 100£ due par Charles LE TURCQ, une de 80£ due par Simon et Marie FREMAUT de Wavrin, une de 200£ due par Betreumieux DESOBRY et sa femme, une de 100£ due par Simon DELEPORTE et sa femme, le tout avec les arriérages, la somme de 108£ que ledit Nicolas DE FLANDRES doit à la maison mortuaire de sadite feu grand-mère pour neuf mois de sa table et gouverne chez elle jusqu'au 30 avril 1591 et 36£ pour quatre mois de la table et gouverne de Jeanne DE FLANDRES jusqu'à la même date sans toucher aux héritages à Annappes. Devant Jean BOUREL et Jean LE FRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 123 du 12/03/1598

Martin CAULLET caucheteur à Lille et Barbe WATTELIER sa femme moyennant 1350£ reçues de Florent BACLER veuf de Chrétienne FEUTRIER auparavant veuve de Jacques WATTELIER, mère de ladite Barbe, ils renoncent à la succession de la mère de ladite Barbe au profit dudit Florent à charge des dettes.

2 E 3 / 2828 acte 124 du 01/01/1598

Gilles et [...] DELEBOE frères, bourgeteurs à Lille, neveux et donataires de feu Sainte [...] à son trépas femme d'Antoine FACON ayant droit par partage, et Etienne DELEBOE leur père ayant droit sa vie durant, vendent à Jean DELEFORGE sayeteur à Lille, une lettre de rente héritière du 12 [...] 1539 de 150fl obligeant Pierre DESCAMPS charpentier, fils de feu Pierre, et Marie LE CHERF sa femme au profit de Jeanne LACHIER veuve de Jean CASTELAIN reconnue exécutoire le 6 mai 1593 par Josse COEURTRICK époux de Marguerite LEGRAND auparavant veuve de Jean DELOBEL ayant de son vivant acquis la maison hypothiquée à l'enseigne du Cygne, dont ledit Antoine FACON a acquis droit par transport du 24 septembre 1579.

2 E 3 / 2828 acte 125 du 23/01/1598

Demoiselle Jeanne PREUDHOMME veuve de Thomas DUPISRE et Jacques DUPISRE son fils, M[prob. maître ...] HAZE époux de Marguerite DUPISRE, lesdits Jacques et Marguerite enfants dudit Thomas et de ladite Jeanne vendent à Philippe VINCQ peintre à Lille une maison rue Escremoise à Lille faisant le coin de la rue nommée vulgairement Pichoncheaux.

2 E 3 / 2828 acte 126 du 22/05/1668

Testament de François LEMESRE (signe LEMER) fils de feu Urbain vivant mayeur du village d'Esvin au pays d'Artois teste. Inhumation en la chapelle Notre-Dame à Esvin ou en la chapelle Notre-Dame à Marcq en Baroeul, St Antoine à Ostricourt. Don aux pauvres, messes chez les Capucins et religieux de Ste Claire, au pasteur de Santes, fondations de messes à prendre sur une lettre de rente héritière de 400fl du 16 avril 1661 sur Catherine LAMBIN veuve de Georges WARLOP et Jean WARLOP son fils de Comines, fondations pieuses dont aux filles qui porteront cierges, couronnes d'argent et autres pour Notre-Dame à Esvin, à Michel BLANCQUART chapelain de Marcq en Baroeul, Josse KANSON son tailleur. Donne au Père HANGOUART religieux Dominicain son confesseur 15 patagons. A Robert, Thomas, Jean et Louis LEMESRE ses neveux, au premier une lettre de rente héritière de 500fl obligeant Pierre DESRUMAUX et Barbe BONTE sa femme de Frelinghien, aux autres chacun 200fl et aux neveu et nièce desdits Thomas, Jean et Louis LEMESRE enfants leur soeur chacun 100fl faisant ensemble 800fl à prendre sur la lettre de rente héritière obligeant Gilles DESRUMAUX et sa femme. Aux enfants de feu Marie LEMESRE ses nièces 640fl que doit François DE CROIX Sr de Belsage depuis 1651.

2 E 3 / 2828 acte 127 du 12/02/1647

Demoiselle Barbe DE CUINGHEM veuve de Philippe DUBOIS vivant écuyer, Sr du Petit Longastre etc. dame de le Vincourt etc. y demeurant, cousine germaine et héritière paternelle de feu Charles DE MONCHEAUX vivant écuyer, Sr dudit Vincourt pour satisfaire à la donation testamentaire du 27 juin 1639 dudit Charles de 300fl à Charles BECQUET de Douai restée à sa charge suite au répartissement entre elle et de Sr DESPREZ le 31 janvier 1647, lui vend 18fl 15p de lettre de rente héritière par an. Devant les hommes de fiefs et côtiers de ladite Srie. Le 4 juin 1647 elle hypothèque devant eux 12c de labeur tenant à la piedsente qui va du château dudit Vincourt à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 2828 acte 128 du 13/10/1630

Jacquemine PAUL veuve de Jean DULEU vivant messager de Lille à Calais dans son lit, malade mais de bon sens et vif entendement déclare qu'en octobre 1631 elle a pris disposition au profit de ses enfants devant Pierre LIPPENS, notaire qu'elle révoque ainsi que toutes autres. Donne à Michelle et Anne DULEU ses filles son lit tout étoffé sur lequel ladite Michelle couche, toutes ses chemises. A Pierre et Cornille DULEU ses fils un lit étoffé sur lequel la comparante couche et à eux tous 400£ faisant à chacun 100£ à prendre sur ses plus apparents biens et le reste ira à Toussaint, Jean, Pierre, Cornille, Michelle et Anne DULEU ses enfants par égales portions à charge des dettes et les enfants venus et à venir de Jacques DULEU son fils auront 100fl à raison que leur père a été beaucoup avancé par elle lors de son traité de mariage. Devant François LE FRANCQ notaire à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 129bis du 05/01/1601

Mahieu DUTHOIT d'Escobecque, Jean, Josse, Antoine et Martin DUTHOIT fils du dit Mahieu, Jean et François DUTHOIT fils de feu Jacques, demeurant Jean et François à Capinghem, Josse à Sequedin, Antoine à Loos et Martin à Bruyelles vendent à Thomas DUPONCHEL de Lomme leurs parts de 60v avec édifice à Capinghem.

2 E 3 / 2828 acte 130 du 03/04/1638

Demoiselle Marie HUDSEBAUT veuve en dernières noces d'Hubert LEMIEUVRE et auparavant de Noël DE WIGNACOURT de Lille reconnaît que le 28 janvier 1636 elle a fait certaine donation aux profit de ses enfants qu'elle eut de ses deux maris devant Pierre DE POILLON, notaire et en avril 1637 autre disposition devant ledit notaire qu'elle n'a jamais pu signer malgré sa demande adressée audit notaire et après lecture de celle du 18 janvier 1636, elle les révoque toutes étant faites en vertu de disposition par feu Martin HUDSEBAUT son père mise à néant au moins d'un accord entre elle et Jean, Martin et Denis HUDSEBAUT ses frères par lequel tous les biens meubles, fiefs et héritage délaissés par ledit feu Martin et Demoiselle Marie BILLE leurs père et mère doivent être répartis également entre eux suivant acte devant François LE FRANCQ notaire le 16 janvier 1637. Désirant user des biens qu'elle délaissera à son trépas à Madeleine DE WIGNACOURT femme d'Adrien DELESPERRE et Marie DE WIGNACOURT femme de Michel DELESCURIE ses filles, ensemble Hubert et Antoinette LEMIEUVRE ses enfants, considérant que ladite Antoinette est affligée de maladie, aura 6000£, tous ses biens meubles par ménage, habits, linges et joyaux dont 3000£ dont elle ne pourra pas disposer qui retourneront aux dits Hubert, Madeleine et Marie ses frère et soeur à son trépas. La comparante a joui de 200fl restants de 600 que ladite Antoinette a reçu de feu Demoiselle Agnès DE NOYELLES veuve de Michel LEMIEUVRE sa grand-mère et un cordon d'or donné par feu Jacques HUDSEBAUT son oncle qu'elle a vendu pour 50fl pour quoi elle aura 250fl. Le reste ira également à tous ses enfants aux femelles autant qu'aux mâles à charge des dettes.

2 E 3 / 2828 acte 131 du 14/05/1633

Jacquemine PAUL veuve de Jean DULEU vivant messager de Lille à Calais révoque et met à néant toutes dispositions et donations antérieures. Tous ses biens iront à Toussaint, Jean, Pierre, Cornille, Michelle et Anne DULEU ses enfants et aux enfants de Jacques DULEU son fils, chacun à part égale à charge des dettes et funérailles. Tous sauf les enfants de Jacques prendront chacun 600£ qu'il a reçu lors de son mariage. Lesdits Pierre, Cornille, Michelle et Anne prendront hors part chacun 100£ pour leur entretienement d'habits au cas ils ne seraient pas mariés. Marie ne pourra pas y prétendre à cause que la comparante lui donnera au moins autant pour ses habits nuptiaux. Auront lesdits Pierre, Cornille, Michelle et Anne leurs habits et linges leur servant. Lesdites Michell et Anne auront hors part un lit étoffé au choix et les chemises de la comparante. Devant François LE FRANCQ présents Antoine DELEMARLIERE fils de feu Jacques et Jean DELEPORTE fils de feu Jacques de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 132 du 25/03/1586

Jean LEROUUGE fils de Jean de Seclin assisté de son père, Marie LEMANNIER sa mère, de Martin LEROUUGE son oncle et Jérôme MOREL son bel-oncle d'une part, Laurent BEGHIN et Chrétienne LHOIR sa femme d'Englos forts de Madeleine VYSIN fille de feu Jean et de ladite Chrétienne assistée de Jean et Toussaint VYSIN ses frères, Antoine LAMBELIN son oncle maternel et de Jean LEMESRE et Piat DELECOURT ses beaux-oncles et de Jean LHOIR son bel-oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 livres parisis, son père paye la moitié du banquet et ses vêtements de noces. Elle apporte 100 florins compris 15 florins de formoture de son père et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 2828 acte 133 du 10/02/1648

Jeanne LAMIOT veuve de Pierre DAMETTE vivant bourgeois et sayeteur à Lille vend à François POLTRON (plus loin POUTRON) fils de feu François, laboureur à Lesquin 4 cens 1/2 de jardin avec maison à Lesquin.

2 E 3 / 2828 acte 134 du 11/12/1599

Catherine LEPLAT veuve de Marc Antoine DELECOUEILLERIE ordonne que tous ses biens appartiendront à son décès à ses plus prochains parents de son côté si son fils Mathis DELECOUEILLERIE meurt sans enfants avant elle, sans que Bonne DELECOUEILLERIE fille dudit Marc Antoine qu'il eut de sa première femme puisse y prétendre.

2 E 3 / 2828 acte 135 du 10/07/1626

François WAIGNON laboureur à Marcq en Barœul et Adrienne LECOUVREUR sa femme auparavant veuve de Wallerand DESAINS déclare que la part des biens de ladite Adrienne qui devraient succéder à Madeleine DESAINS épouse de Jean DUTHOIT de Marcq iront à ses enfants dont leurs parents auront la jouissant temps qu'ils auront l'entretien d'eux sans que les biens puissent être saisis et empêchés. Testament.

2 E 3 / 2828 acte 135bis du 11/10/1651

Charles DUBOIS DE FIENNE écuyer, gentilhomme de son Excellence le prince DE LIGNE à présent au camp de Frasnes déclare que par la mort de Soeur Antoinette DUBOIS à son trépas religieuse au couvent de l'Abbiette à Lille, sa tante, lui est échu et à Marie Madeleine DUBOIS sa soeur certaines parts en deux lettres de rentes héritières portant 2000fl obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies dont ladite tante jouissait par donation de Messire Wallerand DUBOIS chevalier, Sr de Bauffremez et Dame Madeleine DE CROIX ses père et mère par acte devant Roland DE BEAUMARETZ notaire à Lille le 25 septembre 1631. l'un des rentes du 19 juin 1600 portant 16fl réduite du denier seize au denier vingt au profit dudit feu Pierre DE CROIC écuyer, Sr de la Fresnoy dudit ledit feu Pierre de Bauffremez a acquis droit qui appartient maintenant au comparant du chef de feu Monsieur Ignace DUBOIS son oncle vivant chanoine à Lillers et l'autre rente de 400fl du chef que dessus dont lui revient 333fl 6p 8d et à ladite Marie Madeleine DUBOIS sa soeur pareille 333fl 6p 8d et à Robert DELAFORGE écuyer, Sr de Cuvigny et la Cauchie à cause de Demoiselle Louise DUBOIS DE FIENNE sa compagne, soeur de ladite feue Antoinette DUBOIS 666fl 13p 4d. Comme le comparant et ladite dame de Cuvigny ont laissé suivre à ladite Marie Madeleine ladite rente de 400fl, elle ne prétend rien de sa part de 330fl 6p 8d, laissant possibilité de vendre la rente de 1600fl auxdits Sr et dame de Cuvigny.

2 E 3 / 2828 acte 136 du 12/09/1651

Robert DELAFORGE écuyer, Sr Cuvigny, la Cauchie etc. demeurant à Cuvigny gouvernance d'Arras nomme procuratrice spéciale Demoiselle Louis DUBOIS DE FIENNE sa compagne pour vendre la part échue à ladite dame par la mort de Dame Antoinette DUBOIS à son trépas religieuse au couvent de l'Abbiette à Lille d'une lettre de rente héritière de 1600fl du 19 juin 1600 obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies originellement au profit de Pierre DE CROIX écuyer, Sr de la Fresnoy duquel feu Messire Wallerand DUBOIS chevalier, Sr de Bauffremez a acquis droit et donnée par Louise DUBOIS soeur de ladite feue Antoinette suivant disposition par ledit feu de Bauffremez et Dame Madeleine DE CROIX sa compagne leur père et mère à prendre à l'encontre de Charles et Marie Madeleine DUBOIS frère et soeur, neveu et nièce de ladite Louise. Devant H et J DUPUICH notaires.

2 E 3 / 2828 acte 137 du 18/12/1576

Robert LEGILLON de la paroisse d'Armentières d'une part, François LEGILLON son frère d'autre part. Accord pour finir un procès au Bailliage de Lille. Ledit Roger s'est obligé vers François en 27£ 10s de gros en une rente au denier seize à deux égaux rachats à commencer à Noël prochain pour quoi il consent à main assise sur ses biens. Contre quoi ledit François se déporte de sa poursuite. Devant Regnault LE VARLET notaire à Armentières. Le 19 dudit mois devant ledit notaire ledit François vend audit à Jean DELEVALLE marchand à Armentières pareille somme de 27£ 10s de gros que lui doit Robert LE GILLON en rente qu'il doit contracter sous quinze jours au Bailliage de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 138 du 16/09/1666

François LEMESRE de Lille, fils de feu Urbain, vivant mayeur d'Esvin suite à son testament passé devant les notaires soussignés le 6 mai dernier et acte annexés le 9 septembre pour interprétation et afin d'éviter confusion, ordonne les points et articles suivants : Inhumation en la chapelle Notre-Dame d'Esvin devant l'épitaphe qui y sera déposée, salaire pour le prêtre qui lui administrera les Sts sacrements, enterrement à 12 chandelles de cire blanche de 1/2 livre chacune par 12 enfants d'Esvin avec celui qui portera la croix revêtus de drap gris de 24 aulnes, chacun un juste au corps doublés de demie aulne de baicq noire sur la devanture et au bout des manches et chacun demie douzaine de boutons dont 4 chandelles seront posées sur l'autel, quatre autour du tombeau et quatre tenues durant le service par quatre desdits pauvres, les habits resteront aux enfants sans qu'ils puissent les vendre ou engager. Son corps sera posé dans un luyseau de chêne d'un pouce d'épaisseur bien ferré, enterqué et poyé afin que l'air n'y entre point. Le pasteur ou chapelain d'Esvin viendra le chercher avec chevaux et chariot, sera inhumé avec un habit de couleur de Capucin. Messe durant l'année de son trépas et en l'honneur de St François en l'église de Marcq en Baroeul par maître Michel BLANCQUART chapelain dudit lieu, blé aux pauvres d'Esvin converti en pains, 50 messes chez les Récollets et 50 chez les prêtres hibernois à Lille. Don à la ou les servantes du logis où il trépassera. Messe à perpétuité en l'honneur de la Vierge en la chapelle où son corps sera enterré. A la femme moderne de Jean MICHEL lieutenant du prieur d'Esvin 20fl pour ses amitiés et affections. Au Père HANGOUART Dominicain son confesseur 5 patagons. Messe du St Sacrement en l'église d'Esvin. 36fl pour un siège confessionnal d'écrignerie en l'église de Tilte proche de Saint Omer. Epitaphe, une image de Notre-Dame et une du Sauveur flagellé avec à perpétuité les fêtes et dimanches deux chandelles devant, deux pots avec deux houppeaux de fleurs de soie dans la niche où seront posées les images portées chaque année à la procession d'Esvin par deux filles revêtues de cottes blanches de futaine à ses frais, deux filles porteront chandelles, et semblables pots et houppeaux pour être mis à côté de l'image déjà posée auprès des bancs plaidoyables d'Esvin etc. Le reste de ses biens sera vendu pour ladite somme être utilisée à l'exécution de son testament et dernières volontés. Seront exécuteurs testamentaires maître Anselme HGALANT pasteur d'Esvin, Louis DESAINS bailli de Marcq en Baroeul, maître Josse BRUICHON (?) tailleur d'habits chez lequel il habite, Jean LEMESRE neveu du testateur et François LE FRANCQ l'un des notaires soussignés. Devant ledit François et Isaac SALADIN notaires à Lille. Le 22 octobre 1667 ledit LEMESRE révoque le don d'un siège confessionnal à l'église de Tilte. Domme à Marguerite LEMESRE sa soeur 50fl. Si sadite soeur, ses neveux et nièces voulaient débattre de sa succession en interprétant celui du 21 décembre 1666 sous seing manuel, il les prive de toutes ses donations à leur profit.

2 E 3 / 2828 acte 139 du 08/07/1665

François LEMESRE fils de feu Urbain vivant mayeur d'Hesdin révoque son testament et disposition de dernières volontés du 10 juillet 1664 devant auditeurs du Bailliage de Lille et tous ceux faits depuis. Inhumation en la chapelle de Notre-Dame de l'église de Marcq en Baroeul à il tient sa demeure [Autre version avec même dispositions en faveur des pauvres, filles et autres de Marcq en Baroeul] don à Messire Jacques DE CROIX chevalier, Sr d'Escrou pour reconnaissance de ses faveurs 4 baisoires d'argent, au Sr de Wasquehal son fils 4 baisoires, au Sr du Preseau 4 et autant à sa compagne, au Sr de Bunette et Demoiselle Jeanne DE CROIX sa soeur chacun 4 baisoires. Devant François LE FRANCQ notaire. Puis modifications le 9 octobre 1665.

2 E 3 / 2828 acte 140 du 01/03/1666

François LEMESRE testateur susdit demande un service avec diacre et sous-diacre à Esvin, distribution de blé converti en pains aux pauvres, donne 15fl pour un dîner aux gens de Loi, messe à perpétuité, don à des couvents de Lille, à Martin SNAUWART prêtre, chapelain de St Pierre de Lille 10fl, à Willemine DEBOUT fille de feu François de Lille en faveur de sa tante chez qui il réside 4 bâssoires, épitaphe de pierre bleue à Esvin, modification des exécuteurs testamentaires. Devant François LE FRANCQ notaire à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 141 du 15/06/1627

Demoiselle Agnès DE ROCQUES femme ou veuve de Guillaume PERSANT marchand expaysé passé sept ans, autorisée par lettres patentes de sa majesté du 12 de ce mois pour disposer des biens venus de son côté, teste. Dédommagement pour le prêtre qui lui donnera les sacrements, funérailles, don aux Sœurs Grises de Lille en une rente de 1000£ pour Soeur Jeanne DE ROCQUES sa soeur et à sa mort pour ledit couvent à charge de deux obits et suivant l'ordonnance de feu Nicolas DE ROCQUES leur père elle doit 6fl par an de rente à ladite Jeanne qui seront donnés à Antoinette WACHEN servante de la veuve dudit Nicolas pour être donnés à ladite Soeur. Dons à différents couvents de Capucins, des Carmelins à Lille, Hybernois, à ladite servante 300£, à Catherine DENGREMONT sa tante femme de Thomas DEMUY 200£, Marie LOUISE fille non mariée 50£, à sa servante 36£, à Martine LEDIEU fille non mariée vivant chez ladite veuve Nicolas 100£, à Marguerite et Suzanne BOYE filles de feu Laurent une garde-robe et un coffre de cuir doré, à Soeur Jeanne DE ROCQUES sa soeur religieuse chez les Sœurs Grises à Lille un tableau d'épitaphe de l'image de Notre-Dame, à ladite WACHEN un tableau d'Ecce Homo avec un livre de la vie des saints, à Charles VANACKERE un tableau de la Mère Thérèse, à la chapelle Notre-Dame son anneau de mariage, à Antoinette RICOURT un anneau d'or de St Joseph, la valeur dudit anneau à l'hôtel St Joseph à St Sauveur, ses vêtements et linges distribués aux pauvres par ladite veuve Nicolas. Devant Jean et Simon LE FRANCQ notaires à Lille. Le 23 avril 1628 ladite demeurant au couvent des Sœurs Grises à Lille a révoqué ledit testament devant les mêmes notaires. Puis ladite Demoiselle Agnès DE ROCQUES femme ou veuve de Guillaume PERSANT de Lille après lecture de la disposition par elle faite le 15 juin 1627 la ratifie sauf que si ledit Nicolas DE ROCQUES son frère meurt avant elle, ses biens iront aux enfants dudit Nicolas et ceux de feu Péronne DE ROCQUES sa soeur à son trépas femme de Bernard GRENU marchand à compte de tête et non par branche à l'exclusion de Demoiselle Jeanne WICART veuve de Jacques (? surchargé) DENGREMONT grand-mère de la comparante et desdits Nicolas et feu Péronne. Devant Jean et Simon LE FRANCQ notaires.

2 E 3 / 2828 acte 142 du 08/07/1665

François LEMESRE de Lille, fils de feu Urbain vivant mayeur d'Esvin modifie son testament du 19 avril. Inhumation en la chapelle Notre-Dame d'Esvin [Le reste pratiquement comme dans les autres testaments]. Le 11 mai 1666 modifie la liste de ses exécuteurs testamentaires. Le 15 mai concernant la messe du St Sacrement à Esvin. Le 18 mai les 50fl donnés à la veuve Jean MICHEL sont réduits à 25fl. Le 4 juin la fondation de 100fl au village du Preseau dont 50 seront pour une table d'autel et le reste mis en rente. Le 521 juin un service à Preseau et blé en pain aux pauvres. Le 2 septembre changement d'exécuteurs testamentaires. Le 7 septembre les 36fl pour un siège confessionnal d'écrinerie pour l'église de Tilte sera à charge d'un service pour son âme et don de blé. Le 9 septembre l'image du Sauveur flagellé en l'église d'Esvin avec 150fl en rente pour l'achat de chandelles tous les dimanches devant l'image.

2 E 3 / 2828 acte 143 du 14/06/1666

François LEMESRE de Lille, fils de feu Urbain vivant mayeur d'Esvin ordonne que les 250fl pour la fondation de messes en l'honneur de la Ste Vierge par son testament du 6 mai dernier se prendront sur une rente de 400fl du 16 avril 1661 obligeant Catherine LAMBIN veuve de Georges WARLOP et Jean WARLOP son fils de Comines et le reste de la rente employé à la décoration de l'image de Notre-Dame de Paix à poser sur un arbre sur la place d'Esvin proche du lieu où se tiennent les plaids avec chant à la Vierge devant l'image aux fêtes de Notre-Dame etc. Puis ledit à nouveau le 14 juin pour la confrérie St Antoine en l'église d'Ostricourt donne deux coupes de labeur à Ostricourt à condition d'une messe à perpétuité.

2 E 3 / 2828 acte 144 du 21/12/1666

François LEMESRE de Lille, fils de feu Urbain vivant mayeur d'Esvin suite à sa disposition du 16 septembre 1666 en donne interprétation etc. Puis le 6 septembre à raison de la présente guerre les 24 aulnes ne seront pas donnés aux pauvres mais à la Dame de Preseau, Demoiselle du Breucq et autres personnes citées.

2 E 3 / 2828 acte 145 du 15/06/1627

Demoiselle Agnès DE ROCQUES femme ou veuve de Guillaume PERSANT expaysé passé sept ans sans savoir où, teste. Ses biens en la châtelennie de Lille devraient revenir à Nicolas DE ROCQUES son frère bourgeois et marchand à Lille à l'exclusion de Demoiselle Péronne DE ROCQUES sa soeur femme de Bernard GRENU aussi bourgeois et marchand en suite de la coutume notoire, ordonne que ses biens soient répartis également entre eux ou leurs enfants tant fils que filles. Devant Jean et Simon LE FRANCQ notaires. Puis le 23 août 1628 suite à ladite disposition la ratifie sauf que si son frère meurt avant elle ses biens iront à ses enfants et à ceux de ladite feue Péronne à compte de tête et non de branche à l'exclusion de Jeanne WICART veuve de Jacques DENGREMONT, grand-mère de la comparante et desdits Nicolas et Péronne.

2 E 3 / 2828 acte 146 du 20/10/1605

Maître Pierre LEJEUNE licencier es droits et Demoiselle Eléonore DE MONCHEAUX sa femme de Lille vendent à Jean MOREL Caroye de Sebville (?) comte de Saint Pol, 6 mesures de terre à Sebville

2 E 3 / 2828 acte 147 du 28/04/1658

Hélène et Jeanne BERENGERIER filles de feu Charles de Lille révoquent les dispositions et donations faites précédemment sauf leur testament salutaire ci-après déclaré. Si ladite Jeanne meurt avant ladite Hélène, tous ses biens iront à ladite Hélène à l'exclusion de Pierre et Marie BERENGERIER ses frère et soeur. Si c'est le contraire il y aura même effet mais ladite Jeanne n'en aura que la jouissance sans pouvoir vendre, aliéner ou charger lesdits biens. Après la mort de ladite Jeanne ira à Antoinette DESPONCHEAU leur nièce, fille de ladite Marie BERENGERIER, un lit et parchevet, un oreiller, une taie, deux couvertoirs, une paire de cointines et fronteau, une paire de bons ..., une demie garde-robe et le reste ira tant de ladite Jeanne que de ladite Hélène la moitié à Pierre BERENGERIER et l'autre à ladite Marie à condition de ne pouvoir vendre ou aliéner lesdits biens. A Antoine PARENT fils de leur nièce 50£, Mathieu DESPONCHEAUX 50£ et sa femme un baye des ouriez (sic : oreillers ?) dont la meilleure et deux chemises et demie dousinne de dessous et demie dousinne de havette, Anne ma nièce (sic) un bai honnête, deux chemises et demie douzinne de dessous et demie douzinne de huvette

2 E 3 / 2828 acte 148 du 19/05/1667

François LEMESRE fils de feu Urbain vivant mayeur d'Esvin donne une lettre de rente héritière de 600fl obligeant Wallerand CARON Sr de Saint Pol depuis le 5 octobre 1663 à l'église de Marcq en Baroeul à charge d'un obit perpétuel par an et pain aux pauvres pour la moitié et l'autre moitié à l'église d'Esvin pour même cause.

2 E 3 / 2828 acte 149 du 06/05/1666

François LEMESRE fils de feu Urbain vivant mayeur d'Esvin, demeurant à Marcq en Baroeul, dons pieux et services. Suppliant qu'après l'offertoire du service de vouloir faire une petite oraison funèbre en considération dudit comparant et des bienfaits qu'il a fait au profit de ladite église de Marcq en Baroeul, pour quoi il sera payé au pasteur 30 patards (sic). Ajout : à Louis DESAINS bailli de Marcq pour ses bons services. Ajout le 6 mai 1666 cloche pour la messe du St Sacrement. Ajout du 18 mai ledit DESAINS exécuteur testamentaire. Ajout le 4 juin un service à Marcq un an après son trépas et pain aux pauvres. Ajout du 10 juin le rendage d'un lieu manoir servira à la fondation de messes pour son âme.

2 E 3 / 2828 acte 149bis du 02/10/1628

Abraham ROUSSEAU hôte et Jeanne DUVINAGE sa femme auparavant veuf d'Adrienne HERRENG d'une part, François DE SAINT SOLIEU cordonnier à Lille, Martin LEROUGE de Lille et Thomas ROUSSEAU hôte à Allennes tuteurs d'Anne ROUSSEAU fille du premier mariage du premier comparant d'autre part. Suite au partage mobiliaire de ladite Anne à cause du trépas de ladite Adrienne, sa mère, fait par le premier le 10 juin 1624 devant Antoine DUTHOIT, notaire pour 200 livres et la moitié de divers héritages du côté de Seclin qui sont chargés de 600£ de rente, pour quoi les tuteurs mettent l'acte à néant et donne la moitié de 3c 1/2 à Wattignies à l'encontre de la veuve Antoine DURIEZ et 2c 1q pris en 9c 7q dont 1/4 des 9c 1q appartient à Jean DURETZ et un quart à la veuve et hoirs Thomas WAYMEL, et 100£ courant au foeur du denier seize que doit Pierre GOMMER de Seclin à cause de certain lieu par lui acquis desdits tuteurs. Devant Jean LE FRANCQ et Antoine DUTHOIT notaires.

2 E 3 / 2828 acte 150 du 22/05/1668

François LEMESRE fils de feu Urbain, vivant mayeur d'Esvin en Artois, demeurant à Lille. Nouveau testament avec inhumation en la chapelle Notre-Dame d'Esvin... En marge le suivi des dispositions après sa mort : il est enterré à Marcq en Baroeul selon son ordonnance, ayant été surpris de la mort il n'a été administré des derniers sacrements mais son confesseur a reçu 36 francs.

2 E 3 / 2828 acte 151 du 08/06/1616

[...] et Robert GILLES procureur, exécuteurs du testament de feu Demoiselle Antoinette MIROUL fille de feu maître Pierre, acquititrice de la rente qui suit, vendent à Hugues SECOND (SEGON) écuyer, Sr de Wyonval, une lettre de rente héritière du 22 décembre 1607 de 1300fl obligeant Louis DE LANDAS écuyer, Sr de Wannehain, procureur spécial de Lamoral prince DE LIGNE et du Saint Empire, marquis de Roubaix etc. et Dame Marie DE MEULIN (?) sa compagne au profit de ladite feue Antoinette MIROUL.

2 E 3 / 2828 acte 152 du 15/12/1628

Bernard GRENU [...] de Lille et marchand à Calais déclare que le 20 octobre dernier il a procédé au partage mobiliaire devant échevins de Lille à Nicolas, François et Bernard GRENU ses enfants qu'il eut de Demoiselle Péronne DE ROCQUES pour 24000fl, faisant chacun 8000fl. Voulant convoler en secondes noces et garantir ledit acte afin que sa future femme n'y soit inquiétée, Jacques VANLAER marchand à Lille, son associer par contrat du 14 de ce mois a pris à sa charge ladite somme pour assurance tant du père que de sa femme, femme future dudit GRENU, de quoi il se porte caution. Devant Jean et Simon LE FRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 153 manquant

2 E 3 / 2828 acte 154 du 28/01/1609

Pierre CHARLET fils célibataire de feu Jean de Salomé vend à Charles TAVERNE procureur postulant à Lille le tiers d'une brasserie sur 3 cens au Maisnil, un bonnier, 5, 2 et 3 cens.

2 E 3 / 2828 acte 155 du 25/09/1631

Messire Wallerand DUBOIS chevalier, Sr de Bauffremez et Dame Madeleine DE CROIX sa compagne de Lille pour soulager les Dames Antoinette et Marguerite DUBOIS leurs filles religieuses au couvent de l'Abbiette de Lille et autres raisons, donnent audit couvent 200fl de rente viagère par an, faisant chacun 100fl à commencer lors du trépas du dernier mourant comparants à prendre sur le cours d'une lettre de rente héritière obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies., qui retourneront à leurs plus proches parents après leur mort. Témoins Michel BLEUSART serviteur dudit Sr et Louis VANPARIS serviteur dudit couvent.

2 E 3 / 2828 acte 156 du 10/09/1633

Robert et Françoise DELAGRANGE enfants et héritiers de feu Jean vivant marchand orfèvre à Lille, Liévin LAIGNEL bourgeois et marchand et Louis DELAGRANGE marchand orfèvre, tuteurs de Jean et Gilles DELAGRANGE aussi enfants et héritiers dudit feu Jean d'une part, Laurent EMPIN marchand orfèvre et Demoiselle Isabeau SIX sa femme pour eux et ladite femme comme mère et tutrice de Jérôme, Maximilien et Marie Françoise DELAGRAGE aussi enfants et héritiers dudit feu Jean d'autre part. Etant en procès devant les échevins de Lille concernant plusieurs pièces d'argenterie, bagues et joyaux, étoffes et meubles de la maison mortuaire dudit feu Jean suite à une disposition devant Jean DE GHESTEM notaire par ledit feu Jean au profit de ladite Isabeau SIX sa femme et traité anténuptial avec ladite SIX. Se partages différents éléments d'argenterie et or. Devant François LE FRANCQ, témoins Nicolas LE FRANCQ licencier es droits, surintendant du Mont de Piété de Lille et Nicolas FLORET fils de Michel, orfèvre à Lille. Le 10 ladite SIX constitue une lettre de rente héritière au profit de ses trois enfants avec son mari, Catherine LHERRENG veuve de Jacques EMPIN et Marie Catherine EMPIN soeur dudit Laurent

2 E 3 / 2828 acte 157 du 16/08/1633

Olivier ALLATRUYE dit de le Vigne le jeune, fils d'Olivier, bourgeois à Lille ayant droit par partage avec ses cohéritiers de feuve Marie LEBOUCQ veuve d'Antoine DUHOT sa grand-mère maternelle de la moitié de ce qui suit devant Allard THEVELIN, notaire le 31 janvier 1628, vend à Jean BALLET fils de Jean, auditeur du Souverain Bailliage de Lille, la moitié d'une lettre de rente héritière de 1000£ obligeant les échevins, conseil et huit hommes et communauté de Lille, ladite moitié à l'encontre de Pierre ALLATRUYE dit de le Vigne son frère, en date du 29 mars 1621. Devant Pierre WARTEL de Capelle en Pévèle et François LE FRANCQ de Lille, notaires.

2 E 3 / 2828 acte 158 du 14/07/1633

Allard PREVOST fils de feu Christophe, boucher de la petite boucherie de Lille, assisté de Demoiselle Marguerite DU CHATEAU veuve dudit Christophe, sa mère, Pierre et Roger PREVOST ses frères bouchers et de Pierre CHATEAU son oncle maternel d'une part, Jeanne HOCHEPIED fille d'Antoine, poissonnier de mer et de feuve Anne LEDOUX, assistée de son père et d'Antoinette CARLIER sa belle-mère, Jeanne RUSTIN veuve de Jean MORDAVQ sa marraine, Léon LEBOUCQ bourgeois, Michel GHESQUIERE chausseteur et Jean CARLIER ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400£ et elle 300£ de la formoture de sa mère, 60£ par le trépas de Sire Jacques LEDOUX vivant prêtre, chapelain de St Pierre à Lille, son oncle maternel et 40£ par son père. Devant François LE FRANCQ, notaire.

2 E 3 / 2828 acte 159 du 20/08/1633

Jean CARON, Allard ROUSSEL époux d'Hélène CARON à F[...], Regnault LEBOURG et Guillaume BUERENGHEN (BERENGHEN ?) tuteurs de Jeanne et Catherine CARON, lesdits CARON frère et sœurs, enfants de feu Antoine et de feuve Catherine BERSEE, vendent à Antoine GHISELIN marchand à Lille, une lettre de rente héritière du 10 février 1633 obligeant Messire François DE GAND et VILAIN baron de Rassenghien etc. au profit desdits Jean, Hélène, Jeanne et Catherine CARON.

2 E 3 / 2828 acte 160 du 16/09/1633

Michelle DEGLEZ fille non mariée et héritière de feu Jean de Lille n'ayant plus moyen de travailler, vend à Pierre DUBURCQ bailli de Bachy, 2b de labeur en 30b 1/2 à l'encontre de Bauduin FREMAUT, Bauduin DEGLEZ et autres en trois pièces à Bourghelles. Devant François LE FRANCQ notaire, témoins Jean LELEU fils de feu Nicolas, maçon et Gilles LECOCQ fils de feu Alexis, manouvrier maçon à Lille

2 E 3 / 2828 acte 161 du 11/10/1633

Oste HESPEL fils de feu Jacques et de vivante Marie DELADESSOUS de Lille, assisté de Noël CATTEL son beau-père laboureur à Croix et de ladite Marie DELADESSOUS sa mère, Ferdinand et Jean HESPEL ses oncles paternel, Vincent DELADESSOUS son oncle maternel, Demoiselle Marguerite HESPEL veuve de Jean DELADESSOUS sa tente et de Jean FREMAUT son grand-oncle maternel d'une part, Demoiselle Marie COUSSENEAU fille de Jean et de Demoiselle Jeanne DUCROCQ marchand couvetoireur à Lille, assistée de ses père et mère, François GODEFROY bourgeois et marchand son cousin allié maternel, Nilene (?) RAMPART sa marraine, Jean ROUVROY bourgeois et marchand et maître Nicolas LE FRANCQ licencier es droits, surintendant du Mont de Piété à Lille ses amis d'autre part. Contrat

de mariage. Lui apporte 1000£ de formoture de son père, 1/6° de 1000£ par le trépas d'Hippolyte HESPEL son frère suite au partage par sa mère du 14 juillet 1623 devant André VINCIRE, notaire et 1/12° de 6c de labeur à Tourcoing, 1/12° d'un lieu manoir et grange sur 21c à Wasquehal, 1/12° de 7c de labeur à Tourcoing et 1/12° de 2c de labeur à Wasquehal acquis par ledit feu Jacques et ladite Marie, ladite Marguerite HESPEL lui donne 300£. Elle apporte 22c de labeur à Beaucamps apprécierés 2200£, 800£, ses vêtements de noces, et ladite marraine lui donne 100£ faisant le tout 3100£.

2 E 3 / 2828 acte 162 du 18/11/1633

Jean TANT fils de feu Henri, bourgeteur, et Marie VERBREUGGE (VERBRUGE) sa femme de Lille ce sont obligés ce jour avec Bernard SIMON et Catherine LERMINET sa femme de Lille en une lettre de rente héritière de 1000fl au profit d'André LEBLANCQ bourgeois de Lille. pour assurer ledit LEBLANCQ ils lui vendent une lettre du 8 mars 1623 obligeant les échevins, conseil et huit hommes et communauté de Lille au profit dudit Jean TANT pour 1000fl, ledit LEBLANCQ promettant rétrocession.

2 E 3 / 2828 acte 163 du 28/01/1633

Jean et Hélène CARON enfants et héritiers de feu Antoine vivant hôtelain à Lille pour satisfaire à 300fl que leur père a donné par sa disposition devant les présents notaires le 11 de ce mois à Catherine CARON sa fille, en considération de son bas-âge à prendre hors part, lui cède avec l'accord de Regnaud LEBOUCQ hôtelain à Lille, tuteur avec autres de ladite Catherine, une lettre de rente héritière du 6 juillet 1623 de 300fl obligeant Jacques WACRENIER fils de feu Marin (?) boulanger et Demoiselle Marguerite CARON sa femme au profit dudit Antoine CARON. Devant Pierre DE POILLON et François LE FRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 164 du 08/04/1633

Sire Antoine PHILIPPE (?) prêtre, chapelain de l'église St Pierre à Lille vend à Monsieur maître Antoine DE DOUAY aussi prêtre et chanoine de ladite église collégiale, une lettre de rente héritière du 8 juin 1629 obligeant Haute et Puissante Madame Marguerite DE LALLAING comtesse dudit lieu, douairière de Berlaymons, baronne de Wavrin etc. au profit de comparant pour 500fl.

2 E 3 / 2828 acte 165 du 13/04/1633

Antoine CLARISSE sayeteur à Lille, tuteur avec autres de Jeanne CARPENTIER fille et héritière de feu Robert et de vivante Catherine CLARISSE, ladite Jeanne demeurant à présent à l'hôpital Notre-Dame à Tourcoing ayant droit par partage avec ses sœurs en la succession dudit Robert, vend à Jeanne RICCART fille non mariée de feu Pierre de Lille, une lettre de rente héritière du 7 janvier 1631 obligeant François BLAUWART laboureur à Oby lez Douai et Pierre POULLET de Mons en Pévèle vers ladite Catherine CLARISSE.

2 E 3 / 2828 acte 166 16/06/1633

Jean COUSSENEAU bourgeois et marchand couvetoireur et Isaac DIEUSART bourgeois et marchand tondeur de grandes forces à Lille déclarent que Claire COURNUEL veuve de Jérôme COUSSENEAU qui fut fils dudit Jean a eue dudit feu Jérôme un enfant vivant nommé Jean, ayant eut connaissance par bruit que ladite Claire est en apparence de se remarier, elle est obligée de faire le partage mobiliaire, ledit COUSSENEAU étant grand-père de l'enfant et ledit DIEUSSAT son cousin allié issu de germain paternel à cause de Demoiselle Péronne CAUWERSIN sa femme. Demandant insinuation à ladite Claire de procéder avant remariage. Témoin Jean RUDRIN serviteur dudit DIEUSART et Louis GALLIOT fils de Louis de Lille. Insinué l'après-midi même.

2 E 3 / 2828 acte 167 du 17/06/1633

Jean COUSSENEAU bourgeois et marchand couvetoireur et Demoiselle Jeanne DE CROCQUE sa femme de Lille étant apparents de délaisser Marie, Catherine, Péronne et Jeanne COUSSENEAU leurs filles et Jean COUSSENEAU fils de feu Jérôme qui fut leur fils. Comme ledit Jean leur neveu est âgé de 16 à 17 mois et non habile à gérer les biens qui pourraient venir par leur dit trépas, ils ordonnent qu'il aura 4000£ sans dettes ou funérailles à payer par-dessus les 3000£ que ledit Jérôme a reçu par traité de mariage que ledit Jean devra rapporter au mont commun pour avoir part au partage et ne pourra prétendre à rien d'autre de leur succession qui ira à leurs dites quatre filles

ou leurs enfants par chef de leur mère. Si ledit neveu prétendant aux biens qu'ils ont à Méteren près Bailleul ou ailleurs en Flandre ou à Lille et autres lieux, le montant de sa part en sera réduit de l'ensemble des frais. Les 4000£ seront mises en rente sans que sa mère puisse y toucher. S'il meurt sans enfants ce qui lui aura été attribué retournera aux plus proches héritiers desdits comparants sans que sa mère puisse y prétendre nonobstant la coutume. Devant Jean BALLET et François LE FRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 168 du 17/06/1633

Jean COUSSENEAU bourgeois et marchand couvetoireur et Demoiselle Jeanne DE CROCQUE sa femme de Lille suite à leurs dispositions passées ce jour, veulent que 4000£ aillent à Jean COUSSENEAU leur neveu fils de feu Jérôme qui fut leur fils sera la seule chose qu'il aura de leur succession, le reste allant à Marie, Catherine, Péronne et Jeanne COUSSENEAU leurs filles. Ils ont fait estimation de tous leurs biens, compris une lettre de rente héritière obligeant la communauté d'Anvers de 38fl 8p par an que Barbara SMALS veuve de François VAN BLANCKELAER a donné audit feu Jérôme son neveu par acte devant Guillaume CUVILLON notaire le 7 novembre 1606 vendue et aliénée par les comparants depuis longues années dont le montant de sa moitié sera déduit de ladite donation.

2 E 3 / 2828 acte 169 du 13/04/1633

Damoiselle Marguerite DE SMERPONT veuve de Jacques DUGARDIN pour elle et Philippe et Nicolas DE SMERPONT et autres, vend à Jean DUTHILLOEUL fils de feu Jacques, et Marguerite DESNOEULLIN sa femme, laboureur à Mérignies, une lettre de rente du (blanc) obligeant Thomas DESNOEULLIN et Jeanne LEMESRE sa femme au profit de (blanc).

2 E 3 / 2828 acte 170 du 22/04/1633

Sébastien DELOBEL mandelier et Jeanne COPPIN sa femme, nièce et donataire avec Jérôme, Jacques et Marie COPPIN ses frères et soeur de feu Jeanne ROHART vivante lingère à Lille vendent à Jean DESCAMPS bourgeois et marchand à Lille, le quart d'une lettre de rente héritière de 7 septembre 1624 de 600£ obligeant la communauté de Lille au profit de ladite ROHART.

2 E 3 / 2828 acte 171 du 05/01/1633

Michel DE LIGNY sergent à masse du bailli de Lille déclare que combien Marie DE LIGNY sa fille qu'il eut de feu Marie CAUVELIER ait cédé au profit de François MORTIER auditeur du Souverain Baillage de Lille, le tiers d'une rente de 1500fl (sic) de capital dont elle a droit avec Mahieu et Antoinette DE LIGNY ses frère et soeur donnée par feu Marie CUVELIER veuve Sylvestre BLERVACQUE, portant ledit tiers à 50fl (sic) obligeant la ville de Lille au profit de Jean DELABARGE (?) depuis le 14 avril 1621 de laquelle le comparant comme père et tuteur légitime de ses enfants comme en ayant acquis droit par transport devant Bernard DELEFOSSE et Jacques BRIDOUX notaire le 15 janvier 1625 en perçoit le montant de la vente qu'il lui donnera d'ici deux ans.

2 E 3 / 2828 acte 172 du 11/01/1633

Antoine CARON fils de feu Pierre, hôtelain à la Pucelle de Gand à Lille désirant nourrir paix entre ses enfants qu'il eut de feué Catherine HARDUIN sa première femme et de Catherine BERSEE sa seconde femme, ordonne que ses biens à son trépas iront à Jean, Hélène, Jeanne et Catherine ses enfants en secondes noces autant à l'un que l'autre sauf ladite Jeanne qui aura hors part 200fl et ladite Catherine 300fl. Jeanne CARON sa fille en premières noces époux d'Artus LEMISRE et ses enfants auront 1050fl sans pouvoir prétendre à plus.

2 E 3 / 2828 acte 173 du 25/04/1633

Jean, Jacques, Antoinette DE TENRE, Liévin DELOBEL époux de Marie DE TENRE et Jean DE GHESTEM fils de feu Mahieu et de feué Catherine DE TENRE, lesdits DE TENRE frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Simone DELECOURT à son trépas veuve de maître Nicolas DE TENRE de Lille partagent sa succession. A chacun 847£ 6s. Ledit Jean aura une lettre de rente héritière du 12 août 1611 obligeant Corin CARDON, Catherine REGNARD sa femme et Pierre REGNARD pour 1200fl (sic) au profit de Marie DELECOURT fille de feu Guy dont ledit Nicolas a acquis droit par partage avec ses cohéritiers de ladite Marie DELECOURT valant avec les arriérages 1247£ (sic) 4s, étant trop fourni de 400£ 2s qu'il payera à l'acquis dudit Jacques à la veuve François DELEMARRE. Audit Jacques

400€, sommes dues et à recevoir dont la table dudit Nicolas chez lui. A Antoine une lettre de rente héritière du 26 octobre 1623 obligeant Louis BOUTELIER, Jean SCHEPELINCK et Martin DE BLYE au profit dudit Nicolas pour 644€ 15sq compris les arriérages et recevra dudit Liévin 346€ 9s et payera certaines dettes. Audit Liévin DELOBEL une lettre de rente héritière du 11 octobre 1630 obligeant Pierre DELOBEL fils de feu Regnaud, cordonnier et Marguerite MALLART sa femme au profit de ladite feue Simone DELECOURT pour 826€ compris les arriérages, autre lettre du 23 janvier 1617 obligeant François MAHIEU, Jacqueline LALLEMANT sa femme et Jean DELEHAYE fils de feu Pierre au profit de Jacques WARESQUEL dont ledit Nicolas a acquis droit dudit DELAHAYE par acte devant Jean NOIREUL notaire le 22 mai 1617 qui en avait acquis droit dudit WARESQUEL le 18 mars 1617 devant Nicolas DE TENRE notaire portant 609€ compris les arriérages, devant 200€ à la maison mortuaire par acte du 21 mai 1624 et le surplus ira audit Jacques DE TENRE. A Jean DE GHESTEM une lettre de rente héritière du 23 septembre 1621 obligeant Maximilien MIROUL écuyer, Sr de Rouge Motte au profit dudit Nicolas DE TENRE pour 1318€ compris les arriérages, il détient tous les papiers dudit feu Nicolas. Témoins Jean MASSART fils de Jean, couturier et Jean BELMERE fils de Jacques, chausseteur à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 174 du 26/07/1645

Pierre BURETTE fils et héritier de feu Gilles, bourgeois et bourgeteur à Lille vend à Robert LEROY fils de feu Robert, bourgeois à Lille, une petite maison et jardin rue de la Burie devant la brasserie de l'Arc à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 175 du 27/06/1645

Antoine MAUWE fils de feu Michel, bourgeois à Lille vend à Arnould TAVERNE receveur des biens de l'église de La Madeleine lez Lille suivant accord de Monsieur maître Luc ROUSSEL pasteur, Pierre DESCAMPS et Pierre FIEBVEZ marglisseurs, une lettre de rente héritière du 21 mars 1644 de 1000fl obligeant Jean VERDIERE fils de feu Jean, bourgeteur à Lille au profit du comparant.

2 E 3 / 2828 acte 176 du 14/06/1645

Simon DURETZ fils de Jean, receveur à Lille vend à Demoiselle Jacqueline HEEMS fille de feu Pierre par les mains d'Arnould TAVERNE son receveur, une lettre de rente héritière du 14 juin 1642 de 700fl obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit du comparant. Témoins Jean et Gabriel DE BETHUNE père et fils maçons à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 177 du 09/05/1645

Jean DE CAIGNY bourgeois de Lille, époux de Demoiselle Catherine CARETTE héritière avec autres de feu Demoiselle Antoinette DOUCHET qui fut fille de feu Antoine et de feu Catherine DENIS, suite au partage devant Jean DUBAR notaire à Lille le 8 février 1642, vend à Arnould TAVERNE exécuteur testamentaire de feu Demoiselle Antoinette GODSCHALCK, au profit d'Ignace, Antoine, Marie, Elisabeth et Catherine VRANCKX enfants de François et de Demoiselle Isabeau CORNILLE, une lettre de rente héritière du 13 mars 1630 de 100fl obligeant Nicolas DUROT fils de feu Georges, et Anne ROUSSEL sa femme d'Ascq au profit de ladite Catherine DENIS alors veuve dudit DOUCHET. Témoins Antoine CRINON fils de feu Moïse, jardinier et François THERY fils de feu Gilles, cuisinier à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 178 du 28/04/1645

Jean CUVILLON bourgeois de Lille, époux de Demoiselle Marguerite DE BEAUMARETZ ayant droit par transport à sa femme par Demoiselle Jeanne HERMAN veuve avec enfants de Jacques DE BEAUMARETZ sa mère par acte devant Jean DE GHESTEM notaire à Lille le 23 octobre 1642, vend à Pierre DE HAILLY de Lille, une lettre de rente héritière du 12 octobre 1622 obligeant Marie LAIGNEL veuve de Nicolas MARTIN et Jacques BEGHIN fils de feu Jacques, laboureurs à La Bassée au profit dudit feu Jacques vivant auditeur au Souverain Bailliage de Lille pour 300fl à présent due par Guillaume SOICHE de La Bassée comme ayant acquis dudit BEGHIN le bien hypothéqué.

2 E 3 / 2828 acte 179 du 27/04/1645

Anselme DE VAUCHELLES procureur postulant à Lille époux de Demoiselle Catherine BOUCQUENOIS fille unique et héritière de feuve Demoiselle Anne LEPERS à son trépas veuve de Jean BOUCQUENOIS vivant bourgeois et marchand à Lille vend à Thomas DUTHOIT fils de feu maître Henri vivant licencier es lois à qui il doit 500fl de reste par compte rendu devant les gardes orphènes de Lille de la gestion des biens dudit Thomas et de ceux de Jean DUTHOIT son frère religieux de la Compagnie de Jésus, une lettre de rente héritière du 20 septembre 1621 obligeant la communauté de Lille au profit de ladite Anne LEPERS pour 500fl.

2 E 3 / 2828 acte 180 du 20/04/1645

Jean DEROUBAIX brasseur du Bourdon à Lille et Demoiselle Michelle DU HAUTLIEU sa femme, nièce en ligne directe (petite-fille) et unique héritière de feuve Marie OLIVIER à son trépas veuve d'Antoine DU HAUTLIEU vendent à Martin DIDIER futaillier à Lille, une lettre de rente héritière du 16 août 1554 obligeant la communauté de Lille au profit de Demoiselle Adrienne DUCHESNE veuve d'Arnould DELANNOY pour 200fl.

2 E 3 / 2828 acte 181 du 12/04/1645

Philippe LALLEMAND fils de feu Vespasien, raccoutre de souliers à Lille vend à Arnould TAVERNE receveur à Lille, une lettre de rente héritière du 15 septembre 1620 obligeant la communauté de Lille au profit de comparant pour 150fl.

2 E 3 / 2828 acte 182 du 05/04/1645

Nicolas LEFRANCQ licencier es droits, surintendant du Mont de Piété de Lille époux de Marie ROSTRUD et procureur spécial de Jeanne WILLEMIN veuve avec enfant d'André ROSTRUD vivant bourgeois de Lille vend à Cornille FLOURET meunier à Ennetières en Weppes une maison sur 9c et 6c de labeur en deux pièces. Puis accord avec André MARCQUILLIES d'Ennetières à propos du rendage. Témoin Jacques FLOURET sergent d'Ennetières.

2 E 3 / 2828 acte 183 du 19/03/1645

Michel DE THIECHE (signe DE TIECLE ?) fils de feu Thomas de Lille, âgé, non chargé de tutelle, couchant malade mais de bon sens et vif entendement veut qu'à sa mort tous les biens venus dudit Thomas aillent à Marie FOURNIER de Lille, sa cousine en raison de ses bons services. Le 21 mars s'avisant que ses biens se trouvent en la ville de Tournai ou autres juridictions que celle de Lille, il en dispose comme dessus sauf la part qui viendrait à ses proches parents, suivant lesdites coutumes.

2 E 3 / 2828 acte 184 du 20/02/1645

Péronne DE LE MONTAIGNE veuve de Frédéric DUTHOIT vivant raccoutre de souliers à Lille teste. Inhumation dans le cimetière Ste Catherine à Lille. Don à Marguerite DUTHOIT sa fille ayant la pierre et étant boiteuse, un lit, parchevet, deux oreillers sur lequel la comparante couche, deux paires de taies, une de linceuls et les deux couvertoires du lit de la comparante, l'un blanc l'autre vert et si elle se marie elle devra fournir à ses frères et sœurs 36£. Lui donne aussi une ceinture d'argent et la suite qu'elle porte, ladite Marguerite laissera à Laurence DUTHOIT sa soeur, 50£ que Madeleine DESBUREAUX a donné aux dits Marguerite et Laurence et qui ont été utilisés par la comparante pour acheter un pendoir et chainette d'argent pour ladite Laurence. A donné à Philippe DUTHOIT son fils une lettre de rente héritière de 200£ et ses vêtements de noces et chandail, faisant le tout 360£. Donne à Betreumieux DUTHOIT son fils pareille somme et lesdites Marguerite et Laurence chacune 300£ et leurs vêtements, bagues, joyaux et linges. Le reste ira à parts égales entre ses dits quatre enfants.

2 E 3 / 2828 acte 185 du 18/02/1645

Guillaume HACHIN de Lille et Marie Anne CAMBIER sa femme, vendent à Jacques THERY procureur postulant à Lille une lettre de rente des 2 et 23 mars et mai 1635 obligeant Cornille CARRETTE fils de feu Lienard (Léonard), peigneur de sayette à Tourcoing et Jeanne CATTOIRE sa femme au profit d'Adrien LEMIEUVRE fils de feu Philippe pour 300 florins dont ladite CAMBIER a acquis droit dudit LEMIEUVRE le 17 septembre 1644 devant Jean TURPIN, notaire.

2 E 3 / 2828 acte 186 du 18/02/1645

Jacques DELERUE fils de feu Jacques, tripier à Roubaix vend à Noël DELELOS receveur de Roubaix une lettre de rente de ce jour obligéant Jean NUTTIN fils de feu André, laboureur à Croix pour 400 florins. Puis André DESPLANCQUES fils de feu Abraham, laboureur à Roubaix reconnaît devoir à Noël DELELOS, receveur de Roubaix 800 florins carolus à cause de prêt.

2 E 3 / 2828 acte 187 du 15/02/1645

Pierre DESPASTURES sayeteur à Lille fils d'Alexandre assisté de son père (Marie LAMBELIN sa mère - rayé), Gilbert DESPATURES son frère (Jeanne PROUVOST du dit Gilbert - rayé) de Marquette, Antoine AGACHE bourgeois de Lille et Marie DESPATURES sa femme et de Gilles PROUVOST bailli du Maisnil en Barœul son ami d'une part, Marie WYF veuve de Gérard DEGRAVE hôtesse à Lille assistée de Jacques WYF bourgeteur son frère et de Damoiselle Marie COENE veuve de Toussaint ALEXANDRE son amie d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1200 livres parisis et ses vêtements de noces et elle 5000 livres parisis compris une maison à Lomme.

2 E 3 / 2828 acte 188 du 09/02/1645

André CARPENTIER banselier à Lille, assisté de Jean DELETOUR son beau-père et de Pierre LEGRIS raccoutre de souliers son ami d'une part, Marie OIGNIES (ONGNYES) fille de Ghislain, assistée de son père, maître Michel POTTIER prêtre à Lille, Jacques DELATTRE raccoutre de souliers et Louise DESQUIREZ femme de Grard MACON (MASSON) poissonnier de mer, sa maîtresse et ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot mais donne à Elisabeth CARPENTIER sa fille mineure qu'il eut de feu Anne DELETOUR sa première femme, 100fl. Elle apporte 600£.

2 E 3 / 2828 acte 189 du 24/01/1645

Gilles LE PIPPRE fils de feu Jérôme, bourgeois à Lille vend à Robert LEROY bourgeois fils de feu Robert de Lille, une lettre de rente héritière du 5 avril 1636 obligéant Hippolyte LUTIN fils de feu Jean, laboureur à Radinghem pour 150fl au profit de Pierre ROUSSEL fils de feu Jean, laboureur à Capthen pays de Flandres dont le comparant a droit par transport devant le présent notaire du 8 novembre 1638. Témoins François et Jean LEMESRE père et fils de Lille. Devant François LE FRANCQ notaire. Puis les mêmes pour une lettre de rente héritière du 8 novembre 1638 obligéant Hippolyte LUTIN et Michel GLORIAN sa femme de Radinghem au profit du comparant alors mineur pour 150fl. Puis Jean BOURGEOIS fils de feu Antoine de Roubaix déclare que ce jour François LADMIRAND (?) fils de Michel, laboureur à Leers s'est obligé vers lui en une lettre de rente héritière mais la somme vient de Noël DE BLOS receveur de Roubaix à qui il transfère ladite rente.

2 E 3 / 2828 acte 190 du 23/08/1645

Pierre POLLET marchand à Leiden en Hollande à présent à Lille donne à Jean et Bauduin POLLET ses frères, et Antoinette POLLET sa soeur femme de Josse DELESALLE tous à Marcq en Barœul sauf Bauduin à Bondues, chacun un tiers de ses biens à sa mort. Témoins Jean et Pierre DESBONNET frères à Bondues.

2 E 3 / 2828 acte 191 du 09/09/1645

Jean PLANCQUE fils de feu Mathis, laboureur et olieur à Radinghem vend à Robert LEROY fils de feu Robert, bourgeois de Lille une lettre de rente de 350 florins obligéant Philippe BUISINE fils de feu Simon, laboureur à Ennetières en Weppes depuis le 27 février 1645.



Handwritten signatures in ink. The top signature reads 'philippe. Buisine' and the bottom signature reads 'Noël de Blos'. Both signatures are in cursive script.

2 E 3 / 2828 acte 192 du 03/10/1645

Péronne DELEMONTAIGNE veuve avec enfants de Frédéric DUTHOIT vivant raccoutreux de souliers à Lille vend à Philippe DUTHOIT son fils, une lettre de rente héritière du 10 juillet 1640 de 100fl obligeant Philippe LEFEBVRE fils de feu Bauduin, raccoutreux de souliers et Marie DUHAU sa femme de Lille au profit dudit Frédéric.

2 E 3 / 2828 acte 193 du 17/10/1645

Demoiselle Marie FOURNIER fille non mariée de feu Nicolas de Lille teste. Inhumation dans l'église des Pères Dominicains à Lille en la chapelle Notre-Dame du Rosaire avec fondation de messes, leur donne une lettre de rente héritière de 500fl obligeant la ville de Lille. Les arriérages de la rente seront dus à Demoiselle Isabelle DE BROIDE demeurant avec elle avec tous ses autres biens à charge des dettes.

2 E 3 / 2828 acte 194 du 17/10/1645

Demoiselle Marie FOURNIER fille non mariée de feu Nicolas de Lille donne à Demoiselle Isabelle DE BROIDE demeurant chez elle pour la bonne correspondance qu'elle a eu avec elle, tous ses biens à prendre à son trépas.

2 E 3 / 2828 acte 195 du 26/10/1645

Pierre LIPPENS procureur postulant à Lille confirme la disposition faite avec Demoiselle Catherine DUBUS sa défunte femme devant Pierre VANDERBEKEN, notaire contenant ordonnance d'égalité entre tous leurs enfants. Veut qu'au cas où l'aîné ou un autre contesterait ladite disposition sous prétexte de droit d'aînesse en matière de succession de fiefs ou autres, chacun aurait alors part 3000fl. Témoin Pierre BRUNEL tavernier de la Bourse d'Or à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 196 du 26/10/1645

Jean DASSONNEVILLE et Jean LUTIN marchands à Lille vendent à Gilles et Jean BOIDIN frères, bateliers à Lille, une moye de bourettées étant dans l'enclos du refuge de l'abbaye de Loos à Lille à 21£ 10s le cent à emmener hors dudit refuge la moitié avant Noël et de reste d'ici la chandeleur.

2 E 3 / 2828 acte 197 du 26/10/1645

François LEROY bourgeois et marchand et Demoiselle Agnès VANHULSE sa femme de Lille suite aux dispositions testamentaires qu'ils ont faites devant le présent notaire le 29 décembre 1640, ordonnent que Robert LEROY leur fils aîné jouisse seulement du revenu de leurs biens jusqu'à l'âge de 35 ans sans pouvoir en disposer, vendre ou engager. Si l'un de leurs enfants entrat en religion, il ne pourra apporter plus de 6000£ pour leur entrée, vœu et profession de religion, vêtements et nourriture.

2 E 3 / 2828 acte 198 du 21/11/1645

Françoise DUGARDIN veuve de Mathias GUIDE de Lille pour faire payement de 800£ qu'elle doit à Marie COMINES (COMMINES) veuve de Claude LIENART graissier à Lille, lui cède une lettre de rente héritière du 17 septembre 1643 de 400fl obligeant Nicolas SORCHIES fils de feu Jacques, laboureur et Madeleine MOREL sa femme de Gondécourt au profit de ladite veuve.

2 E 3 / 2828 acte 199 du 23/11/1645

Demoiselle Michelle DEFFONTAINES veuve de Guillaume DAUDENARDE vivant bourgeois de Lille déclare que combien Ghislain MIROUL écuyer, Sr d'Engrin de Lille s'est obligé à son profit le 5 septembre en une lettre de rente héritière en 1600fl qui ont en fait été fournis par Demoiselle Marie DAUDENARDE sa fille veuve de François CANTALOUP qui est seule bénéficiaire.

2 E 3 / 2828 acte 200 du 25/11/1645

Wallerand CAULLIER bourgeois de Lille pour lui et comme procureur spécial de Piat CAULLIER son frère tous deux héritiers de feu Henri CAULLIER et de Demoiselle Jeanne GHELUY fille et héritière de feuve Demoiselle Marie RONDEAU veuve en premières noces de Charles GHELUY et en secondes de maître Georges BOUREL, pour en partie faire payement à Noël DE KEMPE (signe DE KIMPE) beau-père dudit Wallerand, marchand à Courtrai et auparavant brasseur à Menin de 5000fl qu'il a payé comme caution dudit feu Henri à Gilles CALLINS receveur du grand tonlieu

de Menin pour ladite derme dudit tonlieu dont ledit Henri a été fermier, et Charles DESBUISSONS et autres coparchonniers, , cèdent au profit dudit DE KEMPE une lettre de rente héritière devant échevins de La Bassée du 25 juin 1585 de 300fl obligeant Philippe DE ROCOURT hôte et Marguerite WICCART sa femme de La Bassée au profit de Jean CROUSET marchand à La Bassée, un autre du 8 octobre 1597 de 300fl obligeant Roland OURSIN au profit de Philippe LEDOUX maréchal à La Bassée, autre du 13 mars 1602 de 400fl obligeant Nicolas WANTIER boucher, Catherine BOCQUILLON sa femme et autres au profit de Roger DE MUNTE (?), autre du 17 février 1610 et 1er juillet obligeant Vincent REGNIER et sa femme d'Armentières au profit de Demoiselle Marguerite CHRETIEN veuve de Mahieu CANEN de Lille de 300£, autre du 25 août 1617 de 200fl obligeant Jacques HENNEBO et sa femme de Bondues au profit de Marguerite TERRAIN veuve de Gérard DERAINE (?) surchargé de Bondues, autre du 25 octobre et 6 novembre 1625 de 300fl obligeant Antoine REGNIER et autres au profit de Catherine BOUREL, autre du 26 mai 1627 de 50fl obligeant Martin DUBUSSON, sa femme et autres au profit de ladite RONDEAU, autre du 3 novembre 1626 de 200fl obligeant Florent DE HENNIN et sa femme de Fournes au profit de ladite RONDEAU, autre du 19 janvier 1632 de 350fl obligeant Jean HOIN (?) au profit de Pierre HUYSES, autre du 19 février 1635 de 900fl obligeant Toussaint BRIDOU (BRIDOU ?) fils de feu Mathias au profit dudit Henri CAULLER, autre du 10 janvier 1639 de 300fl obligeant Jean FREMIN, sa femme et autres au profit de ladite RONDEAU et une du 14 janvier 1639 de 150fl obligeant Gérard PILLOT maréchal à Lezennes au profit de ladite RONDEAU.

2 E 3 / 2828 acte 201 du 27/12/1645

Chrétienne VAN ANSWYCK (signe VAN HUSWYCK ?) bégotine au jadis béniguiage de Lille donne à Demoiselle Jeanne FERIS sa nièce, femme d'Augustin HUDSEBAUT bourgeois de Lille, tous ses biens meubles et argent à son trépas à l'exclusion des enfants de feu Pierre VERHERT qui fut frère utérin de la comparante. A Augustin Ferdinand HUDSEBAUT son filleul 200fl et lorsqu'il aura 20 ans un anneau d'argent, deux louches d'argent et un anneau rond d'or de mariage s'il meurt sans enfants le tout ira à Catherine HUDSEBAUT sa soeur. Et concernant le tiers d'un demi bonnier paroisse St Gilles en Tenremonde il ira après la mort de Jacquemine VANDENABELLE mère de la comparante comme délaissé par le trépas dudit Pierre VERHERT et de Françoise VAN ANSWYCK qui fut soeur de la comparante, il ira à ladite Catherine HUDSEBAUT à l'encontre des enfants dudit feu Pierre VERHERT et de ladite Jeanne FERIS fille de ladite Françoise VAN ANSWYCK.

2 E 3 / 2828 acte 202 du 13/02/1645

Guillaume MELYS marchand à Lille vend à Pierre MELYS son père de Lille, une lettre de rente héritière du 20 février 1616 obligeant Jacques HENNEBOT fils de Jacques, drapier et Catherine DU COURROBLE sa femme de Bondues au profit de Daniel DE HEUVELE pour 600fl. dont ledit Guillaume a acquis droit de Jean DE HEUVELE neveu collatéral et héritier dudit feu Daniel devant le présent notaire le 21 décembre 1640.

2 E 3 / 2828 acte 203 du 23/01/1645

Demoiselle Antoinette DURETZ veuve de Jean DE LA BARGHE vivant bourgeois de Lille, fille et héritière de feu Jean vivant marchand détaillleur de draps à Lille vend à Michel DE CROIX bourgeois organiste de l'église St Etienne à Lille, une lettre de rente héritière du 14 juillet 1623 de 800fl obligeant Pierre DUTHOIT fils de feu Simon laboureur, Péronne WAYMEL sa femme, Jean DUTHOIT fils dudit feu Simon potier de terre, Antoinette DESTAILLEURS sa femme de La Madeleine lez Lille et Philippe DUTHOIT fils de feu Pierre de Lille au profit dudit feu Jean DURETZ. Témoin Mathieu DE LA BARGHE beau-frère de ladite comparante.

2 E 3 / 2828 acte 204 du 02/01/1645

Gilles BAUDUIN procureur postulant à Lille et Demoiselle Marguerite BRIDOU (BRIDOU ?) sa femme reconnaissent devoir à Brigitte VINCK fille mineure de feu François et de feu Valentine HANGOUART, 300£ de reste de la maniance et gouvernance comme tuteur de ladite Brigitte pour quoi ils prennent à leur charge une lettre de rente héritière obligeant ladite Brigitte pour ladite somme au profit de Louise DELEBEULCQUE de Mouscron hypothéquant un bien de ladite Brigitte à Mouscron qu'ils promettent de faire casser d'ici un an. Le 26 octobre 1648 ladite Brigitte déchargée de tutelle les en tient quittent.

2 E 3 / 2828 acte 205 du 18/09/1648

Jean Maximilien DRAGON écuyer, Sr de la Flamenguerie et Demoiselle Hélène Jacqueline DELIOT sa compagne fille de feu Pierre, vivant écuyer, St de Clerfontaine, vendent à Jean DE LINSELLES, Antoine BATAILLE, Pierre BRUNEL et Abraham BEGHIN tuteurs de François DILLIES fils mineur de feu Jacques et de feue Anne BEGHIN, une lettre de rente héritière du 23 avril 1641 obligeant Antoine DE COUPPIGNY écuyer, Sg de Forestel, procureur spécial de messire Charles DE BERGHES chevalier, Sg d'Olhain, Quinemont, Verdrel, Fremicourt etc. de noble St Charles DE BERNENICOURT St d'Auchinel, d'Arquenbronne etc. et de messire Charles DE CROIX chevalier, Sr de Strazeele, Arbinghem, La Motte etc. et messire Guillaume DU BOSQUEL chevalier, Sr des Plancques de Lille au profit dudit feu DELIOT pour 1500fl dont ladite DELIOT a droit par dot donnée par Demoiselle Marguerite PETITPAS sa mère devant Luc MOUCQUE notaire le 14 mai 1647. Témoin Guillaume DU BUFFE fils de feu François, tisserand de toile à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 206 du 11/08/1648

Monsieur Guillaume DE RAET chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille ayant acheté une maison canoniale appartenant audit chapitre délaissée par feu Monsieur IMBERT vivant chantre de ladite église à présent occupée par Nicolas VERDIERE receveur de l'hôpital Comtesse dont il a payé la moitié du prix capital aux doyens et chanoines, il leur a cédé ses revenus de prébendes ou bien en lettres de rentes héritières mais selon les placards doit être payée en monnaie, leur cédant toute fois lesdites rentes qu'ils vendront.

2 E 3 / 2828 acte 207 du 19/08/1648

Jean DELANNOY bourgeois de Lille fils et héritier de feu Louis, vend à Dominique RASSEL d'Armentières fils de feu David, tuteur de Jean PEUTTE fils mineur de feu Toussaint et feue Jeanne LEQUEUCHE une lettre de rente devant échevins de Wavrin et la Haye de 1000 livres obligeant David RASSEL et Antoinette ROMONT sa femme de Wavrin au profit de Jean et Pierre DUQUESNOY depuis le 14 mai et 10 juillet 1591 actuellement à la charge du dit Dominique comme héritier depuis 1644. Témoin Jean RAMERY fils de feu Clément de Wambrechies.

2 E 3 / 2828 acte 208 du 18/09/1648

Antoine BLANCQUART fils de Pierre, bourgeois de Lille, assisté de Demoiselle Catherine LEFEBVRE sa mère, Louis BLANCQUART son cousin issu de germain et de maître Jérôme DUTHOIT licencier es droits, avocat, son ami d'une part, Demoiselle Marie Agnès TAVERNE fille de Gaspard, procureur postulant à la Gouvernance de Lille et de Demoiselle Marie CHAVATTE, assistée de ses père et mère, Arnould TAVERNE receveur et Pierre TAVERNE bourgeois de Lille ses oncles paternels et de Philippe WIBAUT concierge de la maison échevinale de Lille son cousin germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Ladite LEFEBVRE curatrice commise aux biens de son mari pour sa débilitude. Lui apporte une choque de maisons en la rue St Maurice occupée par Paul DE SAINT MARTIN, Michel MOREL le jeune et la veuve Allard DELEZENNES, 2c de labeur à Lambersart et 1000fl et sa mère les nourrira deux ans après les trois mois qui suivent. Elle apporte un lieu manoir sur 8c 1/2 à Tourcoing, une maison rue des bouchers à Lille, une lettre de rente héritière de 2000£ et ses parents les nourriront trois mois.

2 E 3 / 2828 acte 209 du 02/07/1648

Charles LE GAULX priseur moderne du Mont de Piété de Lille vend à Claudine GOVART sa belle-sœur, fille non mariée de feu Adrien de Lille dont les capitaux viennent de la donation faite à ladite Claudine par feue Marie MOREL veuve de Pierre HACOUL par acte devant Jean DE TENRE notaire le 10 janvier 1635, de 330fl en une rente de 660fl obligeant [incompréhensible, illisible y compris le jour de la date : ccème !].

2 E 3 / 2828 acte 210 du 17/07/1648

Pierre SIX laboureur à Bondues, fils et héritier de feu Pierre vivant censier de la cense des Obeaux à Bondues a déclaré que Jacques LESAFFRE (son beau-frère - rayé) et Antoinette SIX sa femme, soeur du comparant et fille d'Antoinette LEPLAT ont, le 11 mai 1633, pris en rente de Jean DESCAMPS bourgeois de Lille 1000 florins dont leur père s'est porté caution promettant de payer les arriérages. Or depuis le comparant a vendu quelques biens aux deniers de la purge, desquels les ayants droit de la rente se sont opposés alors que la vente concerne ses biens propres et non ceux affectés par l'hypothèque de la dite rente mais, considérant la courtesse de ses biens, il consent à utiliser la somme de la vente pour payer ladite rente.

2 E 3 / 2828 acte 211 du 02/01/1648

Philippe CAMBIER fileteur, fils et héritier unique de feu Pasquier et de feue Anne CRAYE, vend à Arnould TAVERNE receveur en la ville de Lille, une lettre de rente héritière des quatre hauts justiciers de la châtellenie de Lille et ville de Lille du 18 octobre 1603 de 150fl obligeant lesdits Etats au profit de ladite CRAYE alors fille non mariée de feu Jean. Avec le comparant Jean LEMAN fils de Jean, maître fileur à Lille qui se porte pleige et caution.

2 E 3 / 2828 acte 212 du 02/01/1648

Jacques LESAFFRE de Frelinghien époux de Barbe DESCAMPS auparavant veuve avec enfants de François ROUZE qui fut fils et héritier de feu Arnould, vend à François ADAM, carlier à Armentières fils de feu Eustache le jeune, une lettre de rente du 11 décembre 1619 de 125 florins obligeant ledit Eustache ADAM de Wambrechies et Eustache ADAM père dudit Eustache de Lambersart au profit dudit Adam ROUZE.

2 E 3 / 2828 acte 213 du 11/01/1648

Thierry WILLEMIN marchand tonnelier et Jacqueline WARQUAIN sa femme de Lille vendent à Demoiselle Michelle DEFFONTAINES veuve de Guillaume DAUDENARDE vivant bourgeois à Lille, une lettre de rente héritière du 26 septembre 1640 de 500fl obligeant Philippe CUIGNET procureur postulant à la Gouvernance de Lille et Agnès DE BRAYE sa femme au profit dudit Thierry.

2 E 3 / 2828 acte 214 du 15/01/1648

Antoine PETIT fils de feu Regnault, tisserand de toile à Lille, assisté de François SOISSE (?) tisserand de toile et ami d'une part, Péronne FUREZ fille de feu Nicolas vivant tisserand à Lille, assistée de Michelle FUREZ sa soeur à Lille et de Robert BRICE (BRIS) son cousin laboureur à Marcq en Baroeul d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la succession dudit Regnault et de feue Marguerite DERAN (DE RAIN ?) sa mère 5 mencaudées de jardin et labeur à Ausart en Cambrésis et 100£ d'épargne. Elle apporte 400£, 3 rasières de blé, un lit étoffé et plusieurs meubles.

2 E 3 / 2828 acte 215 du 23/01/1648

Claire ABEL fille de feu Jean de Lille vend à Jean LOYABRE passementier à Lille, une lettre de rente héritière du 19 juillet 1646 obligeant Nicolas DELAU fils de Jean, presseur au chau (?), Barbe PREVOST sa femme, ledit Jean DELAU père dudit Nicolas et Jean PREVOST fils de feu Pierre, bourgeois de Lille au profit de ladite ABEL pour 300fl.

2 E 3 / 2828 acte 216 du 25/01/1648

Pierre FREMAUT laboureur à Lille veuf de Catherine MEURISSE qui fut fille et héritière avec Jacques MEURISSE son frère de feu Jean MEURISSE vivant laboureur à Marcq en Barœul, vend à Gérard et Catherine DEGHESTEM frère et soeur, enfants de feu Grard de Bondues, chacun par moitié, une lettre de rente du 30 août 1623 obligeant le dit feu Grard et Marie DESTOMBES sa femme de Bondues vers le dit feu Jean MEURISSE pour 100 florins.

2 E 3 / 2828 acte 217 du 27/01/1648

Jean LECLERCQ sayeteur à Lille, fils et héritier unique de feu Jacques vend à Philippe DUPREZ fils de feu Philippe, sayeteur à Lille, une lettre de rente héritière de 1200£ obligeant Jacques LAMANT fils de feu Jean, savetier à Lille au profit de Guillaume DELERUE époux de Madeleine LAMANT, Clément LE CANDELE veuf de Louise LAMANT, Jean LAMANT fils de feu Artus et Jeanne LAMANT fille de feu Gérard depuis le 19 septembre 1617 dont le comparant a acquis droit par transport de Demoiselle Marguerite BRIEZ veuve de Jean (?) HOVELACQUE par acte du 28 avril 1625 que paye à présent Jean LE RICHE cordonnier et Laurence LAMANT sa femme de Lille fille et héritière avec autres de Jacques LAMANT obligé reconnue exécutoire le 14 novembre 1647.

2 E 3 / 2828 acte 218 du 22/06/1648

Demoiselle Marie MUYSART veuve de Robert DE PARMENTIER vivant écuyer, Sr d'Houplines et Hippolyte DE PARMENTIER écuyer, son fils pour faire solution de payement à Séraphin DU CHAMBGE Sr de Liessart, leur beau-fils et beau-frère de 3000fl à lui par le trépas de Demoiselle Barbe DE PARMENTIER sa compagne leur fille et soeur arrivé le 30 août 1646 pour ses droits de retour stipulés par leur contrat de mariage pour sa mort sans enfants avant lui, ce qui est arrivé et payer 677fl 6p 1/2 d'arriérage pour ladite cause depuis ledit trépas, lui cèdent un lieu manoir sur 10c sur le chemin entre Frelinghien et Deûlémont, 14c, 6c et 10c de labeur audit Frelinghien.

2 E 3 / 2828 acte 219 du 03/02/1648

Jean SIX et Jeanne LESAFFRE sa femme laboureurs à Prémésques, et Olivier SIX d'Armentières son frère, promettent de s'obliger dans une lettre de rente devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille pour 900 florins au profit de Jeanne DOMESENT fille mineure de feu Martin lorsqu'elle prendra état de mariage. En présence de Michel DEHALLUIN laboureur à Quesnoy sur Deûle oncle de ladite Jeanne.

2 E 3 / 2828 acte 220 du 16/06/1648

Demoiselle Marguerite LE CAPPRE veuve de Pierre BARBIEUR de Lille ayant droit par transport devant Clément DELEFOSSÉ notaire le 17 juillet 1628, vend à Demoiselle Marie COTTON fille de Pierre de Lille, une lettre de rente héritière du 19 novembre 1613 de 400£ obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit de Jean DE LAIANGE (?) procureur.

2 E 3 / 2828 acte 221 du 15/06/1648

Ignace DUCOULOMBIER fils de feu Arnould, raccoutreur de souliers à Tourcoing vend à Jacques LEFLAMENG peigneur de sayette à Lille une lettre de rente du 23 octobre 1647 obligeant Arnould ODOU fils de feu Jacques, et Isabeau DELEMOTTE sa femme laboureurs à Tourcoing pour 100 florins à son profit.

2 E 3 / 2828 acte 222 du 29/02/1648

Demoiselle Jacqueline BRAEM veuve de maître Mathias PETIT de Lille déclare que combien Messire Pierre DE PREUDHOMME d'Hailly chevalier, Sr de la Riandrie donataire de feu noble et vertueuse Demoiselle Catherine WYTS vivante donataire et habitante de la ville d'Anvers, lui a vendu ce jour une lettre de rente héritière de 184fl 17p par an hypothéquant le Srie de Willems à présent due par Monseigneur le comte DE SOLRE en date du 2 novembre 1538, ladite vente Messire François DE PREUDHOMME d'Hailly chevalier, Sr de Coisnes, père dudit Sr de la Riandrie s'est constitué caution dans l'acte de transport passé ce jour devant auditeurs du Souverain Bailliage de Lille. Néanmoins les deniers fournis audit de la Riandrie faisant 5915£ 14s appartiennent à Pierre BRUNEL tavernier au logis de La Bourse d'Or à Lille qui doit être le seul bénéficiaire, ayant agit en son nom.

2 E 3 / 2828 acte 223 du 04/06/1648

Hubert MARCQ filetier à Lille, assisté d'Isaac MARCQ son fils, filetier et d'André MOREL, graissier à Lille son ami d'une part, Isabeau LECLERCQ fille de feu Wallerand, assistée de Gérard DESREUX son beau-frère, Antoine LE FRANCQ marchand à Lille son cousin allié et de Jacques BAILLET son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot mais donnera à Isaac et Elisabeth MARCQ ses enfants qu'il eut de feu Christine BOCHART sa première femme, 500fl, reçoit 400fl qui sont dus par son père pour son mariage avec Marie LECOCQ sa femme. Elle apporte 500fl.

2 E 3 / 2828 acte 224 du 23/05/1648

Demoiselle Louise DUBOIS (signe DU BOIS DE FINNE - FIENNES) épouse et procuratrice spéciale de Robert DELAFORGE écuyer, Sr de Queuvigny, la Cauchy demeurant à Ranchicourt pays d'Artois vend à Demoiselle Jacqueline HEEMS fille non mariée de feu Pierre es mains d'Arnould TAVERNE son receveur à Lille, une lettre de rente héritière de 600fl à prendre en une lettre de 2000fl obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit de Wallerand DUBOIS chevalier, Sr de Bauffremez depuis le 15 juin 1622 dont elle a droit comme fille audit héritier dudit Wallerand.

2 E 3 / 2828 acte 225 du 06/05/1648

Bauduine DESREVEAUX veuve de Jean TELIER vivant manouvrier à Houplin lez Seclin donne à Hubert LEFEBVRE messager à Lille à Béthune et Jeanne VASSEUR sa femme de Lille, deux coffres et du linge à prendre à sa mort.

2 E 3 / 2828 acte 226 du 06/05/1648

Toussaint LEPLAT fils de feu Toussaint, laboureur à Bondues assisté de Pierre LEPLAT son frère et de Jean DESREVEAUX son beau-frère laboureur à Bondues d'une part, Marie CLAY fille de Charles et de Péronne GHESQUIERE laboureur à Linselles assistée de ses parents et d'Antoine DUHAMEL son beau-frère laboureur à Linselles d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte 600 livres parisis et ses vêtements de noces. Témoin Pierre FERRET, boucher à Bondues.

Dossier, actes non numérotés : Actes notariés de 1662-1663 trouvés dans le registre paroissial d'Ennetières en Weppes de 1694 réintégrés dans le tabellion de Lille devant François LE FRANCQ, notaire (En fait il s'agit d'actes passés alors que François est auditeur au Bailliage)

2 E 3 / 2828 acte B1 du 27/11/1662

Nicaise DE TENRE cordonnier à Lille, procureur spécial de Pierre MOREL fils de feu Pasquier, laboureur à Martinsart paroisse de Seclin et Anne GRANDSIRE sa femme, reconnaissent devoir à Jacques LEGRAND auditeur du Souverain Bailliage de Lille 264 livres parisis à cause de prêt qu'ils avaient promis de payer en septembre dernier pour quoi ils hypothèquent tous leurs biens.

2 E 3 / 2828 acte B2 du 04/11/1662

François HAZEBROUCK fils de feu François, laboureur à Verlinghem crée avec Péronne DUFLOCQ sa femme au profit d'Antoine DILLIES fils de feu Michel, laboureur à Marquette et Jean DILLIES son frère laboureur à Wambrechies, une lettre de rente de 200 florins.

2 E 3 / 2828 acte B3 du 09/09/1662

Jean CATEAU fils de feu Pierre, laboureur à Mouvaux crée une lettre de rente au profit de Josse FAUVARCQUES fils de feu Pierre laboureur à Mouvaux pour 200 florins.

2 E 3 / 2828 acte B4 du 25/01/1662

Jean OOST fils de feu Arnould d'Ennetières en Weppes avec Françoise LHEURIDAN sa femme, crée une lettre de rente au profit de Damoiselle Marguerite GILLES fille célibataire de feu Maximilien vivant bourgeois de Lille pour 300 florins carolus.

2 E 3 / 2828 acte B5 du 20/11/1662

Pierre et Jean BRAEM enfants de feu Thomas, laboureur à Ennetières et Weppes et Capinghem, Thomas DESAINS fils de feu Nicolas, laboureur et Marguerite BRAM sa femme de Capinghem créent une lettre de rente au profit de Madeleine et Marie FAIEUL filles non mariées à Lille pour 450 florins, s'obligent le dit Pierre BRAEM avec Claire LALAU sa femme et le dit Jean avec Anne DESAINS sa femme.

2 E 3 / 2828 acte B6 du 28/03/1648

Hubert DESANTES bourgeois de Lille, boucher de la grande boucherie assisté de Jean DESANTES son père, Catherine LELEU sa mère, Antoine LELEU son oncle, Marie LELEU veuve d'Allard DUTHOIT sa tante, Charles DE MAZENGHEN son beau-frère de Lille et Jean LORTHIOIR capitaine d'une compagnie de Lille son ami d'une part, Elisabeth ROLAND fille de Regnier (signe René) boucher de la grande boucherie, assistée de son père, Isabeau DEFFONTAINE sa mère, Allard ROLAND son frère, Henri ROLAND (signe Herri) son oncle paternel, Allard DESFFONTAINE son oncle maternel et de Jean DESANTES son cousin paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 200fl et ses vêtements de noces.

Retour à la liasse

2 E 3 / 2828 acte 228 du 30/04/1648

Josse PARMENTIER et Médard ROBILLART de Lille, tuteurs de Guillaume SCHELLENS fils de feu Louis et de feu Demoiselle Agnès CORROWANE à présent religieuse de l'Ordre de St Dominique à Valenciennes, ledit Guillaume étant apparent de faire vœux et profession de religion au couvent des Dominicains de Lille moyennant la grâce de Dieu pour quoi ils transportent audit couvent de Lille une lettre de rente héritière de 1200£. Ledit PARMENTIER pour lui et au nom de ses cohéritiers dudit feu Louis SCHELLENS et de ladite Agnès décharge ledit Guillaume de toutes les dettes qu'il peut avoir comme héritier de ses père et mère, ce que Père frère Jean ROMAN prieur, Père Jean FREMAUT docteur en théologie, Père Nicolas (?) RAOUL, Père Jean DESCHAMPS, Père Gilles DIVIER et Père Raimond LENGLART dudit couvent acceptent. Témoins Thomas et Bauduin FABVIER père et fils, serruriers à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 229 du 23/04/1648

Arnould TAVERNE receveur à Lille, exécuteur du testament de feu Demoiselle Sainte CATILLEU à son trépas veuve de Robert LEROY vivant bourgeois à Lille, ayant droit par transport de Gilles, Antoine, Robert et François LEROY frères, enfants et héritiers dudit Robert par acte devant Allard VANHULSE et François LE FRANCQ notaires à Lille le 24 octobre 1639 vend à Jean et Philippe DU BERON et Demoiselle Claire DE CONINCK veuve de Louis DU BERON marchands à Lille, une lettre de rente héritière du 5 juin 1632 de 1000fl obligeant François VERDIERE fils de feu Charles, Demoiselle Marie DU BERON sa femme et Demoiselle Antoinette DE BERTAULT dit de Hollandre veuve de Jean DU BERON de Lille au profit dudit Robert LEROY. Témoins Nicolas LE CIGNE orfèvre et Philippe LE CIGNE son fils de Lille (signent LE CIGNNE).

2 E 3 / 2828 acte 230 du 16/04/1648

Toussaint DUGARDIN fils de feu Gilles de la Capelle Grenier vend à receveur de Charles DUBOIS premier messager de Messieurs des Etats de Lille, une lettre de rente du 17 février 1627 de 100 florins obligeant Gilles COUSTENOBLE fils de feu Jean, brasseur à Armentières.

2 E 3 / 2828 acte 231 du 22/09/1648

Wallerand TAVERNE bourgeois, marchand détaillleur de draps à Lille, procureur et receveur spécial de Gilles HUGHELOT fils de feu Thomas par procuration devant Gilles DUBOIS notaire à Lille du 2 juin 1648, ledit Gilles ayant droit par transport de Gilles STAPPART procureur et receveur spécial de Jossine HUGHELOT soeur dudit Gilles par acte manuel du 12 août 1635, vend à Arnould TAVERNE receveur des biens de l'église de La Madeleine lez Lille procédant de la donation de certaine bonne personne au profit du Vénérable Saint Sacrement de ladite église, présents Monsieur maître Pat DE CLETY prêtre, pasteur et Pierre PARENT marglisseur, une lettre de rente héritière du 6 février 1610 de 100fl obligeant Pierre DELERUYELLE fils non marié de feu Jean, Laurent LEROY fils de Jean, laboureurs à Lambersart et Antoine CAMBRON fils de Jean, laboureur à Lomme au profit de feu Thomas HUGHELOT qui fut père dudit Gilles, reconnue exécutoire le 12 septembre 1644 par Jean CAMBRON (?) laboureur à Lomme, fils et héritier de feu Antoine comme ayant acquis le bien hypothéqué. Puis ledit Wallerand TAVERNE vend à Demoiselle Catherine BEHAGLE veuve d'Antoine FRERON de Lille une lettre de rente héritière du 21 janvier 1619 de 200fl obligeant André LEROUX comme procureur spécial de Toussaint DUROTZ fils à marier de feu François, Jean DELEFOSSE, Jean DEFIVES et Antoine DESBIENS au profit de feu Thomas HUGHELOT père dudit Gilles dont ledit Gilles a acquis droit par transport de Demoiselle Jossine HUGHELOT sa soeur par acte devant Jean TAVERNE notaire le 30 décembre 1634. Puis ledit Wallerand audit nom par partage devant Josse HACHE, Jean CUVILLON et Jean TAVERNE notaires le 28 septembre 1634 vend à ladite Catherine BEHAGLE veuve FERON une lettre de rente héritière du 23 novembre 1616 de 150fl obligeant Jean BUISINE fils de feu Jean, laboureur et carlier et Barbe RICOURT sa femme de Beaucamps au profit dudit feu Thomas, prononcée exécutoire le 16 décembre (?) 1644 par Jean LEROY fils et héritier de feu Jean et Barbe MAUGRE sa femme de Beaucamps.

2 E 3 / 2828 acte 232 du 13/10/1648

Marguerite LEMESRE veuve de Jean PROUVOST de Verlinghem, fille et héritière avec d'autres de feu Pierre LEMESRE vend à Valérien BLAUART auditeur du Souverain Bailliage de Lille, une lettre de rente devant échevins de Camproye de 1800 livres parisins obligeant Gilles DELEBECQUE fils de feu Jean, marchand de bêtes et boucher à Lille au profit du dit feu Pierre LEMESRE depuis 5 novembre 1619, reconnue exécutoire par Chrétien DALLENDÉ et Isabeau LEBOUCQ sa femme [Prob. veuve dudit Gilles] le 24 septembre 1637 et le 27 février 1648 par Renaud, Nicolas, Philippe, Isabeau et Mathieuette DELEBECQUE enfants du dit feu Gilles. Témoin Mathias POISSONNIER réfugié à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 233 du 16/10/1648

Maître Allard VANHOVE chirurgien et Marie DE LIGNY sa femme de Lille ayant droit par transport devant le présent notaire du 14 janvier 1647 de 2360£ à prendre en une lettre de rente héritière, vendent ladite part à Monsieur maître Jean DELANNOY licencier es lois, prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille et maître Martin LEFEBVRE prêtre et chanoine de ladite église à prendre en 6000£ obligeant la ville et communauté de Lille au profit de Marguerite VAN VELDEN depuis le 6 mars 1624 dont appartient encore à Balthazar DE MOUVAUX et Antoinette DE LIGNY sa femme, soeur de ladite Marie 1040£ par partage entre ladite Antoinette, ledit VANHOVE et Michel DE LIGNY leur père comme père et tuteur de Mathieu devant le présent notaire le 23 novembre 1639. Et à François CAULLIER ou ses hivers 1600£ faisant en tour 5000£ dont ledit Michel DE LIGNY comme tuteur dudit Mathieu et d'alors mineure de ladite Antoinette, ledit VANHOVE et sa femme ont acquis partie des droits de Frédéric VAN DAELLE marchand par acte devant Etienne TAVERNE notaire le 26 mars 1638 et ledit VAN DAELLE avait droit de la totalité de ladite rente par transport de Pierre DE MEULLENAER époux de ladite Marguerite VAN VELDEN par acte devant échevins de Lille du 14 janvier 1636. Témoin ledit Michel DE LIGNY.

2 E 3 / 2828 acte 234 du 13/11/1648

Antoine DE WASSELIN écuyer, Sr de Prouville demeurant à Lestrem (Lestran) pour lui et comme procureur spécial des Srs Charles Antoine et Jean Baptiste WASSELIN ses frères et de Demoiselles Claude et Françoise WASSELIN ses sœurs, tous enfants et héritiers de feu Messire Philippe DE WASSELIN chevalier, Sr dudit Prouville et de Dame Marie LEBLANCQ leurs père et mère, ladite Claude veuve de Marc DE WALLEU (?) Sr de la Quersonnier, vend à Monsieur maître Martin LEFEBVRE prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille, une lettre de rente héritière du 19 décembre 1641 et 7 février 1642 de 900fl obligeant messire Philippe DE BAUFFREMEZ chevalier, Sr d'Herlies etc. et Dame Nicole DE BETENCOURT sa femme au profit de messire Ferdinand DE MAUBUS chevalier, Sr de Schoondorp dont ladite LEBLANCQ a droit par légit à elle fait par feue Dame Isabeau LEBLANCQ sa tente à son trépas veuve dudit Ferdinand par testament du 19 mars 1647 sauf la jouissance viagère à Demoiselle Françoise LEBLANCQ sa soeur veuve d'Antoine DU BOSQUIEL vivant écuyer, Sr du Coustre qui a depuis cédé ladite jouissance au profit de ladite de Prouville sa nièce par acte devant Jacques MOUCQUE notaire à Lille le 13 novembre 1647.

2 E 3 / 2828 acte 235 du 19/11/1648

Jean DELECROIX fils de feu Daniel, laboureur à Mons en Barœul suite à la vente aux enchères à son profit de la moitié de 8 cens 1/2 de terre à Fives dont le reste appartient à André CORDONNIER, par vente faite par Michel CORDONNIER fils et héritier de feu Mahieu et de Jeanne MARTIN, laboureur à Hellemmes à Pierre DUTHOIT fils de feu Charles, laboureur à Mons en Barœul par achat devant Josse DELOBEL notaire à Lille le 19 février 1648 sur laquelle le comparant a renchéri. Ledit vendeur s'est déshérité mais le comparant n'en a pas été adhérité, n'ayant ainsi purgé ledit marché. Antoine CORDONNIER, frère du vendeur a retrait à titre de proximité lignagère ladite moitié sur ledit Jean DELECROIX, ledit Antoine devait nantir le montant du marché entre les mains du dépositaire, ce qu'il n'a pas fait mais ledit DELECROIX reconnaît avoir reçu ladite somme et partie des surenchères dont il le décharge.

2 E 3 / 2828 acte 236 du 20/11/1648

Jean DENOYELLES fils et héritier de feu Jean, laboureur à Ennetières en Weppes vend à Josse DENOYELLES fils de feu Antoine, laboureur à Ennetières en Weppes, 8 cens de labeur à la Chapelle d'Armentières vers la Flamenguerie.

2 E 3 / 2828 acte 237 du 04/12/1648

Messire Charles DELAHAYE chevalier, Sr dudit lieu, Ennequin etc. demeurant à Loos s'étant obligé ce jour au profit du Sr Guillaume VALCKE écuyer à Lille en une lettre de rente héritière de 1000fl qu'il prends à sa charge et hypothèque ses biens.

2 E 3 / 2828 acte 238 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 239 du 19/12/1648

Marguerite LUPART veuve de Guillaume LEPLAT de Bondues donne à Maximilien DUPONT fils de feu Jean, laboureur à Bondues 1500 florins carolus que Chrétienne PARENT sa femme a donné à la comparante venant des biens de ses feux parents au cas où toutes deux meurent sans enfants.

2 E 3 / 2828 acte 240 du 24/12/1647

François, Jean et Louis DELEZENNES frères, fils de feu Anselme et Demoiselle Louise LE VAILLANT veuve dudit feu Anselme, mère et tutrice d'Anselme DELEZENNE, lesdits DELEZENNES neveux en ligna collatérale et héritiers de feu Mahieu DELEZENNES qui fut époux de Demoiselle Marie DE BERCKEN, ayant droit par partage des biens de ladite DE BERCKEN devant Jean DUBAR notaire le 19 septembre 1642, vendent à François et Demoiselle Marguerite GILLES enfants de feu Maximilien GILLES vivant bourgeois à Lille, une lettre de rente héritière du 7 juillet 1639 de 400fl obligeant Martin GADENNE fils de feu Philippe, laboureur et Françoise BRULLANT sa femme de Beaucamps au profit de ladite VAN BERCKEN alors veuve dudit, reconnue exécutoire le 20 juillet 1646 à l'encontre de Michel LEROY laboureur à Beaucamps, époux de ladite BRULLANT.

2 E 3 / 2828 acte 241 du 26/06/1648

Madeleine HENNION fille non mariée de feu Jean de Lille vend à Antoine LEMESRE fils de feu Pierre, bourgeois à Lille, une lettre de rente héritière du 27 août 1642 de 800fl obligeant Vincent WYTS écuyer, Sg de la Boucharderie, Wildembiesch au profit de la comparante. Témoin Louis HENNION frère de la vendeuse.

2 E 3 / 2828 acte 242 du 09/05/1648

Henri DEBEAUMONT fils de Toussaint, naguère tireur de Monseigneur le comte d'Annappes d'une part, Jeanne GEULETTE fille de feu Guillaume de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une vache, un quartier de labeur, 1/8° d'un lieu manoir sur 1/2b, le tout à Rongy baillage de tournaisis qu'occupe son père et 100fl et 200fl d'épargne. Elle apporte 1/4 à l'encontre de ses frères et sœurs de plusieurs héritages dont elle ne sait la grandeur à Sambretrean (?) proche de Landrecies venant de la succession de Jacqueline BURRELIEN sa tante maternelle et 300fl.

2 E 3 / 2828 acte 243 du 07/04/1648

Testament en thiois (flamand - Traduction Luc Pétillion) d'Abraham DE PARMENTIER fils de Jacques, âgé d'environ 68 ans. Inhumation dans l'église St Vaast à Menin dans le grand chœur à côté du siège du greffier de ladite ville qu'il fut l'espace de 36 ans, don de pain aux pauvres. Donne à Jeanne BURET, nièce de sa femme 60£. Donations aux Capucins de Menin et à l'hôpital. A Jean Baptiste et Marie VAN BOURGOGNE enfants du Sr Jean qu'il eut de Madeleine DE PARMENTIER, la moitié d'une ferme à Gullegem sur 6b occupée par Josse VERCMANDELE le jeune à l'encontre de Demoiselle Marie TROST son épouse. A Marie Anne DE PARMENTIER fille de Jacques son neveu, les deux parts de trois de 13c de terre à Menin, dehors la porte de Courtrai, venant de la succession de Marie BLOMME sa mère.

2 E 3 / 2828 acte 244 du 28/10/1648

Jean LANGE (signe LANGEZ) marchand à Lille vend à Jean DESCAMPS fils de feu Jean, marchand à Lille, une lettre de rente héritière de 300fl du 11 décembre 1645 obligeant Jacques DECLIPPELE fils de feu Jacques, bourgeois de Lille au profit du comparant.

2 E 3 / 2828 acte 245 du 28/11/1648

Bauduin Jean DRAGON écuyer, Sr de la Haute Anglée vend à François HESPEL greffier de Messieurs des Etats de Lille, Douai et Orchies, une lettre de rente héritière de 16000fl (?) du 26 avril 1648 obligeant lesdits Etats vers le comparant.

2 E 3 / 2828 acte 246 du 11/12/1647

Charlotte BEGHIN femme de Charles DELECOURT laboureur à Bas Warneton, donne à Antoine DELECOURT prêtre, pasteur de Lomme, son beau-frère 600fl à prendre à sa mort.

2 E 3 / 2828 acte 247 du 22/11/1647

Philippe CAMBIER filetier à Lille, fils et héritier unique de feu Pasquier vivant teinturier à Lille, vend à Arnould TAVERNE receveur à Lille, une lettre de rente héritière du 5 janvier 1623 de 162fl obligeant les Etats de Lille vers ledit Pasquier.

2 E 3 / 2828 acte 248 du 06/11/1647

François CONSTANT file d'Antoine, laboureur à Templeuve en Pévèle vend à Pierre BERNARD fils de feu Toussaint de Bersée une lettre de rente du 29 avril 1637 de 100fl obligeant Jean DEFRAANCE fils de feu Simon, laboureur à Bersée au profit du vendeur.

2 E 3 / 2828 acte 249 du 19/10/1647

Gilles LE PIPPRE fils de feu Jérôme de Lille frère et héritier de feu Fulgence LE PIPPRE vivant religieux de l'Ordre de St Augustin à La Bassée, vend à Josse CUIGNET auditeur au Souverain Bailliage de Lille, une lettre de rente héritière de 320£ du 29 mars 1630 et une de 200fl obligeant Jacques BOURSETTE procureur postulant à Lille et Laurent BOURSETTE son frère, meunier de Sainghin en Weppes au profit de Demoiselle Jeanne Anne DU CHASTEL dont ledit Gilles a acquis droit par son dit feu frère et de Jérôme LE PIPPRE aussi son frère, religieux de l'Ordre de St Guillaume par acte devant François DESAINS et Jean DUBAR notaires le 29 mars 1647.

2 E 3 / 2828 acte 250 du 09/10/1647

Hubert MARCQ, filetier à Lille déclare qu'il eut feue Christine BOCHART qui fut sa femme, deux enfants nommés Isaac allié par mariage à Marie LECOCQ et Elisabeth âgée de 18 ans, désirant s'allier en secondes noces, il procède à la formoture. Il leur donnera 500fl à Isaac, savoir 100 de suite et 400 lors de son mariage avec ladite LECOCQ (sic), et 500fl à Elisabeth lors de son mariage ou ingestion en religion, à tous deux le quart d'une maison à La Bassée, quart de 6c à Festubert et quart d'une lettre de rente héritière due par Balthazar LENGLIN, le tout à l'encontre d'Anne et Elisabeth BOCHART leurs tantes et d'Antoine CLIQUENOY qui occupe ledit lieu, fils d'Antoine (?) et feue Marie BOCHART qui fut aussi leur tante, à décharge de toutes dettes.

2 E 3 / 2828 acte 251 du 07/10/1647

Charles DEBAISIEUX fils de feu Roger, clerc de la porte de la Barre à Lille d'une part, Anne DE RICQUEBOURG fille de feu Gérard, assistée de Jacques et Gérard DE RICQUEBOURG ses frères et d'Arnould TAVERNE receveur, son beau-frère de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots mais lui donne à Roger et Antoine DEBAISIEUX ses enfants mineurs qu'il eut de feue Péronne DELOBEL sa première femme comme parchon 6£ de gros chacun ce qu'accepte ledit Jacques DE RICQUEBOURG beau-frère dudit Charles, oncle et tuteur apparent desdits enfants. Puis Anoye DE RICQUEBOURG soeur de ladite Anne, femme dudit TAVERNE avec ses dits frères donnent une précision.

2 E 3 / 2828 acte 252 du 28/08/1647

Pierre OUDART fils de feu Martin, censier de la Cense d'Attiches ayant appartenu à feu Dame Isabeau LE BLANCO veuve de Messire Ferdinand DE MAUBUS, chevalier, Sr de Schoondorp, suite à l'audition du testament de ladite dame daté du 3 mai 1647 atteste qu'il est signé de la main de ladite dame, le sachant pour l'avoir souvent vu signer.

2 E 3 / 2828 acte 253 du 09/08/1647

Demoiselle Marie MOUTON veuve avec enfants de feu maître François WERBIER vivant licencier es droits, avocat postulant à Lille vend à Demoiselle Catherine BEHAGLE veuve d'Antoine FRERON de Lille et Catherine CHIROUTRE sa servante, une lettre de rente héritière du 2 août 1632 de 600fl obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies avec arriérages au profit du feu François, savoir ladite BEHAGLE pour 400fl et ladite CHIROUTRE pour 200fl.

2 E 3 / 2828 acte 254 du 06/08/1647

Arnould TAVERNE receveur à Lille vend à l'église de La Madeleine de Lille par maître Luc ROUSSEL prêtre, pasteur de ladite église, une lettre de rente héritière du 15 septembre 1620 de 150fl obligeant la ville de Lille au profit de Philippe LALLEMAN fils de feu Vespasien dont ledit TAVERNE a acquis droit par transport devant le présent notaire le 12 avril 1645.

2 E 3 / 2828 acte 255 du 06/08/1647

Jean WICCART bourgeois chausseteur et Françoise LEMOISNE sa femme de Lille vendent à l'église de La Madeleine à Lille par Arnould TAVERNE à charge de maître Luc ROUSSEL prêtre, pasteur de ladite église, une lettre de rente héritière du 16 mars 1598 obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit d'Isabeau DU CHASTEL veuve de Bauduin DESNOIRS pour 100£ dont ladite LEMOISNE a acquis droit par transport de Michel BLONDEL fils de feu Georges devant le présent notaire le 9 janvier 1641.

2 E 3 / 2828 acte 256 du 27/07/1647

Philippe VALENDUCQ fils de feu André, laboureur à Frelinghien vend à Michel LEBATTEUR fils de Mathieu, laboureur à Frelinghien une lettre de rente du 15 février 1647 pour 200 florins obligeant Pierre PAU fils de feu Mahieu, laboureur et Catherine BARBE sa femme de Verlinghem.

2 E 3 / 2828 acte 257 du 26/07/1647

Françoise DESQUENNES fille de feu Allard de Lille teste. Inhumation au couvent des Dominicains de Lille, convoi avec torches blanches etc. A Jeanne DELATTRE fille de feu Jacques, un tableau d'Ecce Homo sur toile, un autre de St Dominique et un chapelet, à Jeanne DELATTRE tante de ladite Jeanne deux tableaux, chapelet et Christ, à Antoinette FERON filleule de la comparante 100£ sans que Michel FERON son père puisse y toucher. Ses autres biens iront à Denis, Jean, Etienne, Nicolas, Marie et Simone DESQUENNES ses frères et sœurs et aux enfants de feu Marguerite DESQUENNES qui fut aussi sa soeur, femme dudit Michel FERON, chacun pour un septième si avant que Paul DESQUENNES frère consanguin de la comparante et germain de ladite Marie DESQUENNES soit décédé sans enfants, sinon il pourra ou ses enfants demander son huitième ayant disparu il y a environ dix ans sans donner de nouvelles. Tous ses biens meubles et habits seront vendus à la fontaine au change pour la somme être divisée entre eux.

2 E 3 / 2828 acte 258 du 16/07/1647

Valentin CARPENTIER fils et héritier de feu Betreumieux, marchand drapier à Haubourdin actuellement résident à Lille vend à Luc MOUCQUE procureur postulant à Lille trois lettres de rente, la première du 17 juillet 1641 obligeant Antoine MANIEZ fils de feu Pierre, drapier et Jeanne CARPENTIER sa femme d'Haubourdin pour 800 florins, la deuxième du 3 mars 1642 obligeant les mêmes au profit du dit Valentin CARPENTIER et de Augustin, Péronne et Catherine CARPENTIER ses frères et soeur, enfants et héritiers du dit Betreumieux et de feu Barbe MASURE pour 400 florins et la troisième du 15 septembre 1642 obligeant Jeanne DELEVALLEE veuve de Pierre RICHART d'Haubourdin au profit de Jérôme et Catherine CARPENTIER enfants mineurs du dit feu Betreumieux, le dit Valentin étant leur tuteur pour 300 florins.

2 E 3 / 2828 acte 259 du 17/06/1647

Messire Adrien DE ROISIN chevalier, baron et Sr de Bettencourt etc. demeurant à Cambrai pour lui et comme procureur spécial de Demoiselle Dame Marie Anne DUQUESNOY dite Goudenhove sa compagne, laquelle a droit par partage entre Messire Robert François DU CHASTEL dit de la Hovardrie chevalier, Sr d'Espieres etc. et noble Dame Jeanne DUQUESNOY dit Goudenhove sa compagne et le comparant par acte devant Maurice LE GAY notaire public à Courtrai le 3 octobre 1642, vend à Demoiselle Marie POUILLE veuve de Bon FRUIT vivant bourgeois et marchand à Lille, une lettre de rente héritière du 6 novembre 1640 de 700fl obligeant Jean LEBOUCQ licencier es droits, avocat postulant aux profit desdites Dames DUQUESNOY. Devant François LEFRANCQ notaire.

2 E 3 / 2828 acte 260 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 261 du 11/05/1647

Jean DURETZ bourgeois et receveur à Lille pour nourrir paix et amour entre ses enfants qu'il eut de ses deux lits et les enfants de feu Etienne DURETZ qui fut son fils, ordonne que tous tant fils que filles qu'il eut de Demoiselle Elisabeth BOUTRY dite Laillier sa femme moderne et à Vincent DURETZ son fils qu'il eut de feuve Demoiselle Jeanne WILLOT dite de Pernes sa première femme seront partagés à parts égales tous ses biens meubles. Les enfants dudit Etienne auront 2000fl compris 300fl qui étaient dus à leur père de l'hoirie de feu Michel DURETZ son oncle sans pouvoir prétendre à plus. Ses biens tels que : argent, monnaie, maisons, lettres de rentes héritières, fiefs, terres et héritages seront partagés entre eux tous sauf lesdits enfants d'Etienne à charge des dettes et droit de quint. 12 torches le jour de son service, 6 rasières de blé converties en pain pour les pauvres, messes par maître Jean HULLIN, les Brigittins du couvent où sera son neveu Père Antoine, les Récollets de Lille et les Capucins. Un obit chez les Sœurs Grises. Soeur Isabeau POYHIER (ou SOYHIER) religieuse audit couvent aura un patagon. Révoque les dispositions précédentes sont celles devant maître Jean TURPIN notaire.

2 E 3 / 2828 acte 262 du 03/05/1647

Jean DESMONS fils de feu Pierre, bourgeois de Lille vend à Jean GILLES fils de feu Maximilien, bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière de 405fl obligeant Jean COUTTEL fils de feu Jean, et Jeanne DE FRAYE sa femme de Comines au profit dudit DESMONS depuis le 1er juin 1635. Témoin François GILLES bourgeois de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 263 du 27/03/1647

Jacques MEURISSE laboureur à Sailly lez Lannoy fils et héritier avec les enfants de feuve Catherine MEURISSE sa soeur à son trépas femme de Pierre FREMAUT laboureur à La Madeleine, enfants de feu Jean MEURISSE, vend audit FREMAUT la moitié d'une lettre de rente du 5 février 1641 pour 120 florins à l'encontre de l'acheteur, obligeant Adrien et Pierre DUQUESNE frères, enfants de feu Jean, chartiers à Menin.

2 E 3 / 2828 acte 264 du 21/03/1647

Michel DE LIGNY bourgeois de Lille, veuf de Marie CUVELIER qui fut donatresse de feu Marie CUVELIER à son trépas veuve de Sylvestre BLERVACQUE, vend à Mathieu DELABARGE son neveu tavernier au logis de Tenremonde à Lille la somme de 110fl qui est une année de cour d'une lettre de rente héritière échéant le 22 février 1648 obligeant la ville de Lille dont ledit DE LIGNY est viager par disposition de ladite veuve Sylvestre. Puis le 28 avril 1648 s'accordent pour l'échelonnement du paiement avec Marie BILLET femme dudit Mathieu.

28/03/1647
M. de Ligny au logis de Tenremonde à Lille
veuf de Marie Cuvelier
Mathieu Delabarge
110 florins
échéant le 22/02/1648



2 E 3 / 2828 acte 265 du 18/03/1647

François et Nicolas DE SEMERPONT et François VRANX (signe VRANX) bourgeois de Lille d'une part, Hubert DE SANTES boucher et Marie DE SEMERPONT sa femme de Lille d'autre part. Les premiers ayant assisté au contrat de mariage des seconds le 10 août 1646 devant François LEFRANCQ, notaire, ledit François comme frère germain de ladite Marie, ledit Nicolas comme oncle paternel et ledit VRAUX comme cousin germain paternel de ladite Marie, ont estimé sa dot à 2700£ au lieu de 2100£ à cause qu'elle a pris avant ses fiançailles 600£ pour ses habits et linges. Rectification.

2 E 3 / 2828 acte 266 du 15/03/1647

Jean DE WARENGHEN fils d'Arnould, marchand tondeur de grandes forces à Lille, époux de Louise LEMAHIEU fille et héritière de feu Louis, vend à François et Marguerite GILLES enfants de feu Maximilien vivant bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière du 16 novembre 1629 de 300fl obligeant Philippe DELEBASSEE fils de Louis, Catherine LESTIENNE sa femme, laboureurs à Fournes paroisse de Genech et Louis DELEBASSEE fils dudit Louis et frère dudit Philippe, laboureur à Nomain au profit dudit feu Louis LEMAHIEU, et une autre du 24 novembre 1632 de 300fl obligeant Louis DELEBASSEE fils de Louis, et Barbe DE VENDEVILLE sa femme de Nomin au profit dudit LEMAHIEU.

2 E 3 / 2828 acte 267 du 09/03/1647

Claude PROUVOST messager de Lille sur Paris pour faire payement à Suzanne LEMESRE veuve de Jean THYS sa belle-mère de Lille de 600fl qu'il lui doit à cause de prêt, lui vend différentes parties de biens : un desservoir 15fl, un coffre d'écrinier 7fl etc.

2 E 3 / 2828 acte 268 du 01/03/1647

Augustin WILLEMIN fils de feu Etienne, boulanger à Lille et Marie BAILLET sa femme vendent à Jean DASSONNEVILLE marchand de grains à Lille, une lettre de rente héritière du 15 février 1646 de 450fl obligeant Martin OLIVIER fils de feu Jean, bourgeois de Lille au profit du comparant. Marguerite HERRENG mère dudit Augustin comme caution. Témoins Jean PETIT de Cysoing (?) et Martin HERRENG oncles dudit Augustin. Autre vente d'une autre rente du même montant obligeant le même

2 E 3 / 2828 acte 269 du 25/02/1647

Rémy DANVERS marchand taillandier à Tournai, assisté de Catherine DANVERS sa fille femme de Paul DELEBARRE qu'il eut de feu Henriette TISSON sa femme d'une part, Agnès LETHIERY veuve de Liévin DELEBARRE de Lille, assistée de maître Mathias LE THIERY son frère, Nicolas DUCAMP, Guillaume BECQUE et maître Martin HANNEGRAVE ses beaux-frères de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot mais donnera à ladite Catherine sa fille deux enclumes, l'une à bigorne en sa maison et l'autre chez la veuve Jean REGNAUD à Tournai, un gros verin, la moitié des outils de taillandier et moitié de ses biens meubles et acquêts dont a jouit

durant sa conjonction avec ladite TISSON dont il se garde la jouissance suivant la coutume de Tournai, cette moitié lui servant de parchon. Elle apporte 2800£ en rentes sur la comté d'Annappes, des biens meubles et donne à Agnès DELEBARRE sa fille pour parchon et héritage de la veuve Liévin DELEBARRE sa grand-mère 1200£ de rente obligeant la communauté de Lille (Cf. acte 270).

2 E 3 / 2828 acte 270 du 25/02/1647

Agnès LE THIERY veuve de Liévin DELEBARRE de Lille passant ce jour contrat de son remariage avec Rémy DANVERS taillandier à Tournai, prétend pour son port de mariage à 2800£ et procède au parchon d'Agnès DELEBARRE sa fille pour 1200£ et une lettre de rente héritière de 300fl sur le Mont de Piété des pays bas et particulièrement celui de Lille sur le n°74 du 24 mars 1635 au profit de la comparante à prendre à sa mort. Accord de maître Mathias LE THIERY oncle maternel de ladite Agnès et de maître Martin HANNEGRAVE son bel-oncle allié paternel et tuteurs.

2 E 3 / 2828 acte 271 du 22/02/1647

Antoine COMMER procureur postulant à Lille, époux de Demoiselle Anne DESWYMEAUX et Josse CUIGNET auditeur du Souverain Bailliage de Lille époux de Demoiselle Marie DESWYMEAUX, lesdites femmes sœurs et héritières de feu Françoise DESWYMEAUX leur soeur morte en bas âge. Baillent à Demoiselles Madeleine et Jacqueline LE THIERY filles de feu Laurent de Lille, une maison en la Basse rue à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 272 du 21/02/1647

Josse CHOMBART fils d'Antoine, laboureur à Tourcoing assisté de son père, Anne DELANNOY sa mère et de Mathieu DELARE bourgeois et marchand à Lille son ami d'une part, Michelle HOOST veuve d'Hugues FREMAUT (avec Marie, Marguerite et Catherine FREMAUT ses filles auxquels elle fait formoture), censière à Roncq assistée de Marguerite DESRUMAUX veuve d'Arnould HOOST, sa mère, Jean et Pierre HOOST ses frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 florins et 50 florins pendant ses fiançailles, donnés par ses parents comme ils l'ont fait avec leurs autres enfants plus 12 livres de gros d'épargne, elle apporte 3000 livres parisis en meubles, droits, amendices et autres.

2 E 3 / 2828 acte 273 du 16/02/1647

Denis LECAT bourgeois et marchand à Lille époux de Demoiselle Françoise DE WARENHIELEN fille et héritière de feu Pierre qui fut frère et héritier de feu Guillaume ayant droit par partage devant Wallerand DE LE SAUCH et Pierre POLLET notaires, vend à Adam ROGIER marchand à Orchies, une lettre de rente héritière 356£ 5s restant d'une rente de 200fl du 3 mars 1603 obligeant Adrien DEFERRER fils de feu Antoine, Marie LEMAND (?) sa femme et Samuel DEFERRER frère dudit Adrien au profit dudit feu Guillaume, reconnue exécutoire le 25 février 1627 par Antoine DEFERRER, Sébastien COURTECUISSE et sa femme ayant acquis de Marie BERNARD veuve d'Adrien DEFERRER obligé le bien hypothqué.

2 E 3 / 2828 acte 274 du 13/02/1647

Damoiselle Marguerite FREMAULT veuve de Blaise PLOUCQUET de Lille vend à Jean DEGRUSONS (signe DEGRUGON ou DEGRUGOIS) fils de feu Toussaint, laboureur à Templeuve en Dossemere, une lettre de rente depuis le 24 décembre 1646 pour 150 florins obligeant ledit feu Toussaint son père et Toussaint DEGRUSONS son frère.

2 E 3 / 2828 acte 275 du 22/01/1647

Pierre DUFOUR cordonnier et Philippe DELEBARGHE (signe DELABARGE) verrier supérieur époux de Marguerite DUFOUR de Lille, lesdits DUFOUR enfants et héritiers de feu Michel, suite au partage devant Pierre LAILLIER notaire le 11 mars 1642, vendent à Josse CUIGNET auditeur au Souverain Bailliage de Lille, une lettre de rente héritière de 250fl obligeant depuis le 21 mars 1630 Ghislain ROUSSEL fils de feu Philippe, laboureur et meunier de Wahagnies au profit dudit feu Michel. Témoin Jean DUFOUR frère dudit Pierre. Puis vente par les même au même d'une lettre devant les gens de Loi d'Ostricourt du 30 septembre 1617 de 50fl obligeant Félix DUBOIS et Antoinette TURBELIN sa femme d'Ostricourt au profit dudit feu Michel reconnue exécutoire le 15 décembre 1628 par Antoine CRAMPON d'Ostricourt et depuis par Marguerite CRAMPON sa fille le 14 juillet 1644.

2 E 3 / 2828 acte 276 du 21/01/1647

Philippe DELABARGE verriére et Marguerite DUFOUR sa femme de Lille fille et héritière avec autres de feu Michel DUFOUR suite au partage du 11 mars 1642, vendent à Josse CUIGNET auditeur du Souverain Bailliage de Lille, une lettre de rente héritière du 03/04/1625 de 100fl obligeante Antoinette LESCHEVIN veuve de Pierre LOHIER dernièrement et auparavant de Jean BIGOTTE et Jean DE MOMBON fils de feu Nicolas, laboureur à Thumeries au profit dudit feu Michel.

2 E 3 / 2828 acte 277 du 16/01/1647

Simon DURETZ receveur de la ville de Lille vend à André LAIGNEL bourgeois et marchand tondeur de grandes forces à Lille, une lettre de rente héritière de 600fl du 10 de ce mois de janvier obligeant Jean DE WARENHIEU bourgeois et Demoiselle Louise LEMAHIEU sa femme au profit dudit DURETZ.

2 E 3 / 2828 acte 278 du 14/01/1647

Balthazar DE MOUVAUX bourgeois et marchand sellier et Antoinette (signe Hattonet ?) DE LIGNY sa femme de Lille vendent à maître Allard VANHOVE chirurgien et Marie DE LIGNY sa femme leurs frère et soeur, 2360£ en une lettre de rente héritière de 6000£ obligeant la ville de Lille au profit de Marguerite VANVELDEN (ou VAN VOLDEN) depuis le 19 mars 1624 dont Frédéric VANDAEL a acquis droit devant échevins de Bruges le 14 janvier 1636 et depuis fait transport de ladite Antoinette, Mathieu et Marie DE LIGNY ses frère et sœurs le 22 mars 1638 dont ladite Antoinette a droit de 3000£ en vertu du partage avec Michel DE LIGNY son père en qualité de père et tuteur dudit Mathieu et ledit VAHOVE et sa femme par traité anténuptial avec ledit Balthazar devant le présent notaire, lui étant encore dues 2040£. Signature de Michel DE LIGNY.

2 E 3 / 2828 acte 279 du 26/02/1647

Antoine ROUZE fils de feu Jean, laboureur à Marcq en Barœul le 8 janvier dernier il a disposé de ses biens devant le présent notaire au profit d'Hubert ROUZE son neveu et ses enfants, précise que Quentin MASQUELIER bourgeois de Lille et son bon ami sera son exécuteur testamentaire.

2 E 3 / 2828 acte 280 du 16/01/1659

Nicolas VERDIERE receveur à Lille pour assurer Messieurs les visiteurs et proviseurs, maître, prieuse et religieuses de l'hôpital Comtesse de Lille qu'il leur doit comme receveur dudit hôpital jusqu'au 22 juillet 1658, il remet entre leurs mains une lettre de rente héritière du 17 septembre 1653 de 1200fl obligeant noble et illustre Dame, dame Anne DE MOL baronne de Mortaigne etc. vers le couvent des Sœurs Noires de Lille dont il acquis droit devant les auditeurs le 19 mars 1658, deux autres lettres de rentes héritières du 24 décembre 1653 de chacune 800fl au profit dudit VERDIERE dues par ladite baronne, autre du 11 août 1655 à son profit par ladite baronne pour 400fl, autre du 22 décembre 1653 obligeant Pasquier HOCHART fils de feu Jean, et Marie GRIMBERT sa femme de Ligny au profit de Charles et Isabeau TAHON (?) pour 250fl à présent à charge de ladite baronne dont ledit VERDIERE a acquis droit par transport d'Hubert SPROCH époux de Demoiselle Marguerite BOURGEOIS, la moitié d'une lettre de rente héritière de 1200fl du 14 décembre 1582 obligeant François DOIGNIES chevalier, Sr de Coppigny au profit de Mathieu e Toussaint HEDDEBAUT frères et autres dont ledit VERDIERE a droit à cause de Demoiselle Barbe LE PIPPRE sa femme et 3540fl 18s 9d dues audit VERDIERE par Demoiselle Marguerite FARVACQUE à son trépas veuve de Simon VERDIERE, sa mère depuis le 12 mars 1650.

2 E 3 / 2828 acte 281 du 03/01/1659

Jean BAILLY fils de feu Gilles, boulanger et Martine FEUTRY sa femme de Lille vendent à Demoiselle Michelle IMBERT veuve de Jean DE BOMON comme mère et tutrice d'Albert, Ferdinand, Michelle, Françoise et Marie Catherine DE BOMON ses enfants, ensemble au profit de Jean Baptiste DE BONNAIRE et Demoiselle Brigitte DE BOMON sa femme, aussi sa fille, item au profit de Demoiselle Louise DE BOMMON veuve de Nicolas BAVE qui fut (sic) soeur dudit feu Jean, Antoine et Jean Baptiste DE BOMMON frères et Demoiselle Catherine DE BOMMON femme de Médard ROBILLART, tous héritiers de feue Demoiselle Catherine DE VRIENDT à son trépas veuve d'Antoine DE BOMMON qui fut père et grand-père aux dits DE BOMMON, un fond et héritage au faubourg de Courtrai de Lille où il y a depuis naguère une choque de quatre maisons dont l'une qui est boulangerie occupée par Jean LATTE (?).

Avec payement par cassation d'une lettre de rente héritière que les vendeurs devaient à ladite DE VRIENDT. Signe une Marie DE CAESTEKERE femme d'Antoine DE BOMONT.

2 E 3 / 2828 acte 282 du 17/01/1659

Demoiselle Marie Claire BOUREL veuve d'Allard THEVELIN de Lille vend à Michel PETIT procureur postulant à Lille, une lettre de rente héritière de 150fl obligeant Mathieu CRAMETTE fils de Pasquier d'Houplines et ledit Pasquier fils de feu Eloi de Noyelles au profit de Demoiselle Marie MOREL veuve de Pierre HACCOUL depuis le 13 juin 1622 dont la vendeuse a acquis droit par transport de Bauduin et Michel DUGARDIN frères, neveux et héritiers de ladite veuve HACCOUL leur vieille tante le 23 décembre dernier. Témoin Jean Philippe CRAVEUX fils de feu Antoine de Lille

2 E 3 / 2828 acte 283 du 11/01/1659

Gilles MARISSAL bourgeois et receveur à Lille, fils et héritier avec autres de feu Gilles vivant bourgeois à Lille, ayant droit par partage devant Luc MOUCQUE notaire à Lille le 21 février 1643, vend à Monsieur Denis POTTEAU chanoine de la collégiale St Pierre de Lille comme exécuteur du testament de Monsieur Robert IMBERT vivant prêtre, chanoine et chantre de ladite église, une lettre de rente héritière du 4 juin 1640 de 2000£ obligeant les baillis de Lille, Douai et Orchies au profit dudit feu Gilles MARISSAL.

2 E 3 / 2828 acte 284 du 05/07/1649

Honoré POTTEAU fils de feu Nicolas et de vivante Catherine CHAVATTE, sayeteur à Lille, assisté de sa mère et d'Antoine LELEU à présent son mari aussi sayeteur d'une part, Elisabeth (signe Isabelle) DUMONT fille de Gaspard sayeteur et de Martine DELECOURT, assistée de ses père et mère et de Martine DENISART veuve de Pierre DUMONT, sa grand-mère et de Marie DELECOURT veuve d'Antoine DUFERMONT sa tante d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400£ compris le parchon de son père. Elle apporte 200£.

2 E 3 / 2828 acte 285 du 28/06/1659

Jacques SANSSE passemantier à Lille et Marie MASUREL sa femme fille et héritière de feu Jacques et de feué Catherine DELANNOY qui fut file et héritière de feu Pasquier DELANNOY, vendent au Sr Jacques DELERUE bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière du 8 février et 10 avril 1621 obligeant Edouard (sic) LALLEMANT fils d'Antoine, et Marguerite DENGLOS sa femme au profit dudit Pasquier marchand détaillleur de draps à Lille, reconnue exécutoire par Antoine LALLEMANT fils et héritier dudit feu Léonard (sic).

2 E 3 / 2828 acte 286 du 26/06/1659

Nicolas BRESOU brasseur, Madeleine LEGRANDE sa femme, Jacquemine, Marie, Guillemette et Marie Jeanne LEGRANDE sœurs de ladite Madeleine, filles et héritières de feu feue Jeanne SCHELLEWART à son trépas veuve de Nicolas LEGRANDE de Lille, vendent à Michel DEBAIGEUX fils et héritier de feu André d'Annappes une lettre de rente du 15 octobre 1642 de 300fl obligeant Henri JACQUEMONT et Jeanne DEBAGEUX sa femme de Salomé et le dit feu André DEBAIGEUX fils de feu Jean, père du dit Michel et de ladite Jeanne.

2 E 3 / 2828 acte 287 du 24/06/1659

Marie DEHELLEMMES veuve d'Antoine PAYEN, hôtesse de la taverne du Cerf d'Argent à Lille révoque toutes précédentes donations et teste. Inhumation dans l'église de la paroisse où elle mourra, messes, pains aux pauvres. A Madeleine PAYEN sa fille débile d'esprit en l'hôpital St Jean l'Evangéliste dit St Sauveur à Lille, 50fl et 50fl aux religieuses dudit hôpital leur ayant donné 800fl pour la table de ladite fille sans qu'elles puissent rien prétendre de plus. A Marguerite PAYEN femme de Jacques ROCHE et à Jeanne PAYEN femme d'Hubert DE SANTES ses filles chacune une qu... d'étain hors part. A ladite Marguerite son becque d'argent moyen et à ladite Jeanne un becque d'argent plus grand hors part. A Antoine DELESCOULE fils de ma dite Marguerite qu'elle eut de feu Philippe DELESCOULE son premier mari, un becque d'argent avec un cercle, le lit et parchevet, un oreiller et deux couvertoirs, l'un blanc, l'autre bleu sur lesquels ledit Antoine couche. Ladite Marguerite ne pourra rien prétendre de la maison mortuaire à cause de service dudit Antoine qu'elle a récompensé par nourriture et habits. Acquitte ledit Hubert et sa femme de ce qu'ils peuvent lui devoir à cause de la table de ladite Jeanne. A Françoise PAYEN sa fille débile

d'esprit, femme de Jean LEFEBVRE tonnelier est acquittée de tout ce qu'elle pourrait lui devoir à cause de sa nourriture et entretien jusqu'à la mort de la comparante. Institue pour ses héritières lesdites Marguerite, Jeanne et Françoise ses filles qui se partageront ses biens chacun pour un tiers à l'exception de ladite Madeleine qui a été fournie lors de son entrée chez les religieuses. Antoine et Marguerite DELESCOLE enfants de ladite Marguerite auront 200fl conformément à ce qu'Antoine PAYEN son feu mari a ordonné en certaine disposition devant Philippe DUBOIS notaire. Donne à Jean François LEFEBVRE fils dudit Jean, son neveu (petit-fils) un becque d'argent à chauffer vin.

2 E 3 / 2828 acte 288 du 10/06/1659

Josse PARMENTIER procureur postulant à Lille, procureur spécial de Jean Baptiste DE BOMONT bourgeois et marchand et Demoiselle Catherine DE BOMONT sa soeur, veuve de Médard ROBILLART vivant bourgeois et marchand à Lille, curateurs commis aux biens délaissés par le trépas dudit Médard par procuration devant François LEFRANCQ notaire le 10 mai 1659, vend aux enchères avec l'accord de Nicolas GAULTIER et Jean DE BUNNE (?) surchargé et Jean FRANCOIS le jeune aussi marchands commis des créateurs desdits ROBILLART et Jean Baptiste DE BOMONT, au profit des Grands Obits de l'église collégiale st Pierre de Lille par les mains de Jean GRANDEL prêtre, chapelain de la dite église et son receveur, une lettre de rente héritière du 9 mai 1629 obligeant Pierre CUVILLON écuyer, Sr de Vledricq de Roncq pour lui et comme procureur spécial de Jean DE HAUTEPORTE écuyer, Sr des Grandsarts etc. au profit de Demoiselle Marie LE MIEUVRE veuve d'Henri ROBILLART dont ledit ROBILLART est fils et héritier pour 1200fl.

2 E 3 / 2828 acte 289 du 10/06/1659

Josse PARMENTIER procureur postulant à Lille, procureur spécial de Jean Baptiste DE BOMONT bourgeois et marchand et Demoiselle Catherine DE BOMONT sa soeur, veuve de Médard ROBILLART vivant bourgeois et marchand à Lille, curateurs commis aux biens délaissés par le trépas dudit Médard par procuration devant François LEFRANCQ notaire le 10 mai 1659, vend aux enchères avec l'accord de Nicolas GAULTIER et Jean DE BUNNE (?) surchargé et Jean FRANCOIS le jeune aussi marchands commis des créateurs desdits ROBILLART et Jean Baptiste DE BOMONT, au profit des Grands Obits de l'église collégiale st Pierre de Lille par les mains de Jean GRANDEL prêtre, chapelain de la dite église et son receveur, une lettre de rente héritière du 26 avril 1619 obligeant Haut et puissant Sr Messire Alexandre duc DE BOURNONVILLE comte de Hennin, vicomte et baron de Barlain, Sr de Rancicourt, Bondues, Wasquehal etc. et Dame Anne DE MELUN duchesse, comtesse et baronne desdits lieux au profit de Demoiselle Marie LE MIEUVRE veuve d'Henri ROBILLART dont ledit ROBILLART était fils et héritier pour 1000fl.

a290 du 24/05/1659

Antoine HAZART fils de feu Michel, esplaingier à Lille et Anne SALEMBIER fille de feu Pierre de Lille **étant à présent fiancés ayant entrepris conditions de mariage que le fiancé refuse étant au dehors de l'usage et pratique de cette ville et châtelainie pour quoi ils mettent à néant ledit contrat de mariage** passé devant Nicaise COUSIN, notaire, le 14 mai dans lesquels ils voulaient complaire aux parents de ladite Anne. Donnent les nouvelles conditions. Si les parents voulaient contester la nullité du premier mariage, tout ce qui appartient à ladite Anne venant de ses père et mère ira à sa mort à Jeanne DUMOULIN veuve de Philippe BOUTENY tante maternelle dudit HAZART (plus bas : ladite Jeanne BOUTEMY).

2 E 3 / 2828 acte 291 du 12/05/1659

Jean Baptiste et Demoiselle Marie Anne GARIBALDE enfants de feu Jean et héritiers de feuve Demoiselle Catherine BUCQUET leur mère forte de Jacques leur frère expasé doutant qu'il soit encore vivant, reconnaissent avoir reçu de Michel PETIT procureur postulant à Lille, 171£ de la vente devant ledit PETIT comme notaire le 11 de ce mois de 14 à 15c de terre en deux pièces de 5c et 2c1/2 de labeur à Ennetières en Weppes à Jacques MARTIN.

2 E 3 / 2828 acte 292 du 07/05/1659

Antoine RATTE fils de feu Pierre et Ursule TETAR fille de feu Jean de Lille. Contrat de mariage.

2 E 3 / 2828 acte 293 du 21/04/1659

Jean ROUZE fils de feu Mathieu, laboureur à Quesnoy vend à Urbain VIRNOT marchand à Lille une lettre de rente héritière du 10 novembre 1649 pour 100 florins obligeant Nicolas PECQUE (?) fils de feu Jean, boulanger et Françoise OLLIVIER sa femme d'Armentières et depuis le 28 décembre 1650 la veuve.

2 E 3 / 2828 acte 294 du 23/04/1659

Demoiselle Catherine DE BOMONT veuve de Médard ROBILLART vivant bourgeois marchand à Lille ayant présentée requête comme mère et tutrice de ses enfants pour vendre librement ce qui leur appartient succédé de leur dit père pour les décharger des dettes passives ce qui fut accordé le 10 avril 1659 mais ne peut se rendre à raison de sa grossesse devant le Magistrat de Lille pour l'entériner pour quoi elle nomme Josse PARMENTIER, procureur postulant à Lille, cousin paternel de ses enfants pour le faire.

2 E 3 / 2828 acte 295 du 26/03/1659

Demoiselle Catherine DE BERTAULT dit de Hollande (signe de Hollandre), veuve de François DELEZENNES vivant bourgeois et marchand à Lille, (Rayé : fille et unique) héritière (Ajout : avec ?) (Rayé : de) feu Pierre (Rayé : lequel) DE BERTAULT dit de Hollande son frère de feuve Demoiselle Antoinette DE BERTAULT dit de Hollande leur soeur, à son trépas femme de Pierre DELE BONENGHIEN (? illisible) vivant bourgeois et capitaine d'une compagnie bourgeoise de Lille, ayant droit chacun d'un quart et par le trépas dudit feu Pierre ayant la comparante comme soeur et héritière unique d'icelui, droit de l'autre quart, étant ainsi propriétaire de la moitié, vend à Demoiselle Antoinette HESPEL veuve de Gilles MARISSAL vivant bourgeois de Lille, la moitié d'une maison rue du vieux marché aux porées à l'encontre de l'acheteuse comme veuve dudit MARISSAL.

2 E 3 / 2828 acte 296 du 19/03/1659

Pierre BUSQUET bourgeois de Lille vend à Monsieur Denis POTTEAU chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille venant de la fondation de feu Monsieur Robert IMBERT vivant chanteur et chanoine de ladite église avec l'accord de Monsieur Pierre POLLET prêtre et aussi chanoine de ladite église, deux lettres de rentes héritières, toutes deux du 22 décembre 1635 obligeant messire François DE BERNEMICOURT chevalier, conseiller provincial d'Artois, vicomte de la Thieuloye, gouverneur et grand bailli des villes et châtellenie de Bailleul en Flandre et Dame Françoise DONGNIES sa compagne pour 1800fl et avec eux Jacques DUGARDIN (ou DUGANDIN) en la cense Lessaulx à Ennechin leur censier.

2 E 3 / 2828 acte 297 du 01/04/1659

Jeanne DANCOISNE veuve avec enfants de Guillaume DESRUMAUX fils de feu Vaast vivant burgeteur à Lille ayant droit par partage avec les tuteurs des autres enfants et héritiers dudit feu Guillaume de mariage précédent devant Maximilien et Maximilien LEFEBVRE père et fils, notaires, vend à Marie RUYANT (signe RUIANT) fille non mariée à Lille, la moitié d'une lettre de rente héritière du 5 février 1637 obligeant Gabriel BRECQUEVELT fils de feu Ingelbert, couturier à Lille au profit dudit Guillaume pour 1200fl reconnue exécutoire le 7 juillet 1640 par Jacques BARBIEUR comme procureur spécial dudit BRECQUEVELT.

2 E 3 / 2828 acte 298 du 25/02/1659

Hubert MARCQUE fils de feu Pierre, marchand filetier à Lille donne à Marie MINY sa femme sa vie durant, la moitié de sa maison rue Mahieu à l'encontre de Pierre POUTRE à charge de l'entretenir et de donner à Elisabeth MARCQUE fille dudit Hubert, religieuse à Iseghem 12£ par an et si ladite femme meurt avant ladite Elisabeth c'est Isaac MARCQUE fils du comparant qui sera obligé envers ladite Elisabeth pour 24£ par an. Fondation de 100 messes à St Rocq et trépassés de La Bassée.

2 E 3 / 2828 acte 299 du 28/11/1659

Antoine CASTELLAIN fils de feu Martin, laboureur à Templeuve en Pévèle reconnaît avoir reçu de Jean DETROISFAULT marchand toilier à Lille ayant rattaché sur lui une maison sur 3 cens 1/2 à Templeuve vendue par Jean WAUCQUIER, Mathieu DELEZENNES et Marie WAUCQUIER sa femme de Templeuve pour 600 livres, la totalité de la somme.

2 E 3 / 2828 acte 300 du 27/11/1659

Robert DE FOURMESTRAUX Sr du Mairy (?) fils de feu Robert de de feue Demoiselle Marie DELEDEULE désire que ses biens s'il meurt sans enfants aillent à ses frères et sœurs ou leurs enfants sans préférence d'âge ou de sexe.

2 E 3 / 2828 acte 301 du 18/11/1659

Marie et Guillemette LEGRAND, Nicolas DELERUYELLE et Marie Jeanne LEGRAND sa femme, lesdites LEGRAND sœurs et héritières de feu Jacqueline LEGRAND leur soeur terminée hier promettent que lors du partage avec Nicolas BRESOU et Madeleine LEGRAND leurs soeur et beau-frère aussi héritiers de ladite, seront assignés des biens meubles de ladite Jacqueline, la maison et héritage devant l'église des Pères Augustins venant de la succession de feu Jeanne SEQUELORS leur mère et ce pour 1900£ comme ladite maison est délaissée audit BRESOU à la plus haute offre faite entre eux dont le rendage est pour lors aux deux premières comparantes par accord des autres.

2 E 3 / 2828 acte 302 du 10/11/1659

Vénérables et discrètes Dame Marie DE GOURLY prieuse, soeur Catherine DE MARBAIS et soeur Marguerite SARAZIN religieuses de la Neuve Abbiette à Lille déclarent qu'en 1634 leurs prédécesseurs ont reçu de Roger FLAMENG, laboureur à Fromelles fils et héritier de feu Jean et de feue Marguerite GRAU, la moitié de 150 florins de capital d'une rente du 12 décembre 1598 avec la moitié de deux années d'arriérages par laquelle Jacques BOIDIN fils de feu Mathieu et Jean FLAMENG fils d'Anselme étaient obligés au profit du dit couvent puis feue Marguerite GRAU veuve du dit Jean FLAMENT et Isabeau LECOMTE femme du dit Jacques BOIDIN depuis 1608. Ledit Roger a remboursé sur ses deniers sans avoir demandé à ses cohéritiers qui sont six avec lui. Puis ledit Roger revend cinq parts de six en 75fl étant la moitié de deux années de cours de ladite rente, pour faire payement de ce qu'il doit à Nicolas LEFRANCQ licencier es droits, surintendant du Mont de Piété à Lille à cause d'arriérage de rendage. Témoins Michel BILLAU fils de Charles, cordonnier et Jean Antoine LEROY fils de feu François de Lille

2 E 3 / 2828 acte 303 du 31/10/1659

Henri DELEFOSSE marchand graissier et Jeanne BONNEL sa femme de Lille, petite-nièce en ligne collatérale et héritière avec autres de feu Monsieur Nicolas DUGARDIN vivant prêtre, chanteur et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille, ayant droit par partage avec ses cohéritiers devant Gilles DUBOIS notaire, vendent au Père Pierre DEFFONTAINES prêtre, religieux Dominicain à Lille commis à la recette des prébendes et demeures gratuites fondées par feu Jean FREMAUT (FREUMAULT) vivent bourgeois et marchand à Lille et Demoiselle Chrétienne LEROY sa femme au profit de ladite fondation, une lettre de rente héritière du 19 avril 1642 obligeant Nicolas VERDIERE receveur à Lille comme procureur spécial de Messire André DE LANNOY chevalier, Sr d'Esplechin etc. et Messire Antoine DE LANNOY chevalier, Sr d'Inglebert pour 500fl au profit dudit DUGARDIN.

2 E 3 / 2828 acte 304 du 17/10/1659

Pierre BUSQUET l'aîné, bourgeois de Lille ayant droit par transport de noble Sr Jean Baptiste DASSIGNY Sr de Saint Martin, Wencly, avoué de Thérouanne passé devant notaires d'Artois le 12 octobre 1659, vend à Demoiselle Claire DE CONINCK veuve du Sr Louis DU BERON vivant bourgeois et marchand à Lille, une lettre de rente héritière de 1800fl obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies depuis le 21 juillet 1604 au profit d'Antoine DU BOSQUEL écuyer, Sr de Coustre dont ledit Sr de St Martin a droit par donation de noble dame Madame Jeanne DASSIGNY sa mère, veuve de noble Sr Messire Oudart DASSIGNY vivant chevalier, Sr de Wencly, avoué de Thérouanne par acte devant notaires d'Artois du 2 avril 1659 à qui la rente est échue par le trépas de Dame Antoinette DU BOSQUEL sa mère, sœur et héritière unique dudit feu Sr du Coustre.

2 E 3 / 2828 acte 305 du 20/09/1659

Marie et Guillemette LEGRAND, Nicolas BRESOU brasseur, époux de Madeleine LEGRAND et Marie Jeanne LEGRAND veuve de Jean SELOSSE vivant sayeteur à Lille pour eux et forts des enfants et héritiers de feue Jeanne SCHELLEWART à son trépas veuve de Nicolas LEGRAND, vendent à Charles FICHAU, laboureur à Marquillies une lettre de rente du 12 novembre 1642 pour 150 florins obligeant Martin FICHAU fils de feu François, le dit Charles FICHAU et Catherine FICHAU veuve de Jean DELECALE (?) au profit de ladite SCHELLEWART.

2 E 3 / 2828 acte 306 du 09/08/1659

Demoiselle Jeanne VOLANT veuve du Sr Pasquier LENOBLE vivant capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Monsieur STOPPELAR pour le service de sa majesté, vend à maître Antoine DESPERSIN cuisinier de la ville de Lille, une lettre de rente héritière du 15 novembre 1650 de 500fl obligeant Melchior LE MOISNE fils de feu Nicaise, marchand cordier à Lille au profit de la comparante, à présent à charge de Marie et Marguerite LE MOISNE sœurs et autres enfants dudit feu Melchior pour 375fl. Témoin Sébastien LEROY serviteur dudit DESPERSIN.

2 E 3 / 2828 acte 307 du 06/08/1659

Pierre DE POILLON procureur postulant à Lille pour satisfaire à 1465£ de capital d'une lettre de rente héritière en laquelle Jeanne DE POILLON veuve de Jacques DELESCLUSE était obligée au profit de Gérard, Barbe et Isabeau DE POILLON enfants de feu Jean, neveu et nièces et héritiers avec le comparant de feu Christophe DE POILLON leur père-grand, que ledit Pierre DE POILLON lors de l'achat de ladite veuve DELESCLUSE et Catherine DELESCLUSE sa femme 5 mesures 1/2 de labeur en deux pièces à Vieux Berquin et Merville, a accepter de décharger de ladite rente et la prenant à sa charge, promet de donner ladite sommes aux dits trois enfants à leur première demande en trois fois à partir de 1660.

2 E 3 / 2828 acte 308 du 29/12/1659

Jean DUTHOIT fils de feu Pierre, hôte à Marcq en Barœul vend à Pierre DUTHOIT son frère sergent de la Prévôté de Lille une lettre de rente de 62 florins, moitié de 125 florins obligeant depuis le 30 juin 1631 Pierre DUTHOIT fils de feu Pierre, laboureur et Marguerite DELEMOTTE sa femme de Marcq, parents du comparant, au profit de Mathias DESPLANCQUES fils de feu Antoine, laboureur à Marcq achetée en 1658 par le vendeur devant le présent notaire François LEFRANCQ.

2 E 3 / 2828 acte 309 du 20/12/1659

Georges LOUCHIER (signe LOUCHE) bourgeteur, fils de Guillaume manouvrier de massez et de Jacquemine DELEMARRE, assistée de ses père et mère, Wallerand DELEMARRE son oncle maternel et de Jacques DUBAR son cousin paternel d'une part, Antoinette MATISSART fille de Louis bourgeteur et de feue Pasque DEWAME, assistée de son père, Jean LECLERCQ son cousin issu de germain paternel, Jacques LECLERCQ son oncle allié et ses tuteurs, et Noël RHUAULT son oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100fl et elle 150fl compris la part mobilière de sa feue mère pour 100fl et les 50fl restants de l'hoirie de feue Françoise MATISSART sa soeur à l'encontre de Jean MATISSART son frère.

2 E 3 / 2828 acte 310 du 17/06/1659

Josse PARMENTIER procureur postulant à Lille comme procureur spécial de Jean Baptiste DE BOMONT bourgeois et marchand et Demoiselle Catherine DE BOMONT sa soeur, veuve de Médard ROBILLART vivant bourgeois et marchand à Lille, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas dudit ROBILLART, vend aux enchères avec l'accord de Jean DE BOMONT et Jean FRANCOIS le jeune aussi marchands à Lille comme commis en la généralité des crédeurs desdits ROBILLART et Jean Baptiste DE BOMONT et Jean Baptiste DE BOMONT, à Sarah DEBBOUDT fille non mariée de feu François de Lille, une lettre de rente héritière du 3 avril 1585 obligeant Pierre GILLON fils de feu Pierre de Fromelles au profit de Demoiselle Aliénor DU VRELIET veuve d'Allard LE GUILLEBERT de Lille pour 300fl dont Demoiselle Marie LEMIEUVRE veuve d'Henri ROBILLART a acquis droit par transport devant Jacques DE PARMENTIER, notaire, le 8 octobre 1632 de laquelle ledit Médard était fils et héritier. Puis déclaration de command de Demoiselle Catherine DE BOMONT veuve de Médard ROBILLART.

2 E 3 / 2828 acte 311 du 17/06/1659

Josse PARMENTIER procureur postulant à Lille comme procureur spécial de Jean Baptiste DE BOMONT bourgeois et marchand et Demoiselle Catherine DE BOMONT sa soeur, veuve de Médard ROBILLART vivant bourgeois et marchand à Lille, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas dudit ROBILLART, vend aux enchères avec l'accord de Jean DE BOMONT et Jean FRANCOIS le jeune aussi marchands à Lille comme commis en la généralité des crébiteurs desdits ROBILLART et Jean Baptiste DE BOMONT et Jean Baptiste DE BOMONT, à Sarah DEBOUDET fille non mariée de feu François de Lille, une lettre de rente héritière du 14 octobre 1632 obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit de Demoiselle Marie LE MIEUVRE veuve d'Henri ROBILLART dont ledit Médard était fils et héritier pour 1000£.

2 E 3 / 2828 acte 312 du 04/01/1625

Demoiselle Catherine CARDON veuve d'Hippolyte BRAEM vivant procureur postulant à Lille vend à maître Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à Lille, une lettre de rente héritière du 14 juin 1594 de 1800fl obligeant haut et puissant Sr Messire Florent comte DE BERLAIMONT et de Lallaing, baron de Lens, Hierges, Wavrin etc. chevalier de l'Ordre de la Toison et Dame Marguerite DE LALAING comtesse et dame desdits lieux au profit dudit Hippolyte.

2 E 3 / 2828 acte 313 du 27/02/1625

Françoise BAVE veuve de Guillaume DAVIDE de Lille, soeur et héritière de feu maître Jérôme BAVE vivant chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame de Tournai, assistée d'Antoine DAVIDE son fils, Françoise DAVIDE veuve d'Antoine HEDDEBAUT, Marie DAVIDE femme de Pierre MAR... aussi enfants de ladite comparante, vend à Messire Arnould DE THIEULAINE chevalier, Sr dudit lieu, du Fermont, Sappignies, Vendeville, Billau et lieutenant le de Gouvernance de Lille, un lieu manoir sur 2b 1/2c à Thumesnil, paroisse de Fâches. Devant Jean LEFRANCQ notaire.

2 E 3 / 2828 acte 314 du 10/03/1625

Jean CARPENTIER fils de feu Mathieu, orfèvre (fèvre) à Lille, assisté de Marie HERBERGERE veuve dudit Mathieu, sa mère, maître Pierre CARPENTIER organiste, son frère, Michel BRUYANT son oncle maternel allié et de Guillaume DESMONS fèvre, son maître et ami d'une part, Françoise LEGROUL fille de feu Adrien, assistée d'Adrien LEGROUL son frère, Philippe HERBAUT boulanger et Jeanne HANGOT sa femme, sa cousine germaine, et de Mathis LIENARD son cousin issu de germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 800£ en rente et argent. Devant Jean LEFRANCQ notaire.

2 E 3 / 2828 acte 315 du 02/06/1625

Demoiselle Agnès DE ROCQUES femme ou veuve de Guillaume PERSANT de Lille considérant la retraite et absence de son mati passé cinq ans sans savoir le lieu de sa retraite ni la cause, moins encore de savoir s'il est vif ou mort, n'ayant pas d'enfants. Suivant la coutume à son trépas ses biens iront à Nicolas DE ROCQUES marchand son frère à l'exclusion de Demoiselle Péronne DE ROCQUES sa soeur, femme de Bernard GRENU marchand à Calais à présent à Lille. Désire que ses dits frère et sœurs héritent à parts égales une fois les dettes et frais réglés.

2 E 3 / 2828 acte 316 du 05/06/1625

Pierre VAN ZANTEN VERHOVEN fils de feu Gérard, peintre et verrier à Lille, assisté de Herman VAN ZANTEN VERHOVEN son frère de Gand d'une part, Marie BOULYE fille de Jacques peintre et verrier et de Madeleine BRAYE, assistée de ses père et mère, Jean BRAYE armoirier d'Arras son grand-père et d'André EUSTACHE (EUXTASSE) peintre et verrier à Arras son cousin issu de germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 800£, elle 1200£ et ses accoutrements pour le soir de ses noces et chandeau.

2 E 3 / 2828 acte 317 du 05/06/1625

Daniel CRESON bourgeois de Lille déclare que par le trépas de Péronne DELEMOTTE fille de feu Jean et de feué Marie BECCUE, sa femme, nièce et héritière de Philippote BECCUE à son trépas veuve d'Allard SCHELWART, lui est succédé la jouissance viagère de biens appréhendés pour retourner après leurs deux morts aux plus proches parents de ladite Philippote à charge de fournir aux donation que ladite veuve SCHELWART a faites par acte devant Jacques DE BEAUMARETZ, notaire, le 20 janvier 1612 portant à 700£, et comme ladite disposition indique que ladite DELEMOTTE pourra disposer, vendre et aliéner jusqu'à 300£ pour fournir aux dites donations qui par aussi remendrait 1000£. Pour y satisfaire il doit s'engager en une lettre de rente héritière au profit de Pierre FRELE (ou FRETE) pour 600£, tellement qu'il doit vendre des maisons délaissées par ladite Philippote ou bien s'obliger en cours de rente jusqu'à 400£ pour en venir aux dites 1000. Afin de l'éviter Pierre ZOETTE fils de feu Jacqueline MOTTE, petit-neveu de ladite Philippote succédant après le trépas dudit Daniel, accepte qu'il puisse vendre une lettre de rente héritière de 800fl obligeant Gilles BOUREL et sa femme au profit de ladite veuve Allard SCHELWART depuis le 8 août 1616, en considération de 200£ que ledit CRETTON a payé aux héritiers de feu Allard SCHELWART époux de ladite Philippote et comme trop reçu du partage devant Nicolas WAGNON notaire le 5 mars 1618, pour avoir encore payé 100£ à Pierre LEMESRE et sa femme en considération de leurs services durant la maladie de ladite veuve SCHELWART et réfection de maisons.

2 E 3 / 2828 acte 318 du 03/12/1624

[Acte modifié entre 1617 et 1624] François DEVOS (DEVOZ) l'aîné, bourgeois et marchand à Lille ayant plusieurs enfants de feu Marguerite LEBOUCQ sa première femme tels que maître Jean DEVOS prêtre (Rayé : François et) Pierre (Ajout : et Marie) DEVOS (Rayé : ensemble Marguerite LEFORT à présent sa femme et autres enfants qu'il eut et pourrait avoir d'elle ou d'autre femme en léal mariage) ordonne que ses biens succèderont auxdits Sr Jean (Rayé : et aux enfants venus et à venir desdits François et) Pierre (Rayé : DEVOS et des enfants modernes et à venir de ladite Marguerite LEFORT (LESORT) et autres qu'il pourra avoir de léal mariage à charge et condition que lesdits maître Jean et les enfants desdits François et Pierre DEVOS et les autres enfants venus et à venir de ladite Marguerite LESORT ou autres femme) (ajout : et Marie DEVOS) ils ne les pourront vendre, charger ni aliéner mais en auront la simple jouissance durant leur vie (en laquelle jouissance lesdits François et Pierre DEVOS et ses dits autres enfants auront leur nourriture et entretien chez et avec leurs dits enfants (sic : ses dits) leur vie durant) sans que les créateurs dudit maître Jean (ajout : Pierre et Marie) DEVOS puissent faire saisir ni empêcher lesdits biens. Cette disposition ne concerne pas les enfants d'Isabeau LEFEBVRE qu'elle eut de feu François DEVOS fils du comparant ni les droits et actions de Demoiselle Marguerite LESORT sa femme moderne. [Date d'origine rayée : 7 août 1617].

2 E 3 / 2828 acte 319 du 09/06/1625

Demoiselle Catherine CARETTE femme et épouse de Jean DE CAIGNY marchand teinturier à Lille avec le consentement dudit Jean DE CAIGNY son mari, déclare que par son traité de mariage devant Antoine DENIS, notaire, le 3 février 1618 il a été devisé et conditionné qu'au cas où le mariage serait dissout par le trépas dudit DE CAIGNY, qu'ils aient enfants ou non, elle emportera son droit de veuve coutumier, tous les habits, bagues et joyaux servant à ses chefs et corps, toutes donations, successions et hoiries qui lui auront été faites durant son mariage et pour son port et amendement conventionnel 1200fl. Et si elle mourrait avant lui sans enfants il devrait rendre à ses héritiers 300fl, les dons, hoiries et successions qu'elle aurait reçus lors de leur mariage. Jusqu'à présent ils n'ont eu aucun enfant. Elle donne donc à Bernard, Madeleine et Jeanne DE CAIGNY enfants dudit Jean DE CAIGNY son mari qu'il eut de feu Jeanne FARINE sa première femme, tous les biens dudit DE CAIGNY s'il mourrait avant elle. Ledit Jean l'accepte mais ils ne pourront en jouir qu'à la mort de ladite comparante, et fait pareille donation. A charge sur la part de ladite Jeanne DE CAIGNY de payer à Cécile CARETTE, cousine de la comparante, 100£ dont elle lui fait donation. S'ils meurent sans enfants la succession retournera cote et ligne de la comparante. Témoin Pierre FACON (FASCON) fils de Charles, cauchier à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 320 du 09/07/1625

Maître François BECQUART prêtre, pasteur de Roubaix testament, chacun pour un tiers : aux enfants de Jean BECQUART son frère, à ceux de Jeanne BECQUART sa soeur femme de Josse LERICHE, sayeteur et à ceux d'Isabeau BECQUART sa soeur épouse d'Antoine DU LOING COURTY (LONGCOURTIL) couturier.

2 E 3 / 2828 acte 321 du 14/10/1625

François DUQUESNE fendeur de bois au faubourg St Pierre de Lille donne à Noël BEHAGLE fils de feu Henri, bourgeteur à Lille, une maison audit faubourg près de l'église St André et si le comparant meurt avant Michelle VAILLANT sa femme.

2 E 3 / 2828 acte 322 du 15/11/1625

Jean DESCAMPS fils de feu François, laboureur à La Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, vend à André ROTRUD bourgeois de Lille, 4 cens un quartron de labeur à Erquinghem sur la Lys. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 323 du 10/11/1625

Herman PIETRE bourgeois de Lille et couturier à Lille vend aux enchères à Jean DESPREZ bourgeois à Lille, le tiers d'une maison sur le marché des lins dit Pont St Jean autrement nommé le Pont de Chin, à l'encontre de Jean LECLERCQ à cause de Catherine PIETRE sa femme et de Marguerite PIETRE veuve de Mathieu DELABARGE, occupée par la veuve Jacques MARIAGE. Témoin Jacques DRUMEZ fils non marié de feu Jacques, tondeur de grandes forces à Lille

2 E 3 / 2828 acte 324 du 15/01/1623

Antoine PETIT fils et héritier de feu Josse, boulanger au faubourg de Courtrai lez Lille vend à Bernard MERLIN marchand mercier et filetier à Lille, un petit lieu manoir avec maison, granges, étables, fournil, puit et autres sur 1c et 3c de labeur à Ennetières paroisse d'Avelin.

2 E 3 / 2828 acte 325 du 27/04/1623

Jean PREVOST cabaretier à Lille déclare que le 16 juillet 1611 il a acquis à la charge de Pierre MUILLIER naguère laboureur et brasseur, la somme de 62£ 10s de lettre de rente héritière par an au rachat de 1000£ sur laquelle il a reçu certains deniers par la vente d'héritage par ledit MULLIER à Templemars, savoir 431£, 180£ que doit un surnommé BATAILLE et sur une petite maison à Templemars 110£, revenant le tout à 731£ et le capital de la rente avec sept années d'arriérage jusqu'en 1618 portant 1437£. Il vend à maître Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à Lille en action de Demoiselle Marguerite MARISSAL fille de feu Jean, le restant du capital et cour portant 716£ 10s. Devant Jean LEFRANCQ notaire, témoin François LEFRANCQ son fils, trésorier de la compagnie du capitaine MEESCMACKERE à présent à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 326 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 327 du 08/07/1623

Antoine PETIT fils et héritier de feu Josse, boulanger au faubourg de Courtrai lez Lille vend à Bernard MERLIN marchand mercier et filetier à Lille, un petit lieu manoir, maison, grange, étable, fournil, puit et autres sur 1c et 3c de labeur à Ennetières, paroisse d'Avelin.

2 E 3 / 2828 acte 328 du 07/06/1623

Jean BEGHIN fils de feu Luc, laboureur à Bauvin ayant vendu le 25 janvier dernier à Pierre POIGNARD marchand à Lille 2 cens 1/2 de labeur à Provin qu'il avait lui-même acheté alors qu'il était marié avec Jacqueline LEMENU et dont aujourd'hui la moitié appartient à Nicolas, Marie, Pasques, Catherine et Jacqueline ses enfants, autorise l'acheteur à faire mise de fait sur une maison sur 2 cens 1/2 à Bauvin pour garantir l'achat.

2 E 3 / 2828 acte 329 du 23/05/1623

Jacques DE CAPPELLE bourgeois à Lille époux de Demoiselle Marie DESPREZ auparavant veuve de Pasquier DELAHAYE à la prière de Charles DUBOIS et Jean DESPREZ et à leur sommation, vendent aux dits, une lettre de rente héritière du 17 juin 1594 de 300fl obligeant Gabriel THERY teinturier de garance au profit de ladite feue Marie DESPREZ, reconnue exécutoire par Roland GODEBRY, Jeanne CADO sa femme auparavant veuve d'Hubert CAULLAER (?) et encore auparavant de Betreumieux LEMESRE et par Antoinette DE THERY veuve de Thomas SIGIER, lesdits Betreumieux et Antoinette DE THERY donataires dudit Gabriel le 25 janvier 1605.

2 E 3 / 2828 acte 330 du 18/02/1623

François, Marie et Isabeau BOUTRY enfants de feu Michel de Lille reconnaissent avoir reçu de maître Wallerand DESMERPONT prêtre, exécuteur testamentaire de feu Isabeau BOUTRY fille non mariée de feu François, 75£ faisant 25£ chacun pour donation de ladite Isabeau devant maître Jacques BRIDOU, notaire le 11 mars 1610.

2 E 3 / 2828 acte 331 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 332 24/01/1623

Demoiselle Catherine BRIDOU, veuve avec enfants d'Allard BRAEM vivant bourgeois et argentier de Lille d'une part, Michel, Alexandre et Marguerite BRAEM, Allard VANHULSTE et Demoiselle Catherine BRAEM sa femme, enfants et héritiers dudit feu Allard qu'il eut de Demoiselle Marguerite AGACHE sa première femme de Lille d'autre part. Par le trépas dudit Allard appartient à la première le quart d'un lieu manoir sur 7b 14c à Bondues que ledit défunt a acquis pour la moitié de feu maître Gaspard LAGACHE durant son mariage avec ladite BRIDOU dont le surplus dudit quart est aux seconds comparants. Les seconds par le trépas de leur père la moitié de 3b en trois pièces à Comines à l'encontre de Pierre DEHEULST à cause de Catherine BRAEM sa femme, fille et héritière dudit feu Allard qu'il eut de la première comparante qui a l'autre moitié. En font partage et estimation. Ladite veuve aura la moitié de 3b à l'encontre de sa dite fille. Le quart de 7b 14c de lieu manoir à Bondues ira aux seconds.

2 E 3 / 2828 acte 333 du 10/09/1592

Noël LE BATTEUR fils de feu Jean donne à Pierre LE BATTEUR son frère ce qu'accepte Péronne MILLE veuve dudit Jean LE BATTEUR sa mère et tutrice, ses droits dans un tiers à l'encontre dudit Pierre et de François LE BATTEUR ses frères par le trépas de Daniel DESPREZ son grand-oncle après le trépas de la veuve dudit Daniel sauf si le comparant mourait avant ledit Pierre ou ne retournerait du voyage qu'il a empris de faire, la donation serait alors nulle. Et si ledit Pierre mourait avant ledit Noël la donation irait à sa mère sans que ledit François puisse y prétendre. Témoins Pierre DELAVAL fils de Siméon (Simon), bourgeteur et François LESCAILLE fils de Jean, sayeteur.

2 E 3 / 2828 acte 334 du 26/08/1592

Catherine CORNILLE fille et héritière de feu Ricquart qui fut fils et héritier de feu Tistram dit Commois, vend à Noël MAERTENS, maréchal à Halluin, une lettre de rente du 5 octobre 1519 devant échevins d'Halluin obligeant Malin PARDON au profit dudit Tistram.

2 E 3 / 2828 acte 335 du 18/07/1592

Jacques DURETZ détaillleur de draps époux de Marguerite GHESQUIERE et Mahieu ROHART époux d'Antoinette GHESQUIERE filles et héritières de feu Pierre GHESQUIERE et de Marie DURETZ qui fut veuve dudit Pierre. Ledit feu Pierre a acquis de Guillaume DE WARENHUIEN procureur postulant à Lille, une choque de maisons rue des Bouchers à Lille en la cour vulgairement nommée la court Bruyne à la charge d'une lettre de rente héritière de 500£ au profit de Florence HANEDOUCH fille de feu Antoine et de feue Marie DESMERPONT et autres, laquelle rente portant néanmoins 517£ 10s en capital au denier vingt ce que ledit DE WARENHUIEN a omis de faire connaître lors de la vente fors desdites 500£. La différence est donnée par ledit DE WARENHUIEN.

2 E 3 / 2828 acte 337 (sic) du 03/03/1592

Jean MIROUL procureur de Lille et des prévôt, mayeur et échevins de Lille déclare qu'il est naguère venu à la connaissance d'eux que le 10 avril 1591 Pierre DESBUISSONS marchand à Lille d'est porté devant feu, lors vivant Grard DE HENNIN Sr des Blangans, bailli, maîtres Antoine MUISSART, Jean DENIS licencier es lois, Noël WAIGNON, Robert CORNILLE et autres hommes de fiefs de la Salle de Lille, fondé en plainte sur tous les biens de feu Martin BONNEHEM et Marguerite DUBOIS sa femme et en particulier sur une choque de maisons, briqueterie et héritages au faubourg du Molinel de Lille contenant 3C appartenant à Jean, Charles et Martin BONNEHEM enfants desdits défunts et Jean MAUWE époux de Marie BONNEHEM tenus de la prévôté et échevinage d'Esquermes pour avoir payement de 23fl 8p 9d d'une année d'une lettre de rente héritière jusqu'au 22 novembre 1590. Suite à quoi Antoine DOUCHET, sergent à masse au bailliage de Lille s'est transporté audit lieu pour saisir ladite choque, faisant défense de rien y prendre, assignant jour à comparaître. Lesdits enfants s'y sont opposés et depuis sentence rendue le 6 février 1592 a été adjugé audit DESBUISSONS ladite somme à prendre sur lesdits biens. Ayant ledit DOUCHET exposé en vente les revenus de ladite choque pour cent ans et un jour mais il n'a aucune juridiction sur lesdits lieux qui sont en la taille et banlieue de Lille. Les intiment de mettre à néant.

2 E 3 / 2828 acte 336 du 30/12/1593

Marie et Isabeau LEFEBVRE sœurs, filles et héritières de feu Louis et de feu Catherine LEROUGE de Lille, vendent à Josse LEFEBVRE leur frère aussi héritier desdits, deux parts de cinq d'une maison rue des Bouchers à Lille à charge du louage de Jean LEFEBVRE leur frère

2 E 3 / 2828 acte 337 du 25/01/1623

Jean BEGHIN fils de feu Luc, laboureur à Bauvin vend à Pierre POIGNARD marchand à Lille 2 cens 1/2 de labeur à Provin à charge d'une lettre de rente héritière de 100£ dont à droit par transport fil Catherine DE THIEULAIN fille de feu Arnould. Témoin Jean DASSONNEVILLE fils de feu Michel, serviteur de cuisinier du Hassier (?) d'Or à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 338 du 31/03/1592

Jean et Antoine VILLAIN (ou WILLAM) frères, neveux et héritiers de feu Isabeau SALENDRÉ femme de feu Bauduin DUVAL, Thomas BORBET époux d'Antoinette VILLAIN et Jacques BOSQUET époux de Jacquemine VILLAIN, lesdites Antoinette et Jacquemine nièces et héritières de ladite Isabeau, lesdits FORBE et BOSQUET comme pères et tuteurs des enfants qu'ils eurent des dites, reconnaissent avoir reçu de maître François DURETZ chirurgien, exécuteur testamentaire, 850£ de reste de la succession de ladite Isabeau suivant disposition devant Jean BAYART notaire le 20 octobre 1572 et testament devant Gilles VANHULSTE notaire le 24 janvier 1572.

2 E 3 / 2828 acte 339 du 17/01/1592

Jean DE MORTAIGNE sayeteur à Lille vend à Jean DELEMOURRE boucher de la grande boucherie de Lille, une lettre de rente héritière du 19 avril 1591 de 6fl 5p par an obligeant Allard PICAVET fils de feu Jean, et Marguerite DE NOYELLES sa femme au profit du comparant.

2 E 3 / 2828 acte 340 du 25/06/1615

Pierre [détruit] de Lille époux de Catherine CARDON auparavant veuve de Louis BONNIER, ayant droit par transport des tuteurs de Jean BONNIER fils dudit feu Louis devant Maximilien LEFEBVRE notaire le 7 septembre 1610, vend à Guillaume DEFRENCE bourgeois de Lille une lettre de rente héritière du 6 mai 1606 de 200fl obligeant Madeleine DELEPLANCQUE veuve de Gilles LEPERS de Wattrelos et une seconde du 9 avril 1611 de 200 florins obligeant Jean DELEPLANCQUE fils de feu Jean, hautelisseur et Péronne AGACHE sa femme de Wattrelos. Caution du comparant : Gilles VALLOIS fils de feu Charles, laboureur à Phalempin.

2 E 3 / 2828 acte 341 du 17/06/1615

Pierre HOCHART hôte du Cheval Rouge à Lille ayant droit par transport de Firmin (Fremin) DUMOULIN, moyennant que Denis THIERRY (THERY) charpentier a promis de faire ériger une petite maison au lieu de la Picquerie, lui cède une lettre de rente héritière devant hommes de fief de la Halloterie du 9 avril 1615 de 500£ obligeant Antoine FOURNIER et Jacqueline GODRY sa femme au profit dudit Fremin. Témoin Jean DE BAILLEUL fils de feu Samuel, sellier et gorlier à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 342 du 27/07/1615

Antoine DESTAILLEURS fils de feu Jacques, sayeteur à Lille, assisté d'Antoine DESCAMPS bourgeteur, son parrain, Jacques DILLIES et Marie DESTAILLEURS sa femme et tante dudit Antoine, Martin DILLIES et François DESTAILLEURS ses cousins germains l'un de sang et l'autre d'alliance, Roger DELEFOSSE son maître et d'Antoine LABE boucher de la grande boucherie, son ami d'une part, Claire DELESPINE fille de Georges et de Demoiselle Claire LESEL (sic), assistée de ses père et mère, Léon (Lion) LONGUESPEE meunier son ami acquis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte un lieu manoir sur 14 à 15c à La Madeleine occupé par Michel WACQUET. Elle apporte 800£ en une lettre de rente héritière de 500£ obligeant Jacques LEGROUL, Guillaume LECLERCQ et autres de Comines et une de 300£ obligeant Pierre DELEPLANCQUE et sa femme d'Houplin venant de la donation de feu Claire LEMPENE veuve de Wallerand LEFEL (sic) à charge de la jouissance leur vie durant dudit Georges et sa femme à quoi ils renoncent.

2 E 3 / 2828 acte 343 du 30/07/1615

Maître Antoine DE MARCQUILLIES chirurgien au faubourg saint Pierre à Lille au profit de maître Melchior DE MARCQUILLIES son père chirurgien à Capinghem moyennant 120 livres parisis et un chapeau de 40 sols à Philippe DE MARCQUILLIES son fils, cède ses droits sur les biens vendus par le dit Melchior à Noël BILLAU et Denise LEBOSSUT veuve de Jean CAULLET, biens achetés auparavant par le dit Melchior alors qu'il était marié avec feue Philippotte THUMEREL mère dudit Antoine, dont le dit Antoine a droit d'un cinquième et autre cinquième par le trépas de maître Pierre DE MARCQUILLIES son frère et tous les biens venant de feu Sire Noël THUMEREL son grand-père et de ladite Philippotte sa fille naturelle. Reconnaissance de règlement le 15 novembre 1616 par Catherine CLOBOURSE veuve avec enfants du dit Antoine DE MARCQUILLIES.

2 E 3 / 2828 acte 344 du 13/09/1615

Michel VANDERBECQUE (plus loin : DELEBECQUE) fils de feu Jean, brasseur à Lille, assisté de Pierre GRANDEL son père allié, Isabeau WASTIN femme dudit GRANDEL, sa mère et de Cornille (Cornelis) VARCLUIS son beau-frère d'une part, Marie BERTHE fille de Denis brasseur et de Jorine VANRAES, assistée de ses père et mère, Richard BERTHE son frère et de Guillaume VANDERMOTTE huissier du grand Conseil à Malines et de Richard LE VASSEAU son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la succession et partage mobilier de Jean VANDERBECQUE son père, 1000£, le bail d'une brasserie à l'enseigne du Cygne au faubourg de Courtrai appartenant audit GRANDEL et sa femme et la décharge de toutes ses dettes. Elle apporte 400£.

2 E 3 / 2828 acte 345 du 28/09/1615

Catherine DE MARCQUILLIES fille émancipée de maître Melchior, de Capinghem vend moyennant 100fl à recevoir lors de son mariage ou prise d'état honorable et la décharge de toute obligation, à son père ses droits sur les biens vendus par son père tant à Noël BILLAU que Denise DEBOSSUT veuve de Jean CAULLET et tout les héritages acquis lors de son mariage avec feue Philippotte THUMEREL mère de la comparante dont elle a droit d'un cinquième au lieu d'un sixième par le trépas de maître Pierre DE MARCQUILLIES frère de la comparante, ainsi que tout ce dont elle a droit venant de feu Sire Noël THEREL et de ladite Philippotte sa fille naturelle.

2 E 3 / 2828 acte 346 du 25/09/1615

François DEVOS marchand épicer à Lille vend à maître Jean TAILLANT et Charles SALLADIN de La Bassée, une lettre de rente du 20 juin 1598 pour 100 florins obligeant Pierre TAILLANT pour lui et les enfants qu'il eut de feu Marguerite FLAHAULT.

2 E 3 / 2828 acte 347 du 31/10/1615

André DELANNOY sayeteur à Lille, fils et héritier de feue Nicole DES ANNEAUX veuve de Gaspard DELANNOY ayant droit par partage devant Jean DE (sic) notaire le 8 avril 1604, vend à Michel PERCOURT bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière du 26 août 1593 de 250fl obligeant Agnès ROTRUD veuve de Valentin COUTEAU (COUSTEAU) au profit de ladite Nicole, reconnue exécutoire le 21 juin 1613 par Jean COUTEAU et Jacqueline BITTEHEM sa femme, ledit Jean fils et héritier de ladite Agnès.

2 E 3 / 2828 acte 348 du 21/10/1615

André DELANNOY fils de feu Gaspard, sayeteur à Lille, assisté de Thomas BROUCQUART son cousin issu de germain et de Jean LAMBERT son cousin aussi issu de germain allié d'une part, Marie COUTEAU (COUSTEAU) fille de Jean burgeteur et de Jacqueline BITHEM, assistée de ses père et Valentin COUTEAU son frère et de Nicolas HAZE naguère son beau-frère allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 50£, autres 50£ de la donation de sa grand-mère maternelle.

2 E 3 / 2828 acte 349 du 14/10/1615

André DELANNOY sayeteur à Lille, fils et héritier de feue Nicole DES ANNEAUX veuve de Gaspard DELANNOY, vend à Jacqueline LESTIEVENON fille non mariée de feu Nicolas de Lille, une lettre de rente héritière du 2 mars et 8 mai 1598 de 500fl obligeant Laurent PLANCHON (ou PLANCHOY) fils de Jean, laboureur et brasseur, Lucette MULLIER sa femme, Pierre MULLIER fils de feu Luc, Lucette DEFOMONT veuve dudit Luc et Jean MULLIER frère dudit Pierre au profit de ladite Nicole à présent à charge de Guillaume DUBET (DUWEZ ?) brasseur et d'Agnès PHILIPY sa femme comme ayant acheté la maison hypothéquée à l'enseigne Bethléem à Fives depuis le 4 mai dernier.

2 E 3 / 2828 acte 350 du 05/01/1616

Allard VANHULSE procureur postulant à Lille, fort de Béatrice (Béatrixe), Dame abbesse de couvent e Wevelgem lez Courtrai, reconnaît avoir reçu de Venant DU HOT tuteur des enfants de feu Jean DU HOT et de feue Marguerite DE LA TRAMERIE, et Léon (Lion) LECHERF tuteur des enfants de feue Agnès DE LA TRAMERIE qu'elle eut d'Henri DELANNOY, lesdites Marguerite et Agnès sœurs et héritières pour un tiers de feu Bauduin DE LA TRAMERIE écuyer, Sr du Gavre, 32fl pour les deux tiers du capital d'une lettre de rente viagère donnée par ledit Bauduin à Dame Isabeau DE LA TRAMERIE, religieuse à Wevelgem de 12£ par an par son testament devant Nicolas DE FROMONT notaire le 2 mai 1604. Moyennant quoi ladite abbesse les tient quitte de ladite rente pour leur part, s'en tenant pour l'autre tiers à la personne de Betreumieux DE LA TRAMERIE aussi héritier dudit feu Bauduin.

2 E 3 / 2828 acte 351 du 27/04/1615

Frédéric LEFEBVRE cordonnier à La Bassée pour faire payement à Antoine DUHOT marchand tanneur à Lille à cause de livraison de cuir, lui vend une lettre de rente du 24 août 1576 de 130 livres obligeant Jacques DESPLANCQUES laboureur et Marie BILLAU sa femme de Marquillies au profit de Frédéric BILLAU et Barbe CHEVALIER sa femme, reconnue exécutoire en 1608 par Frédéric DESPLANCQUES fils et héritier des dits. Semblable vente par ledit Frédéric LEFEBVRE d'une lettre de rente du 28 janvier 1571 de 350 florins obligeant Jean DEGRUISONS, Antoinette DELEPLANCQUE sa femme et Toussaint LEFEBVRE, reconnue exécutoire par Jean DESPONT de La Bassée ayant acquis le bien hypothéqué en 1613.

2 E 3 / 2828 acte 352 du 02/05/1615

Jean DELANNOY fils de feu Jacques, laboureur et soyeur d'aix de Moorsele, Jean DELANNOY fils de feu Jean, laboureur à Rolleghem et Antoine BUXANT (?) époux de Marie DELANNOY de Linselles, les dits DELANNOY neveux et nièce en ligne collatérale de feu Piat DELANNOY, vendent à Nicolas DESBONNET et Noël DU(QUE)SNE, Grard LIAGRE et Philippe LECONTE tuteurs de Noël, Nicolas et Isabeau DESBONNET enfants de feu Michel et de feue Marie CASTEL, une maison sur 9 cens à Roncq, 5 cens de labeur et 12 cens 1/2 à Linselles.

2 E 3 / 2828 acte 353 du 20/05/1615

Marie DELEMOTTE épouse de Jacques FLINOIS, laboureur à Attiches vend à Josse BOTTIN fils de feu Jean, laboureur à Provin une lettre de rente du 1er juillet 1609 de 50 florins obligant Amand BOTTIN fils de feu Philippe, et Barbe LAURENS sa femme actuellement à Lille au profit dudit FLINOIS. Témoin François DELANNOY hôte à La Tache à Deûlémont.

2 E 3 / 2828 acte 354 du 11/03/1616

Oste LECHERF bourgeois de Lille demeurant présentement à Amiens d'une part, Antoine GODEFROY bourgeteur naguère mari de Marie LECHERF d'autre part. Par la disposition testamentaire de feu Jacqueline FREMAUT (FREUMAUT) veuve de Gilbert BOUTILLIER devant Jean DE BRABANT et Maximilien LEFEBVRE notaires le 14 août 1608, lesdits Oste et ladite feue Marie sa soeur ont été institués héritiers pour la moitié à l'encontre de Demoiselle Marguerite LE FLAMENT femme de maître Hippolyte PETITPAS écuyer, Sr de Gamans. Par partage du 8 août 1615 devant Pierre POLLET notaire, leur moitié porte 4589£ 10s compris les arriérages de rentes à eux assignées. Mais par le trépas de ladite Marie LECHERF advenu le 17 décembre 1615 sans délaisser enfants, sa part est allé audit Oste sauf la jouissance viagère par ledit GODEFROY d'un tiers de la part de sa femme. Pr compte fait entre eux ledit GODEFROY doit au premier 340£ jusqu'à ce jour qu'il assigne à recevoir d'Antoine BILLET sergent tant moins de ce qu'il doit audit GODEFROY pour la vente de biens meubles. Son tiers porte annuellement à 100£ que ledit LECHERF payera en deux fois chacun an.

2 E 3 / 2828 acte 355 du 29/04/1616

Jean MARIAGE fils de feu Pierre, bourgeois à Lille d'une part, Crépin POUTRAIN fils de feu Crépin, laboureur et censier en la cense de Flines à Lille d'autre part. Ils ont en commun 10c de labeur à Wazemmes qu'ils se partagent.

2 E 3 / 2828 acte 356 du 27/05/1616

Martin WALLART fils de feu Pierre du faubourg St André, Piat DUMONT, Jeanne WALLART sa femme, Jean CRESPIN, Marguerite WALLART sa femme, Jean HELBAU, Jeanne LE BATTEUR sa femme, Jean LEZY époux de Catherine LE BATTEUR, ledit Martin fort de Marie WALLART, lesdits WALLART et LE BATTEUR enfants de feu Jeanne ADAM qu'elle eut dudit feu Pierre WALLART et de Mahieu LE BATTEUR, ayant droit de six parts de sept à l'encontre de Mathieu LE BATTEUR, vendent aux enchères à Adrien IMBERT Sr de la Basseque de Lille, leur dite part dans un lieu manoir sur 5c et 1b de labeur en la rue du Bois à Lambersart acquis durant le mariage de leur mère avec ledit LE BATTEUR pour quoi lesdits WALLART renoncent au profit desdits LE BATTEUR à 4c de pré et 1c 1/2 de labeur à Lambersart comme ayant droit de davantage qu'eux.

2 E 3 / 2828 acte 357 du 28/09/1616

Bernard GRENU et Jacques VANLAERS marchands associés à Lille suite à leur contrat de société de marchandises devant le présent notaire le 21 avril 1612 pour vingt ans et que ledit GRENU est allé résider à Dunkerque, ladite compagnie est maintenu vingt ans depuis 1612, ils ne pourront y associer personne, tant que ledit GRENU résidera à Dunkerque il prendra 50£ de gros par an avant le partage de leurs gains et les locations de maisons et caves à Lille et Dunkerque seront intégrées dans les dépenses de la compagnie, ce qu'il dépensera à Dunkerque pour l'entretien des soldats sera à charge de la compagnie. Logement de clients, lettres de rentes héritières, succession...

2 E 3 / 2828 acte 358 du 29/12/1616

Jean MARIAGE fils de feu Pierre, bourgeois de Lille vend aux enchères à Philippe LE PIPPRE écuyer, Sr de la Houssoie (?) demeurant à Ennetières en Weppes, un lieu manoir sur 4c 3 quartrons pris en 7c 1/2 audit Ennetières tenus de la Srie de Prémésques. Témoins Pierre AUDENT médiateur, Jean MESPLAU sayeteur, beau-fils du vendeur et Jacques BRUNEL fils d'Antoine, hôte à l'enseigne Dordrecht à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 359 du 05/12/1616

Péronne DEROULLERS veuve de Thomas RAMERY, grasseière à Lille pour faire solution de payement à Etienne REGNAULT marchand épicier à Lille de 840£ à cause de vente de marchandise de grasseerie et épicerie ayant fait saisine de ses biens, lui cède des lettres de rente héritière et de dette : Une du 14 avril 1507 de 50£ obligeant Jean DUVIVIER fils de Bertrand, et Barbe VAAST sa femme de Lesquin au profit de Sophie (? Soffye ?) LEFEBVRE dont Jean BERRE a acquis droit de Pierre ANNOY fils et héritier de ladite Soffye le 22 septembre 1545 dont Roland RAMERY sergent à la prévôté de Lille a acquis droit de Marguerite DESPREZ veuve avec enfants dudit Jean DEBERRE, reconnue exécutoire par Jean DUVIVIER fils et héritier dudit Jean obligé le 15 mai 1566 et depuis le 1er septembre 1594 par Catherine DUFRESNE veuve d'Allard DUVIVIER qui fut fils et héritier dudit Jean et le 11 novembre 1606 par Catherine DUVIVIER fille à marier et héritière de ladite Catherine DUFRESNE. Autre rente du 17 avril 1567 de 50£ obligeant Marin DE CALLOUNE fils de feu Guy de Camphin au profit d'Antoine LEFEBVRE fils de feu Roland dont ledit feu Roland RAMERY a acquis droit devant Pierre DU FOREST notaire, le 23 novembre 1570. Autre u 19 septembre 1571 de 50£ obligeant ledit Martin (sic) DE CALLOUNE au profit dudit Roland RAMERY, ces deux rentes à présent payées par la veuve dudit DE CALLOUNE. Autre du 13 juin 1571 de 50fl obligeant Henriette BUTTIN veuve de Pasquier PARENT de Capinghem au profit dudit Roland RAMERY que paye à présent Roland PLANCQUEL de Capinghem. Une autre du 16 février 1574 de 50fl obligeant Jean ROUSSEAU fils de feu Jean, et Jacquemine DELERUE sa femme de Wattrelos au profit dudit Roland RAMERY, reconnue exécutoire par Pierre et Jeanne DELERUE frère et soeur, neveu et nièce en ligne collatérale et héritier de ladite Jacqueline DELERUE. Le tout dont Thomas RAMERY qui fut neveu et héritier en ligne collatérale dudit feu Roland RAMERY a droit. Item 58£ que lui doit Elie FAUCILLE sayeteur, 48£ de Martin FLAMENT, 35£ de Guillaume FACHE sayeteur et autres dettes détaillées à cause de vente de marchandises. Le 31 décembre 1616 comparait Charles RAMERY fils de feu Thomas et de ladite Péronne, tondeur de grandes forces à Lille qui agrée le contrat. Témoin François DESAINS fils de Martin, clerc à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 360 du 23/12/1616

Maître Pierre DE MASSENGHIEN prêtre et horiste de l'église St Etienne à Lille vend aux enchères à Charles BEGHIN boulanger à Lille, une maison et petit jardin rue du Plat à Lille avec puit moiturier avec la maison de Jean DE HELLIN acquise de Pasquier DELECAMBRE et ledit DELECAMBRE du présent vendeur.

2 E 3 / 2828 acte 361 du 07/12/1616

Pierre DAUCHY de Bousbecque, Antoine LEROY et Isabeau DAUCHY sa femme d'Halluin, enfants et héritiers de feu Jean DAUCHY pour eux et forts de leurs cohéritiers vendent à maître Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à Lille pour rembourser les dettes du dit feu Jean DAUCHY, une lettre de rente de 100 florins et une autre de 150 florins obligeant Jean MASSELOT et à présent Jean GHERBRANDT de Comines comme ayant acheté le bien hypothéquée. Le 10 février 1617 Jean DENNEQUIN tuteur avec Pierre DAUCHY des enfants d'Adrien DAUCHY et Antoine DUBOIS au nom de Pierre DUBOIS son père époux de Marguerite DAUCHY, les dits Adrien et Marguerite héritiers du dit feu Jean DAUCHY ratifient.

2 E 3 / 2828 acte 362 du 27/04/1591

Henri DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr d'Herlies, Demoiselle Antoinette DE LA CHAPPELLE sa femme et Demoiselle Jeanne DE LA CHAPPELLE veuve de noble homme Louis DE JONGLET vivant Sr de Moyenville, gouverneur de La Gorgue et du pays de l'Alleu, lesdites filles de feu Jean DE LA CHAPPELLE et de Demoiselle Catherine DU PRET qui fut nièce et héritière pour un quart de feu Robert DU PRET Sr de Baudimont, tous de Lille d'une part, Jean DE CROIX écuyer, Sr de Dadizele, Demoiselle Jacqueline DU PRET sa femme et Jean DE LA VICHTE écuyer, Sr de Neuenhove fort de Demoiselle Catherine DU PRET veuve de noble homme Antoine DE LA VICHTE vivant Sr dudit lieu, sa mère, lesdites Jacqueline et Catherine nièces et héritières en ligne directe (petites-filles) par réputation de feu Pierre et de feuve Demoiselle Jeanne DELANNOY leurs grand-père et grand-mère et aussi nièces et héritières chacune pour un quart dudit feu Robert DU PRET d'autre part. Font fin au procès devant les échevins de Lille touchant le tier de 2b 8c 1/2 à Templeuve en Dossemers assignés aux premiers comparants par le partage des rentes et héritages dudit feu Robert le 13 août 1580 devant Jean MIROUL notaire et les arriérages depuis le trépas de ladite Demoiselle Jeanne DELANNOY et la somme de 700£ que les premiers comparants considèrent indument payés pour arriérage de 25£ de rente par an mentionnée au traité de mariage de feu maître Antoine DU PRET encourus depuis le 4

décembre 1557, ensemble 105£ moitié du prix de l'achat par eux faits de 1/2b audit Templeuve assigné aux premiers comparants par ledit partage et acquis par ledit feu Robert sans charge de quelque hypothèque, à raison de depuis il a été trouvé être chargé d'une rente de 400£ au profit d'Henri MOSNIER fils de feu Jean qu'il a eut de Marie CAMBRY de Tournai. S'accordent. Moyennant 52£ 17s 8d que les premiers payeront aux seconds, ces derniers les acquittent de tout ce qu'ils pourraient leur devoir pour le tiers, cour et arriérage, fruits et profits desdits 2b 8c 1/2 qui seront propriété des premiers comparants. S'accordent mutuellement de tout ce qui pourrait leur être dû par la maison mortuaire dudit feu Robert.

2 E 3 / 2828 acte 363 du 07/12/1590

Roger LEPERS bourgeois de Lille et Demoiselle Marie MIROUL sa femme pour faire solution de payement à Philippe LEPERS leur fils, caucheteur à Lille, de 600fl promis lors de son traité de mariage devant Jean LEBOUQCQ notaire le 9 novembre dernier, lui cèdent une lettre de rente héritière du 7 mars 1586 de 150£ obligeant Nicolas HALLE et sa femme au profit des comparants, autre du 9 septembre 1580 obligeant Pierre VANDENBROELE et Paul VIENNE au profit de maître Charles EVE pour 150fl dont feu Daniel VANDENBROELE procureur a acquis droit et le comparant dudit Daniel, une autre du 8 février 1568 de 100fl obligeant ledit Pierre VANDENBROELE au profit dudit Daniel VANDENBROELE, autre du 28 juillet 1554 obligeant la ville de Lille au profit de feu Grard DU BOSQUIEL de 400fl, autre du 8 août 1551 de 50fl obligeant Vaast GONSE au profit de Jean LEPERS et autre du 21 février 1504 de 50£ obligeant Allard DELEBARRE, sa femme et Jacques DE POUCQUES au profit de l'hôpital St Julien que paye à présent Piatto ROHART de Flers. Puis le 7 décembre 1590 ledit Philippe LEPERS vend à Antoinette MIROUL fille de feu maître Pierre vivant conseiller et premier pensionné de Lille, une lettre de rente héritière du 7 mars 1586 de 150£ obligeant Nicolas HALLE et sa femme au profit de Roger LEPERS Son père, autre du 9 septembre 1504 de 150fl, autre du 8 février 1578 de 100fl, autre du 8 août 1551 de 50fl et du 21 février 1504 de 50£. Puis vend à Demoiselle Marie MIROUL fille à marier dudit feu maître Pierre une rente obligeant la ville de Lille de 200fl et une de 100fl dont il a droit comme époux de Jeanne HESPEL en date du 25 mai 1572.

2 E 3 / 2828 acte 364 du 24/12/1590

Jean MIROUL procureur de la ville de Lille et des prévôt, mayeur de ladite ville déclare que naguère Martin LABBE fils de feu Christophe, boucher de la grande boucherie et bourgeois de Lille a entendu que maître Gard DE HENNIN licencier es lois, bailli de Lille voulait le charger d'avoir fait tomber ou reculer certaine borne faisant séparation de certain héritage que ledit LABBE a en la paroisse St André lez Lille en la taille et banlieue de Lille dont la connaissance doit appartenir audit prévôt, ce qui est insinué et audit bailli.

2 E 3 / 2828 acte 365 du 16/01/1591

Charles TESSON bourgeois de Lille naguère mari de Demoiselle Isabeau DELECAMBRE fille et héritière de feu Jacques qui fut fils et héritier de feu Arnould, vend à Marie MIROUL fille de feu maître Pierre vivant conseiller et premier pensionné de Lille, une lettre de rente du 3 mars 1569 de 50 florins obligeant Guillaume BILLAU fils de feu Grard de Marquillies au profit de Bauduin BENDART dont ledit feu Arnould a acquis droit et en laquelle Jean LELEU frère et héritier de feu Jean est à présent tenu comme ayant acquis le bien hypothéqué. Témoins Wallerand licencier es lois, avocat postulant à Lille et Charles MIROUL docteur en médecine frères à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 366 du 10/10/1591

Laurent CARDON fils de feu Jean, sayeteur à Lille, assisté de Jacques DU SAULCHOIR sayeteur, son maître d'une part, Demoiselle Isabeau MESMAKERE veuve de maître Martin HEUVIN vivant fondeur, ante (tante) alliée de Chrétienne HEUVIN fille de maître Obert, s'en portant fort, assistée de maître Georges HEUVIN fondeur de cloches son fils d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte 100fl que ladite Isabeau lui donne pour ses services, une douzaine de chemises, une douzaine de gorgerettes et une douzaine de couvre chefs de nuit à prendre parmi ceux de ladite Isabeau.

2 E 3 / 2828 acte 367 du 17/10/1591

Gaspard DELATTRE écuyer, Sr d'Oudechove, Mauroy etc. à présent à Lille époux de Demoiselle Catherine LEPERS, vend aux enchères à Jean DE LA VICHTE écuyer, Sr de Nieuwenhove de Lille, la cense de Villers à Quesnoy sur Deûle sur 13 bonniers 6 cens tenue du Gavre sur le chemin de Lille à Comines avec don à Arnould CRANENBROUCQ serviteur du vendeur pour le prix de 400fl du bonnier. Témoin Josse NERCH serviteur dudit Sr de Neuvenhove.

2 E 3 / 2828 acte 368 du 10/10/1590

Jean GAILLARD laboureur à Willems assisté du Révérend Père en Dieu Monsieur Pierre CARPENTIER abbé de l'église et abbaye de Notre-Dame de Loos d'une part, Marie DELECROIX fille de Gilles et d'Isabeau DELESPIERE assistée de ses parents et de Marie DELESPIERE veuve de Pierre DE BEAUCARNE, (ante) sa tante d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte le bail de 3 bonniers 6 cens de labeur à Willems baillés par ledit CARPENTIER et 100 florins carolus de 20 patards pièce, elle apporte 100 florins carolus et deux rasières de blé. Témoin Betreumieux CLERMONT joueur d'instrument à Willems.

2 E 3 / 2828 acte 369 du 28/06/1589

Henri DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr d'Herlies et Demoiselle Antoinette DE LA CHAPPELLE sa femme pour eux et forts de Demoiselle Jeanne DE LA CHAPELLE veuve de noble homme Louis DE JONGLET vivant Sr de Moyenville, filles et héritières de feu Jean DE LA CHAPPELLE et de feuve Demoiselle Catherine DU PRET et nièces et héritières de feu Robert DUPRET Sr de Baudimont, tous de Lille d'une part, Georges DE LA VICHTE écuyer, fort de Demoiselle Catherine DU PRET veuve de noble homme Antoine DE LA VICHTE, sa mère, nièce et héritière en ligne directe par réputation avec Demoiselle Jacqueline DU PRET sa soeur, femme de Jean DE CROIX écuyer, St de Dadizele de feu Pierre et feue Demoiselle Jeanne DE LANNOY leurs père et mère grands et aussi nièces et héritière chacune pour un quart dudit feu Robert d'autre part. [Sujet identique au n°362 du 27 avril 1591]

2 E 3 / 2828 acte 370 du 30/06/1589

Piat DELEVALLEE hôte de la maison où pend l'enseigne d'Artois porte de la Barrre de Lille tant moins de 197£ 1s 9d de gros qu'il reconnaît avoir reçu de Jacques DE VENDEVILLE naguère marchand de vins par sentence rendue devant les hommes de fief de St Pierre de Lille de laquelle Nicolas DE VENDEVILLE administrateur des biens et affaires de Marie DEWILDE fille de feu Thomas a droit par transport par ledit Jacques, vend audit Nicolas au profit de ladite Marie, une lettre de rente héritière du 29 juillet 1588 de 300fl obligeant Jean DE MONCHY fils de feu Arnould, hôte à la Tête d'Or à Lille au profit dudit DELEVALLEE.

2 E 3 / 2828 acte 371 du 30/05/1589

Demoiselle Marie DURETZ veuve avec enfants de Pierre GHESQUIERE pour elle et comme mère et tutrice de Madeleine GHESQUIERE mineure, Simon GHESQUIERE, Jacques DURETZ et Marguerite GHESQUIERE sa femme, lesdits Simon et Marguerite enfants dudit feu Pierre qu'il eut en premières noces de Catherine WATTEPATTE, Mahieu ROHART, Antoinette GHESQUIERE sa femme et Marie GHESQUIERE jeune fille à marier, lesdites Antoinette, Marie et Madeleine enfants dudit feu Pierre et de ladite DURETZ et tous héritiers de lui. Suite au trépas dudit Pierre le 13 avril dernier à Lille, partagent la succession. A ladite Marie DURETZ un lieu manoir et étables sur 6c à Genech venant d'Antoine WARTEL, deux pièces de 4c vivant d'Antoine WARTEL et d'Antoine ROGIER, 14c venant de Martin DESRUMAUX, 1/2b de pré et jardin en deux pièces, 9c de labeur tenant au fief de Simon GHESQUIERE venant les deux parties de Jean LEBACQUERE, 1/2b venant de Pierre GARON à la Campaingnette, 10c 1/2 à Fournes paroisse de Genech, 8c de labeur en deux pièces venant par achat de Martin TREHOU tenu du royaume des Estimaux, 6c de labeur à Fournes, 2c de pré à Fournes acquis à feu Jacques DELEBASSEE, portion de riez à La Madeleine sur 1/2c, une maison rue de l'écluse dit de l'abbaye de Loos, moitié d'une court où il y a onze ou douze demeures dit la court Bruyne rue des bouchers à Lille, un lieu manoir et étables sur 22c à Sainghin, une lettre de bailli de 400fl obligeant Noëlle LEFEBVRE veuve de Jean MILLE et maître Jean LESECQ chirurgien au profit de Jacques DURETZ dont ledit feu a acquis droit, une lettre de rente héritière du 25 juin et 4 juillet 1567 de 100fl que paye à présent Philippe CROMBET de Genech, autre de 125£ que paye Jacques NYS, autre de 100fl que paye Philippe CROMBET dit Mahon, autre du 10 juin 1573 obligeant Simon WAUCQUIER en 100fl, autre de 50£ que paye Alias ROZE, et prend à sa charge ladite veuve de payer aux enfants de feu Noël DURETZ 1400£ que ledit feu lui devait, à Jean DURETZ détaillleur de draps

1200£, une rente de 400£ due à Marguerite FEBVRIER, autre de 200£ à Adrien DELESPIERRE, 200£ à Venant DELERUE, 100£ à Mahieu ROHART et 100£ à Jacques DELEU et une rente de 200£ obligeant Louis DUFOUR transportée à Guillaume DE WARESQUIEL (?). A Simon GHESQUIERE par lot jeté deux fiefs de 3c tenu du Sr de Genech et 4c des Dames de Flines à Genech, 2c de labeur à Genech tenus des francs alleux venant de Pierre FIEFVE, 5c de labeur venant de Jean DUTRIEU tenus des francs alleux, 12c de labeur, 1/5° de la moitié de ladite court Bruyne, 1/5° de deux maisons rue Mahieu Mahieu paroisse St Maurice chargées d'arrentement, une lettre de rente héritière donnée des juges de Genech du 17 novembre 1516 de 4£ par an au rachat du denier vingt obligeant Gilles CRIME au profit de Mahieu WAROCQUIE que paye à présent TRENCQUEL (?), une du 2 mai 1573 de 100fl obligeant Jean DU PONCHEL et Jeanne GOUBE sa femme demeurée en cour de 113£, autre de 100£ du 25 mai 1598 obligeant Louis DELEBASSEE et Samson DE WAVRIN au profit dudit feu Pierre. A Jacques DURETZ et sa femme par lot jeté une maison à Comines occupée par Gérard DE GHESELLE et avant par François VUUST acquise en 85, 2c de labeur en 1 quartier dont les deux autres doivent terrage à Genech, 3c 1/2 par achat de la veuve et hoirs Philippe WAUCQUIER, 8c de labeur venant de Jean DELERUE, 3c de labeur acquis de Charles DUQUESNE, 1/5° de la moitié de ladite court, 1/5° desdites deux maisons, une lettre de rente héritière de 100fl que paye Louis ROGIER, 113£ 15s à prendre en une rente de 300£. Audit Mahieu ROHART, sa femme, Marie et Madeleine GHESQUIERE dont ladite veuve DURETZ aura la jouissance, un lieu manoir sur 18c à Fournes paroisse de Genech, 1c 1/2 de noette et 1c 1/2 de terre pris en 7c venant de Jean DUTRIEZ, 3/5° en la moitié de ladite court, 3/5° desdites deux maisons, une lettre de rente héritière de 400£ du 11 juin 1586 obligeant Etienne LEROUGE fils de feu François, Marie DERUELLE sa femme et Denis LAMBELIN de Bondues au profit dudit feu Pierre, autre de 100fl obligeant Louis DUFOUR et sa femme du 4 janvier 1587 et autre du 19 septembre 1578 de 150fl obligeant Antoine DUFOUR, sa femme et autres au profit de Pierre LE THIEULLIER dont ledit feu Pierre a acquis droit de ses héritiers. Ledit ROHART et sa femme ont à faire rapport de leur port de mariage de 1000£ dont lesdits Simon GHESQUIERE, Jacques DURETZ et sa femme dont ledit Simon DURETZ et sa femme ont droit de chacun 1/10° à l'encontre de ladite Marie DURETZ pour la moitié et lesdits ROHART, sa femme, Marie et Madeleine GHESQUIERE pour les trois autres dixièmes, recevant 200£ que ladite Marie DURETZ a promis de payer aux dits Simon et DURETZ par moitié à leur bon plaisir.

2 E 3 / 2828 acte 372 du 08/05/1589

Soeur Marie HEDDEBAUT Mère du couvent de La Madeleine dit des Repenties à Lille en ladite qualité et au noms des religieuse et Guillaume LACHIER bourgeois et maître dudit couvent pour faire solution de payement à Demoiselle Vinchenette DETROS veuve avec enfants de feu Olivier ALLAU de 300£ à cause de vente de blé durant l'extrême cherté en 1586 et 87, vendent une lettre de rente héritière du 15 février 1577 de 100fl obligeant Martin SIX fils de feu Martin au profit de Balthazar VIENNE et Mathis DESRUMAUX tuteurs de Calsidoine, Marie et Catherine DU PONCHIEL enfants de Grard et de feu Adrien MESIAN (MELSEANT) dont ladite Catherine avait cédée audit couvent que paye à présent Augustin RAMERY ayant acquis le bien hypothéqué.

2 E 3 / 2828 acte 373 du 17/04/1589

Madeleine LECOMTE fille de feu Georges de Lille donne à Marie LECOMTE femme de Pierre BOURGEOIS, Clément BERBIERRE, Charles DE LEAUWE frères, enfants utérins de feu Agnès LECOMTE, lesdites Marie et Agnès filles de feu Hector et frère de la comparante, Jacques et Jacqueline LECOMTE enfants de feu Jean vivant frère de la comparante après son testament accompli et ses dettes payées, tous ses biens iront pour un quart à ladite Marie, quart aux dits BERBIERRE et DE LEAUWE, et la moitié auxdits Jacques et Jacqueline LECOMTE. Révoque sa disposition du 1er août 1585 devant Guillaume DE WARENHIEU notaire et du 4 novembre 1568 devant Jean RENBUIS notaire.

2 E 3 / 2828 acte 374 du 14/03/1589

Guillaume et maître Claude DE COURROUBLE docteur en médecine, tuteurs avec Allard CUVILLON écuyer, grand bailli de Wervicq de Bauduin CUVILLON fils et héritier de feuée Demoiselle Jeanne COURROUBLE à son trépas veuve de maître Baulde CUVILLON écuyer, Sr du Molinel, avec Gilles VANHULSTE receveur dudit mineur, vendent à Thomas DU PRET (DUPREZ) fils de feu Thomas, une rente de 826£ 9s 10d étant les arriérages et capital d'une lettre de rente héritière de 600fl du 7 octobre 1533 obligeant Philippotte MULLIER veuve de Mahieu DU PRET de Fives, Denis et Thomas DU PRET enfants de ladite veuve au profit dudit feu Sr du Molinel.

2 E 3 / 2828 acte 375 du 03/05/1613

Sire Hubert LECLERCQ prêtre, chapelain de l'église collégiale St Pierre à Lille teste. Inhumation devant la chapelle Ste Marie Madeleine en l'église St Pierre. Fondation de messes, don aux pauvres en pains, à l'église d'Emmerin lieu de sa naissance pour messes de requiem pour son âme, celle de ses père et mère, mon sire oncle maître Jean LECLERCQ, parents et amis trépassés, un grand tableau avec deux feuillets représentant l'histoire de notre Rédempteur en l'arbre de la Croix faisant un pied pour l'y mettre où il sera écrit que c'est en mémoire de ses père et mère, ses parrains maître Jean LECLERCQ et Hubert DABLAIN et autres parents et ami trépassés. 6fl aux Frères Mineurs de Lille, un tableau d'Ecce Homo. Deux années de revenu de tous ses biens pour les pauvres de Lille. Rayé : à Jeanne CARON sa servante 12fl une fois et pareille somme de pension par an sa vie durant sauf si elle trouve place, fondation ou prébende. Tous ses biens iront aux enfants de Philippe LECLERCQ pour un tiers, ceux de Marie LECLERCQ femme de Cornille (blanc) un tiers et aux enfants de Pierre DELEVALLEE le dernier tiers, tous ses petits-neveux et nièces. Les deniers de la vente de ses biens seront employés en lettres de rentes héritières sans que ses héritiers puissent en avoir la maniance mais seulement ses exécuteurs testamentaires qui sont maître Pierre LEJOSNE écuyer, licencier es droits et maître Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à Lille, jusqu'au jour de leur mariage. Révoque le contrat du 10 juillet 1602 devant Jean MOREL notaire et autre du 23 juillet dernier.

2 E 3 / 2828 acte 375 du 07/01/1613

Josse HACHE procureur à Lille vend à Jean DELANNOY fils de feu Léon (Lyon), et Demoiselle Péronne DE MORIENNE sa femme de Lille, une lettre de rente héritière du 23 septembre 1556 de 100fl obligeant Jacques DE HELLEMMES fils de feu Jean de Sainghin en Mélantois au profit de Gilbert GRANDSIRE fils de Jean dont Jean DE BRABANT marchand a acquis droit par transport dudit GRANDSIRE le 25 février 1565 devant Noël WAIGNON notaire et feu Pierre BEGHIN par transport dudit DE BRABANT le 25 janvier 1567 devant ledit notaire, reconnue exécutoire le 30 octobre 1598 à l'encontre de Philippe CAUDRELIER de Sainghin. Ledit HACHE en a droit par transport de maître Pierre ROSE du 31 mars 1601 devant Jacques MAES notaire. Témoin Pierre DEBACKERE (DE BACQUERE) fils d'Antoine, serviteur desdits conjoints.

2 E 3 / 2828 acte 376 du 07/01/1613

Josse HACHE procureur à Lille vend à Jean DELANNOY fils de feu Léon (Lyon), et Demoiselle Péronne DE MORIENNE sa femme de Lille, une lettre de rente héritière du 15 février 1552 de 50fl obligeant Nicolas HAUWEL fils de Mathieu, et Françoise DESMARETZ sa femme de Cobrieu au Bois au profit de Thomas DELEZENNES, Jean WAUCQUIER et Martin WAUCQUIER tuteurs de Claude WAUCQUIER fils mineur de feu Claude reconnue exécutoire le 8 janvier 1597 par Louis LE THELLIER et Philippotte HAUWEL sa femme, fille et héritière desdits obligés. Dont ledit HACHE a acquis droit par transport de Philippe BLONDIN le jeune, cordonnier à Lille et Demoiselle Suzanne LEWULGH (?) sa femme fille et héritière de feu Valentin devant Hubert WICART notaire à Lille le 11 mai 1609.

2 E 3 / 2828 acte 377 du 07/02/1613

Arnould DUQUESNE fils de Sohier par transport de ce jour par Jean LECANDELE et consorts héritiers de feué Jeanne DELAHAYE veuve de Noël LE CANDELE au profit dudit Sohier d'une lettre de rente héritière de 60fl obligeant Jean RASEL (RASSEL) au profit dudit feu Noël, lesdits LE CANDELE et consorts reconnaissent avoir reçu tout le capital et arriérage de ladite rente, néanmoins reste (surcharge) florins à payer.

2 E 3 / 2828 acte 378 du 09/07/1614

Jean TASSART de Neuve Eglise pour lui et fort d'Abraham et Jeanne TASSART ses frère et soeur enfants de feu Antoine, par testament de feu Wallerand TASSART son grand-oncle vivant bourgeois de Lille en date du 11 décembre 1608 il leur a donné une lettre de rente de 200 livres parisis obligeant les hoirs de Denis AUPOING d'Allennes près d'Hérrin, plus cent livres mais la rente a été rachetée du vivant du dit Wallerand ce qui a été pris en compte dans le partage fait avec la veuve ce jour qui a donné une autre rente de 200 livres obligeant Piat BERNARD, Jeanne TREZEL sa femme et Simon BERNARD du 19 juin 1602 ce qu'acceptent Jacques, Hugues et Catherine TASSART veuve de Guillaume MONTAIGNET avec Jean, Marie et Antoinette TASSART mineurs tous héritiers dudit. Témoins Jean et Pierre DESPAGNE enfants de feu Jean de Radinghem.

2 E 3 / 2828 acte 379 du 24/07/1614

Jacques et Hugues TASSART frères, cordonniers et Catherine TASSART veuve de Guillaume MONTAIGNE, lesdits Jacques et Hugues pour eux et comme tuteurs avec Jugle VAVARE de Jean, Marie et Antoinette TASSART enfants de feu Pierre, lesdits TASSART neveux, nièces et héritiers de feu Wallerand TASSANT vivant bourgeois de Lille suivant partage avec les cohéritiers de Françoise COCQUET veuve dudit Wallerand devant le présent notaire le 7 de ce mois, pour fournir aux donations testamentaire dudit Wallerand du 11 décembre 1608 dont ils sont chargés pour leur part, vendent à Mathieu BLANCQUART cordonnier à Lille, une lettre de rente héritière du 22 juin 1592 de 200fl obligeant (Rayé : Piat BERNARD fils de Simon laboureur à Lesquin et) Jean MULLIER fils de feu Pierre, et Catherine TREZEL sa femme laboureur à Lesquin au profit dudit Wallerand avec les arriérages.

2 E 3 / 2828 acte 380 du 01/09/1614

Marie WILLART (WILLAERT) fille non mariée de feu Thomas demeurant chez la veuve Daniel BARDOUL à Lille, teste. Sépulture dans le petit cimetière de St Etienne à Lille, service funèbre, dons aux voisins, pasteur, Frères prêcheurs, mineurs et de Ste Claire, Jésuites, Sœurs Noires, grises, bonnes filles, orphelins, Sœurs de Ste Marie Madeleine. A Catherine femme de Gilles LHEAUMET un garde-cul noie, aux buresses dont Mariette et l'autre Mariette une chemise à choisir, aux servantes de Simon BOULLART et celles de Pasquier CAPPON nommées Ghislaine (Guislanie) et Annette une chemise, à Samtron FRUIT cere (sic) un étourchoeul noir de saye et drapée. A Demoiselle Jeanne WALLART (sic) veuve de Daniel BARDOUL, sa maîtresse et Isabeau et Françoise BARDON ses enfants et à Pierre BLOMME procureur postulant à Lille naguère époux de Demoiselle Madeleine BARDOUL, chacun pour un quart d'une lettre de rente héritière de 400£ au profit de la comparante à la charge de la veuve Pierre SOICHE et Pierre SOICHE son fils de La Bassée avec arriérages. Payement à Jean LEFRANCQ procureur et notaire postulant à Lille pour l'avoir servie en procès devant échevins de Lille. Le reste ira à Marie (blanc) sa cousine germaine de Courtrai, Simon, Isabeau et Jeanne BOULLART enfants de feu Pierre vivant aussi son cousin germain de Lille, chacun pour un quart compris ce qui revient à Jacques WILLART fils de feu Jean, son neveu expaysé qui y aura droit s'il revient. Nomme exécuteur testamentaire ledit Pierre BLOMME. Témoins François REGNIER hôte à la Tête d'Or et Simon DUBURCQ fils d'Ambroise, couvreur de tuiles à Loos près Notre-Dame de Grâce.

2 E 3 / 2828 acte 381 du 02/09/1614

Marie DUQUESNE fille non mariée de feu Antoine à présent à Lille donne à Demoiselle Isabeau DE HAUSSY sa mère, veuve dudit Antoine, ce qui est échu par donation ou autre de feuve Demoiselle Jeanne DE HAUSSY à son trépas femme de Jean DELEFORTRIE, sa tante maternelle à l'encontre de ses frère et soeur, à prendre dès le trépas de la comparante si elle meurt sans enfants. Et à sa mère pour ses frais durant ses maladies à cause desquelles elle ne peut tirer profit, donne aussi ce qui est succédé par le trépas de feu Marc DE HASSY son grand-père maternel et par le trépas d'Isabeau DUQUESNE sa soeur. Puis ladite mère comparait, reconnaissant que sadite fille est passé plusieurs années fort travaillée de maladie et fort débile de ses membres et apparente à continuer toute sa vie sans pouvoir travailler pour subvenir à sa nourriture et entretien et que les biens qu'elle possède ne seront pas suffisants, pour quoi elle lui donne ce qui lui revient par la mort de feuve Jeanne DE HAUSSY sa soeur à prendre à la mort de ladite Isabeau et la jouissance et revenus des héritages à Carvin succédée à ladite Isabeau DE HAUSSY par le trépas de Demoiselle Antoinette DE BOURS sa mère la vie durant de ladite Marie.

2 E 3 / 2828 acte 382 du 19/09/1614

Hubert LEROUX (LEROULX) charpentier à Lille, fils et héritier avec autres de feu Roland, vend à Pierre LELEU bourgeois de Lille, le quart de ce qu'il a droit dans la succession de son dit père en la maison à l'enseigne du Cherf d'Or à Lille rue des Malades occupée par la veuve maître Antoine LOLLIEUR à charge des dettes de ladite maison.

2 E 3 / 2828 acte 383 du 15/10/1614

Jean DELERUE fils de feu Antoine, bourgeteur, Jean CRESPEL et Jean COYART tuteurs de Charles et Antoinette DELERUE enfants de feu Antoine qu'il eut de Marie COYART sa première femme, ledit CRESPEL et Josse ZUNE tuteurs de Robert et Jeanne DELERUE enfants dudit feu Antoine et de sa seconde femme, lesdits DELERUE frères et sœurs et héritiers de feue Madeleine DELERUE à son trépas femme d'Eustache BECQUET morte sans enfants vivants, reconnaissent avoir reçu dudit Eustache 150£ tanmoins de 800£ qu'il est tenu de rendre à cause de son traité de mariage passé le 21 mai 1613 devant Clément DELEFOSSE notaire, demeurant les 4e de 22c 3q de terre nommés le Camp Grange à Prémésques et de 21c 1/2 à Mouscron estimés 650£ par ledit traité au profit desdits héritiers au profit d'eux. Témoin Jacques GREALME fils de feu Jacques de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 384 du 01/12/1614

Demoiselle Catherine DE THIEULAINNE fille non mariée de feu Arnould vivant écuyer, Sr du Fermont et son héritière par partage, vend à Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à Lille, une lettre de rente héritière du 3 novembre 1563 de 3fl 2p 6d tournois par an obligeant Jacques PAYELLE et sa femme au profit de Guillaume ROGIER dont ledit Arnould a acquis droit.

2 E 3 / 2828 acte 385 du 10/01/1615

Jacques LEROUGE fils de feu Martin, laboureur à Noyelles vend avec ses cohéritiers à François DE NIEUWENHOVE écuyer, Sr de Noyelles une maison qui lui est payée en rentes héritières auxquelles le dit Martin et aussi le comparant étaient soumis avec les arriérages, restant une de 400 florins obligeant le dit Martin depuis 1610. Témoins Jean PENEQUIN (PENNEQUIN ?) laboureur et marchand de filets à Vimy pays d'Artois et Guillaume DESBUISSONS fils de feu Adrie, rassembleur de fren (?) à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 386 du 05/11/1614

Josse DUCHASTEL écuyer, lieutenant du Prévôt de Lille, époux de Demoiselle Marguerite GRAU fille et héritière par bénéfice d'inventaire de feue Demoiselle Isabeau DELATTRE veuve de Nicolas GRAU par partage avec ses cohéritiers, vend à maître Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à Lille, une lettre de rente du 21 mars 1600 de 100fl obligeant Mahieu BECQUE fils de Jean, et Jeanne DENNEQUIN sa femme de Fleurbaix au profit de ladite DELATTRE, reconnue exécutoire le 22 août 1610 par Jean DENNEQUIN boulanger à Armentières comme ayant acheté le bien hypothéqué et à présent Pierre LESTIENNE brasseur et Marie DENIS sa femme d'Armentières pour la même raison.

2 E 3 / 2828 acte 387 du 20/08/1613

Jean DUGARDIN fils de feu Jean, marchand de garance à Lille, assisté de Demoiselle Marie LAIGNEL sa mère, veuve dudit Jean, Liévin DUGARDIN marchand, son frère, François POUILLR marchand, son frère allié (Ajout rayé : et de Jacques WARESQUEL receveur à Lille son ami acquis, naguère son père allié, Monsieur Hippolyte PETITPAS écuyer, Sr de Gamans, conseiller et avocat fiscal à la Gouvernance et aussi cousin allié) d'une part, Demoiselle Claire GRENU fille de feu François et de vivante Demoiselle Marie GALLOIS, assistée de sa mère, Toussaint DESBARBIEUR marchand, son parrain, Bernard GRENU marchand, son frère et de Vincent LE THERY son frère allié, François GRENU LE PIPPRE (sic) son cousin germain paternel (Rayé : et Josse CUINGNET marchand aussi cousin germain allié). Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte un lieu manoir sur 8b 10c 1/2 à Warneton quartier de Plouchsteert (Ploegsteert) venant de la succession de ses père et mère (sic) à charge du bail.

2 E 3 / 2828 acte 388 du 27/08/1613

Jean DELEVOYE fils de feu Jean de Lille, naguère mari de Jacqueline BONNAULT qui fut nièce et héritière de feues Jeanne et Marguerite BONNAULT filles de Jean, pour faire solution de payement à Demoiselle Marie MOREL veuve de Pierre HACCOUL pour certaine somme qu'il doit par cédule du 3 janvier 1605, cède une lettre de rente héritière du 22 septembre 1654 de 100£ obligeant la communauté de Lille au profit d'Antoine HEEN dont lesdites Jeanne et Marguerite ont acquis droit. Témoin Pierre CLIN fils de feu Pierre, carioteur à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 389 du 30/08/1613

Arnould DELAHAYE écuyer, Sr dudit lieu vend à Monsieur Florice VANDERHAER trésorier et chanoine de l'église collégiale St Pierre de Lille, une lettre de rente héritière du 22 décembre 1607 de 400fl obligeant Messire Féry DE CARONDELET chevalier, Sr de Pottelles, Annoites en Bodignies, la Chapelle et Dame Michelle DE GONGNIES son épouse au profit du comparant. Témoins Lambert VANDERHAERE écuyer et François DE MUERKEN (?) serviteur dudit trésorier.

2 E 3 / 2828 acte 390 du 23/02/1615

Robert DELEBECQUE fils de feu Pierre, laboureur au faubourg de La Madeleine de Lille vend à Jean COLLART le jeune, greffier des Etats de Lille, Douai et Orchies, 5q 8 petites verges de labeur pris en plus grand masse derrière le jardin dudit COLLART.

2 E 3 / 2828 acte 391 du 08/03/1614

Martine DEBOSSU veuve de Jean DESAINS avec enfants de Capinghem pour éviter procès avec ses enfants, donation à Etienne, Hubert et Nicolas DESAINS ses fils 100 florins d'elle, les biens venant de leur père et de Josse et Maximilien leurs frères morts, sans pouvoir prétendre au reste qui ira à Lucquette, Bonne, Marie et Catherine DESAINS ses filles, la dite Bonne avec enfants qu'elle a et aura de Vincent CAULLET, gorlier d'Englos son mari sans que ce dernier puisse les charger ou aliéner mais seulement pour l'entretien et nourriture de leurs enfants. Ajout du 13 août 1615, si l'un de ses enfants meurt avant elle, les autres hériteront de sa part sans préférence d'âge ou de sexe mêmement les enfants d'Etienne et Marie DESAINS naguère terminés, ladite Marie à son trépas femme de Jacques DELOS avec enfants dans le besoin auxquels elle fait donation entre vifs.

2 E 3 / 2828 acte 392 du 04/03/1614

Jean CASTEL laboureur à Ledeghem (Leghem) pays de Flandre, frère et héritier avec autres de Guillaume CASTEL, vend à François BECCUE son beau-frère, laboureur à Erquinghem sur la Lys, 1/5e de ses droits sur une maison sur 8 cens et un bonnier de labeur à Frelinghien et autre maison sur 14 à 15 cens à Frelinghien.

2 E 3 / 2828 acte 393 du 26/02/1614

Jean HALLE fils de feu Gentien, sayeteur à Lille, assisté de Demoiselle Isabeau VERDIERE sa mère, veuve dudit Gentien, Jacques FRANCQUET sayeteur, son cousin issu de germain et de Jean DUPRIS sayeteur, son maître et ami d'une part, Michelle SCHELLEWOIRT fille de feu André et de Louise DEAINS présentement felle de Roger ADAM, assistée dudit Roger et de ladite Louise, Jacques ODEN son oncle et parrain allié, Pierre SCHELLEWOIRT sayeteur, son frère germain et de Mathieu BLANCQUART cordonnier, son cousin allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200£, l'acquittement de ses dettes et ses vêtements de noces. Elle apporte 200£ d'ici un an, 100£ de la donation de feu Pierre DELEBECQUE son grand-oncle compris 50£ de formoture de son père à recevoir après le trépas de la veuve Allard SCHELLEWART et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 2828 acte 394 du 10/01/1614

Maître François POUILLE bourgeois et marchand à Lille, procureur et receveur spécial de Demoiselle Marie LAIGNEL veuve avec enfants de Jean DUGARDIN vivant marchand à Lille ayant acquis ce qui suit, vend à Mahieu WALLET marchand sayeteur au nom de Jean CARPENTIER et Jacques DE HARCHIES laboureur au pays de Hainaut, une lettre de rente héritière du 27 juillet 1594 de 400fl obligeant feu lors vivant Charles DUPONT au profit d'Arnould CARLIER dont ledit DUGARDIN a acquis droit de sa veuve.

2 E 3 / 2828 acte 395 du 22/11/1613

Jean DOULCET Sr du Bourg, bourgeois de Lille couchant dans son lit, malade, néanmoins de bon sens et entendement, teste. Inhumation chapelle St Honoré à St Etienne, messes, don aux pauvres. A Antoinette MONTREUL fille de François, femme de Daniel HUREL de Valenciennes, sa filleule, 12£, à Nicolas DOULCET son fils d'Adrien, 200£, audit Adrien son fils 300£ pour la décharge d'une lettre de rente héritière de 100£ en quoi le comparant est obligé avec ledit Adrien au profit de Jean LESPILLET auditeur au Souverain Bailliage de Lille depuis le 19 avril 1611 et autres dettes pour lesquels ils sont obligés. A Isabeau COULCET sa fille naturelle pour ses peines et

fatigues durant sa maladie 50£ par dessus 800£ données devant le présent notaire. La dette à Pierre LEBLANCQ détaillleur de draps à Lille faite par ledit Adrien prise à la charge du comparant devra être réglée. A Saintine (?) VACHIER (?) femme de Jacques DEFINE 12£ en considération de ses services durant sa maladie. Traitant mariage de son dit fils il lui a donné 2400£, promettant de s'obliger en lettre de rente héritière au foeur du denier seize ce qu'il n'a pas encore fait, il pourra prendre ladite somme sur sa succession. Nomme exécuteurs testamentaires Herman PREVOST greffier criminel et Adrien DUBUISSON prévôt des maréchaux.

2 E 3 / 2828 acte 396 et 397 Manquants

2 E 3 / 2828 acte 398 du 17/10/1613

Jacques DESRUIELLES fils d'Antoine, marchand de pièces et Jeanne LE GENTIL sa femme de Lille vendent à Nicolas LE GENTIL bourgeois et marchand à Lille, 1/5° d'un lieu manoir sur 12c, de 3b moins un quartier de labeur tenant à la cense de Clicquenois et de 14c 14v de labeur, le tout à Wambrechies. Témoins Guillaume DELEDEULE fils de feu Jean, chausseteur et Jacques RICQUILART fils de Jacques, chausseteur.

2 E 3 / 2828 acte 399 du 23/09/1613

Jacques DESRUIELLES fils d'Antoine, tondeur de grandes forces à Lille, assisté de son père, Jacques DESRUIELLES son parrain et oncle paternel, Georges SAIRY (?) son frère allié, Nicolas MOREL son oncle allié paternel et de Pierre DELAUWERE son oncle allié maternel d'une part, Jeanne LE GENTIL fille de Claude marchand détaillleur de draps à Lille, assistée de son père, Gilles LE GENTIL son frère, Etienne REGNAULT épicier, son frère allié, Nicolas LE GENTIL marchand, son oncle paternel, Jean (Rayé : et Jean) COLLART (Rayé : père et fils, oncle et cousin) l'aîné aussi oncle allié (Rayé : et de Jean COLLART le jeune, son cousin germain) du côté paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de formoture d'Antoinette GHESQUIERE sa mère, un cinquième d'un lieu manoir sur 4b 1/2 à Wambrechies occupé par Guillaume MASUREL à l'encontre de ses frères et sœurs estimé 1600£, 600£ de formoture maternelle.

2 E 3 / 2828 acte 400 du 19/09/1613

Etienne REGNAULT marchand épicier et Isabeau LE GENTIL sa femme de Lille vendent à Nicolas LE GENTIL bourgeois et marchand à Lille, 1/5° d'un lieu manoir sur 12c, de 3b moins un quartier de labeur tenant à la cense de Clicquenois et de 14c 14v de labeur, le tout à Wambrechies.

2 E 3 / 2828 acte 401 du 27/11/1614

(Acte rayé) Balthazar WANTIE fils de Jacques, chapelier d'une part, Clémence ROUSSEAU fille non mariée de feu François de Lille d'autre part, reconnaissent que par acte (Contrat de mariage) devant Gilles DE BRABANT notaire il a été prévu qu'au décès de ladite Clémence avant ledit Balthazar sans enfants, il serait tenu de rendre aux plus prochains parents de ladite 1200£ et ce qui serait succédé durant leur mariage, dans les 1200£ compris 800£ du port de mariage. Mais comme il y a difficultés entre eux concernant ledit port pour quoi il veut passer outre audit mariage estimant que le port ne vaut pas 800£. Mettant à néant ledit traité de mariage, ils s'accordent pour que le premier mourant sans enfants, le survivant jouira de tous les biens à charge des dettes. Ledit accord aussi fait à raison que ledit Balthazar entendait résilier et non passer outre ledit mariage pour causes non déclarées avant de parvenir aux épousailles.

2 E 3 / 2828 acte 402 du 19/12/1647

Françoise MARHEM veuve d'Adrien HENNION vivant bourgeois de Lille pour les bons services reçus de Jean DUBAR procureur et Hellin WILLEMET depuis sa viduité et sous espoir qu'il y continuera, donne à chacun 300£ à prendre sur sa succession.

2 E 3 / 2828 acte 403 du 23/11/1647

Michel DESPREZ fils de feu Guillaume, porteur au sac, clément DESCAMPS fils de feu Antoine, bourgeteur, Marguerite DESPREZ sa femme et Marie Anne DESPREZ de Lille enfants et héritiers de feu Guillaume DESPREZ et de Péronne FOURMENTEL, la dernière déchargée de tutelle ce jour, vendent à François et Marguerite GILLES enfants de feu Maximilien, une lettre de rente héritière de 600fl du 26 avril 1624 obligeant la ville de Lille au profit de Catherine HANEDOUCHÉ dont lesdits François et Marguerite ont acquis droit par transport devant Michel LEDUCQ notaire public à Lille le 9 décembre 1646, une autre du 6 octobre 1623 de 900fl obligeant la ville de Lille au profit dudit feu Guillaume DESPREZ dont une partie est chargée de la dote de ladite Marie Anne. Puis comparait François GILLES fils de feu Maximilien, bourgeois de Lille pour lui et fort de Demoiselle Marguerite GILLES sa soeur vend la rente de 600fl à ladite Marie Anne

2 E 3 / 2828 acte 404 du 05/09/1647

Demoiselle Sainte WAGNON veuve de Philippe SALEMBIEN vivant bourgeois de Lille teste. Inhumation chapelle St Sébastien à St Maurice, messes dont pour Antoine SALEMBIEN son neveu, dons aux pauvres, école dominicale, enfants de la Grange, Hibernois, pauvres Clarisses, Pères Augustins. A sa servante Isabeau SALEMBIEN 30£ par an à commencer lorsqu'elle ne la servira plus qui sera après la mort de sa fille Marie à charge de ladite Marie. Décharge ses enfants et petits-enfants de ce qu'ils peuvent lui devoir qu'ils pourront utiliser en prières et sacrifices pour le repos de son âme. Nomme exécuteurs testamentaires Philippe SALEMBIEN son fils, Antoine DELOBEL son neveu et Luc MOUCQUE procureur. Devant François LEFRANCQ Notaire. Ladite Sainte ne sachant signer en raison de son grand âge et débilité.

2 E 3 / 2828 acte 405 du 11/09/1647

François MOUTIER (ou MONTIER) auditeur du Souverain Bailliage de Lille, assisté d'Antoine COMMERE son cousin allié et de Jean SCHAPELINCK greffier dudit bailliage, son ami acquis d'une part, Claire CUIGNET fille de Pierre et de feu Claire ROGEAU, assistée de son père et de François CUIGNET son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 1/5° des biens meubles et immeubles tels que 10c de jardin et 3c de labeur en la paroisse d'Armentières tenant à la cense de la Motte, de trois maisons devant le cimetière d'Armentières, de 1c 1/2 au faubourg de la Barre proche de la taverne de la Coupe d'Or et 1/5° de 2000£ de gros due par divers marchands d'Amiens et Arras à prendre à la mort de son père. Témoins Pierre BRUNEL tavernier de la Bourse d'Or et Jean BRUNEL Son frère et serviteur.

2 E 3 / 2828 acte 406 du 20/12/1614

Guillaume LEGRAND fils de feu Jean, marchand de grains à Béthune assisté de Jacques LEROULX marchand, Jacques GOTRAM et Jacques RICHEBE ses beaux-frères et de Nicolas et Adrien DEMAILLY ses cousins germains d'une part, Catherine DE HENNION fils de Jacques, marchand de draps et Catherine DUWEZ assistée de ses père et mère, maître Simon DE HENNION prêtre, son frère, d'Elie PARMENTIER et Thomas DELESALLE et Antoine CHOCQUEL ses beaux-frères, Pierre et André DUWEZ ses oncles paternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 2000£ et ses vêtements pour le banquet des noces et chandeau.

2 E 3 / 2828 acte 407 du 05/09/1613

Grard LESAFFRE laboureur, Martine DUPONT sa femme et Jacques LESAFFRE leur fils laboureur tous à Wambecque pays de Flandre, vendent à Adrien PANNIER marchand à Lille, une lettre de rente héritière du 30 septembre 1602 donnée des bailli et juges rentiers de La Madeleine pour 928 livres 11 sols 5 deniers restant 208 livres 6 sols 8 deniers obligeant Nicolas DUTHOIT et Marie LEPLAT sa femme reconnue exécutoire par la dite veuve le 19 janvier 1612.

2 E 3 / 2828 acte 408 du 02/11/1613

Pierre CUIGNET fils de feu Nicolas, maçon âgé de 86 ans demeurant au faubourgs St Pierre donne à Jeanne CUIGNET sa fille, veuve de Noël CUVELIER dudit faubourg pour l'avoir nourrit en sa maison passé 16 à 17 ans et à promis de faire jusqu'à son trépas, tous les biens en sa maison à son trépas à charge d'un service religieux et de payer les dettes.

2 E 3 / 2828 acte 409 du 29/11/1613

Eustache HERRENG sergent au Bailliage de Lille, époux de Charlotte DE RODDES fille et héritière de Demoiselle Charlotte AUX CAUCHES veuve d'Olivier DE RODDES ayant droit d'un tiers, vend à Charles DE RODDES son beau-frère, prêtre et chapelain en l'église collégiale St Pierre de Lille, le tiers d'une lettre de rente héritière du 8 novembre 1603 de 200fl obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit de ladite feue Charlotte AUX CAUCHES.

2 E 3 / 2828 acte 410 du 17/12/1613

Giselbrecht VAN STIFVOORDE natif de Dyst en Brabant, marchand sucrier (cucrier ?) et Demoiselle Claire COLLART sa femme de Lille conviennent que les biens du premier mourant iront au vivant sans qu'il ait besoin d'en faire l'inventaire ou d'en rendre compte. A la mort du dernier tout ira à leurs enfants ou petits-enfants à charge pour Guillaume VAN STIFVOORDE leur fils aîné de gérer les revenus pour ceux qui auront moins de vingt ans et d'en rendre compte. Les enfants mariés devront rapporter en mont commun leurs dots.

2 E 3 / 2828 acte 411 du 28/12/1613

Pierre WINCLE de Marquette, assisté de Melchior, Toussaint et Jean (Rayé : et Chrétien) WINCLE ses enfants d'une part, Jacqueline DUPUICH veuve de Jean DRUON de Saint André (assistée de Pierre THIERY et Catherine FONTAINE ses amis - rayé) d'autre part. Cité Pierre DRUON son neveu. Contrat de mariage. (Rayé : Lui donne 54 livres parisis faisant 6£ à chacun de ses quatre enfants) Lui donne 24£ de parchon et formoture aux quatre enfants qu'il eut de feue Jacqueline DESNE. La dot de la fiancée n'est pas mentionnée. Acte rayé.

2 E 3 / 2828 acte 412 du 03/02/1614

Marie DESROEULX veuve de Jacques LECAT de Croix ayant droit par transport par Betreumieux DESROEULS son père, vend à Roland CASTEL fils de feu Hubert de Flers, une lettre de rente héritière du 22 avril 1562 après Pâques de 100fl obligeant Daniel LECLERCQ fils de feu Gilles, et Philippotte DELERUE sa femme au profit dudit feu Betreumieux, reconnue exécutoire le 17 septembre 1609 par Jeanne DELOBEL veuve du dit feu Daniel LECLERCQ.

2 E 3 / 2828 acte 413 du 05/04/1614

Jean DE TOLLENARE écuyer, Sr de le Croix demeurant au château de Tournai en considération de plusieurs services faits par Jean FOURNIER son compère demeurant à Lille, donne à Françoise FOURNIER sa filleule, fille dudit Jean, 600fl à prendre sur sa succession sous forme de lettre de rente héritière s'il meurt sans enfants jusqu'à ses 24 ans comme le requiert la coutume de Tournai, après quoi elle en disposera à sa guise. Aux autres enfants dudit Jean tels qu'Antoine, Charles, Arnould, Marie et Marguerite, à chacun 30fl et à ladite Françoise au lieu de don de baptême 12fl lorsqu'elle se mariera et 15fl au lieu de rewit auquel il serait tenu au cas où il serait présent à son banquet des noces et chandieu. A prendre cette dernière somme dès ledit mariage. Donne à Clément VENDIN son filleul, fils de Martin de Mortagne et à Marguerite DENNE (?) sa filleule, fille de Jean de Aubegies à chacun 25fl. A condition d'être prises et fournies après le trépas de Demoiselles Marie CAMBRY veuve de Quentin DE TOLLENARE écuyer, sa mère et Marie LEROUX sa femme si elles survivent. Témoin Philippe MOREL hostelain du Cerf d'Argent à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 414 du 21/01/1615

Jean CHARLART marchand apothicaire à Lille pour faire solution de payement à Cornille son frère de 166£ payés en son acquis et comme pleige et caution à feu Balthazard DUGARDIN et 900£ pour dette comme naguère hôte au Saumon (?), lui cède divers meubles et objets (Longue liste détaillée). Témoin maître Martin PETIT fils de Gilles.

2 E 3 / 2828 acte 415 du 12/09/1613

Jacques DE HARNES fils de Denis, peigneur de sayette au faubourg des Malades de Lille, assisté de son père, Simon DE HARNES son oncle, Nicolas DUPONT son oncle maternel, Jacques ROLAND son parrain d'une part, Jeanne CONSTANT veuve de Thierry DUMONT vivant maréchal, assistée de François CONSTANT son père, Pierre HOUZET bourgeteur et Catherine CONSTANT sa femme, soeur de ladite Jeanne, Pierre LEMAYEUR et Antoine FLAMENT ses oncles alliés et d'Hubert DUMONT père dudit Thierry, son ami acquis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte venant d'Hélène DUPONT Sa mère 700£. Elle apporte 1100£, une maison au faubourg des Malades, déduction faite des hypothèques et de 300£ de parchon et formoture de Vincent DUMONT son fils.

2 E 3 / 2828 acte 416 du 30/07/1613

Adrien PANNIER et Pierre CRESPIN marchands à Lille ayant le premier deux parts de sept d'une maison rue des Frères Mineurs à Lille occupée par ledit CRESPIN, et ledit CRESPIN 1/7° d'une autre devant la brasserie dite les Têtus. Procèdent à un échange.

2 E 3 / 2828 acte 417 du 29/07/1613

[Détruit] vend à Jean MALBRANCQUE marchand teinturier à Lille, les deux parts de sept d'une maison rue de la Sottetre occupée par Pierre CRESPIN et les 2/7° d'une autre maison occupée par Jean LEROY moyennant 6£ chacun à honorables hommes Jean DE CAIGNY et Thierry CRESPIN médiateurs ici témoins, et à la femme du vendeur un double ducat.

2 E 3 / 2828 acte 418 du 25/02/1615

Péronne LEJEUNE (LEJOSNE) veuve d'Adrien BARBIEUR de Lille donne à Marie DELETOMBE sa nièce en ligne directe (petite-fille), fille de feu François et de Marie BARBIEUR, un lit et parchevet, couvertoir blanc d'Espagne à prendre sur sa succession et si elle meurt avant elle à Jeanne DELETOMBE sa soeur puis à Catherine DELETOMBE sa soeur et d'enfant en enfant de ladite Marie BARBIEUR sa fille du premier et second mariage. A Barbe et Jacqueline BOUSMART enfants de Pierre et e feue Barbe BARBIEUR qui fut fille de la comparante, à ladite Barbe le blanc ferraille, un couvertoir blanc, un métier d'écrinerie et une paire de gourdines et à ladite Jacqueline un oreiller avec une taie à prendre sur sa succession.

2 E 3 / 2828 acte 419 du 31/03/1615

Demoiselle Philippote DO... [A priori DOURET 2 B 11 / 12A acte 392] veuve de Jacques DU VERLIET de Lille déclare que le 26 novembre 1604 comparant avec ledit Jacques DUVERLIET son mari devant Herman PREVOST notaire, ils ont laissé leurs biens à leurs enfants, neveux et nièces, mais comme depuis ledit Jacques est décédé, certains de leurs enfants et la mort civile de François DUVERLIET, neveu en ligne directe (petit-fils) de la comparante par sa profession et vœu en religion chez les Capucins, veut maintenant que ses biens aillent à Antoinette DUVERLIET sa nièce en ligne directe, fille unique de feu Simon vivant son fils et d'Antoinette MARONNIER sa femme pour 900fl sans charge de dettes sans devoir rapport du port de mariage fait à son père, ensemble 603fl qu'elle lui a donné à avoir de Demoiselle DE TANNAY lors demeurant à Douai chez Demoiselle DE MARQUAY sa tante sans rien pouvoir prétendre de plus. Ladite somme de 900fl ne pourra pas être aliénée, étant employée en lettre de rente héritière par Hugues DESQUESNES et Christophe VILLETON, beau-fils (sic singulier) de la comparante. A la mort de ladite atte la rente retournera aux plus prochains parents de la comparante sauf si elle se mariait et avait enfants, auquel cas elle disposerait de ladite rente. Le reste de ses biens ira à charge des dettes pour un tiers à Catherine DUVERLIET femme dudit DUQUENNES, un tiers à Philippotte DUVERLIET femme dudit VILLETON et un tiers à Marie DUVERLIET veuve de Mahieu MEURISSE, ses filles dont elle pourront disposer contrairement à ce qui était indiqué en 1604 sauf ladite Catherine qui restera bridée d'un tiers de ce qui lui sera succédé qui ira à Philippotte DESQUESNES sa fille après le trépas de ses père et mère. Quant aux 1600fl mentionnés à prendre par Pierre et Jean HERRENG sur la part de ladite Philippotte leur mère (sic), s'ils meurent sans enfants ou à leur ingressation en religions, ils retourneront aux autres enfants de ladite Philippotte DUVERLIET. Reste en sa force et vigueur le testament de la comparante du 2 novembre 1610 devant Jean BOUREL et Jean LEFRANCQ notaires. Témoin Jean LE PELTIE fils de Georges, clerc de Jean BOUREL procureur à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 420 du 24/01/1615

Jean DE LEAUCOURT fils de feu Melchior de Roubaix donne à Marthe DE LEAUCOURT sa soeur non mariée, 6000£ à prendre à sa mort à charge des dettes.

2 E 3 / 2828 acte 421 du 16/09/1614

Jacques DURIEZ boulanger à Lille pour faire solution de payement à Martin PENNEQUIN fils de feu Jacques, couturier à Lille de 200fl restants de 800fl pour l'achat d'un lieu manoir à Fretin sur 9c, cède une lettre de rente héritière du 14 janvier 1613 de 200fl obligeant Antoine DE BEAUVOIS fils de feu Gilles, laboureur et Philippotte DESPATURES sa femme de Marcq en Baroeul au profit du comparant.

2 E 3 / 2828 acte 422 du 28/07/1614

Jean CHARLART apothicaire, fils de feu Cornille de Lille, assisté de Simon BEGHIN bourgeois de Lille d'une part, Jeanne DELEMEZ veuve de Jean TRUFFAULT, assistée de Jacques DELESALLE bourgeois, son ami d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 2828 acte 423 du 07/07/1614

Jacques et Hugues TASSART, Catherine TASSART veuve de Guillaume MONTAIGNE pour eux et les deux premiers aussi comme tuteurs de Jean, Marie et Antoinette TASSART enfants de feu Pierre, tous héritiers et donataires de feu Wallerand TASSART d'une part, Pierre de Cornille DEHEULST, Bauduin DELESPIERRE marchand de draps à Lille, Françoise DELESPIERRE veuve de François PENNEQUIN, Jean POLLET marchand de draps, époux de Barbe DELESPIERRE, Regnaud FRERON marchand grassier, père et tuteur de Bauduin, Regnaud et Calenne FRERON qu'il eut de Catherine DELESPIERRE, ledit Bauduin aussi tuteur avec autres de Jean et Bauduin DELESPIERRE enfants de feu Jean et ledit Bauduin procureur spécial de Josse DUHU naguère mari de Marie DELESPIERRE, lesdits DEHEULST, DELESPIERRE et consorts tous héritiers et donataires de feu Françoise COCQUET veuve dudit feu Wallerand TASSART, chacune part héritière de la moitié des biens dudit couple d'autre part. Les seconds tiennent les premiers quitte de ce que devait ladite COCQUEL depuis son veuvage portant 4634£ 3s 8d et s'accordent sur le reste dont des rentes : 200fl obligeant Jean MULLIER fils de feu Pierre, et Catherine TRESEL sa femme de Lesquin au profit dudit feu Wallerand du 22 juin 1592, 200fl obligeant Piat BERNARD fils de Simon, et ledit Jean MULLIER du 23 juillet 1598, 100fl obligeant ledit Piat BERNARD, Jeanne TRESEL sa femme et Simon BERNARD depuis le 19 juin 1602 qui iront aux premiers, et 400fl obligeant ledit DUHU et sa femme du 16 juillet 1607.

2 E 3 / 2828 acte 424 du 19/06/1614

Pierre et Cornille DEHEULST, Bauduin DELESPIERRE, Demoiselle Françoise DELESPIERRE veuve de François PENNEQUIN, Jean POLLET pour lui et comme procureur spécial de Barbe DELESPIERRE sa femme, ledit Bauduin tuteur de Jean et Bauduin DELESPIERRE enfants de feu Jean, Regnaud FRERON père et tuteur de Bauduin, Regnaud et Catherine FRERON qu'il eut de Catherine DELESPIERRE, Jacques et Hugues TASSART frères à Lille, Jean TASSART de Neuve Eglise et Pierre MOREL procureur et receveur spécial d'Abraham TASSART fils dudit Jean, enfants de feu Antoine, vendent aux enchères à Josse DUHU bourgeois épicer, un bonnier de labour en deux pièces à Lesquin occupé par Claude WALLET et Gertrude DURIEZ sa femme par acte devant Pierre DEHEULST notaire du 19 mars 1611.

2 E 3 / 2828 acte 425 du 19/06/1614

Pierre et Cornille DEHEULST, Bauduin DELESPIERRE, Jean POLLET pour lui et comme procureur spécial de Barbe DELESPIERRE sa femme, ledit Bauduin tuteur de Jean et Bauduin DELESPIERRE enfants de feu Jean, Regnaud FRERON père et tuteur de Bauduin, Regnaud et Catherine FRERON qu'il eut de Catherine DELESPIERRE, Jacques et Hugues TASSART frères à Lille, Jean TASSART de Neuve Eglise et Pierre MOREL procureur et receveur spécial d'Abraham TASSART fils dudit Jean, enfants de feu Antoine, vendent aux enchères à Demoiselle Françoise DELESPIERRE veuve de François PENNEQUIN 6c de labeur par mesurage de 5c 3q à La Madeleine. Puis surenchère par Jean GALLIOT marchand à Lille. Témoin Germain DELETOMBE clerc de Jean LE FRANCQ présent notaire.

2 E 3 / 2828 acte 426 du 19/06/1614

Pierre et Cornille DEHEULST, Bauduin DELESPIERRE, Demoiselle Françoise DELESPIERRE veuve de François PENNEQUIN, Jean POLLET pour lui et comme procureur spécial de Barbe DELESPIERRE sa femme, ledit Bauduin tuteur de Jean et Bauduin DELESPIERRE enfants de feu Jean, Regnaud FRERON père et tuteur de Bauduin, Regnaud et Catherine FRERON qu'il eut de Catherine DELESPIERRE, Jacques et Hugues TASSART frères à Lille, Jean TASSART de Neuve Eglise et Pierre MOREL procureur et receveur spécial d'Abraham TASSART fils dudit Jean, enfants de feu Antoine, vendent aux enchères à Jacques DESMULLIERS bourgeteur de 8c de labeur à Fives occupés par Pierre MULLIER.

2 E 3 / 2828 acte 427 du 12/06/1614

Pierre et Cornille DEHEULST, Demoiselle Françoise DELESPIERRE veuve de François PENNEQUIN, Jean POLLET pour lui et comme procureur spécial de Barbe DELESPIERRE sa femme, Bauduin DELESPIERRE, tuteur de Jean et Bauduin DELESPIERRE enfants de feu Jean, Regnaud FRERON père et tuteur de Bauduin, Regnaud et Catherine FRERON qu'il eut de Catherine DELESPIERRE, Jacques et Hugues TASSART frères à Lille, Jean TASSART de Neuve Eglise et Pierre MOREL procureur et receveur spécial d'Abraham TASSART fils dudit Jean, enfants de feu Antoine, vendent aux enchères à Bauduin DELESPIERRE bourgeois et marchand, une maison rue du Bois à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 428 du 02/05/1614

Honorable Mathias MICHELYE procureur et receveur spécial de Messire Pierre DESCROLIEES trésorier de l'imp...le majesté impériale et conseiller en sa Chambre, Mathias DESROLIEES, Laurent SCAPELWIN (ou SCOPELWIN) et Demoiselle Christine DESCROLLIEES son épouse, lesdits Mathis et Christine enfants et héritiers de feu Dame Madeleine DELARUE vivante femme dudit Pierre par procuration devant Jean DELTOMBER protonotaire apostolique et chapelain de sadite majesté du 28 mai 1613, vend à Allard VANHULST procureur à Lille une lettre de rente héritière de 4£ 10s par an obligeant Gillart (Gilles) DUQUESNOY fils de feu Jacques et Allard DUQUESNOY son fils au profit de Demoiselle Catherine DE COURROUBLE veuve de Roger FREMAUT (FREUMAULT) depuis le 16 avril 1509 après Pâques reconnue exécutoire par Péronne DUQUESNOY veuve de Philippe CARETTE, fille et héritière de feu Jean (Rayé : qui fult fils et héritiers de feu Allard), au lettre de rente héritière de 5£ par an obligeant Grard LEMOISNE fils de feu Grard, et Liévine LONGHEPEE sa femme au profit d'Hector BONNEL depuis le 17 février 1500 reconnue exécutoire par Anne LANDREN (?) veuve de Thomas LEGHIEN et une lettre de rente héritière de 62s par an obligeant Allard MONTREUL fils de feu Pierre et Pierre MORTREUL son fils au profit d'Hector BONNEL depuis le 21 mars 1521 reconnue exécutoire par Philippe MAUROIT ayant acquis le bien hypothqué.

2 E 3 / 2828 acte 429 du 03/01/1613

Nicolas MANNIER fils d'Arnould et Anne PERSIN (FRESIN d'après la bourgeoisie), peintre à Lille, assisté de ses père et mère, Gilles et Arnould MANNIER ses frères, Pierre DESBUISSONS et Gilles CASTELAIN ses amis d'une part, Agnès POTTEAU fille de Jean hôte des Trois Rois à Lille, assistée de son père, maître Alexandre LECLERCQ prêtre et chapelain en l'église St Etienne et Antoine LECLERCQ ses frères utérins, Gilles POTTEAU son oncle paternel, Laurent AYPURIDSAM (?) PIONNIER cousin allié maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 800£ en sa boutique de peintre et 700£, 1800£ en marchandises et épargne, faisant le tout 3300£ et le bail par son père de sa maison rue de la Clef à Lille. Elle apporte ...200£ de la formoture de Simone DUHAMEL sa mère.

2 E 3 / 2828 acte 430 du 14/02/1613

Jacques BOULLENOIS marchand tuilier à Lille, époux de Demoiselle Marie VANDERLINDE fille et héritière de feu Demoiselle Françoise DELOS veuve de Jean VANDERLINDE ayant droit par partage, vend aux enchères à Denis VANACKERE bourgeois de Lille, une maison grande chaussée à Lille où demeure le vendeur. Témoins Mathis MANS, Nicolas DUHU, Obert COLLANS (COLLENS ?) et François VANDERWALLE tous bourgeois et marchands et beaux-frères du vendeur.

2 E 3 / 2828 acte 431 Manquant

2 E 3 / 2828 acte 432 du 12/01/1613

Eustache FONTAINE fils de feu Gaspard, peigneur de sayette à Lille, assisté de Pierre FONTAINE son frère d'une part, Marie DUTHOIT veuve de Jean DESRUIELLES et avant d'André COYART, assistée de Jean BRAEM son beau-fils d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 2c de pré à Marquette et plusieurs biens meubles estimés 600fl sans mention d'un fief à Bailleul, pays de Flandres à raison qu'elle le délaisse en paiement de ses dettes passives. Témoin Adrien CARLIER dit Marlo, hôte de Mariembourg à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 433 du 03/02/1589

Maître Jean TAVERNE receveur (Rayé : et Demoiselle Antoinette INGHELVERT sa femme, fille et héritière de feu Pierre vivant auditeur du roi en sa Chambre des comptes de Lille et de Demoiselle Isabeau CUVILLON sa femme) père et tuteur légitime de Charles, ..., Arnould, ... et Hélène TAVERNE [Manque Gaspard] ses enfants qu'il eut de feue Demoiselle Antoinette INGHELVERT fille de feu Pierre et de feue Demoiselle Isabeau CUVILLON (CUVELON) et Claude BLONDEL marchand, fils et héritier de feu Guillaume vivant marchand (Rayé : docteur en médecine) à Lille ayant à eux un lieu manoir sur 5b 11c en plusieurs pièces au hameau de Bargues à Wattignies, savoir aux dits enfants 2/5° et audit Claude de son chef et par achat de Florent MUETTE des trois autres cinquièmes qu'ils partagent.

2 E 3 / 2828 acte 434 du 03/01/1589

Allard et Françoise PICAVET, Jean MORTAIGNE et Barbe PICAVET sa femme, lesdits PICAVET enfants et héritiers de feue Jacqueline DESLOUCET (ou DESLONCET) à son trépas veuve de Jean PICAVET, tous de Lille font l'inventaire de la maison mortuaire : en argent, dettes actives, rentes, lesdits Allard et Barbe apportent en mont commun leurs dots puis partage. A Allard une lettre de rente héritière du 18 janvier 1584 de 500fl obligeant Allard DE LA CESSOIE fils de feu François, laboureur à Ennelin et Gilles LEROY fils de feu maître Bruno, bourgeois de Lille au profit de ladite Jacqueline avec 122£ 10s. A ladite Françoise une lettre de rente héritière du 26 septembre 1576 de 900£ obligeant Mathelin SALEMPIER au profit de Jean PICAVET, Jean DE PARMENTIER, Demoiselle Philippotte PICAVET sa femme ... Marie PICAVET de ladite Jacqueline avait droit par transport dudit Jean par partage avec les autres acheteurs de ladite, reconnue exécutoire le 8 janvier 1586 par Martin HERREWERRE fils de feu Jean comme ayant acquis le bien hypothéqué, et 222£ 10s en argent clair. Audit DE MORTAIGNE une lettre de rente héritière du 8 novembre 1576 de 300fl obligeant Gilles LEROY fils de feu maître Bruno de Lille au profit de ladite Jacqueline et 522£ 10s en argent clair. La vente des changeants et des dettes actives à recevoir se répartiront également entre eux trois. Témoin Jean PICAVET Sr du Grand Bus et bourgeois. Ajout : le 5 mai 1590 la vente des changeant a rapporté 834£ et les dettes actives répartis entre eux.

2 E 3 / 2828 acte 435 du 04/02/1589

Jean LELIEVRE mercier à Lille assisté de de Jean LELIEVRE son fils qu'il eut de Marguerite BUCHET sa femme et Mahieu PARENT son beau-fils d'une part, Marguerite LANSEL fille de feu Jacques et de Marie TROUPART, assistée de sa mère veuve dudit (Rayé : Jacques LANSEL navier, son cousin germain) et de Gilles VANHULSE procureur, son maître d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en argent et meubles pour 200fl.

2 E 3 / 2828 acte 436 du 20/02/1589

Jean LEGRAND fils de feu Jean, laboureur à Houplines sur la Lys, vend à Jean HAZEBROUCQ fils de Jean, pour lui ou son père, ses droits sur la succession de ses parents dans une maison avec grange et étables sur 6 cens, 5 cens de labeur tenus du Petit Bar et de Gamechine, le tout à Houplines.

2 E 3 / 2828 acte 437 du 08/05/1589

Demoiselle marie DURETZ veuve avec enfants de Pierre GHESQUIERE, Simon GHESQUIERE et Jacques DURETZ époux de Marguerite GHESQUIERE, lesdits Simon et Marguerite enfants et héritiers dudit feu Pierre qu'il eut de feue Catherine WATEPASTE sa première femme vendent à maître Jean DU CHASTEL prêtre, pasteur de l'église paroissiale Ste Madeleine à Tournai, une lettre de bailli de 100£ du 26 novembre 1481 obligeant Jacquemart DE HOUPINES au profit des tuteurs des enfants de Bertrand REGNIER dont ledit feu Pierre a acquis droit par transport et fait mise de fait sur les héritages dudit feu maître Jean comme fils et héritier de feue Isabeau DE HOUPINES femme à son trépas d'Antoine DU CHASTEL.

2 E 3 / 2828 acte 438 du 27/07/1589

Simon LECOMTE fils de feu Jean, laboureur à Frelinghien, assisté de Michel et Péronne LECONTE ses frère et soeur d'une part, Antoinette BONNEHEM fille de feu Mahieu assistée de Charles BONNEHEM son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1/4 d'une maison sur un bonnier 1/2 à Frelinghien venant de son père. Elle apporte 400 livres parisis en argent et accoutrements. Témoin Pierre LEPERS fils de feu Jean, tistram de toile à Quesnoy.

2 E 3 / 2828 acte 439 du 26/06/1589

Madeleine LECOMTE fille de feu Georges de Lille donne à Marie LECOMTE femme de Pierre BOURGEOIS, Clément BERBIERE et Charle DE LEAUWE frères, enfants utérins de feu Agnès LECOMTE, lesdites Marie et Agnès filles de feu Hector et (sic : qui fut) frère de la comparante, Jacques et Jacqueline LECOMTE enfants de feu Jean vivant aussi frère de la comparante, une fois tous les frais et dettes payés, à ladite Marie le quart, aux enfants d'Agnès un quart et à Jacques et Jacqueline l'autre moitié de tous ses biens à son trépas. A charge de payer à Françoise HERPIN veuve dudit Jean LECOMTE 50£. Révoque la donation devant Jean REUBINS notaire le 4 novembre 1568 et autre devant Guillaume WARENIGHEN notaire du 1er août 1585 et autre devant le présent notaire du 27 avril dernier. Témoin Guillaume DESROUSSEAUX fils de Jacques.

2 E 3 / 2828 acte 440 du 23/01/1625

Charles LEGHIEZ fils de feu Robert, palefrenier des Trois Rois à Lille, assisté de Maillard GILLES naguère son frère allié d'une part, Isabeau DECASTEKERE veuve de Jean POTTEAU, hôtesse audit logis, assistée de Jean DE CASTECKERE bourgeois et marchand son oncle, Jean et Antoine DE BOMONT marchands ses frères utérins, Nicolas BAVE Son frère allié, Nicolas MANNIER peintre, son beau-fils, tous de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 7000£ en meubles, argent et dettes actives et 2400£ pour le parchon des quatre enfants qu'elle eut dudit POTTEAU.

2 E 3 / 2828 acte 441 du 06/06/1591

[début détruit] de Leiselle châtelennie de Furnes, assisté de Jean DEBOULOGNE notaire apostolique et royal à Bergues Saint Winocq son caution. Par acte passé devant feu Renaud BRAEM notaire le 17 décembre 1583 il a promis de rendre compte à Renon DES WASTINES écuyer, Sr des Bois du Biez à cause de Demoiselle Catherine DUBOSQUEL sa femme de la recette et administration des biens de la dite au quartier de Veurne Ambacht de 1574 jusque 1583. N'ayant pu en rendre compte parce que l'huissier n'a su lui dire où demeure ledit Sieur, sachant seulement que c'est autour de Lille ou Tournai. Il a finalement appris qu'il était mort et souhaite rendre compte aux héritiers de ladite, à savoir Jean DUBOSQUEL écuyer, Sr de Guisgnam et Gérard DU MONT SAINT ELOY écuyer, St de Saint Sauveur ce qu'il fait en présence des présents notaires Nicolas GOUBE et Jean LEFRANCQ.

2 E 3 / 2828 acte 442 du 03/04/1590

Adrien VANDEN HEEDE écuyer, Sr de l'Espierre et Demoiselle Adrien DUPRET Sa femme de Lille donnent à Josse VANDEN HEDDE écuyer, sr de le Dicque les héritages cottiers acquis durant leur mariage à prendre à leur trépas à charge des rentes.

2 E 3 / 2828 acte 443 du 22/02/1590

Nicolas WAIGNON procureur postulant à Lille reçoit 600£ de Nicolas HERMEZ par les mains de maître Marc DELERUE, et 495£ 12s qu'il a reçu du dépositaire de la Gouvernance de Lille des deniers de la vente par ledit HERMEZ à Jean DE BERTAULT dit de Hollande pour le fournissement de 1200£ en quoi ledit Nicolas avec Noël HERMEZ son frère et autres étaient obligé vers ledit WAIGNON à cause de prêt. Pour quoi il vend audit HERMEZ les lettres faisant mention desdites 1200£ du 24 octobre 1587. Puis Jacques DELESALLE époux d'Anne DE RALENGHIEN, nièce et héritière avec autres de feu Antoine FACON, à se titre ayant de lettres de rente qu'elle reconnaît éteintes avec leurs arriérages suite à la vente d'héritages par Nicolas HERMEZ à Jean DE BERTAULT dit de Hollande, rend audit Nicolas une lettre de rente héritière du 25 février 1579 de 6fl 5 patards par an obligéant Noël et Nicolas HERMEZ père et fils au profit dudit FACON et celle du 12 mai 1584 de 9fl 7p 6d par an obligéant Noël HERMEZ fils dudit feu Noël au profit dudit FACON.

2 E 3 / 2828 acte 444 du 27/02/1590

Antoine DELOS fils de feu Jean de Lille ayant droit par transport par Jacques DE VENDEVILLE naguère marchand de vins, fils et héritier de feu Jacques, reçois de Charles FROIDURE procureur postulant à Lille, 100fl que par l'achat fait par ledit FROIDURE de Jean DELETOMBE dit Labia et Marie MANGET sa femme obligés en ladite rente, il a pris à sa charge et promis de payer audit VENDEVILLE pour être employés au rachat de ladite rente en laquelle Clément LEPE fils de feu Pasquier, et sa femme, sont obligés depuis le 27 août 1545 au profit de Jacques DE VENDEVILLE père dudit Jacques, reconnue exécutoire par ledit DELETOMBE et sa femme comme cousine et héritière de feu Roger LEPE qui fut fils et héritier dudit feu Clément. Comme elle est encourue au jour de l'achat dudit FROIDURE avec 81£ 3s d'arriérages. Se montre satisfait du payement des arriérages et de la moitié du capital dont l'autre moitié est à charge dudit Labia et sa femme.

2 E 3 / 2828 acte 445 du 1608/1590

Betremieux LE[détruit] procureur et receveur de Jacques DE FLANDRES de Lille par procuration passée à Douai ayant droit par donation de feu A[détruit] DE FLANDRES son père d'une lettre de rente héritière qui suit, vend à maître Wallerand MIROUL licencier es lois, avocat postulant au siège de la Gouvernance de Lille, une lettre de rente héritière du 22 mai 1560 de 900fl obligeant Demoiselle Philippotte HANGOUART veuve de Jean LEPERS en quoi est à présent tenu maître Roger LEPERS son fils comme héritier de ladite Philippotte.

2 E 3 / 2828 acte 446 du 10/09/1590

Demoiselle Vinchenette DETROS veuve d'Olivier ALLAU, boulangère à Lille ayant droit par transport de feu Denise LELEUX veuve de Nicolas HOCHIN, fille et héritière de feu Jean, vend Gabriel HOCHIN laboureur à Phalempin, une lettre de rente donnée des bailli et juges cottiers de la Srie des Espinichelles du 27 septembre 1575 de 50fl obligeant Pierre WAUCQUIER fils de feu Chrétien, et Marie CRESPEL sa femme de Phalempin.

2 E 3 / 2828 acte 447 du 23/08/1590

Michel BAUWET bourgeois et Demoiselle Marie BRIDOUIL sa femme de Lille reconnaissent que feu Jean DELERUE sergent du roi en la Gouvernance de Lille a, par son testament, donné à Venant DELERUE son fils naturel, 800£ et une lettre de rente héritière de 200£ obligeant maître Pierre DE MONS conseiller et pensionnaire de la ville de Lille que feu Pierre GHESQUIERE son exécuteur testamentaire avec feu lors vivant Antoine DESNORICHES ont maniés et des 600£ ont employé 400£ en cour de rente au foeur du denier seize sur Charles DELEBOE dit Petitpain, Jacques BERTOULT et autres, ayant retenu les autres 200£ dont ledit GHESQUIERE a payé le cours au denier seize jusqu'à son trépas. Les comparants ont nourri, gouverné et entretenu ledit Venant DELERUE comme ils le font encore à présent sans avoir eu aucun tuteurs commis. Pour continuer ledit entretien, reçoivent de Demoiselle Marie DURETZ veuve dudit Pierre GHESQUIERE ladite lettre de 400£ et de 200£ et les 200£ parfait des 800£.

2 E 3 / 2828 acte 448 du 08/11/1591

Guillaume CUVILLON écuyer, Sr de Hollebecque et maître Jean TAVERNE vendent à maître Wallerand MIROUL licencier es lois et avocat à la Gouvernance, une lettre de rente héritière de 250fl obligeant maître Jean DUMOULIN, Antoine et Regnaud LEGRAND tuteurs des enfants d'Oste LECHERF qu'il eut de (blanc) LEBAY depuis le 24 septembre (rien).

2 E 3 / 2828 acte 449 du 27/06/1591

Wallerand LEFER Sr des Tombes en Mouvaux, neveu et héritier en ligne directe (petit-fils) de feu Jean DE NOYELLES vivant écuyer, Sr dudit lieu, demeurant à Lille, vend à Martin HUDSEBAUT marchand jullier à Lille, une lettre de rente héritière du 11 décembre 1584 de 1000fl obligeant Thierry DE MARTIGNY écuyer, Sr de Hellemes au profit dudit feu Sr des Tombes. Témoin Antoine DELATTRE hôte au Faisan à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 450 du 26/11/1616

[Début détruit : Antoine GENUART dont les enfants sont bourgeois de Lille ?] Catherine LE BARBIER sa femme [...] de Lille, vendent à Pierre LE BARBIER frère de ladite Catherine, leurs droits sur un tiers à l'encontre d'Etienne et Pierre LE BARBIER qui ont les deux autres tiers d'une choque de maisons, jardin et bourloire avec les fossés au faubourg de la porte Desrigneaux à Lille vulgairement nomme le Sourgie devant la chaussé de la porte de Fives sur 4c. Mention de Guillaume DAUDENARDE ayant la maison nommée Quennelel.

2 E 3 / 2828 acte 451 du 13/10/1616

Pasquier DELANNOY marchand détaillleur de draps à Lille ayant droit par transport, vend aux maîtres généraux des pauvres de Lille par les mains de Nicolas PARENT leur receveur, une lettre de rente héritière du 25 mai 1577 de 25fl obligeant Jean LEGRAND fils de feu Henri, Antoinette DE LINSELLES sa femme de Flers et Louis BECQUART fils de feu Grard demeurant hors la porte St Sauveur de Lille au profit de Jacqueline BOSQUEL fille de feu Pasquier dont Antoinette LIENARD veuve de Bernard VEAMEL (WAYMEL ?) seule fille et héritière de feu Gérard, ledit Grard vivant héritier de ladite Jacqueline BOCQUET qui en a fait transport à Pierre CARPENTIER d'Ennoeullin qui en fait transport audit Pasquier DELANNOY.

2 E 3 / 2828 acte 452 du 04/10/1616

Jacques DE HARNES fils de (Rayé : feu) Denis, peigneur de sayette au faubourg des Malades de Lille, époux de Jeanne CONSTANT auparavant veuve de Thierry DUMONT vivant maréchal, vend à Hubert DUMONT, maréchal audit faubourg, une maison audit faubourg.

2 E 3 / 2828 acte 453 du 16/09/1616

Jean ROMON charpentier à Lille, fils et héritier de feu Antoine, vend à Charles DUBOIS bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière du 27 octobre 1573 de 200fl obligeant restée en cours de 50fl obligeant Jean LESTIENNE fils de feu Mahieu, Marguerite LEFEBVRE sa femme, Allard LESTIENNE et Marie DUHAYON sa femme au profit dudit feu Antoine.

2 E 3 / 2828 acte 454 du 13/06/1616

Antoine FAYOLET fils de feu Jean, manouvrier à Hovine (? Troué) près de Dixmude vend à Jean FAYOLET son frère au faubourg saint Pierre à Lille, diverses pièces de terres à Wahmain tenues de l'abbaye d'Auchy. Payements en 1617, 1618. Témoin Antoine CABELLE fils de feu Antoine, bourgeteur à Lille, 1619 témoins Mahieu POTTIER fils de feu André, charpentier au faubourg Desrigneaux et Pierre MULLIER fils de feu Luc du faubourg de La Madeleine.

2 E 3 / 2828 acte 455 du 17 mai 1616

Nicolas DE ROCQUES bourgeois et marchand à Lille et Demoiselle Jossine LE CANDELE sa femme, désirant pourvoir aux enfants qu'il eut de feu Jossine DENREMONT sa femme première, ordonnent que lesdits Nicolas, Péronne et Agnès DE ROCQUES auront chacun hors part 14000£, ladite Péronne étant femme de Bernard GREAN (ou GREAU) marchand qui aura à déduire 8000£ qui ont été donnés en dote, item 2000£ pour ses accoutrements, banquet de noces, nourriture et autres, les 4000£ ledit GREAU et sa femme les prendront sur les biens les plus apparents de leur succession. Les biens patrimoniaux dudit comparant iront aux enfants dudit Nicolas à l'exclusion de ladite Jossine et ceux d'elle, pour le reste on se conformera à leur contrat de mariage.

2 E 3 / 2828 acte 456 du 07/05/1616

Jeanne MUTEAU veuve de François GERARD, fille et héritière de feu Pierre, vend à Catherine DUTHOIT veuve de Denis DE GRUISONS d'Erquinghem le Sec, une lettre de rente héritière de 1200£ obligeant Jacques BEHAGLE fils de feu François, et Jacqueline VENET sa femme au profit dudit feu Pierre MUTEAU depuis le 17 juillet 1609.

2 E 3 / 2828 acte 457 du 14/05/1615

Antoine BUXANT fils de feu Jean, époux de Marie DELANNOY de Linselles vend aux enchères à Nicolas DESBONNET, Grard LIAGRE, Noël DUQUESNE et Philippe LECONTE tuteurs de Noël, Nicolas et Isabeau DESBONNET enfants de feu Michel et de Marie CASTEL, 6 cens de labeur à Roncq pris en bail par Jacques CASTEL qui est témoin avec Jacques et Adrien DE BEAUCARNE père et fils de Roncq sauf ledit Adrien de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 458 du 11/01/1616

Jacques LORTHIOIR fils de Philippe, sayeteur, Marie DENEU sa femme, ladite Marie en son nom soeur et héritière de feu Georges DENEU, Demoiselle Marie MANNIER femme divorcée de Louis FOUCQUART auparavant veuve de Grard DENEU, mère de ladite Marie, et Pierre DELANNOY marchand sayeteur, tous de Lille, vendent à Martin PENNEQUIN couturier à Lille, une lettre de rente héritière du 18 décembre 1595 de 200fl obligeant Jeanne HEDDEBAUT fils de Betreumieux, et Marguerite DUBURG sa femme et Grard MOLLET fils de feu Denis, bailli de Mrs d'Anchin au profit desdits Georges et Marie DENEU. Témoin Jean GHISTAIN natif de Soignies, serviteur de Jean DE LINSELLES hôte à la Viche.

2 E 3 / 2828 acte 459 du 06/05/1615

Firmin (Fremin) DUMOULIN bourgeois à Lille ayant droit par transport par Jean LEMESRE et Françoise ROUZEE sa femme auparavant veuve de David COUSIN, pour faire solution de payement à Pierre POLLET procureur postulant à Lille de 96£ par sentence données des échevins de Lille du 14 octobre 1613 au profit de Demoiselle Catherine CARDON veuve d'Hippolyte BRAE3M en laquelle ledit POLLET a droit par transport et 4£ en argent, cède audit POLLET, une lettre de rente héritière du 8 avril 1614 de 50fl obligeant Piate MARCHAND veuve d'Etienne VERMONT au profit de ladite ROUZEE. Puis autre lettre de rente héritière de 50£ obligeant Martine LEFEBVRE veuve de Charles LANNOY (?) au profit de Jean EMESRE depuis le 16 octobre 1614 en payement de ce qu'il doit à Jean MUCHE (?) et Jeanne JOIRE sa femme pour l'occupation d'une briqueterie leur appartenant.

2 E 3 / 2828 acte 460 du 17/11/1615

Marc PENNEL grassier et couturier à Lille vend à Etienne REGNAULT marchand épicer à Lille, une choque de deux maisons rue du Molinel à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 461 du 11/11/1615

Clais (Nicolas) SIMON couturier et faiseur de heucke à Lille, assisté de Josse DE BOULOGNE son père allié d'une part, Marguerite DESPRETZ veuve de Léon (Lion) DELANNOY bourachier à Lille, forte **d'Anne DUBOIS** sa nièce, fille de feu Antoine bourgeteur d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 100fl.

2 E 3 / 2828 acte 462 du 03/11/1615

Jacques LECOMTE fils de Jacques, sayeteur à Lille, assisté de son père, Nicolas LIBERT charpentier son oncle allié maternel, François CASTELAIN sayeteur, son cousin germain demi-point moins paternel, Morand LEFEBVRE sergent à la Gouvernance son grand-oncle allié maternel et de Maximilien LEFEBVRE procureur postulant à Lille son cousin germain demi-point moins maternel d'une part, Louise DELEVOYE fille de Guillaume futailler et carioleur et de Vincenette FOURMENT, assistée de ses père et mère, Evrard et Louis FOURMENT ses oncles maternels et de Josse VANDEWALLE fils de feu Simon, messager d'Anvers, son cousin germain allié demi-point moins paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de formoture de feue Catherine DEQUIEN sa mère 600£ et la moitié d'une lettre de rente héritière de 200£ obligeant Florent BUISINE et ses enfants procédant de la donation fait audit Jacques et Jean son frère de feu Maximilien et Marguerite LEQUIEN leurs oncle et tante et ses vêtements de noces. Elle apporte de la donation de feue Joye FIEVET dernièrement veuve de maître François DESTEVENE et auparavant d'Evrard FOURMENT 600£, 100£, ses vêtements de noces et chandail, accoutrements, bagues, joyaux estimés 300£ bien qu'ils soient de plus grande valeur, faisant le tout 1000£.

2 E 3 / 2828 acte 463 du 19/08/1615

Aliénor DESOBRY veuve de Pierre LEBROUCQ de Croix donne à Jean AGACHE fils de feu Adrien, un lieu manoir sur 4 cens à Croix près de l'église à prendre à sa mort.

2 E 3 / 2828 acte 464 du 22/01/1592

Léonard COBRYSSSE le jeune de Bruges pour lui et comme procureur et receveur spécial par acte devant échevins de Bruges de Demoiselle Chrétienne DELAMONTAGNE sa femme, fille et héritière de feu maître Pierre qui fut fils et héritier de feu Christophe, ayant droit par partage devant François LE BOURGEOIS notaire du 22 mars 1581 pour vendre des censes, terres, héritages et lettres de rentes héritières à Lille, Armentières, Bailleul et ailleurs, vend à Demoiselle Marguerite MIROUL veuve de Nicolas TESSON de Lille, une lettre de rente héritière des échevins d'Armentières du 27 juin 1554 de 800fl obligeant la ville d'Armentières au profit dudit feu Christophe.. Vend à François GRENU marchand à Lille, une lettre de rente héritière devant échevins de Saint Simon et Raisse du 14 janvier 1517 de 16£ 17s par an au rachat du denier vingt obligeant Antoine DE HOUPLINES au profit de feu Hellin DELEMONTAGNE, autre du Souverain Bailliage de Lille du 9 novembre 1528 de 60£ obligeant Antoine DE HOUPLINES au profit dudit Hellin dont Jean INGHELMONT a acquis droit au profit de maître Philippe DELAMONTAGNE, autre de 9£ 12s par an au rachat du denier vingt obligeant Samson PIETIN au profit dudit Christophe, maçon devant échevins d'Armentières le 8 novembre 1531 prononcée exécutoire le 2 février 1582 par Pierre DESTIEU fils et héritier de feu Vincent qui fut fils et héritier de Jacquemine LE PIPPRE à son trépas femme de ... BACLER et auparavant veuve de Pierre DESTIEU comme occupant et détenteur de la maison hypothéquée. Autre lettre de rente héritière par arrentement devant lesdits échevins du 25 octobre 1560 obligeant Jean, Jeanne et Catherine CARRETTE au profit de Christophe DELAMONTAGNE et une du Souverain Bailliage du 21 octobre 1564 de 400£ obligeant Jean SIX fils de feu Jean au profit de maître Christophe DELAMONTAGNE reconnue exécutoire par Antoine HANCQUART suite à un échange d'héritages hypothéqués au profit dudit maître Christophe. Puis le 12 juin 1590 ledit COBRYSSSE audit nom comme fille et héritière de feu maître Pierre qui fut fils et héritier de Christophe DELAMONTAGNE qui fut fils et héritier de feu Hellin et comme nièce et héritière en ligne collatérale de maître Philippe DELAMONTAGNE son grand-oncle que de maître Christophe DELAMONTAGNE son oncle [Pages mélangées]

2 E 3 / 2828 acte 465 du 02/05/1592

Wallerand LEFEL Sr des Tombes en Mouvaux, neveu et héritier en ligne directe (petit-fils) de feu Jean DE NOYELLES vivant écuyer, Sr des Tombes qui fut mari de Demoiselle Charlotte DELATTRE auparavant veuve d'André GOMME (GOMMER ?) écuyer, pour faire solution de payement aux maîtres généraux des pauvres de Lille et aux pauvres orphelins dits de la Grange de 778£ 16s restant que ledit feu André leur a donné chacun par moitié et moyennant 21£ 4s qu'ils reconnaît avoir reçu d'eux, ils vendent à Pierre LEPE et Jean CASTELAIN ministres desdits pauvres et Simon DOBY et Antoine DE LILLERS maîtres desdits enfants, 20Fl de lettre de rente héritière par an au rachat de 400fl à prendre en une rente de 2000fl obligeant feu Messire Claude DOIGNIES chevalier, Sr d'Estrée et feue Dame Jacqueline DE BERLETTE son épouse au profit de lors vivant Charles DELATTRE écuyer, Sr des Tombes depuis le 5 août 1550.

2 E 3 / 2828 acte 466 du 05/03/1592

Marguerite MERLEVE (ou MERLEBE) veuve avec enfants de Martin MOURMAN qui fut fils et héritier de feu Clais (Nicolas), et Pierre LETTEN fils de feu Jean, bourgeois et marchand drapier à Ypres fort de Guillaume MOURMAN et Nicolas DE BOOM tuteurs des enfants et héritiers dudit feu Martin MOURMAN qu'il eut de ladite MERLEVE, vendent à Demoiselle Isabeau DELATTRE veuve de Nicolas GRAU de Lille, la moitié d'une lettre de rente héritière de 10£ de gros par an au rachat du denier seize dont ladite veuve a droit d'un quart et lesdits enfants d'un quart à l'encontre de ladite veuve GRAU obligeant la ville d'Ypres et sept châtellenie de West Flandre au profit dudit feu Clais MOURMAN. Puis ladite veuve GRAU transport à la première comparante la moitié d'une lettre de rente héritière de 36fl par an au rachat du denier seize du 7 juin 1569 obligeant les mêmes au profit dudit Clais dont un quart restant est à ladite MERLEVE comme veuve dudit Martin qui fut fils et héritier dudit feu Claise et l'autre quart aux dits enfants.

2 E 3 / 2828 acte 467 du 04/05/1592

Jacques DE VARENNES écuyer, Sr du Haulmez etc., Antoine DESTRAOS (DESTROOS ?) écuyer, Sr de Montreuil, époux de Demoiselle Jeanne DE VARENNES et Mathias DE LE FLYE écuyer, Sr d'Ennevelin époux de Demoiselle Anne DE VARRENNES, Bauduin DE CROIX écuyer, Sr d'Oyembourg et Jean BOURGOIS procureur postulant en cour laye, curateurs commis par justice aux biens vacants de feu Claude DE VARENNES fils de feu Maximilien, vivant écuyer, Sr dudit Varennes reconnaissent que feu Jean DE VARRENNES écuyer, Sr de Haulmez par son testament du 18 juin 1591 devant Joannes BRUYMIGE (?) notaire en la ville impériale d'Aix (la Chapelle) leur a délaissé les biens procédant de son feu père à prendre à sa mort par égales portions à charge des dettes et donations sous faculté laissé que ses frère et sœurs pourraient retenir les fiefs et héritages suivant estimation, son frère ayant le premier choix. Ayant fait recherche desdits biens paternels ont trouvé qu'il y a la Srie, fief et cense du Haumez comprenant trois fiefs, le premier dut Haulmez sur 6b 12c avec sa cense, le second dit Le Ghis sur 28c et le dernier 5b 15c 70v et le quart de 4b 7c de terres renteuses, et le quart de deux lettres de rentes héritières dues par Dame Adrienne DE HAUDION dit de Ghibréchies, dame de Wallebeke, l'une de 800fl en quoi feu Walter DE HAUDION dit de Ghiberchies (sic) écuyer, Sr de le Ville, frère de ladite dame était obligé et l'autre de 1800fl obligeant ladite dame vers les enfants dudit feu Sr de Haulme, le tout portant 12414£ 10s 2p. Moyennant à chacun 3103£ 12s 10d 2 parties 1/2 qui est le quart de ladite somme, le premier comparant retient le tout. Les dettes portent 594£.

2 E 3 / 2828 acte 468 du 17/06/1592

Jean POISSONNIER laboureur à Verlinghem époux de Jeanne LENOIR fille et héritière de feu Jean et de feué Catherine FREMAULT qui avaient droit d'un quart comme par transport avec autres, un quart par transport de Grard LENOIR fils et héritier de feu Pierre qui fut l'un des acquiseurs avec ledit Jean LENOIR, deux quarts part transport audit POISSONNIER devant le présent notaire le 13 avril 1588. Vend à David DUHAMEL fils et héritier de feué Jacquemine DUPONCHIEL qui fut sœur et héritière de feu André et en ladite qualité détenteur et occupeur de 5 cens pris en 9c arrentés par ladite lettre de rente devant les échevins du Pays de Lallœu de 14£ par an obligeant le dit feu André DUPONCHIEL et Marie BOURGEOIS sa femme au profit du dit Jean LENOIR et autres.

2 E 3 / 2828 acte 469 du 01/07/1592

Demoiselle Marguerite MIROUL veuve de Nicolas TESSON d'une part, Jean MIROUL procureur de la ville de Lille d'autre part. Par partage avec leurs frères et sœurs avec autres héritiers de feu maître Jean DUQUESNOY devant Wallerand DUMERES notaire le 27 juillet 1582 a été assignée à eux une lettre de bailli du 22 mars 1571 de 225fl en principal au denier seize obligeant Jean LECOMTE au profit de Josse DELEWAULLE et depuis, par certain accord entre eux et Arnould DE POUQUES écuyer et Demoiselle Jacqueline DE LA CHAPPELLE sa femme, exécuteurs testamentaires de feué Demoiselle Antoinette DE LA CHAPPELLE veuve dudit maître Jean DUQUESNOY, leur fut transportées deux autres lettres de rentes héritières, l'une du 3 novembre 1514 de 360£ obligeant Martin MARLIERE au profit de Gilles HONNORE et l'autre du 11 avril 1537 de 400£ obligeant Michel LEGROUL au profit dudit feu Jean DUQUESNOY que paye à présent Jean DELECOURT héritier de Lambert MASUREL à cause de sa femme pour partie et le surplus par le veuve Hugues DUTRIEZ comme ayant acheté la maison hypothéquée, pour fournir à l'hoirie et donation à eux faites par ledit feu Jean DUQUESNOY, dont appartient à ladite veuve 435£ 15s 9d et le surplus audit Jean MIROUL. Partagent lesdits lettres de rentes héritières : à la première celle obligeant ledit LEGROUL, au second l'autre et les arriérages moyennant payement à la première.

2 E 3 / 2828 acte 470 du 30/07/1592

Jacques DE VENDEVILLE bourgeois et naguère marchand de vins, Demoiselle Louise MARISSAL sa femme, Eustache HERRENG et Demoiselle Marie DE VENDEVILLE sa femme, fils des premiers comparants, tous de Lille, vendent aux enchères à Mahieu et Jean MEURISSE frères, bourgeois à Lille comme curateurs d'Anne MEURISSE leur soeur et pour eux-mêmes, une maison ayant issue place des Patiniers près la place St Martin à Lille, tenant par derrière à la maison du Morsier d'Or appartenant à la veuve Antoine DE FLANDRES.

2 E 3 / 2828 acte 471 du 27/02/1623

Damoiselle Jeanne DORESMIEULX suite au bail de la Cense de le Donze qu'elle a fait devant le présent notaire Jean LEFRANCQ et François DESAINS notaires à Pierre BERNARD et Jeanne FREMAUT sa femme pour neuf ans, elle accorde à Jean DUMORTIER fils de Pierre, époux de Michelle BERNARD fille du dit Pierre et Jeanne FREMAULT le même bail pour faire succession avec Pierre DUMORTIER père du dit Jean, son caution. Témoins Regnaud LEBOUCQ hôte à la maison ayant enseigne L'Abbaye à Lille et Jean PACQUAU hôte à Ennetières, paroisse d'Avelin.

2 E 3 / 2828 acte 472 du 26/01/1623

Jean DURIEZ et Thomas DESPREZ tuteurs de Maurice, Piat et Antoinette BERTOUL enfants de feu Jean, lesdits enfants neveux et nièce, donataires et héritiers par réputation de feu Jacques BERTOUL vivant bourgeois à Lille et par ci-devant boulanger par accord avec les autres donataires et héritiers par acte devant Jean LEFRANCQ et Pierre LIPPENS notaires le 5 décembre 1619, vendent à André LEBLANCQ bourgeois à Lille, une lettre de rente héritière du 13 septembre 1593 de 100 florins obligeant François FICHEAU fils de feu Jean, laboureur et brasseur à Erquinghem le Sec au profit de Jacques DAVID dont a acquis droit Alexandre DELEBOURSE devant Jacques DELANNOY notaire le 13 septembre 1591 et ledit feu Jacques BERTOUL de REgnault DELEBOURSE fils et héritier dudit Alexandre le 7 mars 1598 devant Gilles DE BRABANT notaire, reconnue exécutoire par Jean et Martin FICHEAU et autres héritiers du dit feu François.

2 E 3 / 2828 acte 473 du 23/09/1592

Laurent PORTAIL fils de Germain, maître tireur d'or et argent à présent à Lille donne à Isabeau et Pasquette PARDEAU (? surchargé PARDEAU) enfants de feu Pierre et de Marie DIEUDONNE à présent femme du comparant, tous ses biens à sa mort à charge des dettes s'il meurt sans enfants. Ladite DIEUDONNE en jouira sa vie durant. Témoins Pierre COCHET maître tireur d'or et d'argent et Maclou DORMAN (signe DORMAM ou DORMAIN) maître batteur d'or et d'argent à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 474 du 01/08/1592

Maître Pierre DRIESCHART licencier es lois, bailli de Tourcoing suite à la cédition de ce jour par Guillaume DE WARENGHEN procureur postulant en court laye à Lille de ses droits sur une lettre de rente héritière de 300fl, lui vend une lettre de rente héritière de 100fl obligeant Gaspard BRAYME (BREYNE) fils de feu Philippe, et Martin BRAYNE fils dudit feu Philippe au profit de Pierre LIEVIN dont ledit DRIESCHART a acquis droit. Avec le premier comparant Simon GHESQUIERE sergent du roi au bailliage de Lille, Jacques DURETZ marchand détaillleur de draps, époux de Marguerite GHESQUIERE et Mahieu ROHART marchand tonnelier à Lille, époux d'Antoinette GHESQUIERE forts de Marie et Madeleine GHESQUIERE, lesdits GHESQUIERE enfants et héritiers de feu Pierre et de feue Marie DURETZ qui fut veuve dudit Pierre qui garantissent ladite rente. Puis ledit DE WARENGHEN ayant droit par transport de feu Pierre GHESQUIERE qui en avait droit par transport de Jean DONAS, moyennant la cédition de ce jour à lui faite d'une lettre de rente héritière de 100fl, vend à maître Pierre DRIESCHART, licencier es lois, bailli de Tourcoing, une lettre de rente héritière de 300fl obligeant Pierre COPMAN fils de feu Léonard (Liénart), Marie LECOMTE sa femme, Jeanne VANDECALLE veuve dudit Liénart et Catherine DUPONT veuve de Philippe LECOMTE au profit dudit DONAS du 23 janvier 1586 et devant échevins de Tourcoing le 29 mars 1537 sous forme d'arrentement par lequel appert Jean DUCOULOMBIER et Antoine MATHON ont vendu à Mahieu DUCASTEL le somme de 21fl par an.

2 E 3 / 2828 acte 475 du 02/08/1659

Françoise DUVERLIER femme d'Etienne DANIEL bourgeois et carlier à Lille révoque la donation par elle faite le 13 septembre 1551 devant Gilles GENTIL et Mathieu NICQUET notaires et autres donations suivant la faculté à elle donnée dans son contrat de mariage devant ledit GENTIL le 3 mai 1542. Donne à Anne PARDON femme de Gilles GRIGOIN, sa cousine germaine, 600£ à charge d'un service en l'église des Dominicains de Lille et de 100 messes de St Grégoire, 4 rasières de blé converties en pain pour les pauvres le jour de son service, 50 messes de requiem chez les Récollets et de donne à Dame J. (sic) Marguerite SALEMPIER, religieuse au couvent de l'Abbiette à Lille 3£ de gros. Devant François LEFRANCQ notaire à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 476 du 02/10/1625

Christophe RONDEAU arquebusier à Lille, naguère mari de Marie WARTEL qui avait droit par transport de la moitié d'une lettre de rente héritière de 600fl obligeant Charles LEFER fils de feu Pierre, et Marie VAN BRABANT sa femme au profit de Demoiselle Marguerite DELECAMBRE à présent femme d'Hugues DESQUENNES depuis le 1er décembre 1616, ladite moitié acquise d'eux par acte devant Pierre LE BARBIER notaire le 8 juillet 1620, reconnaît avoir reçu de ladite VAN BRABANT dernièrement veuve de Simon DARTHOIS et auparavant dudit DEFER (sic), 300fl pour la moitié du principal de ladite lettre et l'acquitte des arriérages. Si Adrien FERDINAND sire du Quesnoy, Sr de Luzebecque prétendait quelque chose en ladite moitié, le présent rachat serait nul et les 300fl rendus. Témoins Charles CAUDRON hôte et tavernier au Dolphin et Pasquier LECLERCQ son serviteur.

2 E 3 / 2828 acte 477 du 29/10/1625

Denis VILLETTÉ époux de Marie PETIT d'Ennevelin pour lui et fort de Jean, Antoine, Catherine et Marguerite PETIT tous enfants et héritiers d'Olivier PETIT, consent à ce que Pierre DANCQUIGNIES laboureur à Ennevelin puisse recevoir du dépositaire de la Gouvernance de Lille 60 livres parisis nantis par Jean CARDON marchand lui ayant acheté un bien à Ennevelin, tanmoins au capital d'une lettre de rente de 100 livres obligeant Antoine PETIT fils de Jean vers Robert DELEDEULLE depuis le 17 mars 1539 reconnue exécutoire par Jeanne GRANDSIRE veuve du dit Antoine PETIT le 30 novembre 1588 et le 17 juin 1605 par Olivier PETIT et autres enfants et héritiers de la dite Jeanne, , ayant ledit DANCQUIGNIES droit par transport devant Gaspard TAVERNE et Jérôme MASURE notaires le 23 avril 1624. Autre somme de 20£ à recevoir de Marguerite PETIT veuve de Louis GHYSLAIN et autres 20£ à lui dues comme héritier de Catherine PETIT qui fut fille et héritière du dit Antoine. Devant Jean et Simon LEFRANCQ notaires. 12/12/1625 Jean et Antoine PETIT de Lille et Ennevelin et Marguerite et Catherine PETIT demeurant au faubourg des Malades et Fretin, les dits PETIT enfants de feu Olivier ayant eut lecture du consentement de Denis VILLETTÉ leur beau-frère au profit de Pierre DAUCQUIGNIES. Ratification. 29/10/1625 Marguerite LAMBIN veuve d'Olivier PETIT de Lille et Pierre DACQUIGNIES laboureur à Ennevelin s'acquittent l'un l'autre et mettent à néant tous procès.

2 E 3 / 2828 acte 478 du 15/10/1625

[Début détruit. Ajout en marge : Abraham BLIAS] à Croix, lesquels comparants vendent aux enchères à Henri FROIDURE marchand jullier à Lille, 12c 5v de jardin et labeur avec un lieu manoir à Croix (Rayé : sauf ce qui est édifié et le bois appartenant à Léon THIES frère dudit vendeur) sans charge de bail et avec don à Ghislain VANDERMOTTE et la femme du vendeur. Témoin Guillaume VANDERBANCQ hôte au logis de la Vigne.

2 E 3 / 2828 acte 479 du 01/09/1625

Michel HIBLE laboureur à Beaucamps, Jeanne HASEBROUCQ sa femme, Pasquier MALLE fort de Jeanne LESTIENNE sa femme de Ligny Gaucie, Guillaume HOCHART et Madeleine SIX sa femme de Ligny, Guillaume DEHENNIN et Florence LUTUN (LUTAIN ?) sa femme de Fournes et Hélène LESTIENNE veuve de Marc COUSIN, Marc et Claire COUSIN ses enfants de Fournes, créés vers Gabriel LAUTENS bourgeois de Lille, une lettre de rente de 900 livres en laquelle ils s'obligent ce jour au Souverain Bailliage de Lille, à répartir également sauf le dit HIBLE qui a reçu 300 livres et les autres 150, ayant établi ledit HIBLE pour payer annuellement à qui il devront verser chacun leur part sous peine de payer les frais qu'engendrerait alors une exécution de justice ou autre. Témoin Simon LEFRANCQ fils et clerc de Jean LEFRANCQ présent notaire.

2 E 3 / 2828 acte 480 du 21/06/1625

Demoiselle Agnès DE ROCQUES femme ou veuve de Guillaume PERSANT de Lille. Ses biens à sa mort devraient aller à Nicolas DE ROCQUES son frère à l'exclusion de Demoiselle Péronne DE ROCQUES sa soeur, femme de Bernard GRENU marchand à Calais en raison de la coutume de la châtellenie de Lille selon laquelle les mâles exclus les femelles. Veut toutefois que ses biens aillent à parts égales entre ledit Nicolas et ladite Péronne ou leurs enfants par représentation, à l'exclusion de Demoiselle Jeanne WICCART veuve de Jacques DENGREMONT, grand-mère desdits Nicolas et Péronne si elle était encore vivante, contrairement à ce que prévoit ladite coutume.

2 E 3 / 2828 acte 481 du 02/09/1625

André LEBLANCQ bourgeois de Lille, administrateur des biens de feu Jean LEFRANCQ, fils à moi notaire auquel appartient une lettre de rente héritière du 19 avril 1614 obligeant Jacques BOUCHERY fils de feu Antoine, Catherine LANSEL sa femme du faubourg des Reigneaux de Lille, Jean BATAILLE fils de feu Antoine, et Jeanne BOUCHERY sa femme du faubourg Notre-Dame de Lille au profit dudit LEBLANCQ pour 150fl, laquelle rente néanmoins procède et rempile de rachat de quelque ... appartenant audit feu Jean, ores qu'il n'en soit fait mention par icelle et que sa constitution soit créée au profit du comparant. Moyennant l'écrit à lui délivré par François LEFRANCQ frère dudit feu Jean contenant confession d'avoir relisé (retiré ?) des mains dudit LEBLANCQ ladite lettre de rente, et ce en tanmoins de l'hoirie et succession à lui échue par moitié par le trépas dudit feu Jean LEFRANCQ son frère dont il se tient content, vend audit François LEFRANCQ ladite lettre de rente héritière. Témoin Hubert FONTAINE fils de Jérôme, marchand à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 482 du 26/11/1624

Marguerite MENGIER veuve de Mathieu CUIGNET vivant emballeur d'une part, Betreumieux, Remy et Jacques CUIGNET, Jean PREUDHOMME, Jeanne CUIGNET sa femme, Simon BRUYANT (?) époux de Madeleine CUIGNET et Jeanne MARTIN veuve de Pierre CUIGNET, mère et tutrice des enfants qu'elle en eut, tous héritiers dudit feu Mathieu d'autre part. Etant apparents d'entrer en procès concernant la succession dudit Mathieu et les deux enfants que la comparante eut de lui, morts et par conséquent héritière d'eux. S'accorde. La première se déporte de ses droits comme héritière de ses dits deux enfants, elle a reçu selon ses droits de veuve, habits, bagues et joyaux conformément à son contrat de mariage et amendement de 600£, promettant de prendre à sa charge les dettes de la maison mortuaire, payer à André ROTRUD bourgeois le louage de la maison qu'elle occupait avec son feu mari. Les seconds lui cèdent une lettre de rente héritière du 23 avril 1624 de 400fl obligeant maître Etienne POUTRAIN prêtre et chanoine de l'église collégiale St Piat de Seclin au profit dudit feu Mathieu et prennent à leurs charge 50£ dues audit ROTRUD.

2 E 3 / 2828 acte 483 du 05/06/1625

Sur sommation faite par Pierre ZOUTE fils de feue Jacqueline MOTTE, petit-neveu de Philippotte BECCUE à son trépas veuve d'Allard SCHELLEWART et héritier d'icelle avec autres par sa disposition devant Jacques DE BEAUMARETZ notaire du 20 janvier 1612 à succéder les biens que Péronne DELAMOTTE, nièce de ladite Philippotte et Daniel CRETTON son mari ont par le trépas de ladite veuve SCHELLEWART appréhendé à titre de jouissance viagère pour retourner après leurs trépas et tenir la cotte et ligne de ladite veuve SCHELLEWART à Daniel CRETTON bourgeois de Lille de lui bailler déclaration des biens qu'en vertu de ladite disposition il possède viagèrement par le trépas de ladite Péronne DELEMOTTE sa femme. Icelui Daniel CRETTON usant de bonne foi, désirant y satisfaire, déclare que par le trépas de ladite veuve SCHELLEWART il jouit d'une maison rue des Sahuteaux à présent occupée par Guy DELERUYELLE au rendage de 80£ par an, autre maison rue du curé occupée par la veuve (Rayé : Valentin) DELERUYELLE au rendage de 96£, autre maison rue du Bourdeau occupée par Antoine LECAT au rendage de 56£ par an et la moitié d'une autre rue de Tenremonde à l'encontre de Simon DESROUSSEAUX de Lille occupée par Pierre BERNARD au rendage de 60£ par an. Quant aux lettres de rentes héritières délaissées par ladite veuve SCHELLEWART, la moitié est retournée aux héritiers d'Allard SCHELLEWART et l'autre audit Daniel CRETTON a été employée pour fournir au don par elle fait à l'hôpital Ste Catherine de Siennes dit Grardine portant 3000£. Il ne connaît pas d'autres biens venus d'elle.

2 E 3 / 2828 acte 484 du 14/05/1625

Demoiselle Adrienne CRAUWIN veuve de Jean DU BOSQUEL vivant sayeteur, fille et héritière de feu Georges, ayant droit par partage avec ses cohéritiers, vend à Henri PREVOST briqueteur à Frelinghien, une lettre de rente héritière du 14 novembre 1606 de 400fl obligeant Philippotte BILLAU veuve de Robert DELADERRIERE, Antoine, Robert et Etienne DELADERRIERE frères, fils de ladite au profit dudit feu Georges CRAUWIN. Témoins Antoine DELEBECQUE clerc de maître Rolande DE BEAUMARETZ procureur et Simon LEFRANCQ fils et clerc du présent notaire Jean LEFRANCQ.

2 E 3 / 2828 acte 485 du 14/05/1625

Demoiselle Marie CHARLART fille non mariée de feu Cornille de Lille donne à Cornille CHARLART son neveu, fils de Charles frère de comparante pour ses bons services, une lettre de rente héritière de 600fl obligeant Jean SCREVE charpentier et Barbe MASUREL Sa femme au profit de la comparante depuis le 8 juin 1624 à prendre à sa mort.

2 E 3 / 2828 acte 486 du 05/05/1625

Marie MANISENT fille non mariée de feu Antoine de Lille donne à Charles MANISENT l'aîné, son frère de Tournai une lettre de rente héritière de 300£ obligeant Antoine FIEFVE de Bourghelles à cause de l'achat par lui fait elle d'héritages proches de la chapelle de Bourghelles, à prendre à sa mort. Témoin Pierre DESCAMPS serviteur de meunier à Ancoisne.

2 E 3 / 2828 acte 487 du 25/10/1659

Martin SNAUWART (signe SNAUWAERT) prêtre, chapelain de l'église collégiale St Pierre de Lille, acquiseur, vend à Bruno BAYART greffier criminel de Lille, une lettre de rente héritière du 30 septembre 1654 obligeant Charles VERDIERE receveur à Lille comme procureur spécial de noble et illustre Dame Anne DE MOL baronne de Mortagne, dame de Ham, Ligny, Escobecque, Beauvoir etc. veuve de noble et illustre Sr Don Antoinio DE BELANDRA vivant maître de camp d'un tierce d'infanterie espagnol, Nicolas VERDIERE aussi receveur et Demoiselle Barbe LE PIPPRE sa femme pour 700fl. Devant François LEFRANCQ notaire à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 488 du 08/11/1659

Jeanne CARLIER veuve avec enfants d'Antoine WATTRELOS vivant maréchal à Lille, vend au Sr Hubert DU HOT Sr du Fau de Lille, une lettre de rente héritière du 13 mars 1638 de 360£ obligeant les Etats de Lille, Douai et Orchies au profit dudit WATTRELOS.

2 E 3 / 2828 acte 489 du 29/03/1647

[Détruit. D'après la signature : Catherine DESTEVELE] veuve de maître Cornille MARSELLE vivant chirurgien avec enfant de Lille, vend à Demoiselle Catherine BEHAGLE veuve d'Antoine FRERON vivant bourgeois et marchand à Lille, une lettre de rente héritière de 500fl obligeant la ville et communauté de Lille depuis le 14 mars 1624 au profit dudit feu Cornille. Ajout [début détruit] Le 29 mars... veuve avec enfants de ... de la rente au texte confesse avoir reçu de ... DE CLIPPELLE bourgeois et receveur à Lille ayant ratrait aucun héritage vendu par Jacques DE CLIPPELLE son frère obligé en ladite rente (sic) à Gilles LEROY fils de feu Robert.

2 E 3 / 2828 acte 490 du 25/01/1659

Jeanne RABECQUE veuve en dernières noces de Michel DE REGNAUCOURT et en premières de François DIEU de Lille avec ledit DE REGNAUCOURT a fait diverses dispositions conjointement et, entre autre, une passée devant Luc MOUCQUE et Mathieu CASTELAIN notaires le 20 décembre 1651 par laquelle il est dit que Jeanne DE REGNAUCOURT leur fille devait prendre 4000fl sur leur succession pour toute hoirie de son père. Depuis la mort dudit Michel plusieurs biens et dettes actives sont tombées entre ses mains. Confirme la disposition à l'encontre des autres enfants qu'elle eut dudit Michel et de son premier mari, dont elle aura le montant sur une maison rue du Fien (?) d'Antoing, 1800£ sur ce que lui doit Jean DELEVIGNE beau-père de ladite Jeanne DE REGNAUCOURT comme caution de Denis DELEVIGNE son fils, 1000£ qu'elle a reçu il y a deux ans pour les utiliser à son train de draperie et 2400£ qu'elle prendra sur lettre de rente héritière, cédules ou de cange que la comparante délaissera. Aux enfants de feu François DIEU fils ira une maison cour de l'Etoile et 400£ sur ses biens. Aux enfants d'Honoré DIEU aussi son fils une maison dans ladite cour et 400£. Aux enfants de Marguerite DIEU femme de Jean PLAISANT aussi sa fille, une maison rue duiscen (?) d'Antoing et 400£ sans que leurs parents puissent y prétendre. Lesdits François, Honoré et Marguerite auront 200£ chacun. Tous ses autres biens iront à ladite Jeanne DE REGNAUCOURT. Témoin Jean CARDON fils de feu Jean, égard d'huile.

2 E 3 / 2828 acte 491 du 28/03/1647

Jean Baptiste DE CRAEYER marchand à Lille confesse avoir reçu d'Antoine LOUCON (?) chartier venant de Bruges de Lennoy (?) de Philippe WANCQUART marchand audit lieu du (suc) 7 pipes de vin de Malaga, déclarant en avoir fait déclaration aux fermiers des impôts des vins au pays de Flandre 'où elles ont été envoyées. Témoins Charles et Charles VERDIERE père et fils, marchands à Lille.

2 E 3 / 2828 acte 492 du 11/04/1647

Pierre LAGACHE manouvrier à Lille d'une part, Anne MARTINACHE fille de feu Jacques, assistée de Marie MARTINACHE sa soeur veuve de Thomas GRIFFON de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 2828 acte 493 du 08/05/1647

Maître Antoine BOUREL licencier es droits, avocat postulant à Lille, acquiseur, vend à Demoiselle marie POUILLE veuve de Bon FRUIT vivant bourgeois et marchand à Lille représentée par Jean FRUIT son fils, une lettre de rente héritière du 1er décembre 1629 obligeant Maurice (Meurisse) DE SMERPONT dit de Bourghelles écuyer, fils de feu Claude aussi écuyer, Sr de la Vacquerie au profit du comparant pour 200fl que paye à présent Simon DE ROSENDAL receveur des domaines et annotations, et une autre donnée du chapitre St Pierre de Lille du 6 octobre 1642 de 500£ obligeant Jean RAOUL fils de feu Nicolas, charpentier et Marie BAHEGLE sa femme de Lille.

2 E 3 / 2828 acte 494 du 28/05/1647

Michel CULLENER fils de feu Jean, sayeteur à Lille, neveu en ligne collatérale et héritier avec autres de feu Pierre DESPREZ vivant acquiseur vend à Soeur Yolande CHARLET mère servante de l'hôpital de la Charité à Lille au nom dudit hôpital, une lettre de rente héritière du 23 octobre 1627 obligeant Martin FOURNIER laboureur et couvreur d'étrain de Sin, paroisse de Baisieux au profit dudit feu DESPREZ pour 100fl à présente payée par Jean DESDHUY (?) surchargé laboureur à Chéreng et Venant PLAY (PLEY) de Baisieux héritiers dudit feu FOURNIER.

2 E 3 / 2828 acte 495 du 05/07/1647

François MOUTIER auditeur du Souverain Bailliage de Lille, veuf de Demoiselle Marguerite COEBOET (COEVOET) qui fut fille de feu Thierry et de vivante Demoiselle Marguerite DELECOURT, vend à Michel THEVELE messager de Lille à Bruxelles, et Marie LEGRAIN sa femme, la part de ladite feue Marguerite par donation de sa mère dans une maison sur le marché aux filets de lin à Lille par acte devant Jean DE TENRE et Jérôme MASUREL notaires le 28 mai 1626 à l'encontre dudit THEVELE.

2 E 3 / 2828 acte 496 du 18/12/1647

[Acte rayé] Catherine HENNION (ou HENNIN) veuve de Martin CONSEIL vivant sayeteur à Lille, dans son lit, malade mais de bon sens et entendement, teste. Inhumation en la chapelle Notre-Dame à St Sauveur au cas où elle meurt de contagion, messes, dons aux chapelles St Quentin et St Sébastien, à Godefroid SETEN son oncle maternel 24£ et son oncle Jean SETEN 24£. A Anne SETEN fille dudit Godefroid 12£ et à Jacqueline SETEN fille de Jean, 12£, à Jeanne SELOSSE fille de Jean 24£, à Jean SELOSSE son beau-frère une lettre de rente héritière de 1000£ due par Gilles SALLEN (?) et autres au profit de feu Martin CONSEIL l'aîné, à Catherine SELOSSE fille dudit Jean 24£ et à Pierre SELOSSE son filleul 24£, à Jean SELOSSE fils dudit Jean un manteau de drap venant de feu Martin CONSEIL, à Hélène DUHAS (?) 6£, que lui soit déchargé un voyage par elle promis à Notre-Dame de Halle aussitôt son trépas, à Antoine MACOTTE 6£, à Soeur Françoise TOURNEMINE brigittine à Lille 24£ pour prier Dieu pour son âme. 100 messes pour son âme et celle de son feu mari. Le reste de ses biens ira à Antoinette SETEN sa nièce et s'il mourait avant elle à Bonne CAPPELLE sa fille, femme de Venant DELEVIGNE. Ajout en marge : Le 25 juillet 1650 ladite à présent femme de Michel RICOURT marchand graissier, révoque ce testament.

2 E 3 / 2828 acte 497 du 16/12/1648

Vaast BOUCHE fils de feu François, laboureur à Linselles vend une lettre de rente de 325 florins à Gilbert WAGNON et Catherine SIX sa femme, laboureurs à Linselles du 22 mai 1647 obligeant André WAGNON fils de feu Jacques laboureur à Linselles.

2 E 3 / 2828 acte 498 du 15/12/1648

Marie Anne DESPREZ fille de feu Guillaume et de feu Péronne FOURMENT et présentement fiancée à Jean Baptiste DELEFOSSE fustaillier à Lille, vend à Jean Baptiste DEBONNAIRE et Claude MASUREL marchand à Lille, ledit DEBONNAIRE héritiers de héritier de feu Demoiselle Marguerite DELEDEULE veuve de Jean DE CRINEN (?) et ledit MASURE en qualité et tuteur de Jacques WALLET et procureur spécial de Demoiselle Jeanne, Marguerite et Marie (?) WALLET, lesdits WALLET enfants de feu Jacques et de Demoiselle Marguerite DEGRUISON aussi héritière de ladite DELEDEULE, une lettre de rente héritière du 26 avril 1624 de 600fl obligeant la ville de Lille au profit de Catherine HANNEDOUCHÉ fille non mariée de feu Jean dont la comparante a acquis droit devant le présent notaire le 23 novembre 1647. Témoins Michel DESPREZ frère de ladite comparante et Clément DESCAMPS son beau-frère.

2 E 3 / 2828 acte 499 du 23/06/1648

Jean DELOBEL fils de feu Jacques, laboureur à Hocron paroisse de Sainghin en Weppes a pris en bail de Damoiselle Marie MIROUL veuve de maître Nicolas DUCHAMBGE 4 bonniers 10 cens 15 verges de labeur à Marquillies devant le présent notaire le 31 décembre 1642, le remet pour en faire un nouveau au profit de Robert ROUZEE.

2 E 3 / 2828 acte 500 du 04/02/1631

Adrienne MEERSCAERT épouse de Guillaume VANNIEUKERCKE marchand de grains à Ypres, Jean DUFLOS époux de Jossine VANNIEUKERCKE de Langemark, Jean ASSEL fils de feu Jacques, laboureur à Langemark procureur de Josse son frère en la paroisse Saint Nicolas Pays de Waes, Jean DENIS et Madeleine ASSEL sa femme d'Ypres et de Jorine ASSEL veuve de Paul PORTMAN d'Elverdinge, lesdits ASSEL frères et sœurs germains et lesdits Guillaume (et Jossine - rayé) VANNIEUKERCKE frère (et soeur - rayé) utérin de feu Jossine ASSEL et la dite Jossine VANNIEUKERCKE nièce en ligne collatérale, et tous héritiers de la dite feue Jossine à son trépas veuve de Louis GRUELLE, vendent à Damoiselle Catherine BEHAGLE veuve d'Antoine FERON bourgeois de Lille, une lettre de rente du 20 juillet 1620 pour 200 florins obligeant la ville au profit de la dite feue Jossine HASSEL fille de feu Jacques. Puis ladite Adrienne vend à ladite veuve FERON une lettre de rente héritière du 22 février 1631 de 200fl obligeant la ville de Lille au profit de la dite feue Jossine en (?) asset (?) fille de feu Jacques puis autre du 14 octobre ... de 108fl obligeant ladite ville au profit de Marie DUROT veuve de ... ESTALLIN dont ladite Jossine a acquis droit par acte devant Clément DELEFOSSE notaire le 4 février 1631.

2 E 3 / 2828 acte 501 du 01/06/1660

Devant Alexandre TURPIN lieutenant de Messire Lambert VANDERMARRE chevalier, prévôt de Lille en halle est comparu François LEFRANCQ auditeur du Bailliage de Lille qui a montré le testament de feu Isabeau FERRET fille non mariée sous seing manuel du 2ème mai 1660, ayant été nommé exécuteur testamentaire qui a requis d'être mis aux biens de ladite testatrice pour le mettre à exécution ce qui fut fait. Signé DES BARBIEUS. Puis testament d'Isabeau FERRETTE fille non mariée : Inhumation en la chapelle Ste Marie Madeleine en l'église St Etienne si la maladie de permet portée par quatre Augustin, fondation de messes dont par maître Jacques LABBE prêtre, jadis clerc de ladite église, à la confrérie de la Très Sainte Trinité, à Soeur Antoinette FERRETTE ma nièce, religieuse à Armentières, une lettre de rente héritière obligeant les Etats de Lille payable par Vincent DURETZ leur receveur dont elle aura la jouissance sa vie durant puis ledit couvent à charge d'un obit perpétuel. AU révérend Père Jourdain SELLESLART (SCHELLEWART ?) Augustin 25f. 15 messes chez les Augustins. A Pierre DELEVOYE mon filleul 15f, à Isabeau (blanc) veuve de Claude BLANCQUART 12f, à Péronne DE GOUYDONNE 12f. A Isabeau DASSONVILLE ma filleule religieuse aux Sœurs Noirs 25f, à Nicole SCHELLEWART pour ses services un reliquaire d'argent avec des Crystals, un chapelet, à la chapelle St Joseph à St Sauveur 3fl, à Jeanne et Agnès DALENCON sœurs 10fl chacune, à Frère Guillaume DELAHAYE Augustin 40 patards, à Frère Nicolas DELEDICQUE Augustin 30 patards, à Frère Joseph ESCRINER 3fl, à Frère Antoine LACHIER Augustin 30 patards, à Jacqueline DARTHOSIS veuve de Michel FERRETTE et Antoine FERRETTE son fils 50fl, à Pasquier FERRETTE fils dudit Michel 25 patards, à Aldegonde PETIT une petite baye de saye grise, à Philippotte PETIT sa soeur un psautier de Notre-Dame, à maître Jean BUIGNEL mon confesseur 25fl, à Willemine DEBBOUT (?) 12fl 10 patards, à Jean DELANNOY fils de feu Germain et de vivant Marguerite DESROUSSEAUX fille de feu Pierre et de Gérardine FERRETTE qui fut ma soeur 50fl, aux deux filles de ladite Marguerite DESROUSSEAUX qu'elle eut de Jean CORNILLE son second mari 50fl à elles deux, Noël DESROUSSEAUX

fils de feu Pierre, mon neveu 25fl, à Péronne DESROUSSEAUX soeur dudit Michel 50fl, à Pierre et Marie DESROUSSEAUX enfants de feu Symphorien, mes petits-neveu et nièce à chacun 12fl 10 patards, à Pierre, Jean et Marguerite DUMONT enfants de feu Wallerand et de Jeanne DESROUSSEAUX à chacun 12fl 10 patards, 100fl à la personne secrètement déclarée à mon exécuteur testamentaire qui est François LEFRANCQ auditeur du Bailliage de Lille. A Marie MILLESCAMPS demeurant devant l'Ecu de Portugal 12£, à Catherine fille non mariée demeurant chez ladite Marie 12£ et à Marie ALLANT deux potentes et son petit baron. Le 2 mai 1660 ladite Isabeau FERRETTE confirme que le testament est signé de sa main et doit porter son effet.

2 E 3 / 2828 acte 502 du 27/10/1593

Jacques DESROUSSEAUX fils de feu Jean, marchand à Tourcoing ayant acquis une lettre de rente de François DELAVALLE fils et héritier de feu Jean devant François LE BOURGEOIS, notaire, le 15 juin 1588, vend à André CARPENTIER fils de feu Mathieu, laboureur à Houplines sur la Lys pour 162 florins depuis le 23 août 1587 obligeant Robert LEGILLON au profit de François LEGILLON. Puis le 15 juin 1588 François DELAVALLEE fils et héritier de feu Jean demeurant présentement à Anvers, pour faire solution de payement à Jacques DESROUSSEAUX fils de feu Jean, marchand à Tourcoing, naguère associé avec Gilbert THIBERGHIEN vivant marchand à Anvers de 23£ 10s de gros que feu Jean DELAVALLEE devait de reste audit THIBERGHIEN à cause de vente de filets de sayette, lui cède une lettre de rente héritière de 2 patards 6 deniers par an obligeant Robert LEGILLON au profit de François LEGILLON depuis le 12 janvier 1587.